
Héritage et avenir des francophones de l'Ouest

les actes du cinquième colloque du
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest tenu au Collège St-Thomas More
Université de la Saskatchewan
les 18 et 19 octobre 1986

Table des matières

Héritage et avenir des francophones de l'Ouest

Les actes du cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège St-Thomas More Université de la Saskatchewan les 18 et 19 octobre 1985 (Saskatoon, 1986)

SOMMAIRE	PAGES
Présentation par Jean-Guy QUENNEVILLE	s.p.
Table ronde "héritage et avenir" avec Hubert BALCAEN, Hubert G. MAYES et Annette SAINT-PIERRE	1-9
Une Fransaskoise se raconte par Lucille TESSIER	11-17
Raymond Denis: l'homme et ses mémoires par André N. LALONDE	19-27
Joseph Harvey: Poète-Laboureur 1898-1973 par Abbé Jean PAPEN	29-36
La métaphore théâtrale dans <i>Sauvage</i> , sauvageon de Marguerite Primeau par Paul DUBÉ	37-51
Le Vocabulaire de l'embarras d'argent dans <i>La Détresse et l'enchantement</i> de Gabrielle Roy par Thérèse LAFONTAINE	53-63
La Route d'Altamont et <i>Who Has Seen The Wind</i> : deux enfants des prairies face au mystère de la vie et de la mort par Paulette COLLET	65-75
L'Itinéraire spirituel de Jules Lamy par Paul GENUIST	77-88
Les Carmélites à Saint-Boniface (1912-1929) par Edmond CORMIER	89-100
L'Émergence du diocèse de Prince-Albert	

par Sœur Joséphine OUELLET.....	101-110
La question de l'origine des Indiens d'Amérique et la pensée de certains Pères oblats par Gilles CADRIN	111-124
D'hier à demain: rites de passage par Réal GIRARD	125-143
Les fonds français aux Archives de la Saskatchewan par Ruth DYCK WILSON	145-151
Origines et développement de la collection d'histoire de l'église catholique canadienne par Brian HOGAN	153-156
Le régime de réglementation à l'ouest du Manitoba après 1870: "La Petite République de St-Laurent." par J.G. QUENNEVILLE.	157-166
Louis Riel et l'opinion française spectrographie d'un phénomène de communication par Raphaël PIERSON	167-174
Profil démographique des Canadiens français de la Saskatchewan: 1885-1985 par A.B. ANDERSON	175-195
Le statut et l'avenir de L'éducation française en Saskatchewan par Louis Y. JULÉ	197-212
Gestion scolaire pour les Fransaskois par Gustave DUBOIS	213-227
Projet d'évaluation des maternelles franco-manitobaines 1985 par Hermann DUCHESNE	229-236
L'Apprenant adulte du français langue seconde en Saskatchewan: à la recherche de son héritage ou en route vers l'avenir? par Joan BOYER.....	237-243
Support pédagogique pour le francophone isolé: l'enseignement à distance par William Walter BOSTOCK.....	245-257

Présentation

Le thème, Héritage et Avenir des francophones de l'Ouest, délibérément choisi pour le cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest répondait à ce que déjà nous percevons être une renaissance de nos communautés culturelles françaises. Ce colloque, le deuxième de la série en Saskatchewan, vient confirmer notre volonté de passer de la survivance à un épanouissement.

Cet automne, les 10 et 11 octobre, un sixième colloque nous amènera à la côte du Pacifique ou le "fait français" à l'université aura alors atteint sa dimension pan-canadienne.

La tenue du cinquième colloque au Collège St-Thomas More de l'Université de la Saskatchewan, et la publication de ces Actes n'auraient très probablement pas eu lieu sans l'encouragement d'Annette Saint-Pierre et du CEFCO. Le dévouement de l'équipe de l'Unité de Recherches pour les études canadiennes-françaises, surtout des Professeurs Monique Genuist, Paul Genuist, et Alan Anderson, en a assuré le bon déroulement.

Remerciments sincères à l'équipe du Centre d'enseignements de langues secondes de l'Université de la Saskatchewan, y compris France Blackburn-Simard, le Dr. Joan Boyer, Antonella Bove-Graziani, et Myrna Holm. Merci particulièrement à la Directrice Frann Harris, qui nous a assuré un support constant et sans défaillance.

Nous tenons aussi à remercier les autorités qui ont subventionné la tenue du colloque et la publication de ce volume:

- Le Ministère fédéral du Secrétariat d'état,
- Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada,
- Le Bureau de la minorité de langue officielle, Ministère de l'éducation de la Saskatchewan,
- L'Université de la Saskatchewan.

Jean-Guy Quenneville

Table ronde “héritage et avenir”

avec

*Hubert Balcaen, Hubert G.
Mayes, et Annette Saint-Pierre*



Annette Saint-Pierre

Interpellée, moi aussi, par les mots “Héritage et Avenir,” j’ai pensé partager avec vous une certaine inquiétude en me posant la question suivante: y a-t-il un avenir pour l’écriture dans l’Ouest?

Je vous ferai grâce de l’introduction de mon sujet et mettrai en pratique le conseil par excellence pour un bon discours: placer la conclusion aussi près que possible de l’introduction.

L’écriture! Pour la plupart d’entre nous, c’est la rédaction d’articles plus ou moins longs et plus ou moins savants, de livres plus ou moins volumineux et plus ou moins érudits. Cependant, devant l’intérêt grandissant pour l’héritage de la francophonie dans l’Ouest, il faut se demander si nous investissons assez de temps, d’argent et de talent pour conserver, faire connaître et enrichir le capital social légué par nos devanciers. Sommes-nous satisfaits de notre apport? Savons-nous contenter la curiosité de ceux qui se tournent vers nous? Ou donnons-nous l’impression que nous n’avons rien à dire?

Le problème de l’édition se pose immédiatement. Ici, en Saskatchewan, la naissance d’une nouvelle maison — Les Editions Louis Riel — est un témoignage qui nous apporte une bouffée d’air frais. On respire et on vit encore. Avec les autres pièces à conviction des

deux maisons manitobaines, l'Ouest produira environ une vingtaine de titres par année.

Du côté des hebdomadaires, la santé est assez bonne. Par contre, au chapitre des périodiques, nous ne sommes même pas dans la course. Nous continuons à enrichir les revues *Canadian Studies Quarterly*, *Voix et Images*, *Revue de l'Université d'Ottawa*, *Histoire du Théâtre au Canada*, etc., tout comme un bon locataire qui ne songe même pas à posséder sa maison...un jour....

Depuis que le diocèse de Saint-Boniface a cessé de publier sa revue, *Les Cloches de Saint-Boniface*, il reste que le bulletin du CEF-CO est le seul périodique francophone, je crois, à élever la voix au-delà des frontières. Le temps ne serait-il pas maintenant venu pour les centres d'études ou de recherches de "bâtir leur maison"?

Si une revue plus prestigieuse nous attire davantage — et je ne blâme aucunement les signataires d'articles de la préférer au bulletin du CEF-CO — pourquoi ne pas essayer de la créer, cette revue, que plusieurs d'entre nous souhaitent peut-être depuis longtemps? Je me souviens des commentaires de Gratien Allaire et de Paul Dubé lors du colloque d'Edmonton en 1982. Ma réaction, alors, avait été prudente pour ne pas dire négative.

Cependant, depuis les réalisations d'Edmonton, de Régina, et de Saint-Boniface — Saskatoon fera ses preuves cette année — mes collègues au bureau de direction du CEF-CO sont d'avis que la collaboration de ces mêmes centres pourrait être le levier nécessaire pour faire démarrer une revue de l'Ouest. L'heure étant venue de créer un comité de l'Ouest pour la tenue du colloque annuel, ne faudrait-il pas, en même temps, songer à un comité de rédaction pour une revue? Ce serait faire un pas dans un nouveau champ d'action. Si non, il y a danger de faire marche arrière parce que la direction du bulletin du CEF-CO va s'essouffler à son tour. En effet, le bulletin en est à sa dernière année, dans la formule présente. Il a rempli son rôle en ouvrant des avenues et en créant des liens entre l'Est et l'Ouest.

Un projet nouveau ne serait pas un feu de paille si tous nous acceptions d'investir du temps, de l'argent, et du talent pour la publication d'une revue qui serait "notre" revue. Il faut avancer avec prudence, j'en conviens, parce que les épitaphes que l'on pourrait ériger à la mémoire de revues canadiennes avortées ou mortes en bas âge seraient assez nombreuses.

Par ailleurs, le besoin est là et il est urgent. Il s'agirait de jeter des fondations solides après avoir mis toutes les chances de notre

côté. Ne pourrait-on pas profiter du colloque de Saskatoon pour soupeser les arguments positifs et négatifs concernant la création d'un périodique de l'Ouest francophone?

Si le bilan de nos délibérations est plutôt négatif, rappelons-nous que la vie des gens de l'Ouest est encore tissée de tenacité, de persévérance, et d'entêtement. Ajoutons à ces qualités celle de l'entraide, de la prudence, et du respect de l'héritage reçu; et nous voici prêts à sceller nos promesses du premier colloque du CEFCO à Saint-Boniface.

La tenue de colloques est une plume à notre chapeau. Il paraît que l'on ne devrait pas louer le mariage la troisième journée mais attendre à la troisième année pour en vanter les bienfaits. Pour ce qui est du regroupement des centres, nous pouvons nous féliciter du cinquième anniversaire de notre "mariage" puisque nous avons toutes les raisons de conserver des liens de plus en plus sincères et de plus en plus solides.

Si nous sommes des gens de parole — et nous le sommes — ne pourrions-nous pas aussi être des gens de parole "écrite"? Chaque centre pourrait-il produire un numéro par année? La réponse est en nous. Et que diriez-vous de ce titre pour la revue: *Héritage et Avenir*?

Y a-t-il de l'avenir pour l'écriture dans l'Ouest? La réponse est en nous.

Hubert G. Mayes

Mes collègues au bureau de direction étaient d'avis qu'un anglophone pourrait apporter une contribution utile à cette table ronde. Au premier abord, l'idée a du mérite. Etant donné que c'est sur un continent à vaste majorité anglophone que l'héritage français a été conservé, et que c'est au sein de cette majorité anglophone que l'avenir du français va se dérouler, une perspective anglophone pourrait s'avérer à propos. Mais un problème se pose: peut-on parler de "l'optique anglophone," comme s'il existait une seule optique qu'une seule personne serait capable d'exposer sans trop déformer la réalité? Vous savez la réponse aussi bien que moi. Trop de facteurs entrent en jeu pour que l'on puisse parler de la perspective anglophone: par exemple, l'âge du porte-parole, son origine ethnique, le lieu où il habite, son niveau d'instruction, sa religion, et j'en passe.

Je vais donc m'en tenir à une optique individuelle — la mienne — et je vais vous avertir d'emblée que je me considère comme un

anglophone tout à fait typique. Puisque je suis depuis mon adolescence un francophile impénitent, mon point de vue ne pourrait être, en aucune façon, impartial. Néanmoins, au cours des quelques minutes dont je dispose je vais vous offrir plusieurs observations qui, j'espère, fourniront matière à réflexion et peut-être à discussion.

Je vais commencer par affirmer sans ambages qu'il y a eu, malgré certains événements qui feraient penser le contraire, une évolution chez les anglophones de l'Ouest vers une plus grande compréhension du fait français. Lorsque je pense à mon enfance, passée dans des villages anglosaxons du Manitoba pendant les années trente et quarante, je me rends compte que nous vivions en vase clos en ce qui concerne la réalité française dans notre pays. C'était un milieu qui entretenait, de façon voilée, l'animosité qui avait opposé les Anglais aux Français depuis le temps de Jeanne d'Arc. Tout ce qui était français, et même tout ce qui était catholique, nous était présenté d'habitude comme étant étranger à notre monde et, par conséquent, suspect. On faisait peu de cas de la présence du Québec dans la Confédération, et c'est à peine si on reconnaissait l'existence des plusieurs millions de Canadiens français qui constituaient à ce moment-là presque le tiers de la population du pays.

Wolfe était le seul héros de la bataille des Plaines d'Abraham, et Louis Riel, le traître et l'assassin qui méritait bien le sort qui lui était advenu. Nous chantions à pleins poumons *The Maple Leaf Forever*, où l'on affirme que "the thistle, shamrock, rose entwine the maple leaf" et où il n'y a pas la moindre allusion à la fleur-de-lys. Pour nous, Saint-Boniface et la culture française de notre propre province étaient presque complètement inconnus, et même le village de Saint-Lazare, qui se trouvait à treize milles de notre village, était une *terra incognita* que nous n'avons jamais songé à visiter.

Et aujourd'hui? Bien sûr, cette ignorance et cette bigoterie existent encore dans bien des localités, parfois sous une forme virulente, mais il est également certain que nul instituteur n'oserait prêcher aujourd'hui l'hostilité et l'intolérance de ces années-là. En fait, depuis la deuxième guerre mondiale, une prise de conscience du fait français se produit lentement dans les milieux anglophones de l'Ouest. Je n'ai pas le temps d'énumérer les raisons de cette prise de conscience: elles vous sont d'ailleurs très familières. Ce qui nous intéresse, ce sont surtout les résultats de cette évolution. Les attitudes plus libérales des anglophones, ainsi qu'une volonté plus vigoureuse de s'affirmer chez les francophones, ont mené à des lois plus équitables,

à une plus grande participation française à la fonction publique, à des écoles d'immersion, à des octrois gouvernementaux à divers organismes culturels et sociaux, à des cours de français pour nos juges et nos hauts fonctionnaires, et à de multiples échanges entre les écoles du Québec et du Canada anglophone.

Tout cela, bien entendu, semble très positif et optimiste, mais en tant qu'anglophone, je me trouve obligé de poser certaines questions que vous avez sans doute posées vous-mêmes à maintes reprises:

- Est-ce que cette vaste opération a été mise en branle trop tard pour assurer la survivance de la culture française dans l'Ouest canadien?
- Est-ce que les écoles d'immersion représentent en fin de compte un leurre, un genre de formation qui peut aboutir à une certaine facilité d'expression en français, mais qui est, au fond, artificiel, et qui est maintenu dans une large mesure par des parents dont les mobiles sont souvent douteux?
- Est-ce que l'assimilation va continuer à faire des ravages dans la population francophone de l'Ouest?

Je dois vous avouer que dans mes heures les plus sombres je réponds à toutes ces questions par l'affirmative. Et puis-je ajouter que ce qui me reste d'optimisme en prend un coup lorsque, au cours de mes promenades à Saint-Boniface, je constate que le Centre culturel et la Maison franco-manitobaine ont l'air florissant, tandis que dans les rues il y a de moins en moins d'enseignes en français.

Mais je n'ai pas de boule de cristal, et l'avenir ne se déroule pas toujours comme prévu. Peut-être que vos enfants, animés par un regain d'enthousiasme pour leur langue et leur culture, et soutenus par mes petites-filles qui fréquentent actuellement une école d'immersion à Edmonton, sauront conserver et faire rayonner ce qui nous est si cher à tous — l'héritage français.

Hubert Balcaen

Dans un article que j'écrivais pour le bulletin du CEFCO il y a cinq ans, et que j'avais intitulé tout simplement "Ecole française et Verbe français," je m'étais employé à exposer un certain nombre d'observations personnelles sur l'attitude d'enfants fréquentant l'école française. Dans cet article, je faisais ressortir que, malgré de grands efforts déployés à la maison et à l'école pour la "défense et

l'illustration de la langue française," ces enfants parlaient malgré tout presque toujours l'anglais entre eux et ce, comme si de rien n'était, c'est-à-dire de la façon la plus naturelle du monde. Dans le cadre de cette table ronde, je voudrais vous parler de mon expérience d'une vingtaine d'années comme père d'une famille de quatre enfants vivant en groupe minoritaire.

Permettez-moi de vous dire, de prime abord, qu'il m'arrive de perdre espoir quant aux chances de survie de cet héritage linguistique et culturel français, lorsque j'observe ce qui se passe (non pas à l'école seulement), mais, cette fois, sous mon toit. Autre affirmation faite, tout de suite, et de façon presque aussi convaincue: le seul mince rayon d'espoir que je me permette est, d'une part, celui d'une situation malgré tout complexe et, d'autre part, celui d'un éternel optimisme, composante essentielle pour l'équilibre psychologique de tout minoritaire.

Pour vous situer et vous expliquer un peu mon propre héritage, je vous précise que je suis issu de souche française (européenne et canadienne), mes ancêtres maternels étant arrivés de France au début du siècle pour venir s'établir comme pionniers dans une petite paroisse à nom français du sud-est de la Saskatchewan. Mes ancêtres paternels, eux, sont émigrés des Flandres, au début du siècle et sont venus prendre racine dans la seule paroisse française du Manitoba où se célèbre encore la Fête patronale des Canadiens-français. Mon enfance en a été une très protégée de l'influence anglo-saxonne, ayant précédé l'influence dévastatrice de la télévision et du rock, du magnétoscope et, bref, du rouleau-compresseur de la civilisation nord-américaine. Enfance suivie d'une adolescence comme pensionnaire au Collège de Saint-Boniface des Pères Jésuites dans la tradition classique des études gréco-latines et de la philosophie thomiste. C'est donc dire que j'ai grandi presque en serre chaude, à l'abri des vents et marées auxquels l'enfant francophone du groupe minoritaire doit, aujourd'hui, faire face.

Cadre rural, francophone, suivi d'un cadre urbain mais où je vivais en quelque sorte dans un château fort, protégé de l'influence déjà pourtant assez grande, d'anglicisation et d'assimilation.

Or, quelle est, justement, la situation de mes propres enfants depuis vingt ans? Pour schématiser à grands traits, je dirais ceci: nos enfants se parlent le plus souvent anglais entre eux ainsi qu'avec leurs amis; ils s'adressent à nous presque toujours en anglais. De façon plus précise, toutefois, la cadette, de dix ans, et l'aînée, une fille de vingt ans, elles se parlent français et s'adressent toujours à

nous en français; les deux autres enfants — garçons et adolescents — sont des irréductibles de la langue de la majorité officielle. Les conversations téléphoniques des trois aînés, toutefois, se font toujours en anglais. Donc, à l'exception de la cadette qui fréquente une très bonne école française, l'anglais est la langue d'usage des trois autres enfants francophones, pourtant issus d'un foyer très français. Les quatre ont toujours fréquenté de bonnes écoles françaises, dont deux ont été obtenues après des luttes scolaires presque épiques. On est en plein paradoxe, semble-t-il. Tentons donc un effort d'explication de cet état de choses.

Ma première explication, si banale puisse-t-elle être, est que nos enfants vivent dans un monde radicalement différent de celui de notre propre enfance. Les héros de nos adolescents au plan culturel, que ce soit musical ou cinématographique sont, évidemment, anglo-américains ou britanniques. Les messages culturels les plus percutants et les plus significatifs pour ces enfants francophones sont tous transmis par le médium de l'anglais. Je ne dis pas par le médium de réseaux radiophoniques, par exemple, uniquement anglais; à preuve, des émissions du réseau national de Radio-Canada telles que "Sept Heures Bonhomme" et même notre programmation locale de CKSB Radio-Canada où il me semble que, dans le cadre d'émissions pour les jeunes, la majorité des chansons transmises sont de groupes américains ou de langue anglaise.

Une deuxième explication est celle du cadre social et familial d'aujourd'hui. Le cadre familial des années 70 et 80 est lui-même fort différent de celui des décennies des 40 à 60. Les distractions d'alors se résumaient à peu de choses, il me semble, appuyées par des moyens financiers fort limités. C'était l'ère des regroupements familiaux autour du piano pour chanter *l'Album de la Bonne Chanson* de l'Abbé Gadbois. L'ère technologique du magnétoscope et des logiciels abondants pour l'alimenter, de la cassette, des salles de cinéma, des sorties dans les restaurants-minute pour n'énumérer que quelques possibilités, sont tous des éléments qui ont contribué à changer de façon radicale la face de notre monde de 1985. Très tôt, en vérité, nos pauvres enfants sont pris dans le tourbillon de notre rythme de vie trépidant, et leur allure correspond à celle du métal hurlant de Motley Crew et des autres groupes de même acabit. Donc, la vie trépidante, vie qu'ils semblent aimer vivre, est toute en anglais. Y a-t-il à être surpris, par conséquent d'entendre un énoncé spontané fait en anglais par cet adolescent pris de la fureur de vivre qui arrive essoufflé pour le repas du soir?

Troisième aspect de mon analyse: la langue gardienne de la foi ou, encore plus vrai en ce cas, "la foi gardienne de la langue," ne joue plus depuis une vingtaine d'années le rôle prédominant qu'elle jouait dans les années 40, 50. Le pouvoir séculier de l'église ne se manifeste plus et si ce phénomène est à bon nombre d'égards différent de celui de l'église québécoise, il n'en demeure pas moins, à mon sens, une composante. La religion comme valeur presque suprême dans mon enfance et dans mon adolescence est devenue pour nos enfants d'une importance mineure pour ne pas dire carrément marginale.

Enfin, l'affluence, la société de consommation, le rôle changeant de la femme au foyer: voilà trois autres facteurs qui, alliés à la multiplicité des messages qui assaillent nos enfants, les rendent finalement beaucoup moins sûrs d'eux-mêmes en ce qui a trait au fait français. L'anglais est la langue qui a permis cette plus grande sécurité matérielle, ce plus grand confort; n'est-il pas normal que notre adolescent adopte alors l'anglais comme agent de sécurisation, comme moyen d'avancer dans un monde de moins en moins sûr, lui-même? Tous les biens de consommation qu'une machine publicitaire extrêmement bien orchestrée nous convainc d'acheter, c'est en anglais qu'on nous les présente et c'est à cause d'une connaissance de l'anglais que nous avons les moyens de nous les procurer. Enfin, l'élément qui pouvait encore contribuer à assurer une plus grande stabilité au foyer, la mère de famille n'est souvent plus là aux moments les plus importants ou certainement plus de la même façon pour assurer une "influence de stabilisation," de contrôle dans cette effervescence, ce bouillonnement d'activités de la famille dite nucléaire.

Malgré tout, je pense que la situation à venir du minoritaire au Manitoba est ambivalente, ambiguë. C'est pour cela que je trouve, malgré tout ce que j'ai dit, certains motifs d'espoir, pour des raisons qui viennent de l'intérieur même du groupe minoritaire et d'autres venant de l'extérieur.

Parmi les principaux motifs venant de l'intérieur du groupe minoritaire et qui me donnent raison d'espérer je n'en citerai que quelques-uns. En premier lieu, le regain de vie du Conseil jeunesse provincial et des manifestations très réussies du CJP telles que le récent "Chaussons Nous"; en deuxième lieu, la mise en oeuvre des démarches des jeunes en vue d'établir une radio communautaire.

Autre motif d'espoir: le fait qu'auparavant beaucoup plus de jeunes francophones que maintenant quittaient le Manitoba pour

n'y plus revenir. Aujourd'hui, plus de jeunes francophones, je crois, demeurent ici et même y reviennent.

La création dans la communauté d'organismes importants, d'institutions telles que l'Institut pédagogique, le Collège communautaire de Saint-Boniface, le Bureau de l'éducation française, le Centre culturel franco-manitobain offrent d'autres éclaircies à travers le tableau sombre brossé plus tôt.

Sans parler de la conjoncture politique dans laquelle figure au premier plan le jugement historique de la Cour suprême quant au caractère bilingue officiel de la province.

Et, en tout dernier lieu, je me prends parfois à imaginer que la grande faveur dont jouit le français en raison de l'immersion en viendra à redonner à certains de nos francophones la fierté de leur héritage français. J'ose espérer que nos concitoyens anglophones joueront, à cet égard, un rôle non négligeable d'éveil, de stimulant pour la minorité à préserver son héritage et à assurer pour le petit reste un avenir linguistique et culturel qui retarde à tout jamais le départ des Franco-manitobains "pour la Louisiane...."



Une Fransaskoise se raconte

par
Lucille Tessier

Lorsque j'ai appris au printemps que le thème de ce colloque serait "Héritage et avenir des francophones de l'Ouest," je me suis mise à réfléchir sur mon propre héritage. Cette expérience m'a valu une surprise, une prise de conscience. Je me savais depuis toujours une franco-Canadienne, une Fransaskoise. Mais ces réflexions au sujet de mon héritage m'ont amenée à faire deux observations: d'abord, retracer l'arbre généalogique de ma famille, c'est faire un long trajet de deux cent ans, à partir de Paris, jusqu'en Saskatchewan, traçant au passage le développement du Canada français. Deuxièmement, je me suis rappelé les efforts et les sacrifices faits par mes parents afin de conserver la langue française, la culture canadienne-française dans notre foyer. Ce matin, ce n'est pas une communication savante que je me propose de faire. Je voudrais plutôt vous faire part de mon héritage personnel.

Le premier ancêtre français qu'on retrouve au Canada est un Raymond Bourdages.¹ En 1755, il est maître chirurgien de la garnison du lieutenant Charles de Boishébert à la rivière Saint-Jean en Acadie. Né en 1728 vraisemblablement en France, il est en Acadie depuis quelque temps puisqu'il a déjà épousé une Acadienne, Esther Leblanc. Après la chute du fort Beaubasin en 1755, Raymond Bour-

dages se rend à Québec. Grâce à des documents qui ont été conservés dans la famille, on sait qu'en 1760 il fait un voyage en Europe apparemment dans le but de régler une succession ou de recevoir sa part d'héritage de ses parents. Un de ses fils, Louis, s'établira à Saint-Denis-sur-Richelieu en 1789 où il deviendra un des fondateurs du journal *Canadien* lancé par un groupe de députés patriotes. A l'Assemblée législative du Bas-Canada, Louis Bourdages proposera en 1832 que le Conseil législatif soit élu, proposition qui ne sera pas acceptée, même avec l'appui de Papineau. David, fils de Louis Bourdages, participera à la bataille de Saint-Denis.

Revenons au grand-père, Raymond Bourdages. Au début des années 1770, il accompagne en Gaspésie le père de la Brosse, missionnaire du golfe Saint-Laurent. C'est vers cette époque qu'il décide de s'installer avec sa famille à Bonaventure, où certains Acadiens, ayant échappé aux troupes anglaises, s'étaient installés sur la rive nord de la Baie des Chaleurs. Raymond Bourdages devient le premier marchand de l'endroit et possède des moulins à farine et à scie. Une copie de son testament démontre qu'à sa mort, il possède de vastes propriétés. Il doit être un personnage assez important puisqu'il est enterré sous le choeur de l'église avec le curé. (Aujourd'hui, plus de deux cents ans plus tard, mon cousin Alexis Bourdages habite toujours, au premier rang à Saint-Siméon, la ferme d'un des descendants de ce premier ancêtre.)

Mon père, Jean Bourdages, quitte Saint-Siméon à l'âge de quatorze ans. "On crevait de faim, il n'y avait plus de terres," nous dira-t-il plus tard. (En effet, mon père montrait à une de mes soeurs, il y a quelques années, le bout de terrain qui aurait été son patrimoine s'il était resté à Saint-Siméon. Et ma soeur de s'exclamer: "Mais papa, le jardin sur notre ferme était plus grand que ça!") Pendant une dizaine d'années, mon père est cuisinier dans les chantiers de bois, voyage à travers le Canada, débarque en Angleterre en 1917 grâce à la conscription. Après la guerre, il reprend ses déplacements pour enfin s'installer à Verwood, Saskatchewan en 1920, à douze milles au nord de Willow-Bunch. A Verwood, il fait la connaissance de Madeleine, fille de Prudent Lapointe.

Prudent Lapointe est un des pionniers de Willow-Bunch.² Ses mémoires débutent par cette phrase: "A l'âge de 19 ans, ayant le goût des voyages et aventure, et ayant aussi mon frère Joseph résident à Willow-Bunch, je décidai de visiter l'Ouest canadien." Il quitte Montréal le 27 mars 1883 par le Canadien Pacifique. Cette ligne de chemin de fer n'ayant pas encore été terminée, il doit faire un détour

par Chicago et Saint-Paul. Cinq jours plus tard, il arrive à Régina, qui, à ce temps-là, n'était qu'une ville de tentes. Pendant trois mois, il travaille comme commis dans le premier magasin de la ville, le magasin de Pascal Bonneau, tandis que celui-ci s'occupe d'arpenter les rues de Régina. Ensuite, Prudent Lapointe va rejoindre son frère Joseph à Talle-de-Saules. (C'est ainsi qu'on nommait le village de Willow-Bunch à l'époque.) C'est le cinquième Canadien français à s'y établir avec Joseph et Jean-Louis Légaré. Le 5 décembre de la même année, étant jeune, ne pensant qu'à l'aventure, il part avec un groupe de Métis pour aller faire la chasse aux bisons. Il a comme équipement un bon cheval, un fusil, des provisions pour un mois. Mais la vie de chasse n'est pas aussi rose qu'il l'avait imaginée. Les chasseurs n'arrivent pas à trouver les troupeaux de bisons, il fait tempête, les provisions font défaut. Voici comment mon grand-père décrit le Jour de l'An 1884:

Nous manquions de tout.... Pour notre journée, nous avions seulement un rat [musqué] à séparer entre cinq personnes. Croyez-moi, cette journée-là j'ai pensé aux bonnes tourtières à maman. Malgré notre position, il n'y avait pas de découragement, il y avait même des farces. Un de nos compagnons avait une pance d'un animal qui avait traîné parmi la viande empoisonnée. Nous décidâmes de la faire cuire sur la braise: il paraît que le feu purifie tout. Aussitôt dit, fut fait, et le mets apprêté ne me sourit guère, mais il faut y goûter. Quel drôle de goût, c'est comme si je m'étais attaquer à des gros essuie-mains, a n'a point de goût mais mes associés me disent qu'elle est bonne. Enfin c'est fait et je ne voudrais pas recommencer.

Après cette expérience M. Lapointe devient commis au magasin de Jean-Louis Légaré pendant une vingtaine d'années.

Lorsque commence à déferler vers les plaines de l'Ouest la grande vague d'immigration, Prudent devient agent des terres de la Couronne. Voici un autre passage de ses mémoires:

[En 1906] nos Canadiens de la province de Québec ont commencé [*sic*] à arriver pour prendre des Homesteads.... Je tenais à former une Bonne Paroisse, il était assez difficile de le faire car la majorité des immigrants étaient de toute nations et convoitaient les belles

terres que nos Canadiens détiennent aujourd'hui, mais ils n'osaient venir trop près de l'église et je leur donnait [sic] une poussé [sic] plus au sud....

Comme cette citation le montre, les pionniers de la première heure tiennent à fonder dans l'Ouest canadien des paroisses québécoises. Très attachés à leurs traditions, à leur langue et à leur foi, ils veulent préserver cet héritage culturel. Dans ce but, ils établissent des institutions religieuses et scolaires, des associations patriotiques: à Willow-Bunch, en 1870, alors que les Métis ne sont encore qu'une race nomade, ils reçoivent les soins sacerdotaux des Oblats-missionnaires de la Mission de Qu'Appelle. Quand les premiers colons viennent s'inscrire pour un *homestead* au bureau de Prudent Lapointe, il existe donc un clocher autour duquel ils peuvent se regrouper. Il en va de même pour l'école: en 1888, on établit une école catholique libre dirigée par Joseph Lapointe. Il a la charge de 28 élèves. Le secrétaire-trésorier, Prudent Lapointe, doit aller de porte en porte afin de percevoir les contributions, lesquelles en 1891 se montent à \$176. En 1914, les Filles de la Croix, une communauté de religieuses françaises, viennent prendre la direction de l'école du village et fonder un couvent. Les Canadiens français, eux, fondent une société Saint-Jean-Baptiste en 1911.³ On prend comme devise "Rendre le peuple meilleur." C'est cette société qui réunit les Canadiens français de la paroisse, qui conçoit, organise et coordonne les diverses activités. La colonisation, les arts, les sports, les écoles — chaque domaine de la vie de la communauté reçoit ses soins vigilants et paternels. Prudent Lapointe remplit les fonctions de président et de secrétaire-trésorier à plusieurs reprises.

Entre temps, grand-père Lapointe avait épousé Elizabeth Ouelette de Saint François Xavier au Manitoba. En 1870, un grand nombre de Métis, ayant perdu leurs terres ou se les étant fait voler lors de la création du Manitoba, se sentant de plus persécutés, avaient quitté la Rivière Rouge. Tandis que quelques-uns s'établissaient à Prince Albert et à Batoche, une quarantaine de familles s'étaient rendues au sud du district d'Assiniboia près de la frontière du Montana. Ces Métis formaient une population nomade qui vivait de la chasse aux bisons. C'est avec eux que Jean-Louis Légaré faisait la traite des fourrures. Les fils de Joseph Ouelette, François, Antoine et Pierre, étaient parmi les principaux chasseurs et traiteurs de l'endroit. Tandis que quelques Ouelette s'étaient établis à la Montagne de Bois, d'autres membres de la famille étaient à Batoche: Moïse

Ouelette, marié avec la soeur de Gabriel Dumont, figurera dans le groupe de Métis qui ira chercher Louis Riel au Montana en 1884, tandis que Joseph Ouelette père sera tué pendant la Rébellion à l'âge de 95 ans. Jean-Louis Légaré, ayant épousé Marie, la fille de François Ouelette, se trouvait donc être le beau-frère de mon grand-père Prudent Lapointe.

Elizabeth Lapointe meurt de la tuberculose en 1912, après avoir donné naissance à quatorze enfants. Ma mère Madeleine a onze ans, alors elle est placée dans un orphelinat au Manitoba avec six frères et soeurs — les filles à Saint-Boniface et les garçons à Saint-Norbert. A son retour de Saint-Boniface, elle fait la connaissance de mon père, Jean Bourdages, et l'épouse à Verwood en 1922. Dès qu'ils en ont les moyens, ils achètent une terre à Fife Lake, à 12 milles au sud de Willow-Bunch.

Un jour, ils se rendent compte que leurs enfants, qui sont âgés de 8, 10 et 12 ans, et qui fréquentent une école de campagne publique, ne parlent plus français. Alors, en 1935, en plein milieu de la sécheresse, de la crise économique, avec un nouveau bébé de trois mois, ils quittent Fife Lake pour s'installer sur une autre terre à quatre milles du couvent de Willow-Bunch. Six ans plus tard quand vient mon tour de fréquenter le couvent, la famille est re francisée à tel point qu'on doit faire un effort pour m'apprendre quelques mots d'anglais avant mes premiers jours à l'école, car, on se le rappelle, la loi scolaire de la province exige l'enseignement en anglais, sauf une heure par jour de français.

Dès ma deuxième année scolaire, mes parents décident de me placer, avec ma petite soeur, en pension au couvent de Willow-Bunch. C'est que "les grands" ont terminés leurs études et "les petites" ne peuvent pas voyager seules tous les jours. Alors pendant sept ans nous sommes pensionnaires tandis que le petit frère qui nous suit est placé au Jardin de l'Enfance à Gravelbourg. Je me suis toujours demandé comment mes parents ont pu faire pour payer les frais de pensionnat de trois enfants quand on sortait à peine de la crise économique et qu'on n'avait pas encore eu de bonnes récoltes. C'était le genre de sacrifices que les parents s'imposaient quand ils tenaient à ce que les enfants apprennent à parler français.

Le jour est arrivé où mes parents ont pu se payer le luxe d'une maison au village. Enfin la famille est réunie au foyer. Adieu la vie de pensionnaire! Hélas! Les autorités de la grande unité scolaire, usurpant le droit des parents de choisir les maîtres et maîtresses d'école, envoyaient un anglo-protestant remplacer la religieuse à la

direction de l'école de Willow-Bunch. En protestation, un bon nombre de parents retirent leurs enfants de l'école. Me voilà envoyée au pensionnat de Laflèche pour terminer mes études!

Avec le recul du temps, je me rends compte des bénéfices de mes années au couvent. Une bonne formation religieuse, de bonnes habitudes d'application aux études, l'apprentissage de la langue française, la participation aux activités culturelles tels que les leçons de musique, les chœurs de chant, les festivals de la Bonne Chanson, la participation au mouvement d'Action catholique qui tentait de développer des qualités de leadership chez les jeunes, voilà ce que j'aurais manqué si on m'avait envoyée à l'école de campagne à deux milles de chez nous.

L'histoire des francophones de la Saskatchewan nous apprend que certains chefs de file ont travaillé d'arrache-pied pour préserver chez nous la trinité québécoise historique: la langue, la foi, la race. La petite histoire de ma famille est un exemple typique des efforts peu ordinaires que certains pionniers ordinaires ont fait dans le même but. Que ce soient des Métis de la Rivière Rouge à l'accent étrange mais mélodieux qui fuient la ruée assimilatrice ontarienne, que ce soit un Prudent Lapointe qui éloigne les étrangers de la place afin de former une bonne paroisse canadienne-française, que ce soit un Jean Bourdages qui assure l'éducation française de ses enfants — ces francophones ont essayé de demeurer fidèles à leur héritage.

Pour ma part, j'apprécie l'occasion de ce colloque qui m'a poussée à réfléchir à mon propre héritage, à mes souches française, acadienne, gaspésienne, montréalaise, métisse; qui m'a poussée à réfléchir aux efforts de mes ancêtres pour préserver la culture canadienne-française dans l'Ouest canadien, qui m'a permis de leur rendre hommage. Chapeau!

Notes

1. *Bicentenaire de Bonaventure 1760-1960*, (Volume-souvenir des Centenaires de la paroisse de Bonaventure, Province de Québec), sans lieu, sans date.
2. Prudent Lapointe, *Mémoires*, Archives de la Saskatchewan.
3. Lucille Tessier, "La vie culturelle dans deux localités d'expression française du diocèse de Gravelbourg (Willow-Bunch et Gravelbourg) 1905-1930," mémoire de maîtrise inédit, université de Régina, 1974.



Raymond Denis: l'homme et ses mémoires

par
André N. Lalonde

Mes Mémoires de Raymond Denis constituent un manuscrit d'environ 600 pages. Au moment de la rédaction, il avait spécifié:

Je suis l'un des rares survivants de l'époque des pionniers. Il est bien des épisodes que je suis le seul à connaître. On publie dans les journaux au jour le jour le récit des événements qui se succèdent, mais on ne mentionne jamais ce qui se passe dans les coulisses. Lorsque je disparaîtrai, tout ceci partira avec moi.

Je ne suis ni écrivain, ni historien, [mais] mes mémoires aideront peut-être les historiens de l'avenir à situer certains faits.

Qui était Raymond Denis? Sur quels sujets ses écrits portent-ils? Quelle est la valeur littéraire et historique de *Mes Mémoires*?

L'homme

Raymond Denis est né en 1885 à Saint-Jean d'Angely, Charente Maritime, en Saintonge, le fils aîné de Léon Denis, cordonnier et propriétaire d'épicerie. Léon Denis était le chef du groupe

conservateur-catholique de la région et le fils suivit les traces de son père. De tempérament batailleur, de caractère entêté, ses parents affirmèrent qu'il était difficile à élever — il s'intéressa à la politique à partir de l'âge de 10 ans. Il avoue lui-même qu'il ne détestait pas la bagarre; il est souvent rentré chez lui avec des vêtements déchirés ou un oeil au beurre noir, suite à des accrochages avec les jeunes socialistes.

En 1899, Léon Denis décida d'émigrer en Nouvelle-Calédonie dans le but d'offrir à sa famille un niveau de vie supérieur. Il obtint une concession d'environ 900 arpents en pleine forêt, qu'il fallait défricher et transformer en plantation de café. La plantation fut abandonnée avant même que le défrichement soit complété et Denis acheta un magasin général à la Foa.

Le commerce roulait bon train et le mode de vie en Nouvelle-Calédonie semblait plaire à tous les membres de la famille. Malheureusement, Léon Denis dut liquider son commerce en vitesse et rentrer en France en 1902 lorsque son épouse fut atteinte de tuberculose pulmonaire. Madame Denis mourut l'année suivante.

Entretemps, la famille Denis louait un lopin de terre et Léon avait repris son métier de cordonnier à Saint-Jean d'Angely. Raymond Denis ne faisait pas sensation comme cultivateur, préférant s'occuper de politique, lutter contre les anticléricaux et les socialistes.

L'esprit d'aventure, l'opposition à la conscription militaire, et ses nouvelles responsabilités familiales suite à son remariage inspirèrent Léon Denis à considérer l'émigration encore une fois. Sur ces entrefaites, Mgr Jean Gaire visita le village et laissa toute une documentation sur le Canada, pays d'avenir, et plus particulièrement sur la Saskatchewan, le paradis terrestre du nouveau monde. Il fut convenu que le fils aîné, Raymond, se rendrait immédiatement en Saskatchewan préparer le terrain. Il serait suivi de son frère Clothaire avant le déménagement de la famille entière.

Âgé de 18 ans, le jeune Raymond s'embarqua seul pour le Canada. Il travailla comme engagé de ferme au Manitoba, près de Saint-Léon, mais il admet lui-même qu'il n'était pas fait pour traire les vaches. Il chercha une terre sans trop de succès et décida de s'orienter vers la région de Red Deer où il devint bûcheron, s'adonna au commerce tout en continuant à chercher des terres. Découragé, il partit pour Montréal où il travailla comme cordonnier et dans la construction. Il accepta ensuite un poste de contremaître qu'on lui offrait à San Francisco. Mais avant de quitter le Canada, il voulut

aller visiter sa famille qui s'était établie à 25 milles à l'ouest de Saskatoon, en 1905. Il ne se rendit jamais à San Francisco, décidant plutôt de défricher le homestead que son père avait retenu en son nom en 1906.

Marié en 1907 à la fille d'un voisin qu'il avait connue en France, Raymond gagna son pain en cultivant le sol, même s'il était peu doué pour ce genre de travail. Traire une vache lui était pénible et labourer les champs avec des boeufs lui était insupportable. Encouragé par le curé ultranationaliste de Vonda, l'abbé Philippe-Antoine Bérubé, avec qui il eut plusieurs prises de bec et peut-être aussi dans le but de fuir le travail éreintant de la ferme, Raymond Denis participa dès 1909 aux premières réunions de Vonda et de Duck Lake qui préparèrent la voie à la création d'un journal, *Le Patriote de l'Ouest*, en 1910, et celle d'une association provinciale, l'Association catholique franco-canadienne (ACFC), en 1912.

Toujours passionné de politique, il se dévoua corps et âme à l'affermissement des associations provinciales et il participa activement aux pourparlers à huis clos et aux manoeuvres de coulisse concernant l'amélioration de l'enseignement français à travers la Saskatchewan. Son dévouement fut tel qu'il négligea la culture de ses terres et le bien-être financier de sa famille de quatre enfants. A la suite d'une série de mauvaises récoltes, il songea sérieusement en 1919 à abandonner les luttes nationales pour se consacrer entièrement à son métier de cultivateur. Membre du bureau de direction du *Patriote de l'Ouest*, secrétaire-président de l'ACFC, en plus d'être agent de la Sovereign Life Insurance Company, il ne pouvait pas rendre justice à toutes ses obligations. C'est alors que l'archevêque de Régina, Mgr Oliver-Elzéar Mathieu, intervint afin de le convaincre que ses services étaient indispensables à la population française de la province. Mgr Mathieu lui suggéra de confier ses terres à un gérant et de vendre de l'assurance, ce qui lui "permettrait de voyager à travers la province et de visiter les écoles," tout en gagnant un revenu convenable. Sitôt dit, sitôt fait. A l'automne de 1919, Raymond Denis déménagea sa famille à Vonda, où il jouirait d'un meilleur service de chemin de fer et de poste.

En 1921, Raymond Denis remit sa démission à la Sovereign Life Insurance Company, suite à sa nomination au poste de gérant pour les provinces de l'Ouest de La Sauvegarde, la seule compagnie d'assurance-vie entièrement canadienne-française. Jouissant d'un revenu adéquat, d'un service de secrétariat, d'un compte de dépenses pour couvrir ses frais de déplacement à travers la province et de la

bénédiction de son patron à La Sauvegarde, M. Narcisse Ducharme, l'agent d'assurances s'impliqua encore davantage dans les "luttres nationales."

Il visitait les écoles, offrait des discours un peu partout, enjôlait ou engueulait les hommes politiques selon les circonstances, recrutait des enseignants au Québec et grondait ceux qui, à son avis, n'étaient pas suffisamment nationalistes. Son but était toujours d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles. Que le gouvernement l'ait voulu ou non, selon les citoyens de langue française de la Saskatchewan du début des années 20 le Bureau de la minorité de langue officielle du ministère de l'Education était situé à Vonda.

Son dynamisme, ses talents d'administrateur, son sens des responsabilités, et ses convictions furent mis à profit encore davantage lorsqu'il fut élu président de l'Association des commissaires d'école franco-canadiens (ACEFC) en 1923. En 1925, il cumula deux présidences, celle de l'ACEFC et celle de l'ACFC, les deux associations clés des francophones de la Saskatchewan.

Raymond Denis, le chef du groupe franco-canadien de la Saskatchewan, occupa ces deux postes jusqu'en 1934. Durant cette période, il organisa les concours de français, une série d'examens préparés par l'ACFC et auxquels se présentaient annuellement les étudiants de langue française des quatre coins de la province à partir de 1925. Il coordonna une collecte de fonds pour subvenir aux besoins du Collège Mathieu de Gravelbourg. Il préconisa et mit sur pied le premier secrétariat permanent de l'ACFC. De 1928, il planifia et réalisa des voyages annuels dans l'Est, qu'il avait baptisés "voyages de survivance." Son but était de forcer des Québécois à reconnaître l'existence et les tribulations des minorités françaises de l'Ouest. De l'autre côté de la médaille, la tournée du bercail de la francophonie servait à reconforter, à redonner confiance et à remonter le moral des participants de l'Ouest qui souffraient d'isolement.

Les activités présidées par Raymond Denis prenaient de plus en plus d'ampleur et le bien-être matériel et culturel de la minorité française de la Saskatchewan semblait progresser lorsqu'un double fléau infligea un dur coup aux aspirations des francophones de cette province. L'effondrement du prix des produits agricoles, accentué par une période prolongée de sécheresse et l'élection du gouvernement Anderson grâce à l'appui du Ku Klux Klan (KKK) servirent à ébranler les fondements de la survivance des francophones. Raymond Denis ne pouvait pas redresser la crise économique dont il était lui-même une des victimes, mais il engagea une lutte féroce contre

le gouvernement Anderson qui menaçait de porter atteinte à l'enseignement de français et au système des écoles séparées.

Malgré les menaces proférées par la presse et quelques membres du KKK, malgré aussi la résistance de certains dignitaires ecclésiastiques, il décida d'unifier tous les catholiques de la province pour combattre les lois scolaires du gouvernement Anderson. Les démarches qu'il entreprit donnèrent naissance en 1930 à l'Association conjointe des Commissaires d'écoles catholiques de la province.

Durant ses nombreux voyages dans l'Est, il offrait des discours à qui voulait bien l'inviter et il ne ratait jamais une occasion de suggérer aux députés conservateurs du Québec qu'ils ne pouvaient se permettre le luxe de tourner le dos à leurs concitoyens de langue française de la Saskatchewan s'ils désiraient être réélus. Leur devoir de patriote exigeait qu'ils persuadent leur chef, R.B. Bennett, d'intercéder auprès du gouvernement conservateur de la Saskatchewan en faveur des minorités.

Ces nombreuses initiatives ont-elles porté fruit? Raymond Denis affirme lui-même dans *Mes Mémoires* qu'il est impossible de répondre à cette question. La détérioration continuelle de l'économie de la province et, peut-être en partie, les démarches entreprises par Raymond Denis obligèrent le gouvernement Anderson à remettre à l'arrière-plan les questions scolaires. A partir de 1932, la vigilance demeurait le mot d'ordre, mais la vague de fanatisme de 1929 avait définitivement cédé la place aux préoccupations économiques.

Les problèmes scolaires s'étaient atténués, mais le secteur de l'assurance-vie n'était pas à l'abri des retombées de la crise économique qui sévissait à travers l'Ouest canadien. En 1934, le propriétaire de La Sauvegarde invita Raymond Denis à assumer le poste de gérant des ventes au bureau central de Montréal. Son cœur appartenait à la Saskatchewan, mais il devait se soumettre à l'évidence. L'emblème du fait français, le chef indiscutable des franco-Canadiens de la Saskatchewan depuis tellement d'années fit ses adieux et déménagea à Montréal, pour une durée de deux ans.

Mais Raymond Denis ne revint jamais vivre en Saskatchewan. Néanmoins, la distance ne l'a aucunement empêché de promouvoir l'essor de la culture française dans la province où résidaient son fils, ses frères, ses soeurs, ses neveux, ses nièces, et ses anciens compagnons d'armes. Il se fit le porte-parole et l'ambassadeur non attitré de la Saskatchewan française dans l'Est. La lutte pour l'obtention des postes de radio français dans l'Ouest constitue la meilleure preuve de son attachement à la culture française à travers les prairies.

Maître des intrigues de couloir, il agit comme intermédiaire entre les comités de la radio de l'Ouest et les gouverneurs de la Société Radio-Canada. Il enrichit la compagnie de téléphone, il exploite sa secrétaire qui dactylographiait toutes ses lettres aux évêques, à certains gouverneurs et aux hommes politiques, y compris quelques ministres. Rien n'était laissé au hasard. Lorsqu'on décida d'organiser une campagne de souscriptions à travers le Québec pour contribuer au financement des postes de radio français de l'Ouest, on lui confia la gérance de cette campagne pour le district de Montréal. Encore à court d'argent, ses compatriotes de la Saskatchewan le supplièrent de les secourir. Agé de 66 ans, il séjourna en Saskatchewan pendant près de cinq mois et il réussit à convaincre les franco-Saskatchewanais de souscrire plus de 300 000 \$ au fonds de la radio. Les antennes de CFRG et de CFNS furent érigées dans une large mesure grâce à son dévouement.

De retour à Montréal, il travailla à La Sauvegarde pendant encore quelques années avant de prendre sa retraite. En 1962, il assista au congrès de l'ACFC, durant lequel on célébra le 50e anniversaire de fondation de l'association. Les anciens et les moins anciens rendirent hommage au vieux lutteur qui — les participants le soupçonnaient — assistait à son dernier congrès. Il décéda à Montréal trois ans plus tard, à l'âge de 79 ans.

Ses mémoires

La lecture de *Mes Mémoires* de Raymond Denis est indispensable pour quiconque s'intéresse au développement du fait français de la province. C'est toute l'histoire de la Saskatchewan française qui se déroule devant les yeux du lecteur. On y retrouve une multitude de détails et de renseignements qui complètent ou enrichissent la documentation contenue dans les fonds d'archives — la collection de l'ACFC, la collection de la Radio française, la collection de la Société historique, et les collections de documents des paroisses et des diocèses.

Un extrait de *Mes Mémoires* concernant l'origine de l'Association des commissaires de langue française nous fournit des renseignements qui, à ma connaissance, n'existent nulle part ailleurs. On peut en effet y lire:

A l'issue du congrès de la Saskatchewan Trustees Association en 1918, nous avons pris la résolution de fonder notre propre Association.... L'idée était bonne, mais en

core fallait-il la mettre à exécution. Qui allait prendre l'initiative du mouvement?...

Un soir, alors que je me trouvais à Prince-Albert, nous discutâmes très longuement la question dans les bureaux du *Patriote*, avec le Père Auclair, directeur du journal, et M. Donatien Frémont, rédacteur du même journal. Nous décidâmes d'aller de l'avant et à nous trois, nous nommâmes un comité provisoire avec M. Emile Gravel, de Gravelbourg, comme président, et M. Raymond Denis, de Vonda, comme secrétaire-général.... Parmi les directeurs provisoires, je me souviens des noms de MM. S. Ducharme, de Saint-Victor, Jean Haran, de Forget, Jules Casgrain, de Prince-Albert, Théodule Lalonde, de Zénon Park, Charles Handfield, de Stor-thoaks, Raymond Leduc, d'Assiniboia, René Rosy, de Laflèche, ainsi que J.-A. Roy, de Delmas. Comme secrétaire-général, j'écrivis à tous ces messieurs leur disant qu'à une assemblée très représentative, ils avaient été élus directeurs de l'association des commissaires. Notre association des commissaires fut donc réellement fondée par trois hommes, dont deux n'étaient pas commissaires d'écoles.¹

Raymond Denis nous révèle dans un autre cas que le premier ministre Louis St-Laurent, suite à l'intercession de l'archevêque d'Ottawa, Mgr Vachon, était intervenu personnellement auprès de C.D. Howe qui s'entêtait à refuser l'octroi des permis de construction pour les postes de radio français en Saskatchewan.

Les exemples de ce genre abondent dans *Mes Mémoires*. Lors de la rédaction, Raymond Denis, même s'il était en possession de toutes ses facultés, n'a pas eu recours uniquement à sa mémoire. Il a vérifié les faits en consultant *Le Patriote de l'Ouest*, sa correspondance, son journal intime et ses archives personnelles. Le lecteur peut donc se fier à la véracité des événements mentionnés.

Cependant, tout auteur de mémoires a tendance à valoriser ses idées, ses exploits, bref, sa carrière. *Mes Mémoires* de Raymond Denis ne font pas exception à la règle. Il a tendance à accentuer sa contribution personnelle à l'épanouissement des associations provinciales et son rôle durant les luttes entreprises au cours des années. Toutefois, il ne perd jamais l'occasion de souligner le dévouement de certains personnages, tels Mgrs Mathieu et Baudoux, MM.

A. de Margerie, A. Motut, D. Lepage, et plusieurs autres. Inversement, il n'hésite aucunement à critiquer ses adversaires — Mgr Marois avec qui il s'est disputé, et les lâches — Mackenzie King qui a toujours abdiqué ses responsabilités envers les francophones de l'Ouest. La grande lacune de ces mémoires aux yeux de l'historien, c'est l'omission de certains épisodes ou événements qu'il refusa de faire revivre, ce qui est normal. Comme tout auteur de mémoires, il a présenté son interprétation des événements, mais il a tout de même tenté d'être aussi objectif et précis qu'il lui était humainement possible de l'être.

Mes Mémoires ne constituent pas un chef-d'oeuvre littéraire. La qualité du français est impeccable, certes, mais c'est l'organisation, la structure à l'intérieur du document qui fait défaut. Au lieu d'analyser un thème jusqu'à sa conclusion, il introduit une multitude d'anecdotes qui sont passionnantes; mais ces à-côtés ruinent la continuité de son exposé. Nonobstant cette déficience, ces anecdotes et un texte émaillé d'humour servent à monopoliser l'intérêt et l'attention du lecteur. Combien de bons catholiques, à l'exception de Raymond Denis, se sont-ils agenouillés dans un confessionnal, non pas en quête de l'absolution mais pour emprunter 50\$ du curé? Dans un autre contexte, il nous relate qu'il était impossible d'obtenir une place sur le chemin de fer durant la guerre. Après avoir communiqué avec le vice-président du Canadien National, il obtint le même soir un compartiment et une promotion — tout le long du parcours, le "porter" du train l'appela colonel. Il présente même des histoires amusantes racontées par ses amis, dont celle-ci qu'il attribue au Cardinal Villeneuve:

Il s'agissait d'un bon vieux curé canadien en visite à Rome et qui, dans les jardins du Vatican, venait de s'apercevoir qu'il avait perdu son portefeuille qui contenait son argent, son passeport et ses billets de retour. Le vieux curé se désolait, se lamentait: "Que vais-je faire, je n'ai plus un sou." Attiré par les plaintes du bon vieux curé, un prélat de la Curie Romaine s'arrêta et lui dit: "Ne craignez rien, M. le curé, il n'y a que d'honnêtes gens au Vatican, celui qui trouvera votre portefeuille vous le rendra." Et le vieux curé de répondre: "Euh! Euh! Monseigneur, c'est pas si sûr, s'il tombe entre les mains d'un Jésuite, il trouvera bien un article du droit canon qui lui permettra de le garder."²

En plus de son sens de l'humour, Raymond Denis révèle toute sa personnalité. Homme de convictions profondes, homme confiant en ses ressources, administrateur et organisateur sans pareil, orateur doué, manipulateur, fin tacticien, maître des intrigues de couloirs, combatif, honnête et courageux, il admet toutefois qu'il avait un grand défaut — il manquait souvent de tact et de diplomatie. Il avait plusieurs amis et admirateurs, mais sa franchise et son caractère prompt lui ont valu plusieurs ennemis et détracteurs. S'il vivait encore, Raymond Denis répondrait probablement: "Dans une vie bien remplie, ce sont les risques qu'un homme d'action doit prendre et les conséquences qu'il doit subir."

Raymond Denis contribue peu de pages à sa vie personnelle. C'est notre histoire qu'il raconte. On ne peut permettre à un tel document de languir dans un fond de tiroir. *Mes Mémoires* de Raymond Denis devraient être publiées sous une même couverture, et elles le seront prochainement.

Notes

1. *Raymond Denis: Mes Mémoires*, Vol. I, pp. 84-85, (non-publiées).
2. Ibid, Appendice A, p. 27.



Joseph Harvey: Poète-Laboureur 1898 - 1973

par
Abbé Jean Papen

Dans l'héritage de la littérature francophone écrite dans l'Ouest canadien, le Manitoba peut se glorifier de quelques noms célèbres comme Maurice Constantin-Weyer ou Gabrielle Roy, et l'Alberta est fier de son Georges Bugnet. Mais la Saskatchewan ne compte pas d'auteur de quelque renom pour lui donner une certaine importance dans ce domaine. A ma connaissance, le premier, sinon le seul poète à avoir publié durant les premières années de ce siècle une oeuvre littéraire est Joseph Harvey.

Dans son *Histoire de la littérature canadienne* de langue française, publié en 1940, Mgr Camille Roy cite à la page 121 une liste de poètes sans grande importance qui ont publié un recueil ou deux au cours des premières décennies de notre siècle. A leur sujet, il écrit: "Ils sont allés à des travaux littéraires plus appropriés à leurs talents, où ils ont épuisé dans un premier essai tout leur effort. Telles quelles, leurs oeuvres sont un témoignage historique de l'activité qui a régné dans le champ de la poésie canadienne." Or parmi ces poètes, il cite le nom de Joseph Harvey "qui nous a donné, de l'Ouest canadien où il vit, un recueil aux grains très mêlés, intitulé *Les Epis de blé* (1923)." Qui est ce poète Joseph Harvey? Que nous révèle-t-il dans ce recueil "aux grains très mêlés"?

Pour répondre à ces questions, je dois une grande dette de reconnaissance à Soeur Joséphine Ouellet et surtout à Soeur Ida Hainault, deux soeurs de la Présentation de Marie à Prince Albert, qui, avec beaucoup de patience et de persévérance, poursuivirent leur recherche assidue pour préciser la biographie de Joseph Harvey.

Joseph Jacques Harvey est né le 21 juin 1898 à Causapscal, petit village dans le Comté de Matapédia au Québec. Son père, Armias Harvey, mesurait le bois dans les chantiers, et sa mère, née Elmiere Potvin, pendant les nombreuses absences du père garde le foyer où elle va élever quatre garçons (Victor, Théodore, Oscar, et Joseph) et une fille Anne Edwidge. La famille adoptera aussi un jeune enfant du nom d'Elie Corneault qui prit le nom de Harvey durant son enfance, mais qui reprendra son nom de Corneault à l'âge adulte.

Joseph semble avoir vécu une enfance heureuse. Il en garde un souvenir nostalgique, surtout des contes que sa mère lui racontait les longs soirs gris d'hiver. Il commença son école élémentaire et ce furent les seules années d'éducation qu'il eût jamais connues. Mais ces quelques années lui ont donné un tel goût du savoir que durant toute sa vie, il restera un homme passionné pour la lecture, pour l'histoire, la littérature, la géographie, même l'astronomie. Son enfance au Québec le marquera profondément, car il restera toujours très attaché à son Québec natal.¹ En 1911, à l'âge de 13 ans, il quitte la vallée de la Matapédia pour venir en Saskatchewan avec sa famille (p. 23). Ses parents s'installent d'abord sur un "homestead" près du Lac Bérubé, dans la région de Victoire, à quelques milles à l'ouest de Debden. Ce départ de la province de Québec et les travaux de défricheur amènent Joseph à passer subitement de l'enfance à l'âge adulte. Même si Joseph ne pourra plus passer de temps à l'école, il acquiert à force de lectures sérieuses un vocabulaire et un savoir étendus qui étonneront toujours ses voisins et amis.

Après avoir défriché son homestead, le père Armias préfère laisser les travaux agricoles, et il se bâtit une grande maison à l'entrée du village de Debden, dans laquelle il ouvrit un magasin pour les colons qui commençaient à peupler ce nouveau centre francophone. Plus tard, le père ira ouvrir avec son fils Victor un autre magasin à Eldred, tandis que la mère et Joseph restèrent dans la maison-magasin de Debden. On dit même que c'est dans cette maison que les pionniers-fondateurs de Debden se réunissaient le dimanche pour assister à la messe de l'abbé Joyal, avant la construction de la première église de Debden.

A l'âge de 18 ans, Joseph prend à son tour un homestead dans

la région d'Ormeaux (pp. 25,35). Trois ans plus tard, il en prend un autre, plus près de Debden. Il passait ainsi la saison agricole à travailler ses terres, et ses hivers, il les vivait avec sa mère à Debden. Une profonde relation semble unir ces deux êtres. Dans ses poèmes, il évoque son enthousiasme de jeune défricheur; il décrit avec la ferveur d'un jeune amoureux sa cabane de pionnier, son "shack" comme il dit; il chante avec des accents mélancoliques l'âme du soc de sa charrue; il devine même avec une imagination pieuse le destin du blé qu'il moissonne (p. 8).

En janvier 1922, il est lauréat du premier concours d'historiettes et de blagues lancé par *Le Samedi*, journal très populaire au Québec au début de ce siècle (p. 100). Pour la première fois, un de ces écrits attire quelque attention. Le goût d'entreprendre une publication plus étoffée l'amène à envoyer en 1923 une série de poèmes qu'il avait composés entre 1918 et 1923 sur des sujets divers, réunis sous le titre *Epis de blé*. Il dédie ce recueil à "Geneviève," une femme de lettres qui publiait en ces années-là une série de "Billets" dans *Le Soleil*. Joseph Harvey lui avait envoyé, semble-t-il, quelques ébauches de ses poèmes et elle lui avait répondu avec encouragement.²

Entre-temps, il éprouve probablement la plus grande peine de sa vie. En décembre 1922, sa mère meurt à la suite d'une grave indigestion et cette mort laissera un grand vide dans son cœur.³ Plus tard, mais on ne sait pas exactement la date précise, il achète le magasin de son frère Théodore à Bodmin, dans la région de Big River. Il gardera ce magasin jusqu'à sa retraite en 1968. Durant ces années, il écrit quelques poèmes dont on ne connaît que les titres. Toutefois, entre 1923 et 1930, il gagne le premier prix d'un concours littéraire organisé par *Le Devoir* avec un poème intitulé "Herculanum et Pompei," poème fortement inspiré du style épique de Victor Hugo. Ce prix valut à l'auteur la somme de 500\$. Malheureusement, nos recherches ne nous ont pas encore permis de découvrir le texte de ce poème.

En 1968, il vend donc son magasin à Bodmin et vient s'établir à Prince Albert. Comme il fut célibataire toute sa vie et qu'il ne lui restait dans la région que son frère Victor, lui-même passablement malade, il loue une petite chambre au 129, 11^e rue est. Il ne sort pas beaucoup, sinon pour assister fréquemment à la messe à la Cathédrale et pour visiter quelques amis du temps de sa jeunesse à Debden et Victoire. Le 20 novembre 1973, on le trouve mort déjà depuis quelques jours, seul, étendu sur son lit, une revue à la main. Quatre jours plus tard, une cinquantaine de personnes, amis et vieilles

connaissances, se rassemblent à la Cathédrale de Prince Albert avec Mgr Arsène Saint-Pierre pour célébrer les funérailles toutes simples de ce poète-laboureur. On enterre son corps dans le lot familial, au cimetière South Hill de Prince Albert. Il laissa sa maigre fortune aux Religieuses du Précieux Sang et à l'évêque de Prince Albert pour payer les études de séminaristes trop pauvres. Ainsi se termine à l'âge de 75 ans la vie terrestre de ce simple colon venu du Québec en Saskatchewan pour défricher notre sol, mais qui osa un jour prendre la plume pour écrire quelques vers français, sans illusion sur ses talents (p. 99), sans autre but que de donner à la jeunesse de son temps le goût de la créativité. Dans l'Avertissement qu'on lit au début de son recueil de poèmes, Joseph Harvey écrit:

Pour juger sainement d'une oeuvre, sous l'auteur, il faut voir l'homme. Ce volume — "Les Epis de Blé" — est de la plume d'un défricheur très jeune, très enthousiaste, et surtout, très ignorant, n'ayant fréquenté, dans son enfance, que la petite école de sa vallée natale qu'il quittait, à l'âge de treize ans, pour suivre ses parents dans les Prairies de l'Ouest. Depuis cette date, il a demandé aux durs travaux des champs le pain de chaque jour. Il espère que l'intention honorable, qui a motivé ces essais, lui fera pardonner, aux yeux des lettrés, d'avoir, pour charmer ses heures de solitude, quelquefois troqué la charrue de colon pour le luth du poète. Il se hâte d'ajouter que, s'il croit en la toute-puissance du travail, dans quelque champ qu'on l'exerce, il ne se fait, d'autre part, aucune illusion sur son talent personnel. Le plus grand mérite de l'auteur, en livrant à la publicité ces ébauches poétiques, est de faire preuve d'une audace peu commune, et peut-être aussi, de montrer à la jeunesse, trop prompt à se décourager, ce que, sans grammaire, sans autre guide que sa bonne conscience, l'on peut faire, malgré tout, avec ces deux forces: Idéal et Volonté.

Quelle est donc la valeur littéraire de ce recueil? Que nous dit-il de son auteur? Quelle importance a-t-il donc dans l'héritage littéraire francophone de l'Ouest?

Ce recueil modeste de 140 pages est divisé en deux livres. Le premier livre comprend 62 poèmes, chacun intitulé "Epi" dont certains sont dédiés à des amis ou amies ou encore sont précédés d'une citation d'auteur ou de poète célèbre à l'origine de l'inspiration du

texte qui suit. Puis on trouve sept poèmes d'inspiration plus ou moins humoristique. Ensuite vient le deuxième livre, intitulé *Les Fleurs de Sillon*, qui réunit 18 "Fleurettes." La principale différence entre les poèmes du premier et du second livre vient surtout de leur source d'inspiration: les "Fleurettes" sont des poèmes romantiques qui chantent l'amour idyllique pour la femme — la femme idéale qu'il recherchait dans sa jeunesse et qu'il n'a jamais trouvée. Ecrits durant une période de quatre ans, ces poèmes respirent beaucoup le romantisme tout à tour enthousiaste, mélancolique, religieux et bucolique d'un jeune homme de 20 à 25 ans, imbu des grands poètes romantiques français et québécois, essayant tant bien que mal de libérer son chant intérieur. Il écrit dans son dernier poème en parlant de ses vers:

Mes blés sont engerbés! Il sont partis mes vers!
Partis en emportant dans leurs strophes de flamme,
Les pensers de mon front, comme on part à vingt ans,
Quand on croit qu'un baiser quelque part vous attend!⁴

Il a appris les rudiments de la versification à force de lire attentivement les oeuvres des grands poètes français du 19^e siècle. Ses poèmes ressemblent parfois plus à de la prose rimée. Son vers est souvent chaotique à cause de nombreuses inversions et de l'emploi abusif de la virgule. Le vocabulaire est très simple, des fois marqué d'expressions étranges, comme lorsqu'il parle de la flamme des yeux d'une jeune fille qui sait "séraphiser" son âme avec une caresse (p. 131) ou encore lorsqu'il rêve au travail des ans qui auront "diadémé" son front de vieillard (p. 90). Il utilise à l'occasion des termes du vieux français du terroir, comme le verbe "dégoiser" (p. 100). Il compose surtout selon les formes poétiques les plus classiques et la majorité de ses vers sont des alexandrins. Mais il s'essaie des fois à combiner des vers octosyllabes avec un vers monosyllabique (p. 121). Ses comparaisons et autres figures de style n'ont rien de trop original et trouvent leur inspiration dans la veine d'images les plus typiques du romantisme bucolique et mièvre de la période de décadence de ce mouvement littéraire. Mais des fois, il a des trouvailles intéressantes, comme ce petit quatrain joli:

Si Dieu créa le premier homme
D'un souffle de sa bouche, en somme
Il me charme de supposer,
Qu'il fit la femme d'un baiser! (p. 137).

Mais il faut bien l'avouer: c'est déjà merveilleux qu'un homme

sans autre éducation que son école élémentaire et le fruit de ses lectures personnelles ait pu néanmoins exprimer l'idéal et la foi de sa jeunesse et ne pas se laisser abrutir par les lourdes fatigues des durs travaux manuels de sa vie de défricheur, ni se laisser étouffer par les conditions sociales de son milieu, si peu propices au développement d'une culture plus raffinée. On comprend alors pourquoi il écrit ce poème qu'il intitule "Perseverando":

Quelque chose me dit que si je persévère
A marcher de l'avant dans la route sévère
De l'étude où déjà, depuis deux ou trois ans,
Je plonge mes regards d'honnête paysan;
Que si, victorieux, méprisant la fatigue,
N'écoutant que mon coeur, mon jeune coeur, je ligue
Sous mon sceptre, Idéal, Patience, Volonté,
Je parviendrai sans doute — ô triomphe! — à bouter
Dehors cet affreux nain sombre, à l'haleine rance;
Ce lugubre avorton qu'on nomme l'Ignorance (p. 91).

A travers ses poèmes, on découvre un homme contemplatif, affectueux et très sensible, profondément croyant, très attaché à sa culture et à son identité canadienne-française, solitaire et mélancolique à la manière d'un Musset malade du "vague-à-l'âme" typique des romantiques.⁵ On ne trouve pas de pages lumineuses qui éclairent d'une lueur originale le sens de notre aventure humaine, mais on perçoit un homme très sensible et déterminé à garder vivant au fond de son coeur l'amour du verbe français et des valeurs les plus durables de sa culture française. Dans un poème qu'il date du 3 octobre 1922, il décrit bien sa lutte intérieure pour se cultiver, s'épanouir intellectuellement, au sein d'un milieu frustré et sans grande culture:

Minuit sonnait au loin. Je fermai Lamartine,
Puis je rêvai longtemps sur sa lyre divine...
— Tourment! que de sentir à son souffle — impuissant,
Fermenter son esprit et bouillonner son sang!
Je songeai de ceux-là — sont-ils aussi des âmes? —
Qui ne trouvent que cendre où je vois tant de flamme!
O deuil! Si c'étaient eux les heureux d'ici-bas,
Eux dont le coeur est sourd et dont l'oeil ne voit pas,
Qui, vaporeuse nuit dont l'étoile s'efface,
N'ont d'âme que le nom et d'humain que la face!
Ils existent, c'est tout; ils ignorent qu'ils sont;

Ils vont baïllant leur vie ainsi qu'une leçon;
Jamais on ne les voit, vers la céleste algèbre
Des constellations dresser leur front funèbre!
— La foudre éclate aux nues en un long trait de feu;
L'univers resplendit de quatre lettres: Dieu!
Qu'ont-ils vu? Qu'ont-ils lu? — Rien! Nul rayon ne zèbre
Fût-ce un regard divin, la nuit de leur ténèbre.
Leur mot? — Poésie, Art? Que nous importe! —
Hélas!

Si c'était vraiment eux les contents d'ici-bas,
Je n'échangerai point le tourment de mon âme
Contre toute la paix de leur quiétude infâme!

Oui, saigner! oui chercher est d'autant noble et beau
Qu'on a son coeur pour guide et sa foi pour flambeau!
(p. 62).

Comme l'écrivait Mgr Camille Roy, Joseph Harvey est un de ces poètes qui a peut-être épuisé dans un premier essai le meilleur de son talent. Eût-il vécu au Québec et profité d'une éducation plus poussée, il aurait peut-être développé ses dons et produit une oeuvre littéraire plus vaste et plus riche. Le développement de l'Ouest a ainsi exigé le sacrifice de bien des talents qui n'ont pas vraiment eu la chance de s'épanouir à leur juste mesure. Mais Joseph Harvey, peut-être notre premier poète fransaskois, a quand même osé, malgré toutes ces limites, défricher humblement le champ de la poésie et ainsi relever le défi de vivre une vie intellectuellement cultivée au sein des exigences impérieuses de la vie de défricheur dans l'Ouest.

Un dernier mot, mes vers, un dernier mot encor!
S'il vous faut succomber à ce premier essor

O mes frères

Hirondelles,

Que ce soit crânement!

— Ne sachant que son coeur, n'écoutant que son zèle,
Il est beau de tenter, sans mesurer ses ailes,

L'assaut du firmament!⁶

Notes

1. Toutes les références sont prises dans *Les Epis de blé* de Joseph Harvey, Québec: Imprimerie Le Soleil Ltée, 1923, pp. 10, 22, 38, 88.
2. pp. VIII, IX et X (au début du recueil)
3. pp. 66, 67, 68, 69, 70, 79, 87
4. p. 138; cf pp. 104 à 108
5. pp. 61, 63, 64, 89
6. p. 92; cf pp. 99, 102



La métaphore théâtrale dans *Sauvage,* *sauvageon*

de
Marguerite Primeau

par
Paul Dubé

L'étude de la métaphore théâtrale dans *Sauvage, sauvageon* de Marguerite Primeau s'impose presque d'elle-même, étant donné le nombre de références et d'allusions au théâtre dans le texte. En effet, du début à la fin, la narratrice ne cesse de parler de son histoire en tant que moments/gestes/actions/paroles d'une pièce de théâtre. Une vingtaine de références nous ramènent continuellement à ce modèle sur lequel est axée la structure même du récit, à savoir, un prologue et trois actes, chacun respectant ce qui est propre à un certain théâtre — une unité de temps, de lieu, et d'action. Comme au théâtre, les passages d'un acte à un autre sont clairement indiqués: "Allons! qu'on lève le rideau! Le prologue a terminé son boniment, ce cher prologue qui a révélé la petite fille heureuse."¹ Suit immédiatement le premier acte: "Levez le rideau, vous dis-je. Qu'on frappe les trois coups et que la mécanique démarre" (p. 37).

Mais on ne saurait apprécier le véritable sens de cette métaphore structurale si on ne la rattache pas au genre dramatique que le texte semble vouloir imiter. Sur cette question, la narratrice elle-même semble perplexe, car à la toute fin, elle dit:

[il] vient de se jouer la dernière scène du drame ou du mélodrame...[les personnages étaient] tous acteurs dans un drame qui ne mérite même pas le nom de tragédie.... Je ne sais plus si ce n'est pas une mauvaise comédie que j'ai vécue. (p. 158)

S'agit-il d'une interrogation réelle, ou d'une pure question de rhétorique? Il faut reconnaître que c'est la narratrice qui raconte sa propre vie, l'histoire d'un cheminement vers le suicide. En tant que narratrice, focalisatrice, sujet et objet de la narration, elle n'y voit forcément rien d'autre qu'une tragédie. Elle le suggère assez clairement d'ailleurs: la première référence au théâtre dans le texte fait mention de *Lady Macbeth* (p. 18), la deuxième parle d'un "dénouement préordonné" (p. 35); plus loin, c'est une référence à *Electre* et à *Agamemnon* (p. 36); à la page 37, la narratrice implore "que la mécanique démarre"; plus loin encore, elle dit que "ce n'était pas le rôle que j'eusse volontairement choisi" (p. 97); à la page 115, elle demande si "l'heure est...enfin venue"; à la page 129, elle déclare que "le moment n'est pas encore venu," et ainsi de suite.

En situant l'histoire sous le signe de tragédies connues et avec les nombreuses mentions d'un destin implacable dont la narratrice est victime et contre lequel elle se révolte (n'est-ce pas, simplifié, un aspect important de la tragédie classique?), la narratrice place d'emblée son récit dans le domaine de la tragédie: la signification se trouve ainsi annoncée....

Mais au-delà du texte écrit, le théâtre se complète par le passage à la scène, ce lieu où des personnes réelles jouent des rôles imaginaires, ce lieu où un discours "fini" créé par un auteur alimente un "jeu" orchestré par un metteur en scène devant un auditoire conscient du trompe-l'oeil et y participant activement. "L'histoire"² n'est donc pas le seul texte important pour une bonne compréhension de l'utilisation de la métaphore théâtrale. L'étude de celle-ci dans l'ensemble de ses manifestations, et au-delà du plan strictement structural, nous fournit une figure des plus significantes dans l'interprétation de l'oeuvre.

Une étude structurale d'inspiration todorovienne servira de base méthodologique à l'analyse du texte. L'analyse traitera du récit com-

me "histoire" d'abord, (c.-à-d., la partie qui "évoque une certaine réalité, des événements qui se seraient passés, des personnages qui, de ce point de vue, se confondent avec ceux de la vie réelle"), et du récit comme "discours" (c.-à-d., que "ce ne sont pas les événements rapportés qui comptent mais la façon dont le narrateur nous les a fait connaître").³

Deux récits composent le texte: le premier est la narration de la journée fatale qui aboutit au suicide, et il encadre le deuxième, fait de retours en arrière sur la vie de la narratrice. Le premier s'inscrit dans une durée linéaire — le temps d'une journée — tandis que le deuxième raconte le temps d'une vie où le linéaire est plus ou moins floué au profit de l'événement important.

Le récit comme histoire: la structure générale de l'histoire ou des histoires

Maxine Lefebvre, jeune femme de trente-huit ans, ayant décidé de se suicider, vient passer dans une baie tranquille donnant sur la mer une dernière journée au cours de laquelle elle compte refaire le bilan de sa vie pour savoir, "Comment en suis-je venue à ce point?" (p. 13). Cette descente orphique doit se terminer "avant la nuit" (p. 14) au crépuscule du jour et de sa vie, à la fin d'une journée dont le temps est marqué par une bouteille de whiskey qui se vide, tel un sablier, image et symbole du temps et d'une vie qui coulent irremplaçables,...irréremédiablement.

Voilà pour le premier récit composé d'une seule unité événementielle,⁴ un récit hanté par les mêmes sentiments obsessionnels de culpabilité, de remords, de vide, et d'anéantissement.

Le deuxième récit, beaucoup plus important que le premier textuellement, celui qui tente de répondre à la question cruciale liée à la décision du suicide, est annoncé dès le début: "Si tu revenais en arrière, si tu repartais du commencement, du tout début de ton histoire" (p. 18). La narratrice a soin de structurer celui-ci suivant les divisions propres au théâtre, divisions qui sont clairement indiquées comme il a été mentionné plus haut. Pour comprendre la structure de ce récit, il faut le diviser en unités événementielles (qui dans ce cas-ci correspondent aux divisions utilisées au théâtre), qu'il faut ensuite intégrer à la structure générale du texte.

Il faut préciser d'abord que le texte est divisé en trois parties, les deux premières étant à peu près de longueur égale, mais dont la première forme deux parties égales — le prologue et le premier acte.

Le troisième acte est à peu près de la même longueur que le premier, ce qui signifie qu'il y a nette prépondérance du deuxième acte au niveau de son importance textuelle. Divisé en unités événementielles, donc, le deuxième récit (encadré) donne ceci.

Le prologue

Le temps de la tendre enfance de Maxine — “sauvage-sauvageon,” comme l'appelle son père — près d'une mère aimante et retirée, et d'un père qui la nourrit de rêves et de fantaisies, et avec qui elle partage une singulière intimité. Un temps idyllique d'un bonheur sans faille....

Acte I, scène 1

Au cours de sa huitième année, on lui apprend la grossesse de sa mère qui souhaite avec le père l'arrivée d'un fils. Réaction d'épouvante de Maxine qui y perçoit une menace à son univers, et la trahison du père.

Acte I, scène 2

Mort de la mère des suites d'une grossesse impossible. De neuf à douze ans, Maxine vit près d'un père rongé par le chagrin. Sa vie a perdu son côté enchanteur.

Acte I, scène 3

Remariage du père, après des fréquentations et un mariage “clandestins” - (il avait promis à Maxine qu'il ne se remarierait pas). Aliénée, Maxine est tranquillement chassée du foyer; elle finit ses études secondaires dans un couvent.

Acte II, scène 1

Maxine est à Paris où elle fait des études de deuxième cycle. Elle vit avec un Français, étudiant en droit, avec qui elle partage une violente passion sexuelle (il lui fait un enfant dans une sorte de viol) et qu'elle traite dédaigneusement. Elle semble en vouloir à tout et à tous.

Acte II, scène 2

A Nice comme assistante d'anglais, Maxine se lie d'amitié (lesbienne)

avec un professeur de dessin, Angela, dont le jeune fils de seize ans est disparu il y a déjà plus de trois ans. Cette relation, très tendue à la fin, se termine par le suicide d'Angela un soir où Maxine est sortie avec Johnny, un copain américain.

Acte III, scène 1

Après quinze ans sans se voir, Maxine fait venir son père (cardiaque) chez elle à Vancouver où elle habite depuis déjà plusieurs années. Elle se montre mesquine et bête, refusant tout partage avec lui. Son ami Shaun ("plus qu'une simple amitié") la remplace auprès de M. Lefebvre. Même ce romantique au cœur pur ne dure pas....

Acte III, scène 2:

Ayant à faire face à un déchaînement des éléments lors d'un court séjour à son chalet pendant les vacances de Pâques, Maxine panique, mais le père réagit calmement et sagement. Cette réaction contrôlée et pondérée du père ramène Maxine à sa jeunesse. C'est un moment privilégié où elle croit avoir retrouvé le père de son enfance. Ceci est la dernière scène du dernier acte, mettant fin au récit encadré.

Cette division des récits en unités événementielles permet de dégager une structure commune à chacun. Tout comme le premier récit est axé sur l'échec d'une vie à laquelle mettra fin le suicide, c'est-à-dire, l'échec consommé, de même le deuxième récit accuse le même schème dominant de l'échec. Quelles que soient les personnes qui ont des rapports avec Maxine, le même phénomène se produit invariablement: tout aboutit à l'échec. Seule la relation à la mère peut supposer une structure opposée, celle-ci se terminant dans une sorte de communication et d'entente possible. Mais il ne faut pas oublier que la mort prématurée de la mère n'a pas permis à la relation d'être "éprouvée," contrairement aux autres, et que d'autre part, la relation, dans son moment décisif pour la vie de Maxine, a connu, comme les autres, les déboires de l'échec. Mais avec les autres, que ce soit le père, la belle-mère, Marcel, Angela, Johnny, Shaun, et Jeanne et Alice,⁵ tout se termine dans l'échec.

Or, au niveau de l'événement qui déclenche l'échec, c'est-à-dire, le moment où la relation est à jamais rompue, on retrouve encore une homologie structurale.

- Maxine et son père (et sa mère)

C'est l'annonce de la grossesse de la mère, donc de la "sale sexualité" (p. 41) des parents qui occasionne le premier échec.

- **Maxine et Marcel**
Le soir du soi-disant viol (pp. 79-80) consomme l'échec d'une relation toute faite pour l'échec puisque fondée presque uniquement sur la sexualité.
- **Maxine et Angela**
C'est encore la sexualité qui déclenche la crise: Angela se suicide le soir de la séduction du jeune Américain par Maxine.
- **Maxine et Johnny**
Au double échec de la relation Maxine-Angela vient s'ajouter celui entre Maxine et Johnny occasionné par la tromperie de toute cette soirée fatale.
- **Maxine et Shaun**
C'est le rappel d'une sexualité coupable (Shaun a une femme et des enfants en Irlande) qui met fin à la relation.
- **Maxine et sa belle-mère**
Si l'événement qui déclenche l'échec dans les autres relations est toujours lié à une quelconque sexualité, la relation avec sa belle-mère n'est rien d'autre qu'un échec répété. Car sa belle-mère n'évoque pour Maxine que la sexualité: C'est une "femme à hommes" (p. 63) qui abrutit le père par la sexualité (p. 78), et qui le quitte encore pour des raisons de sexualité.
- **Maxine et Jeanne et Alice**
Ces deux jeunes compagnes de classe de Maxine, ses ennemies acharnées, ne sont présentes dans le texte que pour parler sexualité, que ce soit pour faire l'éducation sexuelle de Maxine, pour rapporter les gambades nocturnes du père, ou pour révéler leur lesbianisme. Comme avec la belle-mère, c'est une relation d'échec parce que toujours liée à la sexualité.

En somme, il semble que l'analyse signale, dans un premier temps, l'existence d'une structure uniforme dans l'ensemble du texte, une relation d'échec entre les personnages, axée sur une pro-

blématique sexuelle. Dans la mesure où le premier récit sert de cadre au deuxième et, en même temps, de modèle structural, on peut se demander si cet échec ne serait pas plutôt une conduite d'échec dont le ressort demeure la problématique sexuelle. Mais avant de pouvoir résoudre ce problème, il faut d'abord compléter l'étude du texte par l'analyse du récit comme discours, en commençant par préciser les modalités d'existence du récit.

Qui a écrit le texte? Qui parle? Qui voit? On sait qui parle et qui voit: c'est la narratrice. Cependant, si c'est elle qui a écrit le texte, elle ne s'est pas suicidée, et ce récit n'est qu'une recreation de cette journée soi-disant fatale qui devient plutôt une journée d'exorcisme au cours de laquelle le suicide est rejeté. La fin du texte est assez ambiguë pour laisser croire que la narratrice ne s'est peut-être pas suicidée.⁶

Toutefois, si on acceptait cette explication, il faudrait également accepter que c'est en prenant conscience de son existence, grâce à une révélation quelconque, que Maxine décide de ne pas en finir avec la vie. Or, on sait que cette descente aux enfers de sa vie ne peut être qu'une *redescente* puisque la décision de se suicider précède la journée fatale. Maxine connaît déjà les moindres recoins de sa vie, le temps des révélations a déjà eu lieu, et sa décision est prise. Ce trajet à l'intérieur de son être est son dernier: Maxine, sur son lit de mort, se raconte, se parle intimement. Tout ce discours tient du monologue intérieur; en témoigne l'utilisation tout à fait désordonnée des trois personnes — je, tu, il — dans la narration du premier récit. L'emploi constant de la première personne dans le second contraste avec le premier, signalant également par son organisation plus serrée que l'économie des événements vient accentuer, que la narratrice n'en est pas à son premier retour en soi. Comme le dirait Dorrit Cohn, l'auteur utilise pour le premier récit une technique "connue pour sa capacité à mimer des mouvements psychiques moins bien maîtrisés, plus passifs, et pour suivre le cours sinueux de pensées spontanées...."⁷

Le récit comme discours: la façon dont le narrateur nous fait connaître l'histoire.

Il ne sera pas question de suivre rigoureusement les trois données clefs définies par Todorov pour l'étude du discours. Il suffit de préciser que le temps (c.-à-d. "le rapport entre le temps du discours et le temps de l'histoire"), les aspects (c.-à-d. "la manière dont

l'histoire est perçue par le narrateur''), et les modes (c.-à-d. "le type de discours utilisé par le narrateur pour nous faire connaître l'histoire"),⁸ seront intégrés globalement à l'analyse pour ne garder que l'essentiel de la démonstration.

En faisant abstraction de son statut spécial de monologue intérieur, et en le considérant dans sa présence textuelle de discours — énoncé de quelque chose par quelqu'un — il est permis de dire du premier récit que l'énonciation coïncide parfaitement avec l'énoncé, c'est-à-dire que la conscience de l'énonciateur est transparente au monde perçu. Pour le deuxième récit (qui chevauche l'autre dans la conscience), le temps de l'énonciation ne correspond pas au temps de l'histoire. Le temps immédiat et linéaire ouvre et ferme le récit, le récit encadré n'étant ressuscité que selon le bon vouloir de la conscience, c'est-à-dire, suivant les impulsions qui le motivent. Aussi, pour le deuxième récit, celle qui raconte n'est pas celle qui voit ou vit les événements racontés. C'est la narratrice du premier récit — cette femme suicidaire — qui raconte, c'est celle-ci qui voit Maxine l'enfant, l'adolescente, la jeune femme voir le monde. Ce regard sur le passé de Maxine est tordu par les effets de la dépression et de l'alcool, c'est celui-là qui fait surgir à la conscience les expressions déterminantes. Le "je" qui parle ici est un "je" double dont l'énoncé est suspect parce que soumis à un jeu de motivations réciproques entre deux niveaux d'une conscience interprétante et interprétée.

Les questions s'imposent d'elles-mêmes: d'une part, si on sait que tout est soit caché, exagéré, interprété, jugé à l'avance, ou même faussé, comment lire le texte? D'autre part, on peut supposer que, devant la mort, la narratrice n'a aucune raison de jouer aux mensonges, à la mauvaise foi. Cependant, imbue d'alcool et du fond de son désespoir, la narratrice perçoit et donne à voir un monde entaché de noir. Peut-être.... Quoi qu'il en soit, on sait que le vécu réel de Maxine enfant, adolescente, jeune femme est moins important que l'interprétation qu'en fait la narratrice au moment de son discours imaginaire. Car c'est ce même discours qui a motivé son choix suicidaire puisque ce dernier retour à sa vie confirme la décision prise plus tôt. Ce qu'elle revit constamment et qui l'achemine vers le suicide, c'est justement ce constat d'une vie ratée, révélé par ce discours imaginaire. En somme, ce qui reste de la vie réelle de Maxine, c'est le discours énonciateur d'échec.

Il faut retourner à "l'histoire" pour découvrir l'élément dominant susceptible de nous fournir la clef de la motivation première,

ce que Sartre pourrait appeler le “choix fondamental.”” L’étude de cet aspect de l’oeuvre a déjà révélé une homologie structurale dont l’élément de base renvoie à la sexualité comme principe moteur de l’échec, puisque l’échec est toujours déclenché par un épisode “sexuel.” Quelle est donc cette sexualité dans ses différentes manifestations?

- La sexualité et le père

La douce intimité fantaisiste entre Maxine et son père est pure sans doute, mais au rôle secondaire de la mère — “[Maxine] n’en voudrait pas d’autre —, mais elle peut l’avoir à elle toute la journée,” contraste l’énorme présence envoûtante du père: “ce n’est que le soir que ce grand monsieur pénètre dans son univers à elle et qu’enfin tout se referme autour de lui” (p. 20).

La période idyllique faite de ces moments privilégiés de randonnées dans la campagne évoque toujours l’image d’un vaste champ, éclatant de soleil, où le blé ondule légèrement, bercé par la brise légère (p. 32). Par contre, la rupture avec le père (suite à l’annonce de la grossesse de la mère) amène une toute autre perception de ces beaux champs de blé: Maxine les voit maintenant après la moisson, “les poils hérissés du champ tondu, débris du monde enchanteur que j’avais connu” (p. 43). Elle ajoute: “Chose bizarre! Je n’avais pas remarqué, les années précédentes, la mélancolie d’un champ de blé réduit...à une bourre piquante qui déchirait les jambes” (p. 44). Métamorphose moins de la nature que d’un imaginaire qui la teinte de ses émotions: Maxine ressemble à Maria Chapdelaine dont les sentiments envers la nature sont transformés après que celle-ci lui a pris son amant.

Enfin, qui est ce père merveilleux:

“Mon père!” Quels mots étaient plus doux!
Quelle présence plus envoûtante! Il était le
magicien qui d’un coup de baguette, écartait
les rideaux de ta vie de petite fille (p. 26).¹⁰

- La sexualité et la mère

La grossesse de la mère amène toutes sortes de réflexions que la narratrice prête à la jeune Maxine. D’abord, la saleté

de l'acte sexuel: "Vous êtes sales, tous les deux, toi et Papa. Papa surtout!" (p. 41); la laideur des "procédés nécessaires pour fabriquer un enfant" (p. 38); en fait, toujours une même terminologie parlant sexualité: "dégoûtait," "grotesque," "honte," "grossiers," "amas d'ordures," "dépotoir," (pp. 50-51) etc. Maxine a "pitié de ce pauvre être [sa mère et la femme en général] assujetti aux désirs d'un homme" (p. 47), victime de son rôle, d'une "destinée qui [lui] paraissait honteuse et misérable" (p. 49); elle a "horreur" de la "déformation [du] corps" (p. 47), de ce "ventre monstrueux" (p. 48), signe de cette "féminité incontestable" (p. 41). Tout cela aboutit au désir de renverser sa sexualité, de se transformer en garçon, "pour, dit-elle, confondre mon père et son désir de fils!" (p.45). Cependant, il y a beaucoup plus que cela comme l'indique sa conception de la sexualité féminine.

• La sexualité et Marcel

Comme il a déjà été mentionné Maxine et Marcel partagent une violente passion "qui n'est ni amour ni tendresse ni affection" (p. 70). Au contraire, on cherche presque perversement "l'anéantissement dans l'acte d'amour" (p. 70); Marcel "la veut grisée, enivrée, éperdue, toute secouée de spasmes, brisée par lui et sous lui. Combat sans trêve et sans merci. Quitte à avoir honte demain, à se sentir amoindri, moins propre" (p. 71).

Leur relation se termine sur une sorte de viol qui en dit long sur la sexualité de Maxine:

Je me suis débattue des mains et des pieds.
Je l'ai griffé au visage. Sa joue saignait.... Il
était mon maître pour la première, sûr de lui,
sûr du pouvoir de sa passion. Il savait que
mon corps n'y résisterait pas et, qu'à défaut
d'amour, le désir l'emporterait sur mes efforts
pour me libérer. Sur ce plan il ne me con-
naissait que trop bien.

J'ai cessé de me débattre. Il y avait quel-
que chose de si insolite dans ce revirement
qu'une curiosité, que je ne puis qualifier que
de malsaine, s'est emparée de moi. J'ai voulu
voir jusqu'où irait le déchaînement de sa

violence, jouer avec lui tout le registre de l'amour, pour détruire ce passé que je traînais partout avec moi (pp. 79-80).

Un autre détail significatif de cette sexualité: Maxine rapporte que sa chambre du sixième étage donnait sur la Seine, et qu'au plus fort de l'amour, la vue des "tours de Notre-Dame, reflétées dans l'eau augmentai[t] [son] plaisir. Perversité qui était aussi une revanche...fière d'avoir encore une fois fait la nique à [son] enfance" (p. 72).

- La sexualité et Angela (et Johnny)

La relation maternelle et lesbienne entre Maxine et Angela se termine par le suicide de celle-ci, abandonnée par Maxine qui veut, pour s'amuser, séduire Johnny, dont elle a envie depuis longtemps. Bien qu'elle sache qu'Angela avait besoin d'elle ce soir-là (c'est le troisième anniversaire de la disparition du fils d'Angela), Maxine justifie son comportement en se disant "avec complaisance...qu'à Florence, Angela a bien su se passer d'[elle]...pour cueillir son plaisir avec Signor Pulcioni" (p. 16).

On peut se demander si la motivation première du geste de Maxine n'est pas, plus que l'envie de Johnny, le désir de se venger d'avoir été, un jour, abandonnée par Angela, comme elle avait été abandonnée par son père: dans les deux cas, "pour cueillir [leur] plaisir." Et qui plus est, qu'une simple aventure sexuelle peut l'emporter sur les profonds sentiments d'amitié et de loyauté.

- La sexualité et Shaun

C'est le rappel d'une relation adultère, donc honteuse et coupable — "de n'être que sa maîtresse" (p. 142) — mais c'est peut-être également l'importante place que tient Shaun dans la vie du père, qui met fin à cette relation.

- La sexualité et la belle-mère

La belle-mère est synonyme de sexualité: elle ne représente que la honte — "femmes à hommes" — la dégradation, l'abrutissement, et la déloyauté (p. 78).

• La sexualité et Jeanne et Alice

Comme pour la belle-mère, un seul mot pour exprimer leur rapport à Maxine: la haine. Et une seule idée domine leur présence dans le texte: la sexualité. Elles alimentent, avec un plaisir non mitigé, les idées noires de Maxine sur la sexualité, tandis que celle-ci pressent qu'il y a quelque chose de "louché" (p. 61) dans leur relation, ressentant un "vague malaise" (p. 61) lorsqu'elle les voit se caresser.

La constance de l'échec chez Maxine dans ses relations avec autrui, consommé, à chaque fois, dans l'échec sexuel, comme l'a montré la structure du récit, renvoie à une attitude fondamentale envers le monde qui est l'opposé exact de la sexualité, celle-ci étant, dans son essence même, réciprocité, ouverture à l'autre. Car, à partir d'un certain moment dans son enfance, Maxine ne veut personne, dit n'avoir besoin de personne, ne s'engage envers personne, ne partage rien avec personne, refuse toute communication réelle avec le monde. Et à chaque fois qu'on l'invite à communiquer, à exprimer sa peine, à révéler son "secret," elle en est incapable, ayant choisi la vengeance, les récriminations, le refus catégorique. Même à la fin, lorsqu'elle retrouve le père tant convoité, elle l'engueule pour une bagatelle (pp. 142-143), se fermant de façon définitive à toute possibilité d'échange. On voit évoluer un personnage, qui, à la suite d'une fêlure quelconque, semble s'être volontairement taré, ou qui a assumé une expérience peut-être traumatisante comme un destin, en en faisant une sorte de déséquilibre caractériel.

Comme on l'a vu, la sexualité se trouve au coeur du problème et tous ses rapports sexuels répètent cette constance d'échec chez Maxine. Cependant, il semble que la seule sexualité admissible chez elle soit celle qu'elle "partage" avec son père. Même à la toute fin du texte, à la clôture de la "tragédie," à ce doux moment d'apparente retrouvaille avec son père, Maxine pose un geste qui la ramène à son enfance heureuse: "Je l'ai bordé, dit-elle, comme on borde un enfant. J'ai attendu que sa respiration soit redevenue normale. Eh...eh oui! J'avais oublié ce geste inconscient.... J'ai posé un instant ma joue contre la sienne" (p. 158). Et elle commente ce moment privilégié en se posant cette question: "était-ce un retour soudain et inattendu de la fillette d'autrefois?" (p. 158). La "pièce" s'ouvre

donc sur l'idylle de l'enfance parfaite et se clôt sur le rappel de cette même enfance, dans un langage des plus suggestifs. Qu'est-ce que cela veut dire?

La sexualité infantile de Maxine, manifestée par la relation au père, est possible parce qu'elle n'a pas lieu: elle est vécue, pour ainsi dire, intuitivement; elle n'est pas menaçante parce qu'elle est pure, pleine, parfaite. Elle est le pendant normal d'une communion d'esprit et de coeur entre deux êtres.

Or, c'est à partir du moment où la sexualité prend une dimension réelle que l'univers de Maxine s'effondre, laissant sa marque d'une fêlure caractérielle: ce n'est pas que les révélations de Jeanne et d'Alice soient si dévastatrices en elles-mêmes (malgré la grossièreté de leur exposé (pp. 50-51) qui joue beaucoup sur l'innocence et la naïve imagination de Maxine), c'est que cette première leçon de sexualité coïncide avec la découverte de la sexualité ("sale") des parents par la grossesse déformante de la mère (images encore une fois tordues par l'imaginaire cruel des deux jeunes filles). Mais ce qui plus est, toute cette sexualité faussée et déshumanisée fond sur elle comme un malheur, parce qu'elle coïncide également avec la découverte de sa propre sexualité. D'où tous ses sentiments de honte, de culpabilité, de destinée, de condamnée, elle-même victime d'une condition féminine grotesque qu'elle ne comprend pas. Ainsi conçue, la sexualité est une chute (allégorie de la faute), une déchéance qui sera son lot, qui deviendra son *modus vivendi*, transformée en conduite d'échec qu'elle assume pleinement. D'ailleurs, c'est également une façon de la refuser et de refuser le monde de l'adulte: désir caché de récupérer son enfance?...

L'emploi de la métaphore théâtrale est tout à fait logique pour la narratrice dans la mise en texte de son histoire: seul un univers peuplé de gestes, où tout acte réel est par définition impossible, pouvait servir de cadre à son récit. Image de son monde à elle, la métaphore théâtrale sert à créer pour Maxine l'illusion d'un monde réel dans lequel elle tente de justifier sa conduite par un extérieur déterminant; la métaphore sert, au contraire, à révéler le caractère faux et illusoire d'une telle justification. Quand "la pièce est terminée" — cette histoire du non-engagement — quand l'illusion a finalement fait tomber les masques, Maxine pose le seul acte de sa vie d'adulte....

Notes

1. Marguerite Primeau, *Sauvage, sauvageon*, Saint-Boniface: Les Editions des Plaines, 1984, p. 36.
2. Le sens de "histoire" est expliqué à la prochaine page.
3. Todorov T., "Les catégories du récit littéraire," *Communications*, no. 8, (1966), p. 126.
4. Pour une bonne définition des "classes d'unités", il faut voir R. Barthes, "Introduction à l'analyse structurale des récits," *Communications*, no. 8, (1966). Une "unité événementielle" est une séquence de "fonction cardinales" que Barthes définit comme suit: "Pour qu'une fonction soit cardinale, il suffit que l'action à laquelle elle se réfère ouvre (ou maintienne, ou ferme) une alternative conséquente pour la suite de l'histoire" p. 9.
5. Le rôle de ces deux jeunes filles sera étudié dans les prochaines pages.
6. "La pièce est terminée," (p. 158) dit la narratrice à la fin du récit encadré (donc avant de commettre son acte final). De retour à l'immédiat de son premier récit, la bouteille d'alcool vide à ses pieds, la narratrice exprime sa grande lassitude, elle semble incapable d'agir: "Qu'est-ce qui me retient de l'ouvrir [le tube de poison], et puis courir vers l'eau qui m'appelle? Mais j'ai sommeil. Et mes membres refusent d'obéir à ma volonté" (p. 59).

Et pour finir, le court épilogue est raconté à la troisième personne, signalant que "le sommeil s'est abattu sur [Maxine]" qui, à la fin, "dort. Et rêve!" (p. 159).
7. Dorrit Cohn, *La Transparence intérieure*, Paris: Editions du Seuil, 1974, p. 103.
8. Todorov, op. cit., pp. 139-145.

9. En deux mots, disons simplement que Sartre fait reposer le choix d'une vie sur un choix initial ou fondamental. Dans son *Baudelaire* (Paris: Gallimard, 1948), il tente de démontrer que le poète a vécu la vie qu'il a choisie; dans *Saint-Genet, comédien et martyr* (Paris: Gallimard, 1952) que Genet a choisi d'être un voleur.
10. Cette période idyllique est suivie dans le texte par l'annonce de la fin du prologue et du début du premier acte; en même temps, la narratrice se dit "l'Electre des temps nouveaux" (p. 36).

Le Vocabulaire de l'embarras d'argent dans *La Détresse et l'enchantement*

de
Gabrielle Roy

par
Thérèse Lafontaine

On se souvient comment Jean Lévesque a été frappé par l'odeur aigre de la demeure des Lacasse lorsqu'il fit sa turbulente visite du dimanche. Il a vite reconnu, avec dédain, qu'il se trouvait entre les murs d'un logis suintant la redoutable "odeur de pauvreté," cette pauvreté qu'il tente tant de surmonter, d'oublier. Si on considère l'oeuvre entière de Gabrielle Roy, sans aucun doute, *Bonheur d'occasion* est le roman de la pauvreté. Chaque page aborde et souligne le besoin et l'affreuse souffrance de la famille Lacasse en particulier et des Canadiens français en général. Ce premier roman s'avéra unique dans sa présentation exceptionnelle de l'angoisse humaine causée par la pauvreté. On retrouvera cette indigence dans bien d'autres nouvelles et romans, par exemple celle des frères Demetrioïff et du petit Clair de *Ces enfants de ma vie*, mais sans que le lecteur éprouve un tel poids d'enlissement dans le cercle fermé de la misère.¹

Toutefois, depuis la parution l'an dernier de l'autobiographie *La Détresse et l'enchantement*, le lecteur a pu saisir à nouveau, comme Jean Lévesque, cette "odeur de la pauvreté." Dans la préface à l'autobiographie, François Ricard a bien raison de constater que le portrait de la mère de Gabrielle Roy plane au-dessus du texte: c'est

la personne la plus attachante, débrouillarde et enjouée en dépit d'être toujours sur le qui-vive. Et, encore comme dans *Bonheur d'occasion*, c'est la mère qui se débat corps et âme pour arriver, qui "s'use pour faire marcher la maison" selon l'expression de l'auteur. De tous les membres de la famille, la mère est celle sur qui le fardeau de l'embarras d'argent pèse le plus lourdement.

Lorsqu'on lit *La Détresse et l'enchantement* ou relit les écrits de souvenir *Rue Deschambault* ou *La Route d'Altamont*, on ne peut s'empêcher de voir, chez Gabrielle Roy, le lien intime entre le vécu et l'imaginaire. Certes, son autobiographie est parsemée de commentaires faisant le rapport entre, par exemple, son passage à la gare de Rorketon, l'illustration de Jean-Paul Lemieux, et la trame du roman *La Petite Poule d'Eau*. Il y a au moins de 10 à 15 discussions de ce genre expliquant la genèse d'un récit fictif à partir d'une réalité très précise.² C'est bien connu, donc, qu'il y a pour Gabrielle Roy un reflet, une correspondance profonde entre l'univers personnel et l'univers de fiction. Mais dans l'autobiographie, chose surprenante, l'auteur ne nous indique pas les points de convergence de sa famille sans moyens et du roman de la pauvreté, *Bonheur d'occasion*.

Connaissant déjà à fond le triste sort de Rose-Anna, il est singulièrement difficile de ne pas percevoir les fortes ressemblances entre la vie de cette femme et la mère de Gabrielle. A titre d'exemple, pensons à ce menu détail d'une similitude extraordinaire. Il arrive que Rose-Anna, quelquefois au milieu des plus vifs déboires, s'élance vers de vaines chimères. Ainsi, son esprit s'évade et invente les plus invraisemblables stratagèmes pour devenir riche — elle gagnera une loterie, elle héritera d'une large somme, ou elle dénicherait un précieux billet.

Et voici que de cette prison de soucis, de tourments, de chiffres, Rose-Anna, restée imaginative, malgré tout, s'évadait. Elle avait alors des idées innocentes et puériles. Elle imaginait un oncle riche qu'elle n'aurait jamais connu et qui, en mourant, lui céderait une grande fortune; elle se voyait aussi trouvant un porte-monnaie bien remplie qu'elle remettait à son propriétaire évidemment, mais pour lequel elle toucherait une belle récompense. L'obsession devenait si vive qu'elle se mettait à fouiller le sol d'un oeil enfiévré. Puis elle avait honte de ces fantaisies.

De quelque rêve qu'elle sortît, Rose-Anna revenait tout droit à ses calculs.³

D'une façon analogue, quelques beaux rêves de luxe envahissent l'esprit de la mère de Gabrielle Roy, la soulageant momentanément des peines pécuniaires.

Nous allions pouvoir sauver la maison et nous sauver tous, les égarés, les éloignés, les perdus, nous serions encore au moins une fois rassemblés pour être heureux ensemble.

Et elle recommençait à m'envoûter, comme lorsque j'étais petite, de ses merveilleux rêves où tout finissait si bien! Par exemple, notre oncle riche, mais coriace, connaîtrait un revirement du coeur et nous léguerait une part de sa fortune. Ou bien encore, Anna qui achetait toujours — c'était clandestin dans ce temps-là — des billets du sweeptake irlandais, gagnerait le gros lot et elle ferait un juste partage.⁴

Afin d'analyser ce sujet de la pauvreté dans l'autobiographie, il y aurait plusieurs approches valables. D'une part, nous pourrions poursuivre une comparaison détaillée entre les textes *Bonheur d'occasion* et *La Détresse et l'enchantement*. D'autre part, en s'inspirant de son discours à la Société royale du Canada publié dans *Fragiles lumières de la terre*, le problème de la pauvreté pourrait être traité à un niveau politique et social. Pourquoi la pauvreté doit-elle être la destinée de certaines gens? Que peut-on faire pour améliorer la vie des miséreux? Une des causes fondamentales de la pauvreté des Canadiens français dans l'Ouest à cette époque sera abordée de plain-pied au début de l'autobiographie lorsque l'auteur décrit Saint-Boniface vu de loin. Jadis, la vie d'une communauté francophone (aussi bien au Québec que dans les plaines de l'Ouest) se déroulait au rythme de l'église et non des affaires. Le milieu prisait l'éducation classique mais non les études commerciales. L'église était là avec les béatitudes, ce baume pour reconforter les pauvres. Peut-être l'église cherchait-elle à garder les gens soumis, courbés, à genoux.... A Saint-Boniface, nous confiera Gabrielle Roy, les clochers des églises avertissaient la communauté que l'homme pauvre aurait sa récompense uniquement dans un autre monde.

Bientôt, au-delà du pont, nous devenaient visibles les clochers de la cathédrale, puis le dôme du collège des jésuites, puis des flèches, d'autres clochers. Inscrite sur l'ardent ciel manitobain, la ligne familière de notre petite

ville, bien plus abonnée à la prière et à l'éducation qu'aux affaires, nous consolait. Elle nous rappelait que nous étions faits pour l'éternité et que nous serions consolés d'avoir eu tant de misère à joindre les deux bouts (p. 16).

Par contre, nous regardons la pauvreté non par la présentation des idées clés, mais par le biais de la langue. Notre démarche, donc, sera très spécifique, limitée à une analyse sur le plan linguistique. Nous considérerons les paroles, les interjections, les expressions qui reviennent le plus souvent dans le discours de la mère pour communiquer ses douloureux embarras d'argent. On remarquera le ton sympathique même quelquefois humoristique avec lequel l'auteur dresse souvent des scènes, par exemple, les grands tableaux de la première partie, la quête d'aubaines chez Eaton, la dépense imprévue de l'opération de Gabrielle, et les préparatifs du bal chez le gouverneur.

Par ce foisonnement des scènes de situation difficile, en autres mots, de répétition d'aveu de manque d'argent ou de confession de l'état financier, il se dégage de l'autobiographie un portrait saisissant mais presque d'une seule couleur. La famille est pauvre et ce fait caractérise chacun de leurs gestes, chaque pensée, chaque parole. Cette pauvreté devient si coutumière que les siens ne la voient plus, mais hors de chez soi, vu d'un oeil nouveau, cette pauvreté, par exemple, gravée dans le visage de la mère se reconnaît trop crûment. En contemplant de près sa mère de son lit d'hôpital, Gabrielle souhaiterait la voir autrement. Mais celle-ci est définie, captée par un trait dominant que rien ne peut effacer. La mère est incessamment, inéluctablement la femme misérable — la pauvre.

Mais alors que le visage de maman, penchée sur moi, se trouva tout proche du mien, je pus y voir, comme à la loupe, la fatigue de sa vie, la marque des calculs, le griffonnage laissé par les veillées de raccommodages, et ce fut plus que je n'en pouvais supporter. Je fermai les yeux, essayai de regagner la région où ne m'avaient pas poursuivie les dépenses, les frais, les honoraires (p. 35).

La linguistique nous enseigne que la vision qu'on se fait du monde dépend étroitement de la langue — de notre vocabulaire et de nos moyens d'expression. Or, dans le texte *La Détresse et l'enchantement*, la mère se distingue par ses paroles, son refrain inlassable et sa litanie pitoyable. Cette langue, garnie de lamentations,

qui lui est propre est aussi en quelque sorte celle de tous les pauvres. Etant donné l'ampleur de cette souffrance qu'elle a sur le coeur, elle est toujours en train de murmurer, balbutier, rabâcher. Il n'est pas surprenant, par conséquent, que les premiers mots de toute rencontre avec autrui, de toutes conversations se rapportent à son sort de personne terrassée par le besoin. Nous constatons très bien cette déchirante réalité qui s'épanche dans *Bonheur d'occasion* lorsque Rose-Anna s'installe à la table du petit restaurant où Florentine est serveuse. Elle débite automatiquement, même avant le bonjour, sa longue et sourde plainte du chômage, des dettes, des dépenses:

Ah! c'était bien là sa mère, songea Florentine, trouvant tout de suite le langage de leurs ennuis!...elle s'efforçait à la gaieté, mais c'étaient les mots de peine, malgré elle, qui venaient à ses lèvres. C'étaient vraiment là ses mots de salutation. Et peut-être étaient-ce les plus sûrs pour toucher les siens, car sauf les soucis, qu'est-ce donc qui les tenait tous ensemble? Est-ce que ce n'était pas là ce qui, dans dix ans, dans vingt ans, résumerait encore le mieux la famille? (p. 105).

Dans la vie, il arrive parfois qu'on retienne les mots et les tournures de phrases, le parler unique d'une personne qu'on aimait, pour l'avoir si souvent entendu, et ainsi, son vocabulaire vient s'ajouter aux autres souvenirs qu'on garde d'elle. Un auteur canadien comme Margaret Laurence, par exemple, écrira le recueil de nouvelles *A Bird in the House* en se rappelant d'une façon vive et spontanée les maximes, les paroles de ses parents et surtout de ses grands-parents. De même Gabrielle Roy dans l'autobiographie, parmi ses réminiscences, a su conserver ceux de la langue, et dans le cas de sa mère, spécialement ceux ayant trait à son embarras d'argent. Nous remarquons que la plupart de ces formules sont d'une grande simplicité: il y a peu d'images et de métaphores élaborées, donc, elles sont en étroit rapport avec le vécu austère.

Néanmoins, Gabrielle Roy se permet d'élaborer une belle image comparant sa mère à une rivière et tous ses tourments et ennuis aux difficultés que cette rivière affronte le long de son parcours. La gêne d'argent est ainsi comme les cascades et les torrents et les brefs temps de répit comme l'eau lisse et paisible d'un étang. Mais, somme toute, ces moments de quiétude sont rares.

On pourrait dire que, comme la rivière, la mère est "sans repos."

Elle était comme une belle, grande rivière, semée, tout au long de son cours, d'obstacles: rochers, écueils, récifs, et elle en venait à bout, soit en les contournant, en s'en éloignant par le rêve, soit en les franchissant au bond. Alors, pour un court moment, entre les mille embûches, avant qu'elle ne fût reprise dans les remous, on entendait son chant d'eau apaisée (p. 22).

En plus de cette image captivante de la rivière, nous discernons dans l'autobiographie (comme dans *Bonheur d'occasion*) la comparaison soutenue mais discrète presque sous-entendue, entre la vie d'une famille pauvre et celle de l'existence d'un prisonnier dans un cachot. Pour exposer cette dérélliction où les gens sont contraints à vivoter dans un coin obscur, l'auteur aura recours à des expressions telles: "notre longue captivité dans la pauvreté" (p. 143), "les dettes, les taxes, les intérêts composés, ce cercle infernal qui nous tenait de plus en plus étroitement enfermées" (p. 142). Or, avec cette image de la prison ou du cercle fermé pour décrire la pauvreté et ses effets, nous distinguons souvent un vocabulaire de termes contradictoires mettant en valeur les deux dimensions: d'une part, la barrière de la nécessité, et d'autre part, le travail acharné pour se délivrer de l'ombre et franchir le seuil d'un meilleur lot.⁵

Cette mise en opposition caractérise d'emblée la plupart des expressions de la mère de Gabrielle. Des verbes très simples dénotent une action qui, au premier abord, n'a rien à voir avec la pauvreté. Mais dans un certain sens, ils servent à exprimer l'effort, le désir universel d'une ultime victoire: "trouver," "sortir," "venir," "arriver." Regardons de près quelques modes d'emploi de ces verbes:

Cent dollars,.... Comment est-ce qu'on va faire?.... On le trouvera,.... L'argent, ça ce trouve, malgré tout. Je dis pas d'un coup, mais petit à petit (p.40).

...elle pensait arriver à en avoir raison (p. 21).

Elle en venait à bout (p. 22).

Tu verras, on se sortira de cela aussi (p. 22).

Seize piasses par mois, se disait-elle. Y a pas moyen. On n'arrivera pas (*Bonheur*, p. 86).

Il apporte ses payes à la maison, qui ne sont pas grosses...enfin, tout de même, on arrive à peu près à re-

joindre les deux bouts (*Bonheur*, p. 60).

Il y a un monde meilleur sous-jacent ou implicite lorsque la mère se sert de tels verbes. Elle veut vraiment dire: on va trouver cet argent pour s'acquitter de la dette, on va venir à bout de payer la facture, on va arriver à avoir le dessus. Il faut apprécier la réticence, la délicatesse avec laquelle elle cherche à ne pas prononcer le vil mot "argent" ou même évoquer trop souvent des verbes qui ont une forte connotation d'embarras d'argent comme "ménager," "épargner," "économiser," "se tirer d'affaire."

Nous comprenons que les expressions peuvent devenir moins sobres, plus virulentes ne cachant pas le deuxième terme de l'opposition, la réalité d'être dans les fers de la pauvreté. Il arrivera donc à certains moments de désespoir où il ne suffira plus de garder sa peine secrète et marmotter que l'on va "s'en sortir," au contraire, il faut vociférer plus vulgairement qu'on doit à tout prix "sortir du trou":

...j'en ai le plus besoin par nous sortir du trou.

— On y est pourtant toujours dans le trou, lui fis-je remarquer.

A ma surprise, elle se prit à rire un peu, comme de loin, à tant de prouesses accomplies.

— N'empêche qu'on en est sorti mille fois, du trou (p. 24).

Cette formule "sortir du trou" est d'une grande justesse dans ce contexte pour suggérer la lutte contre le cachot — le trou où la pauvreté a enseveli la famille. Aussi, en plus de cette réaction très humaine de vouloir sortir du trou, la vie des pauvres comprend une grosse somme de petits trous, c'est-à-dire les dettes et les dépenses de tous les jours qu'on s'acharne à régler, ou selon une tournure plus imagée, on se dépense à "boucher les trous": "un jour accablée de calculs, n'en pouvant plus de 'boucher des trous,' d'emprunter ici pour payer celui-là, de courir au plus pressé, de colmater partout..." (p. 142). Cette expression sera reprise par le frère de Gabrielle lorsque celui-ci donnera de l'argent à sa mère. "Un cinquante, la mère, ça ferait bien ton affaire, pauvre vieille mère qui as toujours tiré le diable par la queue...tiens, prends un autre cinquante.... En faudrait-il encore un autre pour boucher tous les trous?" (p. 128).

Le lecteur ne se laisse pas déconcerter par la présence de nom-

breuses locutions touchant les inconvénients de la pénurie. Ces mots ont une saveur terre-à-terre, révélant des agitations propres à ceux qui sont accoutumés, même habiles, à vivre avec de petits moyens: "se limiter au strict nécessaire" (p. 15); "il faudrait se rattraper ailleurs" (p. 15); "acquérir à bon marché" (p. 12); "économiser sou après sou" (p. 127); "de petites économies mises bout à bout de peine et de misère" (p. 198).

Dans cet univers de gêne d'argent, l'auteur ne perd pas de vue que sa famille canadienne-française dans une province anglaise viendrait tout naturellement à emprunter le vocabulaire de l'autre langue. Forcément, la mère fait entrer l'expression anglaise "hard up" dans se ritournelle: "Quelquefois, quand elle ne serait pas trop 'hard up,' disait maman — et cela est significatif que, connaissant à peine l'anglais, elle ait appris ce mot-là" (p. 82).⁶

Outre ces expressions relatives au monde de la pénurie, il y a, d'un point de vue stylistique, un très intéressant procédé qu'on devrait relever. En ce qui concerne cette particularité de style, elle est basée sur le processus de la répétition. Nous connaissons le nouveau roman où la répétition de scènes réelles ou imaginées fonctionne comme le *modus operandi* de l'oeuvre. Chez Gabrielle Roy, l'effet stylistique est un peu semblable, compte tenu des différences d'envergure; il se produit une étourdissante, frémissante compilation de réflexions mais, bien entendu, la raison d'être de cette opération est toute autre. La mère de Gabrielle, comme Rose-Anna, doit constamment se heurter au problème des innombrables dépenses et dettes: déchiffrer l'essentiel du superflu, calculer combien d'argent ils ont sous la main, combien d'argent il leur manque, quels sont les achats les plus urgents, comment pourraient-ils s'arranger pour faire quelques économies. Tous ces calculs exigent qu'on les ressasse dans son esprit. L'impulsion de cette activité entraîne de vertigineuses répétitions.

Quelques exemples, concernant l'hospitalisation subite de Gabrielle, suffiront à démontrer ce phénomène d'enfilade de soucis pécuniaires élaboré ci-dessus. Quand la mère reçoit la facture du médecin, elle songe immédiatement aux moyens qu'elle prendra pour rembourser la dette. De là, dans un tourbillon de pensées, elle revit, rejette et reprend toutes les dépenses déjà prévues créant ainsi un long échafaudage de calculs.

Comment pourrait-elle s'acquitter de mon opération
à raison de cinq dollars par mois, quand déjà il y en avait

trois à verser pour la machine à coudre, quatre pour mes leçons de piano, qu'elle refusait absolument de faire cesser, en plus des arrérages chez l'épicier, le marchand de charbon, presque tous les fournisseurs. De plus, elle venait de me promettre comme récompense pour ma guérison un manteau neuf — coupé il est vrai dans du vieux... (pp. 32,33).

Puisqu'il a été convenu que la famille Roy pourra payer les frais de l'hospitalisation peu à peu, cela veut dire que la mère devra prolonger le casse-tête et ajouter ce montant à la longue liste de dettes qu'elle se remémore et repasse sans relâche:

Du moment qu'une dette, une obligation, aussi énorme fût-elle, pouvait être fractionnée, réglée à petits coups, étirée, elle pensait arriver à en avoir raison, après tout elle avait fait cela depuis des années, elle y était entraînée: tant ce mois-ci pour la machine à coudre (encore que dans le découragement maman avouât parfois que la machine serait sans doute usée avant d'être à nous);...tant pour le service d'argenterie...tant pour la glacière... (pp. 21, 22).

Ce scrupuleux inventaire de dettes et dépenses figure aussi comme procédé stylistique dans *Bonheur d'occasion*. Et remarquez qu'au terme de ces calculs compliqués, Rose-Anna, comme la mère de Gabrielle, murmurerait l'expression inévitable "pour arriver":⁷

Pourtant, elle recommençait de patients calculs. Elle portait dans sa tête, Rose-Anna, le chiffre exact de leur petit revenu composé surtout des payes de Florentine. Elle logeait aussi dans sa mémoire la somme totale de leurs dépenses les plus strictement nécessaires. Elle aurait pu dire, à un sou près: "C'est tant qu'il me faut ce mois-ci." Et elle aurait sûrement ajouté après coup: "Pour arriver" (p. 86).

Il me semble que dans *La Détresse et l'enchantement* et dans *Bonheur d'occasion*, et aussi peut-être dans la dernière partie de *Rue Deschambault*, Gabrielle Roy a trouvé un ton et un vocabulaire juste pour parler de la pauvreté. Par contre, elle a quelquefois tendance à tomber dans une sorte de mièvrerie ou sensiblerie naïve, par exemple, en décrivant la solitude de Sam Lee Wong et de l'Ukrainienne

dans *Un Jardin au bout du monde*. Néanmoins, si l'auteur penche de temps en temps du côté de la sympathie sans humour, elle a le mérite de peindre la pauvreté des gens ordinaires. Trop souvent, la littérature met en scène un héros, en grande détresse, qui sombre dans le mal et le vice montrant de cette façon la dégradation de l'homme à cause de la pauvreté, et je pense notamment aux grands auteurs de la misère humaine comme Victor Hugo, Dickens et Dostoïevski. Même un auteur québécois comme Marie-Claire Blais dans *Une Saison dans la vie d'Emmanuel* nous livrera le versant malsain et vil de la pauvreté.

Pour ce qui est du vocabulaire de l'embarras d'argent, nous avons constaté que les expressions se répartissent souvent selon un axe d'opposition entre, d'une part, la prison de la pauvreté, et d'autre part, le dessein de se libérer de cette entrave. Dans un passage très lyrique de l'autobiographie, Gabrielle Roy appellera sa mère "la Schéhérazade qui a charmé notre longue captivité dans la pauvreté," c'est-à-dire celle qui a su avec le plus d'imagination et d'entrain se glisser hors du pétrin (p. 143). En faisant la synthèse des contraires, l'auteur conclura que sa mère et elle furent comblées de richesse malgré la sévérité de leur condition, "ces riches que nous étions, maman et moi, au milieu de la pauvreté maussade" (p. 37).

Nous avons vu comment la mère "s'usait à faire marcher la maison," néanmoins elle était toujours prête à rebondir, son esprit fuyant ailleurs un monde autre que celui des tourments financiers. Au cours de ses souvenirs, l'auteur se compare souvent à sa mère. Comme elle, le rêve, plutôt l'écriture l'élevait vers un monde merveilleux, enchanté. L'écriture, tous calculs faits, deviendrait en quelque sorte, pour Gabrielle Roy, le moyen de se venger de la misère et de la pauvreté:

Et maintenant que j'y repense, je crois que j'étais alors un peu comme elle: un jour accablée par le sentiment que jamais nous ne pourrions nous extraire de nos dettes à présent empilées jusqu'au cou, et, un jour plus tard, marchant comme sur des nuages parce que, travaillant au grenier, sous ma plume était venue une phrase qui me paraissait contenir une lueur de ce que je cherchais à dire. Miracle! L'expression de la douleur vengerait-elle de la douleur? (p. 143).

Notes

1. La lecture du début de *La Détresse et l'enchantement*, courir les aubaines chez Eaton, nous invite à faire le rapprochement entre cette scène et celle de l'achat d'une douzaine de chandails rouges par le père Demetrioïff lors de soldes chez Eaton. *Ces enfants de ma vie*, Montréal: Editions internationales Alain Stanké, 1977, p. 71.
2. Il y a une panoplie de commentaires où l'auteur tient consciencieusement à dévoiler le rapport exact entre une étape ou un événement de sa vie et un épisode de fiction.
3. Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, Montréal: Beauchemin, 1973, p. 86. Les autres citations seront tirées de cette édition et le numéro de la page sera mis entre parenthèses.
4. Gabrielle Roy, *La Détresse et l'enchantement*, Montréal: Boréal Express, 1984, p. 142. Vous trouverez tous les numéros des pages des extraits entre parenthèses dans le texte.
5. On peut trouver la contrepartie de cette image du cercle fermé en pensant au "cercle enfin uni des hommes," le leitmotiv exaltant de *Cet été qui chantait*, Montréal: Editions internationales Alain Stanké, 1979.
6. Dans *Rue Deschambault*, nous ne pouvons pas ignorer le plaidoyer de Christine ayant trait à l'expression "gagner sa vie." La jeune fille ressent que cette formule évoque une condamnation injuste, toute la vie serait, incroyablement, sous le couvercle de l'argent: "Je pense n'avoir jamais fait découverte plus désolante; toute la vie assujettie à l'argent; tout travail, tout songe évalué en vue d'un rendement." *Rue Deschambault*, Montréal: Editions internationales Alain Stanké, 1980, p. 282.
7. Un des beaux exemples de cet échafaudage de calculs conclut *Bonheur d'occasion* lorsque nous voyons Florentine, à son tour, énumérant leurs acquis.



**La Route d'Altamont
et
Who Has Seen The Wind:
deux enfants des prairies face au
mystère de la vie et de la mort.**

*par
Paulette Collet*

C'est un truisme d'affirmer que tout roman contient des éléments autobiographiques. Et ceci paraît plus vrai encore lorsque le protagoniste est un enfant. Il semble que, dès que les écrivains évoquent l'enfance, ce soit toujours un peu la leur qu'ils racontent. W.O. Mitchell déclare d'ailleurs:

L'art et la vie d'un écrivain, l'illusion qu'il crée et la vie qu'il mène doivent être plus ou moins parallèles ou jumelles. Tous les écrivains que je connais passent une bonne partie de leur temps, invariablement et régulièrement chaque jour, chaque mois, à descendre un seau à l'intérieur d'eux-mêmes et de ce qu'ils ont été.¹

Ce n'est donc pas par simple coïncidence que la mère de Brian O'Connal dans *Who Has Seen the Wind* soit née, comme celle de Mitchell, Maggie MacMurray,² ni que les garçons aient eu tous deux un père pharmacien mort jeune. Quant à Gabrielle Roy, elle avoue avoir raconté dans le chapitre éponyme de *La Route d'Altamont*, "la fin de la résistance" que sa mère opposa à son départ pour l'Europe.³ Toutefois, la romancière dit aussi qu'elle a "transcendé" la réalité. De même, pour

Mitchell, un écrivain qui ne peut s'éloigner du contexte autobiographique n'est pas un artiste.⁴

Gabrielle Roy est née à Saint-Boniface en 1909 et a passé son enfance dans cette rue Deschambault, qu'elle a rendue célèbre, et qui, dit-elle, "donnait sur l'espèce de campagne que nous avions là-bas dans ce temps-là, et que je pensais déjà être la plaine parce qu'on voyait loin."⁵ W.O. Mitchell est né à Weyburn, dans la Saskatchewan, en bordure de la prairie, en 1913, et y a vécu jusqu'à l'âge de 12 ans.

Sans doute leurs milieux social et familial différaient-ils profondément. Dernière née d'une famille nombreuse où, souvent, l'argent manquait, Gabrielle Roy appartient à une communauté francophone, catholique et minoritaire. W.O. Mitchell a grandi dans un milieu anglophone, protestant et aisé. Sans doute aussi avons-nous affaire à des enfants de sexe différent à une époque où les filles recevaient généralement une éducation moins soignée que celle des garçons et étaient beaucoup moins libres. Mais le fait que les deux auteurs ont passé leur enfance dans un cadre semblable, à peu près à la même époque, a contribué, malgré des différences sensibles entre les deux ouvrages, à créer des affinités entre les jeunes héros.

Au point de vue de la structure, les deux romans ne se ressemblent guère. C'est un narrateur omniscient qui parle dans l'ouvrage de Mitchell, écrit à la troisième personne. Brian est au centre du roman et ce sont les pensées et le développement de l'enfant que nous observons. Cependant, le point de vue change parfois et nous voyons aussi les événements à travers les yeux de la famille de Brian ou des habitants de la ville, véritable personnage dans *Who has Seen the Wind*. L'ouvrage de Gabrielle Roy n'est pas un roman à proprement parler, mais plutôt une série de nouvelles écrites à la première personne. La narratrice, maintenant une femme mûre, se remémore son enfance. L'adulte commente et interprète les pensées de la petite fille et y ajoute souvent les siennes. Seuls, quelques membres de la famille de Christine, en particulier la mère et la grand-mère, gravitent autour d'elle. L'unique étranger qui joue un rôle important, c'est le vieillard, Monsieur Saint-Hilaire, substitut du père dont il n'est jamais question dans le livre.

Brouillant, dès les premières pages, les pistes autobiographiques, Mitchell situe son roman au cœur de la crise. Brian a dix ans en 1935.⁶ Gabrielle Roy ne précise pas l'époque où ont lieu les événements; dans un ouvrage où ce sont les pensées et les sentiments qui importent, les dates sont sans grande conséquence. Toutefois, diverses allusions au mode de vie, aux moyens de transport, nous permettent de situer le roman — les trois premiers chapitres du moins — aux environs des années 20.

Les deux ouvrages sont divisés en quatre parties. Au début du livre, Brian a quatre ans; dans la seconde partie, il en a six; dans la troisième, huit et, dans la quatrième, onze. Christine a six ans dans "Ma grand-mère toute-puissante," huit dans "le Vieillard et l'enfant," onze dans "le Déménagement." Dans "La Route d'Altamont," elle n'est plus une petite fille, mais une jeune femme, ce qui ne signifie nullement qu'elle ait renoncé à la quête de l'Absolu. Car c'est là, semble-t-il, le thème commun aux deux ouvrages: bouleversés par l'expérience de la mort, Brian et Christine cherchent tous deux à trouver un sens à la vie. Il y a six morts dans *Who Has Seen the Wind* et la mort en ponctue chaque section, se faisant chaque fois plus grave. D'abord, c'est celle du pigeon-neau que Brian a étouffé sous de trop rudes caresses; puis c'est celle de Jappy, le jeune chien, compagnon de jeux de l'enfant; enfin, c'est la disparition tragique de Gerald O'Connal, père de Brian. Le livre se clôt sur la mort de la grand-mère. Dans *La Route d'Altamont*, la disparition d'Eveline est brièvement mentionnée aux dernières lignes, mais seule est décrite la mort lente de mémère à la fin de la première partie; toutefois, cette mort et les effets dévastateurs du temps qui passe ne cesseront d'obséder Christine. Michel Gaulin a raison d'affirmer que "la présence de l'aïeule traverse en filigrane tout l'ouvrage."

Chaque fois qu'il voit mourir, Brian pose ou se pose des questions. Lorsqu'il a étouffé le pigeon enlevé du nid, il est tout étonné de sentir entre ses mains le petit cadavre:

"It's dead, Spalpeen," dit le père de Brian.

"Why?" demande l'enfant.

"It happens to things," réplique son père.

"Why does it happen to things?" s'exclame l'enfant, les larmes aux yeux (p. 58).

Mais à quatre ans, Brian est incapable d'une douleur profonde ou durable et son chien Jappy a tôt fait de le consoler de la mort du pigeon. Toutefois, quand c'est Jappy qui est tué, Brian ressent un immense vide intérieur. Si, à la mort de son père, il ne verse pas de larmes, c'est que, entre temps, il a évolué. D'abord, il a honte de ne pas pleurer alors que d'autres moins proches de Gerald O'Connal sanglotent abondamment. Mais s'il a les yeux secs, ce n'est pas parce qu'il n'aimait pas son père, mais parce qu'il s'incline devant l'inévitable. Comme il a vu mourir, il a également vu naître — expérience à laquelle Christine, elle, ne fait jamais allusion. Le père de Brian lui a expliqué, comme il l'a pu, cet autre mystère de la vie qu'est la naissance. Du moins, il lui a dit le "comment" car en ce qui concerne le "pourquoi," comme le déclare Madame

McMurray, c'est à Dieu qu'il faut s'adresser (p. 170). A dix ans, Brian perçoit obscurément, que la mort est inéluctable. Lorsqu'il s'en va seul dans la prairie, après l'enterrement de son père, il conçoit plus clairement le caractère à la fois cyclique et éphémère de la vie humaine qu'il compare à la permanence de la plaine.

People were born; people forever died, and never were again.
Fathers died and sons were born, the prairie was forever....
Winter came and spring and fall, then summer and winter again, and everything that was once — was again — forever and forever. But for man, the prairie whispered — never-never. For Brian's father — never (pp. 246-247).

Et Brian se rend compte que c'est sa mère, condamnée à la solitude, qui va souffrir. C'est sur son sort à elle que l'enfant verse des larmes. Malgré son chagrin, il est transporté à la pensée qu'il va pouvoir entourer sa mère de tendresse, l'aider à oublier sa douleur.

Ceux que Brian a vus mourir, tous jeunes, ont connu une mort rapide ou dont il n'a pas été témoin. Lorsque sa grand-mère s'éteint, Brian s'est déjà accoutumé à l'idée de la mort. La première personne que voit expirer Christine, c'est sa grand-mère qu'elle avait crue toute-puissante; elle est frappée davantage encore par les ravages du vieillissement que par la mort même. L'enfant ne reconnaît plus dans l'être débile, qui perd une à une ses facultés et chez qui seuls les yeux restent vivants, la mère si indépendante et si forte qu'elle comparait à Dieu le père. Christine est marquée par cette mort et, parfois, le souvenir de la vieille femme, couchée dans son cercueil, vient interrompre les jeux de la fillette dans le petit bois de chênes (la nature semble inspirer de graves pensées aux deux enfants). Christine sent vaguement que les vieux sont plus près de la mort que les jeunes. Elle voudrait effacer les pattes d'oie au coin des yeux de sa mère.⁸ Lorsque monsieur Saint-Hilaire s'endort au cours de leur équipée au lac Winnipeg, la vieille main qui pend inerte lui paraît morte:

J'avancai les doigts pour toucher cette main...et cela me fit presque le même effet que j'avais un jour ressenti à prendre entre mes mains un oiseau trouvé mort (p. 128).

Effrayée, Christine réveille le vieillard, mais il semble la regarder de si loin, qu'elle a plus peur encore. Lorsqu'elle lui demande si cela fait mal d'être vieux, il a beau rire d'elle, il cache honteusement sa vieille main ridée derrière son dos. Dans ce geste, malgré tout ce que peut dire monsieur Saint-Hilaire, l'humiliation inhérente au vieillissement est

évidente. Christine l'a bien compris puisqu'elle dit: "Je ne voulais pas vieillir...je ne voulais pas voir vieillir autour de moi," mais les chapeaux de papier piétinés, qu'elle essaie vainement de défroisser, les couleurs ternes du lac et du ciel proclament que rien ne dure, que la vieillesse et la mort sont inévitables (p. 133-134).

Devant l'immensité du lac, Christine a commencé à s'interroger. Est-ce toujours le même rouleau de vagues qui déferle sur la plage? Pourquoi tant d'eau? Et, se crevant les yeux pour distinguer les rives lointaines: "Là-bas, là-bas, demande-t-elle, est-ce la fin ou le commencement?" A quoi le vieillard répond:

La fin, le commencement.... Et si c'était la même chose au fond.... Peut-être que tout arrive à former un grand cercle, la fin et le recommencement se rejoignant (p. 121).

Il est significatif que le vieillard parle de recommencement, lui qui est si proche de la fin et qui se dit prêt à aller voir de l'autre côté. Il parle de la mort comme d'un voyage — tout le volume est d'ailleurs sous le signe du voyage — mais il admet "qu'on voudrait toujours encore un peu de temps" (p. 136). Et l'enfant comprend que le vieillard va bientôt disparaître, comme la grand-mère que, peut-être, il retrouvera dans ce vague là-bas.

Est-ce par hasard que Christine trace sur le sable le chiffre 8, son âge, et que sa grand-mère soit morte à 80 ans? Tout comme les eaux du lac, les chiffres ici n'ont ni fin ni commencement. S'agit-il d'un espoir d'immortalité pour l'homme ou est-ce là simplement l'image du cycle de la vie dont Christine, jeune femme, et sa mère discuteront longuement au dernier chapitre, "La Route d'Altamont"? Comme Christine continue Eveline, celle-ci sent revivre en elle sa propre mère. Dans une entrevue en anglais, Gabrielle Roy parle du fait que les êtres, au fur et à mesure qu'ils vieillissent, commencent à comprendre ceux qui ne sont plus. C'est à quarante ans, par exemple, qu'une femme sait enfin ce que ressentait sa mère à cet âge. C'est tragique, sans doute, mais c'est très beau, dit Roy, car on finit tout de même par se rejoindre:

Cameron: It's almost like the seasons.

Roy: Indeed, or the sea or the tide [voici de nouveau l'image du lac], any of the great cycles. Life is built like that, and learning and experience are in cycles.⁹

Christine percevait déjà que le mouvement perpétuel des marées était l'image du cycle de la vie humaine. Est-ce pour cela qu'à la fin de la sienne, Eveline, — dans *De quoi t'ennuies-tu Eveline?*¹⁰ — con-

temple l'océan pour la première fois? Le lac parle d'ailleurs à Christine. Lorsqu'elle rentre chez elle, elle conserve une rumeur d'eau dans l'oreille (p. 150). Elle voudrait pouvoir démêler le sens de "la petite phrase" que le lac semblait chuchoter et elle se demande si c'est la même qu'il répète depuis l'origine du monde. Mais l'eau ne livre pas aisément son secret.

L'exaltation que ressent Christine devant le grand lac Winnipeg, Brian l'éprouve dans la prairie où Christine enfant ne s'aventure guère. C'est surtout dans le dernier chapitre de *La Route d'Altamont* qu'il est question de la plaine. Dans le reste de l'ouvrage, on n'y trouve que de brèves allusions. La narratrice dit aimer "ce noble visage à découvert ou, si l'on veut, tout l'infini en lui reflété" (p. 192). Mais ce sont pourtant les collines "exaltantes" (p. 203) qui, rencontrées par hasard et bientôt perdues de vue, pourraient symboliser l'Absolu, tout comme elles peuvent aussi symboliser l'œuvre d'art. N'est-ce pas un endroit qui se trouve "au bout de la confiance" (p. 223), "un pays secret" que l'on peut "côtoyer, sans jamais y entrer" (p. 249). Toutefois, lorsque Christine découvre les collines, elle n'est plus une enfant, tandis qu'à quatre ans, Brian s'aventure déjà dans la prairie. C'est là qu'avec son père, il va enterrer le pigeonneau; c'est là que, plus tard, il enterrera son chien; c'est là qu'il commence à comprendre que la vie et la mort sont un cycle sans fin. Le trouble que provoque chez Christine la petite phrase murmurée par l'eau, c'est le vent qui le produit chez Brian. Le titre du roman est d'ailleurs inspiré par le poème de Christina Rossetti:

Who has seen the wind?
Neither you nor I;
But when the trees bow down their heads,
The wind is passing by.

Dans une sorte d'introduction, Mitchell explique ce qu'il a voulu faire:

De nombreux exégètes de la Bible, dit-il, croient que le vent est le symbole de la Divinité. Dans cette histoire, j'ai tenté de décrire fidèlement les efforts que fait un jeune garçon pour saisir ce qui continue à dépasser les hommes mûrs et les savants — le sens fondamental du cycle de la vie et de la mort. Dans des visions fugitives, ce que signifient la naissance, la faim, la société, l'éternité, la mort, lui est révélé. Ce sont des instants où un cœur avide cherche l'Absolu, et où les ténèbres se dissipent. C'est l'histoire d'un petit garçon et du vent.

Dans un article intitulé "La Symbolique de l'espace dans les récits de Gabrielle Roy," Nicole Bourbonnais, analyse la nouvelle "Un jardin au bout du monde" et affirme que le vent y est le symbole par excellence de la Présence éternelle. Élément dynamique, mobile, provocateur, il règne en despote sur le monde, animant la nature d'un mouvement perpétuel, engendrant d'incessantes mutilations, et par là même proclamant la durée.¹¹

L'auteur ajoute que lorsqu'il détruit les fleurs, le vent a "une valeur d'hostilité," qu'il "incarne le mal incompréhensible qui sévit sur terre." Somme toute, le vent serait une puissance manichéenne. Toutefois, même si, dans "Mon héritage du Manitoba," Roy déclare que "le chant du vent de [son] enfance lui manque,"¹² celui-ci est généralement, dans son oeuvre, associé à la cruauté. C'est le cas, par exemple dans *Bonheur d'occasion*, où Jean est comme une mauvaise bise qui vient bouleverser la vie de Florentine.¹³ Dans *La Route d'Altamont*, où il n'y a d'ailleurs qu'une dizaine d'allusions très brèves au vent, c'est l'ennui et la sécheresse qu'il engendre. Mais dans *Who Has Seen the Wind*, le titre même met en relief le thème du vent qui est mentionné une quarantaine de fois. Il en est question dès le premier paragraphe et le livre se clôt sur une description du vent soufflant sur la prairie et au-delà. Quand, au début du roman, Brian, alors âgé de quatre ans, va frapper à la porte de l'église pour parler à Dieu, le vent soulève ses cheveux:

Brian knocked on the church door. As he did, he felt the wind ruffling his hair.... A woman [il s'agit de la femme du pasteur] came out of the little brown house next to the church.... She stopped as she saw Brian, stood watching him. A fervent whirlwind passed the brown house with the woman standing on the porch; at the trees before the church, it rose suddenly, setting every leaf in violent motion, as though an invisible hand had gripped the trunks and shaken them.

On le voit, le vent est un personnage, une présence qui se fait "sentir" dans *Who Has Seen the Wind*. Lorsque le garçon éprouve ce qu'il appelle le "feeling," il est aussi conscient que souffle un vent, parfois léger, parfois violent. Devant la beauté des jeunes feuilles étoilées de rosée, Brian ressent une exaltation indescriptible. Il a l'impression qu'un secret va lui être révélé:

He was filled with breathlessness and expectancy as though he were going to be given something, as though he were going to find something (p. 108).

Cette sensation, il tentera plus tard de la décrire à Milt Palmer:

You — do you get a funny feeling — like — well — you wanted to know something, only you don't know what you....

Et plus loin:

It's like you were going to spill over.... And you're all... (p. 292).

Si Brian n'arrive pas à trouver les mots pour expliquer ce qu'il ressent parfois, c'est qu'il s'agit ici d'une véritable expérience mystique. Etourdi devant la perfection d'une feuille, ou lorsqu'il écoute les paroles de Saint Sammy, sorte de prophète des prairies, il l'est aussi devant le cadavre d'un veau à deux têtes ou devant le corps décomposé d'un gopher. Instinctivement, il s'incline devant la puissance divine, puissance parfois cruelle et incompréhensible. Mitchell ne nie d'ailleurs par le côté mystique de son ouvrage. Parlant de son enfance dans la Saskatchewan, il déclare:

La prairie crée des mystiques. Quand j'étais enfant...nous étions toujours attirés par la prairie en bordure de la ville.... On pénétrait dans la prairie, sur les grandes surfaces en friche, avec la bourre de la prairie, et je suppose que cela crée des mystiques, des gens qui, sans s'en rendre compte, sont d'une étrange façon au diapason avec le vent et l'herbe et le ciel. L'éducation que j'ai reçue plus tard...n'a pas réussi à faire de moi un animal raisonnable. Du moins, je ne croyais pas à la raison comme moyen d'atteindre la vérité sans tenir compte de l'intuition. Il est significatif que mon premier roman, où j'ai demandé à ma vie et à mon passé de m'inspirer, se soit développé de façon à poser la question: comment arrive-t-on à comprendre? Est-ce par l'intuition ou par la raison?¹⁴

Au fur et à mesure que Brian grandit, le "feeling" se fait plus rare. L'intuition fait place à la raison et, si le vent continue à souffler, l'enfant semble moins comprendre sa voix. Notons en passant que le vent n'est pas seulement la voix divine; lorsqu'il détruit la grange du cupide et hypocrite Bent Candy, il devient l'instrument du Dieu vengeur.

Brian grandit dans une famille protestante pratiquante. Nous ne voyons pas Christine et sa mère fréquenter l'église, mais il est évident que, pour les deux enfants, Dieu est une réalité, une véritable personne.

Brian se met à Sa recherche dès les premières pages de *Who Has Seen the Wind*. Dieu est pour lui un monsieur qui mange du porridge (p. 21), qui va à la salle de bains (p. 91), qui, comme les p.d.g., est connu sous ses initiales, R.W. Le Dieu de Brian se charge de punir les méchants — sans doute est-ce là ce qu'on a enseigné à l'enfant — et, en l'occurrence, les méchants sont tous ceux qui ne permettent pas à Brian de faire ses quatre volontés, en particulier sa grand-mère, Mrs. McMurray. Plus tard, toutefois, ce sera Brian lui-même qui, coupable d'un mensonge pourtant assez anodin, sera terrorisé à l'idée de la punition que Dieu lui réserve. Ce Dieu-là n'est pas Celui qui emprunte la voix du vent. C'est Celui des églises gérées par les hypocrites bien-pensants, tels le Révérend Powelly et Mrs. Abercrombie.

Dès le premier chapitre de *La Route d'Altamont*, il est aussi question de Dieu. Et il faut dire que, pour Christine, et même pour sa grand-mère, Il n'est pas sans défauts. Lorsque mémère fabrique une "catin," Christine, enthousiasmée, compare la vieille femme à Dieu. Elle voit cette vieille, "aux yeux rusés et clairvoyants," prenant la place de "Dieu le Père, à la grande barbe et à l'air courroucé.... Or le pauvre monde sur terre s'en trouvait bien" (p. 31). D'ailleurs, pourquoi Dieu "laisse [-t-Il] faire trop de choses étranges qui nous tracassent"? (p. 30). Et pourquoi, Lui qui est tout-puissant, "réduit-Il parfois les humains à l'impuissance totale"? (p. 51). Comme le dit Brian: "God is not very considerate" (p. 170).

Sans doute l'image que les enfants se font de Dieu évolue-t-elle au cours des deux ouvrages. Le vieillard à barbe blanche, le monsieur important qui se promène sur un aspirateur, se transforment en une puissance intangible qui règne sur l'univers et que l'on essaie de comprendre. Michel Gaulin affirme que, dans *La Route d'Altamont*, sur le problème de Dieu dans l'oeuvre de Gabrielle Roy, l'énigme subsiste entière.¹⁵ Et il est vrai que la petite phrase murmurée par le lac demeure une énigme, que c'est par hasard que l'on découvre les mystérieuses collines de Pembina et qu'aucune route sûre ne mène à elles — pas plus qu'il n'y a une route sûre pour aller vers Dieu. W.O. Mitchell déclare, dans *Who Has Seen the Wind*, qu'il pose les questions, mais n'apporte pas de réponses:

When I wrote *Who Has Seen The Wind*, I didn't have an answer. It was just a question.¹⁶

Toutefois, si Dieu reste une énigme, un simple "feeling," une colline qu'on n'aperçoit que rarement, si la fin et l'origine de l'homme

demeurent un profond mystère, Brian et Christine ont mûri en tentant de comprendre l'incompréhensible. Comparant la Bérénice de Ducharme à Brian, Ronald Sutherland affirme qu'il y a chez le jeune garçon, comme chez tant d'enfants dans la fiction canadienne, un manque d'idéal, voire même du cynisme¹⁷. Peut-être l'idéalisme de Bérénice a-t-il été détruit, mais il n'y a ni chez Brian, ni chez Christine, la moindre trace de cynisme. L'Absolu n'est pas à leur portée, mais en Le cherchant, ils ont commencé à comprendre l'humain.

Notes

1. Donald Cameron, *Conversations with Canadian Novelists*, Toronto: Macmillan, 1973, p. 50-51. C'est nous qui traduisons.
2. Celle de Mitchell épelait toutefois son nom McMurray, Cameron, op. cit., p. 57.
3. *La Détresse et l'enchantement*, Montréal: Boréal Express, 1984, p. 183.
4. Cameron, pp. 59-60.
5. *La Détresse*, pp. 174-175.
6. *Who Has Seen the Wind*, Toronto; Macmillan, 1960, pp. 185, 252. Nous nous référons dorénavant à cette édition.
7. "La Route d'Altamont, Etude de Michel Gaulin," *Gabrielle Roy*, Dossiers de documentation sur la littérature canadienne-française, Montréal: Fides, s.d., p. 73.
8. *La Route d'Altamont*, Montréal: H.M.H., 1966, p. 97. Nous nous référons dorénavant à cette édition.
9. Cameron, p. 142.
10. *De quoi t'ennuies-tu Eveline?*, Montréal: Boréal Express, 1984.

11. Nicole Bourbonnais, "La Symbolique de l'espace dans les récits de Gabrielle Roy," *Voix et images*, VII (1982), p. 375.
12. "Mon héritage du Manitoba," *Fragiles lumières de la terre*, Montréal: Quinze, p. 149.
13. *Bonheur d'occasion*, Paris: Flammarion, 1945, pp. 128, 139, etc.
14. Cameron, p. 61.
15. Art. cit., p. 74.
16. Patricia Barclay, "Regionalism and the Writer," *Canadian Literature*, no. 14 (autumn 62), p. 55.
17. Ronald Sutherland, "Children of Changing Wind," *Journal of Canadian Studies*, (November 70), p. 10.



L'Itinéraire spirituel de Jules Lamy

par
Paul Genuist

Jules Lamy, pseudonyme d'Eugène Pascal Rayne (1870-1948) est co-auteur avec Jean Féron/Lebel (1881-1954) de *Dans la terre promise* (1929)¹ roman qui documente l'implantation des pionniers en Saskatchewan au début du siècle.

Le contact entre le Québécois Jean Féron, établi à Arborfield et le Français Jules Lamy installé à Domrémy, Saskatchewan, résulta de la représentation d'une comédie de Féron² à Prud'homme. Sur cette courte pièce, une paroissienne de l'endroit avait écrit des commentaires scandalisés dans *Le Patriote*, et Féron lui avait répondu dans le même journal. C'est alors que Jules Lamy lui écrivit sa première lettre:

Cher Monsieur,
Deux mots de félicitations de la part d'un humble lecteur du "Patriote" pour votre réponse du 4 mai à "une mère de famille" dont la lettre prétentieuse parue le 20 avril, lui avait donné particulièrement sur les nerfs!...Ouf! ça soulage! (21 mai 1927).

Que d'exaspération dès ces premiers mots! Mais Lamy se pique de franchise et gardera toujours son franc parler dans la correspondance qui, à partir de là, va s'établir entre les deux hommes. Dans ses lettres Lamy aborde divers sujets dont les oeuvres de Féron — *La Métisse* par exemple — les idées de son temps, et le milieu où il vit. La bigoterie de son entourage, prétexte à la première lettre, l'irrite particulièrement, et c'est précisément de sa conception de la religion, telle qu'elle apparaît dans ses lettres, dont nous traiterons ici. A propos de cette paroissienne trop zélée de Prud'homme, il continue ainsi:

Il y a certaines gens dans ce pays qui affectent de se scandaliser de tout... Cette variété d'hypocrites hypocondres, sous couleur de pseudo-catholicisme, voudrait interdire le rire et contraindre tout le monde à garder l'attitude figée particulière aux magots de la Chine. Molière, en nos jours, aurait beau jeu à persifler ces tartufes empêcheurs de rire en rond et, tenez cher Monsieur, puisque vous êtes auteur comique, voilà justement pour vous le sujet d'une future pièce; ne le manquez pas la prochaine fois que vous vous sentirez en verve!... (21 mai 1927).

Mais Féron n'a pas suivi cet avis, privant peut-être le monde des lettres d'un ou plutôt d'une Tartufe fransaskoise. Lamy trouve ainsi quelqu'un avec qui partager ses vues, car il a lui aussi, dit-il:

déjà eu maille à partir personnellement avec des congénères de cette prude de Prud'homme (Sask.), race encombrante qu'on ne saurait trop remettre en place, vu que c'est le propre des sots de s'étaler dans les bénévoles journaux canadiens avec une suffisance inconnue aux gens d'esprit. Le pathos tendancieux de cette "mère de Famille" (dont les filles selon la mode, doivent porter probablement des jupes aussi courtes que mon caleçon de bain) sur les pièces de théâtre, m'avait passablement exaspéré....

"C'est à croire qu'une guerre perpétuelle règne dans nos foyers canadiens" s'écrie avec une suffisance rengorgée cette outarde prudhommesque qui voudrait nous faire accroire que les ménages canadiens ignorent par exception, ce qui signifie cette expression: "Le torchon brûle!" L'attitude d'enfants bien sages, aux mains

bien jointes, qu'une certaine coterie piétiste prête aux habitants de ce pays, lesquels paraît-il seraient descendus tout droit du ciel en psalmodiant des litanies au lieu de ces "sacres" dont le Canada a cependant la juste renommée, est d'un réjouissant à rendre jaloux Alphonse Allais lui-même!

Lamy a bien perçu cet angélisme du catholicisme traditionnel du Canada français qui, après avoir sévi au Québec dès la deuxième partie du 19^e siècle, s'est étendu ensuite jusque dans l'Ouest. Son indignation provient d'un incontestable besoin d'authenticité. Ses remarques ne sont pas des attaques personnelles contre ceux qui l'entourent, même s'il est bien forcé de prendre chez eux ses exemples, mais elles s'insèrent dans une vue plus générale. La religion prêche l'amour, or les fidèles ne le pratiquent guère:

Quelle stupéfaction, lorsqu'à la sortie de l'église, chaque dimanche, je vis régulièrement tous ces prétendus agneaux se manger le nez les uns les autres avec fureur, après avoir cependant chanté en latin pendant deux bonnes heures: Nous aimerons notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Vous! (16 août 1927).

Les gens du milieu où il vit lui paraissent bien mal mettre en pratique quotidienne leur religion:

J'ai connu à Domrémy, écrit-il, un brave Canadien qui ne ratait jamais la communion du 1^{er} Vendredi; pratique excellente, certes, et que j'approuve fort! Or ce Canadien avait vendu un team de chevaux pour 500 dollars avec mortgage à un malheureux qui arriva bien à lui verser 400 piastres, mais ne put, vu la crise de l'époque (c'était après la guerre) lui compléter à temps la somme totale.

Qu'aurait fait Jésus Christ s'il avait été à la place du créancier? Vous devinez qu'en véritable gentleman et selon les lois de la plus élémentaire charité, il lui aurait accordé un délai!

Mais notre prétendu disciple du Christ ne perdit pas son temps à rechercher s'il pouvait y avoir une Loi Divine en opposition avec le droit féroce que lui conférait la loi humaine (c'est d'ailleurs un homme "pratique" qui consultera volontiers des avocats plutôt que des théologiens).

Bref, 24 heures après le terme échu, il fit vendre les chevaux.

Vu l'époque défavorable, ils rapportèrent 150 dollars (frais à déduire).

Et notre Shylock continua d'entasser les commu-
nions mensuelles et les piastres (16 août 1927).

L'amertume qui ressort de telles citations montre un aspect austère, janséniste du caractère de Lamy qui ne semble pas pouvoir réconcilier le chrétien tel qu'il est et tel qu'il devrait être.

Irrité, Lamy l'est encore plus quand il voit la religion transformée en superstition. Selon lui "pour les 9/10e elle consiste uniquement en longues prières vocales, cierges, eau bénite, et sacramentaux divers." Fidèles et prêtres "se fichent" du vrai sens de la religion:

Pour eux la religion est un habit à endosser seulement le dimanche pour une couple d'heures; on le remet ensuite dans l'armoire soigneusement.

Observez attentivement le public catholique à la messe dominicale et dites-moi combien là-dedans croient à la "Présence réelle"! Rien qu'à voir la génuflexion désinvolte de la plupart avant de prendre leur place — laquelle génuflexion me rappelle quelquefois le dérisoire: "Salut, roi des Juifs!" des légionnaires de Pilate — on est fixé sur leur foi interne!...

Dans le courant de la semaine, parlez-leur de Jésus Christ, ou plutôt des choses sublimes qu'il y a dans l'Evangile (entre autres le Sermon sur la Montagne) vous allez voir cet air gêné qu'ils auront subitement
(16 août 1927).

Sans doute l'art de la dialectique en matière religieuse n'est-il pas le point fort de ces cultivateurs. Lamy en est déçu, et cette déception accentuée peut-être l'aspect si désabusé de ses réflexions sur le comportement qu'il observe autour de lui. Il voit surtout des pseudo-croyants éloignés de toute élévation religieuse, et qui croient naïvement que la religion consiste "à marmotter avec des airs penchés quantité de patenôtres à l'heure ou à l'acre." Il se demande alors pourquoi ils ne se servent pas encore de phonographes comme les Hindous emploient des moulins à prières (25 sept. 1927).

Chez Jules Lamy, qui sait si bien évoquer les simagrées des pratiquants, qui dénonce la bigoterie, l'hypocrisie, qui constate la déformation de la religion et la superstition des pratiquants, y aurait-il en fait un fonds d'anticléricalisme voire de scepticisme? A en croire ce qu'il rapporte dans une lettre du 16 août 1927, son enfance le prédisposait à se méfier de tout ce qui touche à la religion. Né à Paris en 1870, il vécut cette partie de sa vie, la fin du siècle dernier, à l'époque d'un renouveau rationaliste et logique qui fut aussi celle de la laïcisation de la France. L'atmosphère dans la France officielle de la fin du siècle dernier était bien à l'opposé de celle du Canada français où triomphait l'idéologie cléricale. Son père, ses oncles étaient des rouges bon teint et il baigna dès sa naissance dans le radicalisme le plus agressif. Il revoit son père comme un grand idéaliste laïque:

C'était un homme antique, amoureux de la Vertu comme les austères républicains de 48 dont il partageait les généreuses aspirations en même temps que les utopiques convictions en la bonté native de l'homme et le Progrès infini (ces vessies qu'on a fait prendre au pauvre peuple français pour des lanternes). Foncièrement honnête en tout comme ses contemporains — sa probité était extrême — il estimait qu'avec cela on pouvait se passer de croyances; les religions, d'ailleurs, selon Quinet, Michelet, Renan, Hugo et autres Homais, ne dataient-elles pas d'un temps où l'homme nouvellement évolué du singe, n'avait pas encore son angle facial bien développé?...

Naturellement, je fus élevé à la "Laïque" où trônait dans la pourpre de son insanité le crétin Paul Bert, qui résumait à lui seul la philosophie des nocifs rêveurs précités. C'était dans le pire tiers du "Stupide XIXe siècle" comme l'appelle Daudet, mon frère en misère morale, et l'orgueil humain — nouveau Titan — s'élevait jusqu'aux astres, défiant les Dieux. Pendant 30 ans, j'ai entendu mon bon papa me certifier dur comme fer, que désormais, grâce au Progrès, il n'y aurait plus de guerres, que cela était bon autrefois, particulièrement au Moyen-Age, cette époque de ténèbres et de crasse (1000 ans sans bains a écrit le dément Michelet) où la prêtraille tenait l'esprit humain au cachot, abrutissait le peuple, et patati et patata!

Comme j'étais né frondeur, révolté, libertaire: en un

mot ennemi de tout frein, je vous laisse à penser si une telle éducation m'allait comme un gant!

Aussi, à 15 ans, aurais-je pu chanter comme D'Alembert:

Et des boyaux du dernier prêtre

Etrangler le dernier des rois! (16 août 1927).

Son oncle lui tient un langage tout aussi virulent. Les parents de Lamy ayant changé de domicile, et les écoles laïques étant en construction, l'enfant fut placé provisoirement chez les Frères, pour quelques mois seulement; il avait 8 ans. Il eut le malheur de remporter un prix sous forme de... paroissien romain. Personne de la famille ne l'avait accompagné à la distribution des prix. Au retour, dans la rue, il rencontre son oncle Thomas et s'attendant tout naïvement à un compliment, il lui montre le livre, et se fait servir ce discours:

Tu sors encore de chez tes sales calotins, qui se chargent d'abrutir la jeunesse avec des doctrines d'abêtissement, leur imprimant sur le front la marque du servage, comme aux époques de ténèbres et d'asservissement de la pensée où l'angle facial humain n'était pas ouvert, où l'on tenait l'esprit au cachot. Tu me dégoûtes à voir, avec ta clique noire qui veut nous ramener sous l'oppression, éteindre les lumières, etc.... etc.... etc. (31 juillet 1932).

A l'âge de 12 ans il avait quotidiennement à sa disposition trois journaux radicaux, *Le Petit Parisien*, *La Lanterne* et *Le Cri du Peuple*. Comme il se dépeint très curieux de nature, avide de lecture et doué d'une mémoire de philologue,

je vous laisse à penser, écrit-il, si votre serviteur s'imprégna des fameux "principes de 89," lesquels d'autre part lui étaient sussurés méthodiquement par les cuistres de la Laïque. C'est au point qu'aujourd'hui je pourrais à moi seul, par gageure, écrire un journal radical-socialo, bien intéressant même par sa verve anticléricale; car je n'ai oublié aucun des sarcasmes mordants qui m'enchantaient alors pour leur pitttoresque (31 août 1931).

Et pour donner à son correspondant une idée du persiflage parisien il envoie cet échantillon relatif aux apparitions de Lourdes. Il s'agit de la treizième apparition de la Vierge à Bernadette:

La petite comédienne du meunier de Lourdes réunissait

encore autour d'elle, ce matin 1er mars, sous le rocher de Massabielle, près de 2500 benêts. Impossible de décrire l'abêtissement et le crétinisme moral de ces derniers. La visionnaire s'en sert comme d'une bande de singes et leur fait exécuter des mômeries de tout genre. Ce matin, la pythoïsse n'ayant pas goût à faire l'inspirée, et pour varier les exercices, n'a trouvé rien de mieux que de se constituer en prêtresse. Prenant des grands airs d'autorité, elle a exigé des béats la présentation de leurs chapelets et en a fait la bénédiction générale (31 août 1931).

Il faut savoir que Jean Féron cherche alors à publier en France *la Métisse*, et Lamy essaie de lui faire comprendre qu'un certain style bourré de termes religieux n'est plus acceptable dans une société qui a connu une telle vague d'anticléricalisme. Ces extraits ont aussi une grande valeur documentaire sur un certain aspect de la France à la fin du siècle dernier. Ils nous donnent une idée de ce que pouvaient être les luttes entre partisans de la religion et partisans du laïcisme. Ils montrent la division qui existait, et qui ne semble toujours pas s'être effacée de nos jours puisque ces luttes ont repris récemment lors de la querelle école laïque-école libre en 1983 et 1984.

En fait, Lamy garde de ce passé beaucoup d'amertume et s'écrie avec des accents dignes de René: "Elève de la Laïque maçonnique, j'ai bu dans mon enfance le calice de la négation jusqu'à la lie... et exploré, désenchanté, tous les abîmes du scepticisme" (22 mai 1930). On comprend que, conditionné par l'ambiance familiale et scolaire, par ses lectures, Jules Lamy soit resté "rouge jusqu'à l'âge de 20 ans." Façonné par son milieu il a appris que

le "nommé Dieu n'existe pas," que les prêtres sont une classe de sorciers habiles qui abrutissent le peuple avec des mômeries, de l'eau bénite et des chapelets.... Voilà, mon cher Monsieur Féron, l'opinion qui règne au tréfonds des consciences françaises depuis 50 ans d'école laïque (établie en 1880) et, à part le clan catholique (1/10^è de la population), tout être qui respire sur le territoire de l'ancienne "Fille aînée de l'Eglise," regarde instinctivement ceux qui osent parler de pratiques religieuses, comme ou des imbéciles ou des canailles, voulant dominer les consciences (5 mars 1930).

S'il insiste tant, c'est que, ajoute-t-il ailleurs:

on n'a pas idée au Canada, pays où le catholicisme est encore apparemment révérendu, du venimeux anticléricalisme qui sévissait chez nous aux environs de 1885! Les prêtres, ces hommes noirs (*La Lanterne* appelait plaisamment Léon XIII "le chef des sorciers"), tapis dans l'ombre de leurs sacristies, nous paraissaient des exploiters capables de toutes les infamies (16 août 1927).

De tels témoignages montrent bien que Jules Lamy a été anticlérical et même antireligieux au cours de son adolescence. Cette éducation lui a permis cependant de garder toujours un esprit critique alerte, même après que se sera produite l'évolution qui amènera chez lui une transformation de son attitude alors qu'il commence à s'éveiller à ce qu'il nomme "les choses élevées." Peu à peu il voit des limites au radicalisme athée qui, selon lui, glorifie les instincts les plus bas et garde les yeux fixés à terre. Au retour du régiment, il a mûri et se pose des questions sur la nécessité de la religion, sur le devoir de l'homme. Il achète la *Revue Spirite* qui, quoique laïque, parle de Dieu et pendant quelque temps lit tout ce qu'il peut sur le spiritualisme jusqu'au jour où il s'aperçoit que celui-ci nie l'existence du Diable; or le Mal lui semble pourtant un fameux esprit. Le voilà donc guéri du spiritisme et il se rabat sur l'étude des religions: bouddhisme, brahmanisme, mahométisme, judaïsme, luthéranisme, calvinisme, etc....

Il reconnaît que ces diverses lectures augmentent son bagage intellectuel et un jour, par hasard, au Pont Neuf, il trouve un livre dont il manquait la couverture et les 20 premières pages. Il tombe sur un fragment de ce livre mystérieux, passage où le Christ parle du jugement dernier: il mettra à droite ceux qui ont nourri les affamés, vêtu ceux qui étaient nus, soigné les malades, rendu visite aux prisonniers. Pour deux sous il achète le restant de ce texte passionnant afin de le lire à loisir,³ et voici ce qui le frappe:

Ainsi ce Jésus de Nazareth qu'on nous représentait comme un exploitateur de l'humanité, avait été au contraire, le premier des socialistes, mis à mort par les tyrans de son temps pour avoir soulevé les masses prolétariennes — les esclaves surtout — en leur disant: "N'appellez donc jamais personne 'Maître,' car vous n'avez pas de maître et vous êtes tous frères!" Et aux autres: "Malheur à vous riches! Les premiers seront les derniers etc...."

Quelle lumière, quelle révélation! (16 août 1927).

Le lien qu'il établit entre le Christ et le socialisme est donc tout ce qu'il fallait pour l'intéresser. Il reproche bientôt au laïcisme d'avoir dupé le peuple au nom du principe d'un "struggle for life" animal, donné comme seul objet à considérer dans la vie. N'allons pas croire qu'il se convertisse immédiatement. Contrairement à celle de Claudel, sa conversion ne sera pas une adhésion subite. Il continue ses recherches sur le Christ. "Quel était exactement cet homme si contesté de nos jours? Un génie? Un fou? Un sage? Un imposteur? Un savant? Un prestidigitateur? etc. (car une saine critique doit envisager toutes les hypothèses)" (16 août 1927). Il lui fallut encore 20 ans de méditation et d'études pour conclure comme l'humble centurion du Calvaire: "Cet Homme était véritablement fils de Dieu!"

Cette rigueur intellectuelle de Jules Lamy a quelque chose de fascinant par le sérieux qu'elle revêt. Dans une référence précédente nous avons vu que c'est par leur appel au coeur que les paroles du Christ l'ont d'abord touché. Mais à partir de là, il se met à lire quantité de traités de théologie car son adhésion doit aussi être d'ordre rationnel. Quand il finit par se rallier à une confession chrétienne il choisit la foi romaine. Devant tant de recherches ne peut-on alors lui pardonner une tendance au pharisaïsme quand, se comparant aux autres ouailles de Domrémy, il écrit à l'âge de 57 ans:

Depuis 12 ans exactement je pratique, avec cet avantage sur la plupart de mes co-paroissiens, que *je sais pourquoi*. (Ici c'est la religion "mécanique" analogue à celle des Français à la veille de la Révolution et de la Déesse raison; on affecte les dehors pour le bon ton, mais le coeur n'y est pas.) (16 août 1927).

On peut comprendre pourquoi, dans sa correspondance avec Féron, Jules Lamy revient si souvent sur ces sujets. Sa vie fut une longue progression spirituelle depuis l'athéisme actif de l'enfance jusqu'à la quête intensive d'une réponse aux questions de l'existence de Dieu et de la pratique religieuse. Il a profondément médité et étudié ces questions. Il a même écrit un court essai, "Le bigotisme," qui ne paraîtra jamais. Il parle du plan d'un autre essai qu'il veut intituler "L'anticléricanisme français et ses causes," qu'il n'écrit pas.

Mais, ce qui ne manque pas de relancer ses entretiens sur la religion, c'est l'attitude de son correspondant. Comme la quasi-totalité des Canadiens français de l'époque, Jean Féron est issu d'un milieu très catholique. Elève des Jésuites, il a été fortement marqué par l'influence religieuse dont, à l'âge adulte, il cherche à se libérer.

Sa démarche est tout à fait opposée à celle de Jules Lamy qui, né dans un milieu incroyant, découvre, adulte, la religion. Si Féron a souffert de surdose, Lamy a plutôt été en état de manque. Ils évoluent donc en sens inverse, et quand leurs itinéraires en viennent à se croiser, il est naturel que des discussions animées s'engagent.

En se vouant au rationalisme, Féron encense Voltaire, devient anticlérical, peut-être même athée, et critique la bêtise des croyants. Lamy distingue l'art de Voltaire de sa pensée, mais il est d'accord, nous l'avons vu, sur bien des aspects qu'a pris la religion dans les pratiques courantes. Il ne prend pas prétexte de l'hypocrisie pour rejeter la religion mais il s'efforce d'en analyser les causes. Quant à la bigoterie, elle lui paraît être "la plus parfaite machine de guerre que l'Enfer ait imaginée dans sa lutte contre Dieu" (20 déc. 1928). Il émet l'idée que la déformation de l'esprit religieux résulte peut-être de l'attitude souvent tyrannique de certains prêtres qui se croient tout permis. Il cite un exemple qui ne manque pas de piquant. Il s'agit d'un certain Père Adam venu prêcher une mission à Bonnyville, Alberta, afin de rétablir la paix entre le curé et les paroissiens. Le missionnaire

rudoya tellement ceux-ci au nom de la désastreuse formule "crois ou meurs" (absolument anti-chrétienne d'ailleurs!) qu'un certain nombre formèrent incontinent une paroisse attenante de *revirés*, soutenue financièrement par la Société des Missions protestantes de l'Ontario, laquelle dure encore (21 juillet 1929).

Cet autoritarisme que se permet le clergé s'explique selon Lamy par une mauvaise interprétation de l'infailibilité papale un peu trop largement appliquée en dehors des questions doctrinales. A cause du despotisme naturel à l'être humain, le prêtre a une idée exagérée de son autorité "qu'il a tendance inconsciente d'étendre du *spirituel* au *temporel* (pour lequel cependant il n'a pas reçu mission)" (20 déc. 1928). L'Eglise et les fidèles se sont ainsi éloignés de la doctrine première et l'ont corrompue. Il en est résulté une lente déchristianisation si bien qu'"il n'y a plus à se faire d'illusion maintenant, et le christianisme est fini" (20 déc. 1928).

Ce découragement de Lamy est dû à une vision exigeante. Il se dépeint comme "conservateur-ultra" (18 juin 1927), comme "rétrograde" (16 août 1927), regrette même d'être trop imprégné du "muflisme" de son siècle "pour avoir retrouvé la belle sensibilité religieuse d'autrefois, pleine d'élévation laquelle permit à tout le

Moyen-Age de vivre la tête dans le ciel, quoique ayant les pieds dans la boue et le sang” (16 août 1927).

Il est souvent écoeuré de certaines attitudes. Un soir de Noël il écrit à Féron que quelques heures plus tard “des maisons voisines sortiront force gens joyeux, revivant en cette nuit de Noël 1930, toutes les illusions charmantes dont leur jeunesse avait été bercée.” Mais lui ne prendra pas part à l’allégresse commune, car il ne veut pas se mêler aux fidèles qui se paient un copieux arrière-souper vers 11 heures, “agrémenté de sucrerie pour les femmes et d’alcool pour les hommes, lesquels osent ensuite se présenter à la Table Sainte, puant le whisky, avec le ventre plein!” (24 déc. 1930).

Sa conception religieuse est faite d’austérité, de stoïcisme: “Je suis devenu un ‘mystique’ à la manière de Huysmans, Retté ou Léon Bloy,” confie-t-il à Féron qu’il accuse d’être “un déterminé rationaliste positiviste” (31 juillet 1932), un “anticlérical désuet” ou un “Monsieur Homais.”

Il prétend que Féron ne veut plus voir en lui qu’un “désagréable fanatique calotin” qu’il cherche à peindre dans ses romans. Lamy le prévient alors que ce sera en fait “la caricature d’un ami qui s’était affectueusement confié à lui, dans ses misères intimes, sans méfiance que pareils épanchements pourraient servir d’estrade pour la satisfaction de ressentiments... (absolument illusoires)” (31 juillet 1932).

On le voit, les deux correspondants ne sont plus sur la même longueur d’ondes et leur relation s’est détériorée; les lettres finiront pas s’espacer, et l’échange cessera définitivement en 1938.

Pour conclure, disons que ces lettres nous donnent une idée précise du cheminement spirituel particulièrement ardu de Jules Lamy, Français immigré en Saskatchewan en 1900. Or, cet homme, produit d’une société laïque, a renié la formation qui lui fut imposée dans l’enfance pour s’acculturer, par ses propres recherches, au catholicisme le plus dogmatique. Une fois au Canada, malgré un esprit critique toujours mordant, et qui ne manque pas de s’exercer, il reste fidèle à la vision religieuse qu’il s’est donnée, et ce n’est pas sans ironie qu’on le voit même semoncer un Jean Féron qui, lui, semble devenir toujours plus détaché de la religion.

Notes

1. *Dans la Terre promise* parut en feuilleton dans *Le Soleil*, journal de Québec, en novembre et décembre 1929. Il sera publié prochainement aux Editions des Plaines, Saint-Boniface, avec introduction et choix de lettres.
2. *La Secousse*, Montréal: Editions Garand, 1924.
3. Il s'agit du livre de l'Abbé Garnier, *Concordance des Evangiles*.
4. "Le bigotisme," manuscrits Féron/Lebel, University of Saskatchewan.

29. *Ibid.*, 1912.
30. Archives de la Société Historique de Saint-Boniface, fond: Petit Séminaire.
31. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1912.
32. *La Liberté*, Vol. 17, no. 4. (26 juin 1929), p. 3.
33. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1925.
34. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1912.

Les Carmélites à Saint-Boniface (1912 - 1929)

par
Edmond Cormier

Introduction

L'histoire des Carmélites à St-Boniface, Manitoba, est peu connue des nouvelles générations. Avant que tous les témoins disparaissent, il est bon de garder l'information de ceux qui ont connu ces religieuses contemplatives et leur rayonnement dans Saint-Boniface. En plus de la documentation locale, les Carmélites de Montréal et de Trois-Rivières conservent dans leurs archives beaucoup de documents concernant le séjour de leur communauté ici à St-Boniface — un séjour qui a duré 17 ans soit de 1912 à 1929.

La fondation du monastère des Carmélites à Saint-Boniface, Manitoba, est un événement qui a été préparé à Montréal pendant plusieurs années.

Démarches préliminaires

Les Carmélites de Montréal n'étaient pas inconnues à Saint-Boniface. En effet, Mgr Alexandre Taché, archevêque de Saint-Boniface, selon une brochure signée "Un ami du Carmel" datée de 1929, "préside les funérailles de Soeur Marie-Angèle de l'Eucharistie, première carmélite décédée en terre canadienne."¹

Il y eut aussi de la correspondance entre Mgr Taché et Mère Raphaël de la Providence, prieure du Carmel de Montréal. Le 25 avril 1892, elle remercie Mgr Taché pour les renseignements qu'il lui avait envoyés "sur le compte de Mademoiselle Blanche de Lorimier."² Celle-ci entra au Carmel le 22 août 1892.

Ces relations anciennes entre le Carmel de Montréal et St-Boniface établirent un premier lien d'amitié entre les deux groupes bien qu'en aucun moment il n'y ait eu intention de fonder un monastère de Carmélites à St-Boniface.

a) Les raisons de la fondation à St-Boniface

Il y a trois facteurs importants qui ont dirigé les Carmélites de Montréal vers St-Boniface:

Besoins d'essaimer

Le Carmel de Montréal comptait presque 30 ans d'existence. Il avait été fondé en 1875. Il y avait beaucoup de demandes d'entrée et le monastère était rempli. Les Carmélites généralement essayaient de maintenir le nombre de religieuses à un niveau restreint soit à un maximum d'une vingtaine de personnes afin d'avoir une vie communautaire conforme à leur règle. Il était donc temps de fonder, ailleurs, un autre monastère.

Bon état financier pour le projet de fondation

Mère Raphaël de la Providence, prieure, reçut un don de 20 000\$, le 14 avril 1904, de ses deux vieilles tantes Elise et Henriette Richer par l'intermédiaire d'une autre tante Mme Médéric Dragon.³ En avril 1908, le frère des deux demoiselles Richer, M. Alphonse Richer, offrit à Mère Raphaël, sa nièce, une propriété à Montréal pour un nouveau monastère.⁴

Méprise sur l'identité de Mgr Langevin

Les démarches pour trouver un nouvel endroit pour fonder un monastère furent longues. Mgr Decelles était intéressé à le recevoir à Sorel, mais il mourut et son successeur ne se souciait pas d'avoir un Carmel.

Mgr Archambault devint l'évêque du nouveau diocèse de Joliette. Il promit aux Carmélites qu'il les recevrait dans

son diocèse. Mais un nouveau monastère du Précieux-Sang s'établissait en cet endroit. On se tourne vers St-Jean, mais sans succès. Le père Savaria, le grand bienfaiteur des Carmélites à Montréal, les prendrait bien dans sa paroisse de Lachine. Mais les deux monastères seraient trop près l'un de l'autre.⁵

En 1904, on nous annonçait un jour, la visite au parloir de Mgr Archambault si ardemment désirée et longtemps attendue. Nos mères s'étaient empressées de s'y rendre et comptait [*sic*] bien régler la question de la fondation. Aussi la conversation ne tarda guère à tomber sur ce sujet. On rappelait à Sa Grandeur la promesse qu'il avait faite d'accepter les Carmélites. Le bon Evêque paraissait très surpris de la chose et dit qu'il ne se rappelait pas cette promesse mais que du reste il serait certainement très heureux d'avoir des religieuses carmélites dans son diocèse un jour mais que pour le présent la chose était impossible, les ressources manquaient pour un tel projet, que la province était encore jeune et qu'il avait beaucoup d'autres oeuvres plus urgentes à créer. Bref, le nom de Joliette ne tarda pas à surgir; Monseigneur comprit qu'il y avait eu méprise et s'écria: je ne suis pas l'Evêque de Joliette mais de Saint-Boniface, Manitoba, tout de même dit-il [*sic*] je ne retire pas ma parole, plus tard je prendrai les Carmélites.⁶

(Il y a probablement une erreur de copiste en datant cette rencontre en 1904. Ce serait plus vraisemblable en 1911, pour des raisons suivantes: la donation des demoiselles Richer est datée d'avril 1904; celle d'Alphonse Richer du mois d'avril 1908. Selon les "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," c'est après cete donation que "l'on comença les démarches auprès des évêques dans les diocèses desquels on espérait avoir la chance de s'établir." Aussi Mgr Langevin se sentira très pris de court par la rapidité des événements qui suivront.)

b) Les négociations avec Mgr Langevin

La correspondance

Mère Thérèse de Jésus, qui est maintenant prieure, poursuit ses démarches auprès de Mgr Langevin en rencontrant le Père Filiatreault s.j., qui connaissait bien Mgr Langevin, ayant été recteur du collège de Saint-Boniface,⁸ et non "Provincial de la Compagnie de Jésus au Manitoba" comme l'écrivent les Chroniques du Carmel de Montréal.⁹ Le Père Filiatreault écrivit à Mgr Langevin. Ce dernier répond au Père Filiatreault le 20 mai 1911.

Le "Carmel" de Montréal ne pourrait pas avoir un meilleur avocat que vous, et après avoir prié et avoir consulté hier, mon Conseil, je viens à la conclusion que ce serait grâce insigne pour moi et mon diocèse si les filles de Sainte Thérèse venaient fonder un monastère de l'Ordre dans ce pays.

La recommandation de S.G. Mgr Bruchési me touche beaucoup et c'est précisément pour attirer sur nous les bénédictions plus abondantes et la protection du ciel, que je pensais à une communauté contemplative depuis déjà longtemps. Mais la question pratique est de savoir si la fondation est opportune maintenant. Nous sommes à fonder des oeuvres importantes comme le petit séminaire dont la construction est commencée depuis le 18 courant, et le — Bon Pasteur — [*sic*]; puis l'oeuvre des enfants trouvés et celle de Makinac sont en souffrance! Ne vaudrait-il pas mieux attendre encore deux ans?

Toutefois, comme les bonnes Carmélites semblent avoir les ressources voulues pour commencer plus tôt qu'elles envoient quelqu'un ou qu'elles viennent elles-mêmes examiner la situation et nous déciderons alors ce qui peut être fait.

Veuillez me pardonner, mon cher Père, mon retard à vous répondre; la fondation d'un Carmel m'a toujours souri; mais je ne croyais pas l'avènement si rapprochée et j'avais pensé

aussi au "Précieux-Sang" de St-Hyacinthe — La proposition des bonnes Carmélites m'a donc pris par surprise, de là mes hésitations.

Je vous bénis de grand coeur

+ Adélard, O.M.I. Arch. de St-Boniface¹⁰

Le Père Filiatreault communique la réponse de Mgr Langevin à la mère prieure et à Mère Raphaël de la Providence. "Il ne s'agissait plus que de profiter des bonnes dispositions de Mgr Langevin".¹¹

Il fut décidé que Mère Raphaël de la Providence et Soeur Gertrude du Coeur de Jésus iraient sur les lieux. On demanderait au Chanoine Savaria de les guider dans ce voyage. On fixa le départ au 1er juin 1911.

La visite des lieux

Le 3 juin 1911, les deux religieuses et le Chanoine Savaria furent reçus à la gare de Winnipeg par les Soeurs Grises. Celles-ci hébergèrent les visiteuses à leur maison vicariale. Les "Chroniques de Montréal" ne montrent pas tellement les difficultés de cette visite. Selon ces "Chroniques," elles furent très bien reçues par l'archevêque, le clergé, les notables de la ville, "notamment Madame et Juge Prud'homme."¹² Mgr Langevin leur montrera un site pour leur futur monastère.

En attendant, les Soeurs Grises leur offrirent leur "vieille maison primitive datant du commencement de l'établissement et qu'elles nommaient *la Maison d'or* (elle était de bois peinturé en jaune) et que l'on avait besoin de jeter à terre."¹³ Elles pouvaient se servir de la chapelle des Soeurs Grises et ainsi un seul chapelain suffirait pour les deux communautés.

Les "Chroniques du Carmel de Trois Rivières" ajoutent d'autres aspects qui ne sont pas dans les "Chroniques de Montréal." Elles montrent les difficultés des négociations: "... les voyageuses reçurent un accueil plutôt froid de la part de Monseigneur l'Archevêque."¹⁴ Pourquoi? Parce qu'il y avait des problèmes urgents dans le diocèse. Les Carmélites étaient venues plus rapidement qu'il ne le désirait. Il y avait beaucoup de charges financières; le coût de la vie était élevé. Mgr Langevin ne croyait pas que les Carmélites

possédaient un capital suffisant pour construire un monastère. D'ailleurs, le prix des terrains était élevé.

Toutefois après ce choc initial, par sa bonté Mgr Langevin sut dissiper cette froideur initiale.¹⁵ Grâce à Mère Despins, provinciale des Soeurs Grises, les problèmes d'un site furent réglés provisoirement, de continuer les "Chroniques de Trois-Rivières." Elle offrit la "Maison d'or" occupée par des vieillards en attendant l'ouverture d'un nouvel hospice. "...cette proposition de la Révérende Mère Despins fut la planche de salut de la fondation nouvelle."¹⁶ Il n'y avait pas d'autre logement disponible dans la ville.

Après trois semaines à St-Boniface, les Carmélites pouvaient retourner à Montréal. Mais avant de partir, mère Raphaël désirait que l'acte de la donation d'un terrain pour le futur Carmel soit signé par Mgr Langevin; "...mais Monseigneur tout en lui garantissant le terrain avait des raisons pour prendre un peu de temps."¹⁷

Le 30 juin 1911, Mgr Langevin leur envoie une lettre où il dit que la fondation est acceptée par lui et son conseil, et que le terrain sur les bords de la Seine est réservé pour la construction du monastère, qu'elles pourront vivre dans la "Maison d'or" dès printemps prochain, c.-à-d., en 1912.

Le choix d'un édifice

Avant leur départ de Montréal, les Carmélites apprennent que ce n'est plus dans la "Maison d'or" qu'elles s'installeront, car la mère générale des Soeurs Grises, ayant visité St-Boniface, voyait la maison trop inconvenable pour les Carmélites, surtout pour leur santé.¹⁸ (Les "Chroniques des Trois-Rivières" disent: "la Supérieure Provinciale des Soeurs Grises..."¹⁹ ce qui est peu probable.)

De son côté, Mgr Langevin demande aux Rédemptoristes (le Père Lemieux) de céder le vieux collège qu'on lui avait promis lorsque les étudiants déménageraient dans le nouveau petit séminaire.²⁰ Il y avait suffisamment de préparation à faire pour fonder le deuxième Carmel au Canada.

c) Le choix des fondatrices

Pour le bon fonctionnement d'un monastère de

Carmélites, il y a trois catégories de religieuses qui ont des rôles différents. Il y a les religieuses choristes ou de chœur, qui sont cloîtrées et qui s'adonnent généralement à la contemplation. À l'intérieur du cloître, il y a aussi les soeurs du voile blanc, c'est-à-dire les soeurs converses qui s'occupent de l'entretien du monastère et de la cuisine. À l'extérieur du cloître, il y a les soeurs tourières qui maintiennent les relations avec le monde.

Pour fonder le Carmel de St-Boniface, la communauté du Carmel de Montréal choisit donc des religieuses dans ces trois catégories. D'abord la mère prieure, Mère Raphaël de la Providence; la sous-prieure, Soeur Marie-Anne de Jésus; la première dépositaire, Soeur M. Gertrude du Coeur de Jésus; la deuxième dépositaire, Soeur Marie de l'Eucharistie. Les dépositaires ont pour fonctions, entre autres, de faire partie du conseil du monastère et de s'occuper des finances. Une jeune professe, Soeur Marie-Ange du St-Sacrement, a aussi été choisie ainsi que Soeur Marie-Blanche du Précieux-Sang du voile blanc (soeur converse) et Soeur Marie de la Sainte-Famille, tourière.²¹ Il y avait aussi quelques postulantes qui les accompagneraient pour faire leur entrée au monastère de St-Boniface.²²

Les départs de Montréal et la réception à St-Boniface

Premier départ

Afin de pouvoir préparer la nouvelle maison pour que tout soit en ordre, surtout pour ce qui est de la clôture, deux religieuses sont envoyées d'avance. Pour les Carmélites, il est important, à cause des règlements de leur ordre, que l'édifice ait une section appelée le cloître. Les religieuses cloîtrées doivent demeurer à l'intérieur de cette section. Il fallait prévoir des adaptations à l'édifice pour avoir un cloître ou clôture.

Le 8 mai 1912, Soeur Gertrude du Coeur de Jésus et Soeur Marie de l'Eucharistie partent de Montréal accompagnées du Père d'Orsonnens, s.j. Ils arrivèrent à St-Boniface le 10 mai 1912 et les religieuses sont reçues chez les Soeurs Grises où elles vivront jusqu'à ce que le nouveau monastère soit préparé.²³ L'année scolaire n'étant pas terminée, les élèves du petit séminaire sont dans l'édifice. Les religieuses attendent donc que les jeunes finissent leur année avant de commencer le travail.

Deuxième départ

En voyant l'ampleur de la tâche à faire pour préparer l'édifice, on décide d'envoyer du renfort. Le 25 mai 1912 partent de Montréal Soeur Marie de la Saint-Famille, tourière, accompagnée de Mlle Cécile Hainault, postulante du voile blanc. Elles sont aussi reçues chez les Soeurs Grises.²⁴

Troisième départ et réception officielle

L'édifice étant prêt, le dernier groupe part de Montréal le 24 juillet 1912. Dans ce groupe, il y a quatre religieuses: Mère Raphaël de la Providence, Soeur Marie-Anne de Jésus, Soeur Marie-Ange du Saint-Sacrement et Soeur Marie-Blanche du Précieux-Sang. Cette dernière est accompagnée jusqu'à Saint-Boniface par son père M. Castonguay. Il y avait aussi deux à trois autres jeunes postulantes. Elles arrivent à la gare de Winnipeg, la fête de sainte Anne, le 26 juillet 1912.²⁵ Le seul journal français de l'époque, *Le Manitoba*, donne un bref compte rendu de la réception des Carmélites.

Les vénérées religieuses sont arrivées à Saint-Boniface vendredi. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque s'était rendue à la gare, en compagnie de M. l'abbé Prud'homme, pour les recevoir.

Les religieuses montèrent dans des automobiles qu'on avait mises à leur disposition et se rendirent à la cathédrale de Saint-Boniface, où elles entrèrent à 11 h 45 a.m. Il y eut chant du Magnificat et bénédiction du Saint-Sacrement.

Mgr L'Archevêque voulut lui-même souhaiter la bienvenue aux religieuses devant une grande foule qui s'était rassemblée dans la nef. Le chef du diocèse exprima éloquemment la joie qu'il éprouvait à voir les Carmélites dans sa ville épiscopale.

Le clergé et les fidèles conduisirent processionnellement les pénitentes à leur monastère où les portes furent refermées sur elles. La population de Saint-Boniface a accueilli avec empressement la nouvelle congrégation et lui a témoigné beaucoup d'intérêt.²⁶

D'après une lettre de Soeur Marie-Anne de Jésus conservée

dans les "Chronique du Carmel de Trois-Rivières," les religieuses sont reçues à la gare de Winnipeg par Mgr Dugas, curé de la cathédrale, l'Abbé Prud'homme, le chancelier du diocèse, et plusieurs autres prêtres. Mgr Dugas aurait demandé à des dames de venir avec sept à huit autos pour conduire les religieuses. Il y a aussi les dévouées Soeurs Grises, dont Mère Despins, qui entourent de soins les Carmélites.²⁷

Contrairement à ce que dit le journal *Le Manitoba*, Soeur Marie-Anne écrit: "Monseigneur Langevin est sur le seuil de la cathédrale pour nous souhaiter la bienvenue et tout Saint-Boniface est sur les lieux".²⁸ Dans la cathédrale, Mgr Langevin fait un discours de bienvenue "... un Carmel c'est un paratonnerre qui écarte la foudre des colères divines et qui protège ceux qui vivent à son ombre."²⁸ Ensuite, les quatre religieuses sont conduites en procession au monastère provisoire où elles rejoignent les quatre devancières.

Description de l'édifice

Ce monastère provisoire était situé au coin des rues Taché et Masson; la cour du monastère touchait à la cour de l'Archevêché. D'abord, ce fut le collège de Saint-Boniface, dont la construction a débuté au printemps 1855 (ou 54?). C'est un édifice 60 pi par 34 pi. Des frères et ensuite des Oblats y ont enseigné de 1855 à 1866. L'hôtel de ville de St-Boniface occupe le rez-de-chaussée en 1855-1886, devient école ou académie Provencher en 1886 jusqu'en 1907; les Soeurs Grises y enseignent jusqu'en 1889; ensuite les Frères Marianistes les remplacent. En 1909, Mgr Langevin en fait son petit séminaire jusqu'en 1912 où il fait construire un nouveau petit séminaire qui est l'actuel collège de St-Boniface.³⁰

Avec les années, on avait construit des additions à l'édifice. Avant l'arrivée des Carmélites, d'autres transformations ont dû être faites. On fait de nouvelles divisions à l'intérieur, une nouvelle porte d'entrée pour permettre aux gens d'aller à la chapelle et au parloir sans pouvoir pénétrer dans le cloître.³¹ On élève une clôture de 16 pi de hauteur autour du domaine de 100 pi par 100 pi pour que les religieuses puissent aller dehors sans sortir du cloître. Il n'était pas facile d'accommoder un tel édifice pour en faire un couvent de moniales: "...l'on devra se contenter de rideaux pour séparer chaque 'cellule' des religieuses."³²

La chapelle est petite. Il y a place pour 20 à 30 chaises, mais

elle peut prendre 150 personnes entassées.³³ La chapelle d'un monastère cloîtré est divisée en deux. Les religieuses cloîtrées sont derrière une grille et le public est dans la partie principale de la chapelle. En général, la maison était trop petite pour pouvoir mener à bien la vie de moniales. Une salle non chauffée servait à tout: chapitre, noviciat, salle de récréation et salle de couture. "L'on se réchauffait en riant à plein coeur."³⁴

Les Carmélites firent venir une cloche de Montréal, un don de père Joseph Lalande s.j. La population de St-Boniface l'entendit pendant des années. Elle sert maintenant au Carmel de Trois-Rivières. C'est ainsi que les Carmélites s'installèrent provisoirement à St-Boniface en attendant de construire un monastère.

Conclusion

Les Carmélites vécurent à St-Boniface jusqu'en 1929. A cause de circonstances malheureuses dans le diocèse de St-Boniface, il n'y avait pas assez de fonds pour construire un monastère. Les Carmélites durent partir pour aller fonder un monastère à Trois-Rivières en 1929. C'est avec peine que la population les laissa partir.

Notes

1. *La Liberté*, vol. 17, no. 1, 5 juin 1929, p. 3.
2. Archives de l'Archevêque de St-Boniface, T47882-T47884, St-Boniface, Manitoba.
3. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," Trois-Rivières, Québec, 1912.
4. *Ibid.*, 1912.
5. *Ibid.*, 1912.
6. "Chroniques du Carmel de Montréal," Vol. 5, 1907-1915, Montréal, Québec, p. 129.
7. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1912.

8. *Ibid.*, 1912.
9. "Chroniques du Carmel de Montréal," p. 128.
10. *Ibid.*, p. 129.
11. *Ibid.*, p. 130.
12. *Ibid.*, p. 132.
13. *Ibid.*, p. 133.
14. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1912.
15. *Ibid.*, 1912.
16. *Ibid.*, 1912.
17. "Chroniques du Carmel de Montréal," p. 134.
18. *Ibid.*, p. 149.
19. "Chroniques du Carmel de Trois-Rivières," 1912.
20. "Chroniques du Carmel de Montréal," p. 149.
21. *Ibid.*, p. 147.
22. *Ibid.*, p. 159.
23. *Les Cloches de St-Boniface*, 5 mai 1912, p. 128.
24. "Chroniques de Trois-Rivières," 1912.
25. *Ibid.*, 1912.
26. *Le Manitoba*, Vol. 41, no. 39, 31 juillet 1912, p. 1.
27. "Chroniques de Trois-Rivières," 1912.
28. *Ibid.*, 1912.



L'émergence du diocèse de Prince-Albert

par
Soeur Joséphine Ouellet

C'est en décembre 1907 que fut canoniquement érigé le diocèse de Prince-Albert, dont Mgr Albert Pascal devenait le premier titulaire. Nous allons retracer, le plus brièvement possible, l'émergence de ce diocèse, le plus ancien de la Saskatchewan. Ce fut une longue évolution.

En 1818, répondant aux instances de la population de la Rivière-Rouge, Norbert Provencher s'y rendait portant une lettre officielle de Sir John Sherbrooke, gouverneur en chef des provinces du Haut et Bas-Canada. Provencher avait été nommé "par le Révérendissime Evêque Catholique de Québec pour se rendre à la Rivière Rouge et aux territoires indiens adjacents en qualité de missionnaire pour y répandre la religion chrétienne et procurer aux habitants les avantages de ses rites."¹ Ce que ces messieurs ne réalisaient certainement pas, c'était que ces territoires indiens qui leur étaient confiés englobaient alors ce que l'on nomme avec fierté aujourd'hui le diocèse de Prince-Albert.

Deux ans plus tard (1820), Norbert Provencher devenait évêque coadjuteur de Québec "pour le Nord-Ouest"² donc, non pas théoriquement mais en réalité, responsable de l'implantation de la foi dans les régions qui nous intéressent particulièrement, celles de

l'Ile-à-la-Crosse et du Fort Carlton, alors centres importants de la traite des fourrures. Si, à cette époque, Prince-Albert fondé par le Révérend Nisbit de l'Eglise presbytérienne en 1866 (26 juillet) n'était pas encore sur la carte du Canada, ce qui est actuellement la section ouest de la ville servait alors de terrain de culture pour l'approvisionnement du Fort Carlton distant d'une cinquantaine de milles.³

A cette époque, la Compagnie de la baie d'Hudson à qui Charles II avait d'un trait de plume, octroyé un empire, allait acquérir en plus, en amalgamant sa compagnie rivale (1821), toute l'étendue des terres arrosées par l'immense fleuve Mackenzie et ses tributaires. Où en était donc l'influence du catholicisme dans ce vaste empire commercial? Si avec la traite des fourrures, le lucre présidait à cette entreprise, c'est toutefois grâce aux aventuriers coureurs-de-bois et aux "voyageurs" au service de ces puissantes compagnies que des sentiers furent ouverts préparant un climat propice à la venue des missionnaires.

C'est de 1838, au Fort Carlton, que date le premier acte officiel du culte dans ce qui est maintenant le diocèse de Prince Albert. Ayant traversé nos territoires pour se rendre sur la côte du Pacifique où il devait devenir le premier évêque de l'Orégon, François Norbert Blanchet écrivait dans un style quelque peu emphatique que l'on peut trouver étrange, même tant soit peu blessant aujourd'hui:

La voix de la Religion Catholique s'est fait entendre dans des lieux, à des peuples infidèles, qui ne l'avaient pas encore entendue! La sainte messe a été célébrée, les sacrements administrés dans un pays dont le démon avait pris la possession depuis un temps immémorial.⁴

Durant la brève halte d'une semaine au Fort Carlton, l'Abbé Blanchet y fit 32 baptêmes et bénit sept mariages. L'incident de Carlton en 1838 n'est qu'un événement insolite: ces prêtres (Demers et lui) ayant rencontré, sans doute au fort, de bons Métis venus de la Rivière-Rouge soit à la poursuite des bisons soit comme frêteurs sur la rivière Saskatchewan. Quand nous aurons réussi à obtenir une liste authentique de ces baptêmes et mariages, nous pourrions préciser et peut-être suivre l'influence de cette première rencontre sur l'évolution de la foi dans notre région. Quatre ans plus tard, l'Abbé Thibault, invité par John Rowand, bourgeois catholique du Fort Edmonton, à venir établir une mission près de ce poste, s'arrêtera lui aussi au Fort Carlton et y passera plus d'une semaine en mai 1842 "à instruire, confesser et marier les employés du traiteur local et à baptiser leurs enfants."⁵

En 1844 (16 avril), Rome détacha le district de la Rivière-Rouge du diocèse de Québec pour l'ériger en vicariat apostolique donnant à Mgr Provencher "une juridiction indépendante de celle de l'évêque de Québec."⁶ Des limites territoriales commençaient donc à se tracer pour l'église catholique dans la Terre de Rupert. La démarche que fit alors Mgr Provencher pour obtenir des Pères oblats est peut-être le point clef qui rendit possible dorénavant un rayonnement systématique de l'église dans l'Ouest canadien.⁷ L'arrivée de deux Oblats, le Père Aubert et le Père Taché (encore scolastique) à la Rivière-Rouge en 1844 (25 août) marque le premier jalon de cette expansion du catholicisme dont surgira en 1891 le vicariat de la Saskatchewan. Si dès lors l'évolution est rapide, elle ne le sera que grâce à un influx d'apôtres venant d'Europe, surtout de la France missionnaire, la majorité appartenant à la congrégation des Oblats qui avait comme devise: les pauvres sont évangélisés.

Toutefois, c'était deux Canadiens, le Père Taché et M. Laflèche, que Mgr Provencher allait d'abord envoyer établir une mission permanente, dans ce qui est maintenant la Province de la Saskatchewan, la mission de l'Ile-à-la-Crosse.

L'Abbé Thibault qui en se rendant à Edmonton avait séjourné quelques jours à Carlton avait, une fois la mission de lac Ste-Anne établie, exploré les régions de l'Ouest s'aventurant même jusqu'à l'Ile-à-la-Crosse, à 450 milles d'Edmonton.

Les pauvres sauvages, tout joyeux de voir enfin un envoyé du maître de la vie, dont ils avaient entendu parler depuis si longtemps, le pressèrent de se rendre au portage la Loche. Il y alla et passa six semaines avec eux. Il baptisa un certain nombre de sauvages et reconnut qu'ils avaient tous un sincère désir de s'instruire et d'embrasser l'Evangile. Il en avait écrit à Mgr Provencher et dès lors, le bon évêque prit les mesures nécessaires pour établir au plus tôt la résidence de l'Ile-à-la-Crosse.⁸

Ainsi les deux missionnaires, Taché et Laflèche, quittaient St-Boniface le 8 juillet 1846, pour aller établir une mission permanente à l'Ile-à-la-Crosse, d'où éventuellement, dans leurs randonnées apostoliques, les pères rayonneront jusqu'au Fort Carlton et de là à St-Laurent, Batoche, et Prince-Albert.

Dans une lettre datée du 4 avril 1848 adressée à Mgr de Mazenode, fondateur de la congrégation des Oblats, le Père Taché décrit leur nouveau champ d'apostolat:

Ce fort est le centre d'un vaste district qui embrasse une superficie presque égale à celle de la France entière où errent des sauvages montagnais et cris. Trois autres forts, moins importants sont établis dans le district au lac Vert, au lac LaRonge et au lac Caribou.⁹

Plus tard, lorsque devenu évêque de St-Boniface il se verra donner un coadjuteur en 1858, Mgr Taché choisira l'Ile-à-la-Crosse pour résidence du nouveau prélat, Mgr Vital Grandin. Eventuellement il ne s'agira plus de s'y rendre par la voie fluviale qu'avait suivie le Père Taché en traversant le lac Winnipeg et passant par Grand Rapids. L'on s'y rendra désormais en suivant la fameuse piste de Carlton (Carlton Trail) et cela en charrettes à boeufs.

Ce sera en la compagnie de Mgr Taché que le Père Vital Grandin, nouvellement arrivé en Amérique se rendra à l'Ile-à-la-Crosse en 1855 en route pour la mission de la Nativité au lac Athabasca, premier poste qui lui fut assigné dans les régions du Nord.

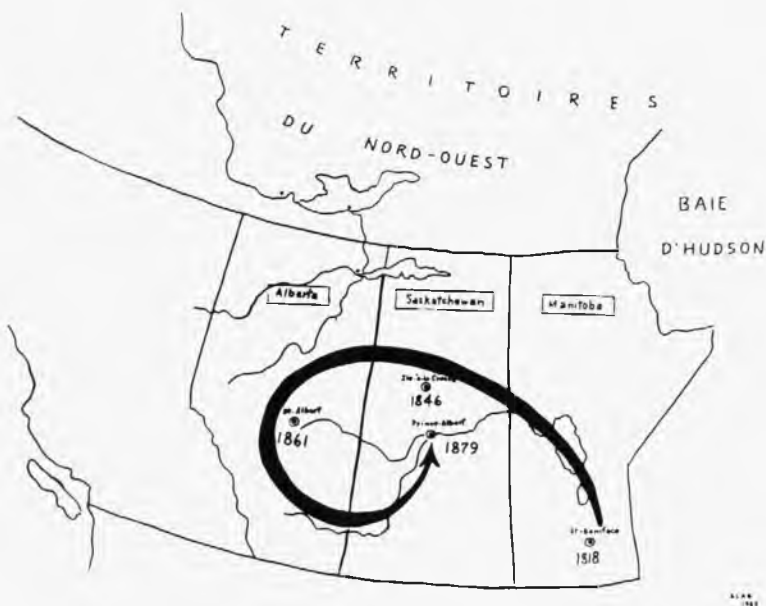
Quand il y reviendra deux ans plus tard il y pourra constater que la mission de l'Ile-à-la-Crosse qu'avait fondée l'Abbé Laflèche et le Père Taché 14 ans auparavant avait déjà donné bien des consolations. Presque tous les sauvages étaient baptisés et fervents chrétiens. On n'en comptait guère qu'un millier en résidence habituelle, mais chaque année, ils arrivaient en grand nombre, de toutes les directions, pour vendre leurs fourrures au poste de la Compagnie.¹⁰

C'est à l'Ile-à-la-Crosse, qu'à sa grande consternation, le Père Grandin apprit par une lettre de Mgr de Mazenode, en date du 8 janvier 1858, qu'il avait été nommé coadjuteur de Mgr Taché. Il n'avait que 29 ans. Le territoire dont il devenait co-responsable du bien spirituel s'étendait à l'ouest jusqu'aux Rocheuses et au nord jusqu'aux rives de l'océan Arctique.

Il semble étrange au premier abord de constater qu'il y avait de nombreux et florissants postes de traite au sud de l'Ile-à-la-Crosse et que cependant, la poussée missionnaire continuait à s'étendre vers l'ouest et les régions du Mackenzie plutôt que vers le sud. Pourtant, il n'en avait pas été ainsi en Alberta. Si les Abbés Thibault et Bourassa avaient rayonné du Fort Edmonton, les missionnaires de la mission de la Nativité, à un mille environ du Fort Chipewyan, premier poste assigné au Père Grandin dans la région de l'Athabasca,

exercèrent leur influence non seulement vers le nord mais aussi en gagnant le sud, jusqu'à la région de la Rivière la Paix. Il est vrai que de la Rivière-Rouge, des Oblats rayonnaient à travers la partie sud de ce qui est maintenant la province de la Saskatchewan et cela en suivant les routes fluviales vers le Fort Qu'Appelle et Lebret, mais la région centrale qui nous intéresse particulièrement en ce moment ne possédait encore aucune mission permanente. Faudra-t-il donc une tragédie et deux soulèvements politiques pour mettre Prince-Albert sur la carte géographique de l'église canadienne, c'est-à-dire, les soulèvements des Métis à la Rivière-Rouge et Batoche, et l'incendie de la mission de l'Ile-à-la-Crosse le premier mai 1867, l'année même de la confédération canadienne?

Trois ans avant cet incendie, Rome avait enlevé à la juridiction Taché-Grandin le territoire au nord du 55e degré de latitude en créant le vicariat de l'Athabasca-Mackenzie qui fut confié à Mgr Henri Faraud. Conséquemment, en 1869, il fut décidé que Mgr Grandin n'ayant plus à se rendre vers les régions du Mackenzie résiderait désormais à St-Albert, site que Mgr Taché et le Père Lacombe avaient choisi en 1861 à huit milles du Fort Edmononton pour y ériger une mission. Ce site qui devenait dorénavant le pied-à-terre de Mgr Gran-



din deviendrait officiellement son siège épiscopal lorsqu'un diocèse sera créé en 1871 à l'ouest de St-Boniface et que l'ancien coadjuteur en deviendra l'évêque attitré.

Population, langue, mode de vie, milieu, Vital s'éveillait dans un décor tout nouveau. A la région de la forêt dense, aux cours d'eau impétueux, à ces lacs immenses perdus dans la sauvagerie du Nord, succédait maintenant la prairie sans fin.¹¹

Ce serait l'aube d'une ère nouvelle pour la région de Prince-Albert, poste que la branche nord de la rivière Saskatchewan reliait au Fort Edmonton.

Prince-Albert était à courte distance du Fort Carlton où en 1860, une demande d'aide avait été faite avec tant d'insistance que le Père Julien Moulin résidant à l'Ile-à-la-Crosse, avait reçu l'ordre de Mgr Grandin de s'y rendre pour l'hiver. Au printemps il retourna à l'Ile-à-la-Crosse. Chaque hiver, pendant cinq ans, il parcourut le même trajet dans des conditions non moins pénibles pour tâcher de faire un peu de bien aux habitants du fort et aux Indiens qui le fréquentaient. En 1868, le poste de Saint-Joseph du Fort Carlton était confié à la mission de Saint-Paul-des-Cris.

A mesure que la province du Manitoba se colonisait, l'exode des Métis s'accroissait vers l'Ouest. Après avoir vendu à de nouveaux-venus les petits lopins de terre qu'ils possédaient, ils partaient en longues caravanes de 30 ou 40 familles vers ce pays de cocagne où la vie semblait si facile et si attrayante, où les troupeaux de bison, démesurément grossis par ces imaginations de chasseurs, paraissaient une ressource inépuisable toujours à portée de la main.¹²

Mgr Grandin chargea le Père Alexis André, qui demeurait à St-Albert et était responsable de St-Paul-des-Cris, d'accompagner les nouveaux-venus dans leur grande chasse aux bisons. En décembre 1871 les Métis avaient enfin décidé de choisir un emplacement permanent près de leur cantonnement d'hiver sur les deux rives de Saskatchewan du sud. Le père André n'attendait que cette décision pour se mettre en quête d'un terrain convenable pour la mission. Il en trouva un à son goût situé à deux milles environ plus au nord. Il l'acheta et y planta la croix en signe de prise de possession. Saint-Laurent-de-Grandin, berceau du diocèse de Prince-Albert, venait

d'être inscrit sur la carte géographique de l'église catholique dans l'Ouest canadien et graduellement le nom de Batoche s'y ajouterait. C'est de St-Laurent que le Père André rayonna jusqu'à l'établissement de Prince-Albert. "Il y fonda en 1879, sous le vocable de Saint Georges, une mission qu'il venait visiter de temps en temps et vint s'y installer en octobre 1882."¹³ C'est donc au Père Alexis André que nous devons l'établissement des bases solides du présent diocèse de Prince-Albert.

Les événements de Riel en 1885 fixèrent à tout jamais l'attention sur la région de Batoche et la venue du chemin de fer jusqu'à Prince-Albert en 1890 avec l'influx de population décidèrent les autorités religieuses à créer une nouvelle circonscription administrative. Donc en 1891 le vicariat de la Saskatchewan était canoniquement érigé en coupant le diocèse de Saint-Albert au 109e degré de longitude. La frontière du sud étant le 52e degré de latitude et vers l'est suivant la rivière Nelson jusqu'à la baie d'Hudson dont la côte ouest conduit jusqu'à l'océan Arctique.¹⁴ Comme responsable de cette nouvelle circonscription on avait désigné le Père Henri Leduc de St-Albert, mais Mgr Grandin âgé et malade ne pouvant se passer de son bras droit, le Père Albert Pascal de la mission de la Nativité (Fort Chipewyan) fut sacré évêque pour ce vicariat. D'Europe la Société de la propagation de la foi continuera à s'intéresser à nos missions, et la congrégation des Oblats de Marie Immaculée en assurera pour nombre d'années un personnel aussi nombreux que possible. Il serait intéressant et fort à propos en ce moment de citer le récit de la visite pastorale de Mgr Pascal en 1902, récit que le Révérend Père Kevin Kirley du Collège St-Thomas More découvrit dans les archives du diocèse de Vivier, il y a peu d'années, lors de ses recherches sur les origines de sa propre congrégation, celle de Pères basiliens, fondée au Puy, France. La nature de ce travail ne le permet pas.

La nouvelle législation de Laurier en 1903 octroyant pour la somme minime de 10\$, une terre en bois debout, attira de nombreux colons et Mgr Pascal de commenter, "Prince-Albert, jusqu'ici presque ignoré, est devenu soudainement le rendez-vous de toutes les nations et de toutes les croyances."¹⁵ Cet influx d'immigrants réclamait un nouveau statut juridique et le 7 décembre 1907 le vicariat de la Saskatchewan devenait le diocèse de Prince-Albert et Mgr Pascal échangeait le titre d'Evêque de Mosynopolis pour celui d'Evêque de Prince-Albert. L'étendue de ce domaine comprenait quatre districts oblates, ceux de Prince-Albert, de Battleford, de Cumberland et de

l'Ile-à-la-Crosse. Ce territoire était donc d'une très grande étendue et il n'était pas pratique pour un évêque de s'absenter trop longtemps du chef-lieu de son diocèse et par contre,

les missions indiennes du Nord se trouvaient de plus en plus délaissées et comme oubliées. Les missionnaires qui quelques années auparavant n'avaient à s'occuper que des Métis et des Sauvages, devaient maintenant courir après toutes ces brebis perdues de la maison d'Israël qui arrivaient de tous les coins de l'horizon. Tous les prêtres qui venaient de l'est du Canada et des pays d'Europe étaient immédiatement employés au service des colons catholiques. Forcément on négligeait de renforcer les missionnaires du Nord, perdus au milieu des bois et des glaces, et ceux-ci voyaient leurs forces et leur nombre diminuer, sans que personne vînt les aider et les remplacer.

Après un long et minutieux examen de la situation on tombe d'accord sur la nécessité de séparer au point de vue ecclésiastique les missions du Nord des diocèses du Sud. Cela nécessiterait la création d'un nouveau vicariat apostolique comprenant tout le nord de l'archidiocèse de St-Boniface et celui de Prince-Albert. En mars 1910 la Sacré Congrégation faisait la division demandée et érigeait le nouveau vicariat avec les limites et les dimensions proposées. Voilà comment fut créé le vicariat du Keewatin.¹⁶

Au nord la frontière du diocèse de Prince-Albert serait dorénavant le 54e parallèle de latitude. Les régions de l'Ile-à-la-Crosse et Cumberland House appartiendraient maintenant au Keewatin.

Mars 1910 établissait aussi le diocèse de Régina comprenant la partie sud de la province de la Saskatchewan, diocèse séparé de celui de Prince-Albert par le 52e degré de latitude et ayant la frontière des Etats-Unis comme limite au sud.

Dix an plus tard, Mgr Pascal mourait en France où il s'était rendue pour soins médicaux. Son panégyriste pouvait dire:

Le Diocèse de Prince-Albert était de fondation récente; tout y était à créer, mais, grâce à l'intelligente activité de son Pasteur, Prince-Albert fut, en quelques années, sur le pied des diocèses les mieux pourvus. Il avait une

cathédrale spacieuse et élégante, un évêché vaste et confortable, des salles d'oeuvres admirablement aménagées, des circonscriptions paroissiales sagement déterminées et, pour les diriger, un clergé cosmopolite mais digne et zélé et presque assez nombreux, malgré les difficultés du recrutement dans un pays qui naît à la vie religieuse. Dans la mesure où se développa et s'affermir l'action pastorale, on vit surgir des écoles populaires, des pensionnats florissants, des asiles hospitaliers, des conceptions ingénieuses et d'une étonnante prospérité.¹⁷

Depuis le départ de Mgr Pascal, deux autres modifications furent faites au diocèse de Prince-Albert: l'une envisagée par Mgr Pascal lui-même pour l'avantage de ses sujets d'origine allemande, l'érection de l'Abbaye Nullius avec siège à Muenster en 1921. Petite enclave dont la création n'eut que des apports positifs. L'autre, l'érection du diocèse de Saskatoon, le 9 juillet 1933 eut de plus grandes répercussions au delà de la question territoriale. Mgr Blaise Morand, le nouvel évêque de Prince-Albert d'affirmer après deux ans comme coadjuteur que, bout à bout, les milles qu'il avait parcourus au volant, en faisant la navette à travers son diocèse, feraient plus d'une fois le tour du globe terrestre.

Notes

1. A.G. Morice, *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien*, Vol. I, Montréal: Granger Frères, 1919, p. 124.
2. Ibid., p. 149.
3. George Grant, *Ocean to Ocean*, Toronto: James Campbell & (Son, 1873, p. 133.
4. Lettre de F.-Norbert Blanchet à Mgr Joseph Signay, évêque de Québec, 10 octobre 1838, Archives de l'archidiocèse de Québec.
5. Morice, op. cit., p. 233.

6. Dom Benoit, *Vie de Mgr Taché archevêque de St-Boniface*, Vol. I, Montréal: Librairie Beauchemin, 1904, p. 49.
7. Ibid., p. 54.
8. Ibid., pp. 101-102.
9. Ibid., pp. 123-24.
10. P.E. Jonquet, *Mgr Grandin, oblat de Marie-Immaculée: premier évêque de Saint-Albert*, Montréal p. 89.
11. P-E. Breton, *Le Grand Chef des Prairies*, Edmonton: Editions de l'Ermitage, 1954, p. 221
12. Jules LeChevalier, *Saint-Laurent de Grandin: Une mission et un pèlerinage dans le Nord-Ouest de l'Amérique*, Vannes: Imprimerie La Foyle et J. De la Marzelle, 1930, p. 18
13. Ibid., p. 43
14. Mgr Albert Pascal, "Rapport sur le vicariat de la Saskatchewan," missions de la congrégation des missionnaires oblates de Marie Immaculée, mars 1893, No. 121, p. 411.
15. Lettre de Mgr Albert Pascal au diocèse de Viviers, 15 novembre 1903.
16. J.M. Pénard, *Mgr Charlebois: Notes et souvenirs*, p. 113-14.
17. Mgr Joseph Bonnet, "Oraison Funèbre de Mgr Albert Pascal," juillet 1920.



La question de l'origine des Indiens d'Amérique et la pensée de certains Pères oblats

*par
Gilles Cadrin*

Lorsque le Père Aubert et Le Frère Taché arrivèrent à Saint-Boniface, en 1845, ils ouvraient le Nord-Ouest de l'Amérique à l'oeuvre des missionnaires oblats de Marie Immaculée. Pour ces membres d'une congrégation religieuse établie à Montréal seulement depuis 1842, tout était à apprendre des peuples qu'ils venaient évangéliser. La connaissance des langues diverses s'imposaient tout d'abord. Pour exercer un ministère efficace, il fallait aussi s'initier aux coutumes, aux traditions, et aux moeurs de chacune des tribus car, le champ d'action étant vaste et les moyens limités, cette connaissance pouvait permettre aux premiers missionnaires d'orienter leur ministère vers ces tribus qui semblaient les plus disposées à les recevoir.

Ainsi, les premiers missionnaires ont dû se mettre à la tâche en vue d'acquérir la langue et la connaissance des peuples que l'église adoptait. Certains ont même fait plus que l'étude nécessaire à l'oeuvre du missionnaire: ils semblent avoir consacré une si grande partie de leur vie à des travaux d'ordre scientifique qu'on peut se demander si ces missionnaires n'ont pas mis la religion au service de la science. Telle est la question à laquelle nous tenterons de répondre en voyant d'abord comment le problème de l'origine des Indiens

avait été interprété, pour ensuite analyser le cheminement de la pensée du Père Emile Petitot vers une réponse qui redressera les spécialistes de son époque.

Comme les Jésuites l'avaient fait au 17^e siècle par leurs publications intitulées *Relations*, les Oblats se donnaient en 1862 un moyen de diffuser les résultats des expériences et des observations de leurs missionnaires à travers le monde. Ils lançaient, cette année-là, le premier numéro de la revue *Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée* (MOMI). Ils répondaient ainsi à un vœu exprimé par le fondateur des Oblats, Mgr de Mazenod, qui avait à plusieurs reprises conçu le projet d'établir un moyen de communication entre les membres de la famille oblate, pour leur édification et leur formation.¹ Comme le ministère des Oblats du diocèse de Saint-Boniface n'avait cessé de s'étendre depuis 1845, il n'est pas étonnant de relever dans ce premier numéro plusieurs rapports des missionnaires de l'Ouest. On note comme témoignages ceux des Pères Lestanc, Séguin, et Simonet, et des Mgrs Grandin et Taché.

Ce dernier apportera une contribution importante à la connaissance de l'Ouest canadien. D'abord il écrira, en 1865, un historique de l'église catholique dans l'Ouest qu'il intitulera "Vingt années de mission dans le Nord-Ouest de l'Amérique."² Dans cet historique, il retrace l'oeuvre des Oblats depuis leur arrivée à la mission de la Rivière-Rouge, décrivant chacune des missions, leurs particularités, les pères qui en sont responsables, leurs difficultés et leurs réalisations.

Ce premier travail qui s'adresse avant tout à la "famille oblate" sera suivi d'une oeuvre intitulée: "Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique,"³ qu'il veut beaucoup plus rigoureuse et scientifique, et qui nous révèle non plus le coeur du missionnaire mais l'oeil de l'homme qui aspire à faire une oeuvre d'une précision scientifique. Dans l'avant-propos il précise son but:

...je voudrais pouvoir satisfaire la légitime curiosité des hommes sérieux qui pensent à ce pays; je voudrais surtout fournir quelques informations à ceux qui s'intéressent à nous (MOMI, 1869, p. 8).

Il analyse donc l'aspect économique du pays, son hydrographie, ses conditions politiques, son organisation commerciale, sa division ecclésiastique, ses diverses nations, et enfin le règne animal.

C'est dans la partie de son étude portant sur les diverses nations de son territoire qu'on découvre en Mgr Taché l'ethnologue

tel que les écrits des premiers missionnaires en Amérique nous ont habitués à le concevoir. Il nous offre un traité dans lequel il s'efforce de faire comprendre la nature des indigènes en analysant leurs traits physiques, leurs coutumes, leurs croyances, leur organisation sociale, et la place de chaque famille par rapport aux autres. Il cherche à répondre aux questions que pourraient se poser ses lecteurs et il aborde une de celles qui occupent l'esprit des savants depuis plusieurs siècles, à savoir, l'origine des Indiens d'Amérique. Sa réponse est ferme; la question est classée d'une façon non équivoque:

Je viens de le dire, ce sont des hommes, donc ils descendent d'Adam. J'ajouterai: Noé fut leur aïeul, Sem leur père, car la race rouge ou américaine se rattache à la race mongole, dont elle diffère moins que les races issues des trois fils de Noé ne diffèrent entre elles. La question de la possibilité de peupler l'Amérique par les émigrations de l'Asie, ou même du nord de l'Europe n'est plus un problème. Tout le monde sait combien la chose est facile (MOMI, 1869, pp. 252-253).

Et l'origine des Esquimaux? Mgr Taché avoue que c'est une question qui l'intrigue. Mais comme il ne peut pas rattacher les Esquimaux à la race blanche, il estime qu'ils sont de la même race que les autres indigènes, étant cependant reliés aux "Kamtschatkans ou Mongols hyperboréens" (MOMI, 1869, pp. 281-282).

Quand ont-ils émigré en Amérique? Là, Mgr Taché s'avoue vaincu et il prétend qu'on ne trouvera jamais la réponse parce que les peuples de l'Amérique n'ont laissé ni chroniques ni monuments qui pourraient préciser l'époque de leur arrivée (MOMI, 1869, p. 253). De toute façon, pour lui cette question n'a pas d'importance puisque, par leur présence de l'autre côté du détroit de Béring, les Esquimaux forment un trait d'union entre l'ancien et le nouveau monde et confirment, par le fait même, que les peuples de tout l'univers ont une seule et même provenance (MOMI, 1868, p. 279).

En dépit de l'assurance des réponses de Mgr Taché, la question de l'origine des peuples américains n'en était pas pour autant réglée. Ses réponses ne représentaient qu'une des nombreuses explications que les siècles avaient offertes surtout depuis la fin du moyen âge. En effet, si le monde médiéval soupçonnait l'existence d'êtres habitant des pays inconnus et qu'on se les représentât sous l'image de monstres, leur origine et leur appartenance étaient plutôt sans conséquence. Cependant, lorsque Christophe Colomb rapporta à Fer-

dinand et à Isabelle que les êtres rencontrés à l'île de Cuba, bien qu'ils fussent cannibales, n'étaient pas des humanités monstrueuses,⁴ c'est alors que se posa la question de leur origine. Et l'on produisit des réponses.

En 1555, André Thévet, moine cordelier et voyageur français, suggérait à son retour du Brésil que les peuplades américaines étaient les restes des tribus d'Israël qui avaient été amenés en captivité en Assyrie. Cette hypothèse sera reprise par plusieurs missionnaires, théologiens, et voyageurs tels François Gomar, théologien protestant néerlandais, et Jean de Léry, protestant qui se rend au Brésil où il étudie la vie, les moeurs, et les coutumes des indigènes. Plus près de chez nous, nous notons Marc Lescarbot qui, après un séjour d'un an et trois mois à Port-Royal, écrit dans son *Histoire de la Nouvelle-France*:

Les uns se sont servi de quelques prophéties et révélations de l'Ecriture Sainte tirées par les cheveux pour dire les uns que les Espagnols, les autres que les Juifs devaient habiter ce nouveau monde. D'autres ont pensé que c'était une race de Cham portée là par punition de Dieu, lorsque Josué commença d'entrer en la terre de Chanaan, et en prendre possession, l'Ecriture Sainte témoignant que les peuples qui y habitaient furent tellement épouvantés, que ...s'étant mis dans des vaisseaux à la merci de la mer, auraient été jetés et seraient abordés en cette terre de l'Amérique.⁵

Lescarbot continue en disant qu'il ne rejette pas cette hypothèse mais qu'il en propose une autre selon laquelle des mariniens, des marchands, et des passagers emportés par les vents auraient fait naufrage et que les survivants se seraient multipliés sur les terres d'Amérique.⁶

D'autres, parmi lesquels on compte le Père Charlevoix, prétendent que les Peaux-Rouges sont des Tartares ou des Scythes. D'après Grotius, les peuplades américaines sont d'origine norvégienne ou scandinave, venues par l'Islande. Pour d'autres encore, les Indiens seraient d'origine éthiopienne, phénicienne, malaise, gauloise, égyptienne, tauranienne, mongole.... Enfin, la dernière interprétation, remise en vogue vers le milieu du 19^e siècle, celle d'Albert Gallatin, homme politique, linguiste et ethnologue américain, selon laquelle les Indiens d'Amérique sont une race distincte, autochtone tout comme Voltaire le laissait entendre lorsqu'il demandait dans une boutade: "Du moment que Dieu a pu créer des mouches en Amérique, pour

quoi n'aurait-il pas pu y créer des hommes?"

Le débat était donc ouvert à nouveau et plusieurs qu'on a qualifiés de voltairiens, de positivistes, de rationalistes, de naturalistes, ou encore de matérialistes, soutiendront même vers la fin du 19^e siècle l'autochtonie des races américaines.

C'est au milieu de ces voix savantes que deux missionnaires vont se faire entendre pour apporter leur contribution à la résolution de la question. Un de ceux-là, le Père Emile Petitot, oeuvra principalement dans le Grand Nord tandis que l'autre missionnaire, le Père Valentin Végreville consacra sa vie surtout auprès des Indiens de l'Alberta.

Bien que le Père Végreville ait produit une oeuvre scientifique considérable si l'on tient compte de ses responsabilités de missionnaire, c'est le Père Petitot qui s'est mis le plus en évidence dans le combat de la doctrine chrétienne et catholique contre la pensée matérialiste et scientifique du 19^e siècle en ce qui a trait à la question de l'origine des Indiens d'Amérique. Sa pensée suit un long cheminement et l'amène à des conclusions qui, si elles sont parfois discutables, présentent un point de vue qui orientera les recherches modernes. C'est donc ce cheminement de la pensée du missionnaire du Grand Nord qui retiendra notre attention plutôt que la critique de ses thèses.

Ordonné prêtre à Marseille le 15 mars 1862, le Père Petitot part deux semaines plus tard pour le Canada, à la suite de Mgr Taché. Après un bref arrêt à Montréal et à Saint-Boniface, il arrive au mois d'août à la mission de la Divine-Providence, au nord-ouest du Grand lac des Esclaves. On lui avait pourtant promis de l'envoyer au fort Good Hope pour que se réalise son grand rêve de se rendre auprès des Esquimaux, mais, entre temps, son supérieur a changé d'avis et l'initie au Grand Nord en l'occupant à la construction de la mission de la Divine-Providence et à l'étude de la langue chipewyan.

En cinq mois, il réussit à maîtriser si bien cette langue qu'il peut déjà prêcher l'Évangile.⁷ Son don des langues lui vaut alors un transfert, en mars 1863, à la mission Saint-Joseph, sur l'île de l'Original, dans le Grand lac des Esclaves. Là, vivant comme un Robinson, il découvre la solitude de la vie du missionnaire qui lui ouvre la voie de la linguistique, de l'ethnologie, de la géographie, et de la peinture. Sur son île de quatre kilomètres par deux, il consacre ses journées au travail manuel, à l'étude des langues déné et, pour terminer ses journées, il écoute et transcrit les légendes des Déné Couteaux-Jaunes que le vieux conteur aveugle nommé Ekhounelyel

vient lui conter. Le lendemain, ces contes deviennent les sujets de version que Marie Pépin, la fille aînée de son serviteur, doit lui expliquer en classe. Petitot commence ainsi la cueillette de contes qu'il publiera en 1886, sous le titre de *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest*.⁸

Ce recueil représente le fruit de 15 années de cueillette minutieuse de contes, de légendes et de traditions des Inuit, des Déné, des Cris, et des Pieds-noirs, que Petitot a traduits littéralement pour les remettre ensuite en français tout en conservant la concision et le génie de l'inversion des langues indigènes. Il offre sa collection au public dans l'espoir qu'elle l'amusera mais aussi, à la science, dans l'espoir qu'elle l'intéressera. Il fait alors un aveu très révélateur en déclarant qu'il a assemblé cette collection "dans le but persévérant et avoué de découvrir les origines américaines." Cet aveu que l'on retrouve dans l'introduction nous amène à nous demander à quel moment Petitot a senti que l'Amérique l'invitait à contribuer non seulement au niveau de l'évangélisation mais aussi au niveau de la science par sa réponse à la question de l'origine des peuples américains.

Le premier indice de son intérêt à cette question, il le donne dans une lettre de septembre 1863, un an après son arrivée au Canada. Il a déjà vécu quelques mois avec les Chipewyan et il a noté que physiquement ils ressemblent aux Européens. De plus, ils possèdent une tradition orale dans laquelle Petitot croit percevoir quelques souvenirs du déluge, de Noé, de l'arche, de Babel, et de la confusion des langues; pourtant il ne trouve pas chez eux un bon et un mauvais Manitou. Ce dernier point pique sa curiosité et il ajoute:

Cette divergence de tradition qui existe entre les Montagnais [Chipewyan] et les autres Peaux-Rouges situés plus au sud, divergence qui est totale dans la langue et les habitudes, me porte à croire que les Montagnais sont une race à part, et que toutes les nations du Nord-Amérique ne sont pas autochtones. Je serais bien aise d'avoir avec moi quelques rudiments de langue hébraïque ou syriaque. Avec le peu que je sais de la langue montagnaise et ce que le bon Dieu me donnera d'en connaître, qui sait si on ne pourra pas faire de curieuses découvertes sur l'origine de ces peuples? (MOMI, 1867, pp. 370-371).

Ce passage n'est pas sans nous étonner. Il nous montre d'abord à quel point Petitot s'intéresse à la connaissance des Indiens. Mais ce qui nous laisse perplexe surtout c'est qu'il ait adhéré, de prime

abord, à la thèse de l'autochtonie des Indiens, thèse qui s'oppose à l'enseignement de la Bible. N'était-il pas conscient que ce point de vue se rattachait en quelque sorte aux hérésies des rationalistes et des matérialistes qui rejetaient la divinité du Christ, la validité des deux Testaments comme sources des vérités de l'église et enfin, l'autorité de l'église et de la foi, pour la remplacer par la raison?

Pourtant, comme travail préparatoire à la rédaction du *Syllabus* du pape Pie IX, les évêques de chaque pays avaient fait une enquête sur l'état intellectuel de leur société et, en 1860, Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, avait publié une *Instruction pastorale sur les diverses erreurs du temps présent* dans laquelle il soulignait et réfutait les principales théories philosophiques, morales, et sociales des rationalistes.¹⁰ Quoi qu'il en soit, c'est bel et bien un fait: Petitot croyait en l'autochtonie des Indiens et il en fera clairement l'aveu dans son "Essai sur l'origine des Déné-Dindjié."¹¹

On peut alors se poser la question à savoir si c'est la publication du *Syllabus* en 1864, condamnant les 85 erreurs modernes, et de l'encyclique *Quanta Cura*, pour mettre un frein à la montée du libéralisme et du rationalisme, qui orientera la pensée de Petitot. A cette question, on peut affirmer que non, et qu'avant même que la voix officielle de l'église lui suggère quelque direction que ce soit, il avait entrevu une piste de recherche où il était entré librement. Comme un vrai scientifique, il avait fait une cueillette minutieuse de données et déjà la remise en question de ses croyances lui semblait possible. C'est pourquoi dans cette lettre au supérieur, il exprimait son désir de se familiariser avec les langues hébraïques et syriaques. En somme, il entrevoyait déjà la possibilité de rattacher les Chipewyan soit aux Hébreux soit aux Egyptiens par la comparaison des langues.

Après la lettre de septembre 1863, il faudra attendre en 1865 pour que Petitot se prononce sur l'origine des Indiens. Entre-temps, il avait quitté la mission Saint-Joseph pour se rendre à la mission de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (Good Hope), sur la Mackenzie, au nord-ouest du Grand lac de l'Ours. Ceci répondait aux vœux les plus chers du missionnaire qui rêvait d'apostolat auprès des Esquimaux, mais aussi d'exploration dans un territoire où très peu de Blancs s'étaient aventurés et auquel se rattachaient, aux yeux de Petitot, les noms quasi mythiques de Parry, de Franklin, de Beechy, de Ross, d'Anderson et de bien d'autres explorateurs dont notre missionnaire corrigera et complétera les données géographiques et car-

tographiques. Ainsi, Petitot arrivait à sa nouvelle mission après avoir entrepris un voyage d'exploration et d'évangélisation qui l'avait amené presque au Grand lac de l'Ours. Ce long périple lui avait permis de prendre contact avec les Indiens Flancs-de-Chien et les Lacets-à-Lièvres, et les notes qu'il en rapportait, ajoutées à celles se rattachant aux Chipewyan, allaient lui permettre de commencer à se prononcer sur l'origine des Peaux-Rouges d'Amérique.

Dans la mission Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, le 1er juillet 1865, il envoie son "Etude sur la nation montagnaise," dans laquelle il propose qu'il existe une forte possibilité de rapport entre les Chipewyan et les Hébreux.¹¹ Petitot est bien conscient qu'il n'avance rien de neuf. Mais alors, pourquoi consacrer tant d'énergie à cette question? Il nous donne la réponse lorsqu'il exprime sa conviction profonde que son rôle de missionnaire se double d'une mission scientifique. Pour le missionnaire il est urgent pense-t-il d'aider "à lever le voile épais que l'ignorance et l'extrême barbarie de la race rouge ont jeté entre elle et le monde civilisé" (MOMI, 1867, p. 484). Son rôle est d'autant plus important que, dit-il:

jusqu'ici les savants et les voyageurs de toute provenance, les Américains surtout, qui ont voulu éclaircir cette question, n'ont fait que l'obscurcir davantage; les uns, parce qu'ils ont apprécié un fait historique de la même manière qu'ils raisonnent sur un théorème de mathématiques; les autres, parce qu'ils ont jugé en touristes, c'est-à-dire à vol d'oiseau. Ainsi, avec des centaines de conjectures, d'hypothèses, d'opinions vaporeuses et échevelées, ces savants du coin du feu et des chemins de fer n'ont pas fait faire un pas à la question de l'origine des Peaux-Rouges (MOMI, 1867, p. 486).

Il revient donc aux missionnaires, grâce à leur présence auprès des Indiens, de faire la cueillette des données qui contribueront à lever ce voile épais. Pourquoi les missionnaires? C'est qu'en faisant l'étude patiente et rigoureuse des dialectes américains pour mieux propager la foi, les missionnaires parviendront à posséder à fond ces langues, à les comparer et à voir leurs origines diverses. Ainsi, en les examinant à la lumière des documents recueillis en Asie, les missionnaires pourront "enrichir le sanctuaire de la science sans nuire pour cela à leurs travaux évangéliques" (MOMI, 1867, p. 486).

Comme c'est par la profonde connaissance des langues que le secret de l'origine des Indiens peut être percé, Petitot croit que le

temps presse. Victimes de l'avance de la civilisation, les races américaines sont sur le point de disparaître et le missionnaire croit qu'il sera possible à un point donné de préciser le moment où la race des Peaux-Rouges s'éteindra. C'est donc ce sentiment d'urgence qui peut expliquer l'ardeur qu'il met à fournir sa contribution. Pourtant c'est avec hésitation, par esprit d'obéissance, dit-il, qu'il offre ses traités d'ethnologie desquels on peut extraire des conclusions encore hésitantes.

D'abord, il rappelle qu'il ne faut pas faire du teint un signe distinctif de race, et s'il ne peut s'empêcher de noter que le Chipewyan offre une physionomie juive, il préfère cependant laisser aux spécialistes le soin de porter un jugement plus éclairé sur cette ressemblance qui serait fondée sur la comparaison des traits physiologiques de plusieurs peuples. Toutefois, l'étude de la religion des Chipewyan l'amène à se prononcer avec plus d'assurances. Il dit que, si les Chipewyan étaient le résultat d'immigration successive des peuples d'Asie, on retrouverait chez eux des vestiges des religions asiatiques. Or, il note qu'on ne trouve chez les Peaux-Rouges ni religion proprement dite ni culte⁴⁴ (MOMI, 1867, p. 503) mais que les jongleurs pratiquent un fétichisme qu'il qualifie de "fétichisme juif" parce qu'il est rempli de traditions et de prescriptions d'origine juive. Ainsi, lorsqu'un jongleur veut guérir un malade, il pratique le jeûne pendant trois ou quatre jours et le malade doit confesser des péchés qui sont perçus comme les causes de la maladie. Par la suite, il fait descendre l'esprit sur le malade, puis il extirpe le péché et rend le malade à la santé.

Si ce sont là des indices du lien entre les Juifs et les Chipewyan, Petitot convient de leur faiblesse. Il puise alors dans les traditions des Chipewyan et il souligne leur rapprochement avec la Bible. Il note que, dans la "Dénéouvrie" (l'histoire des hommes), on retrouve le récit de la création du monde, de la chute de l'homme, de sa rédemption, du déluge.... Evidemment les analogies avec la Genèse sont frappantes mais ce qui lui manque pour conclure au rapport certain entre les deux récits c'est que, dans le récit des Chipewyan, on ne retrouve pas la croyance en un Dieu créateur au milieu des personnages qui sont souvent représentés par des animaux.

Petitot renonce donc à bâtir ses théories à partir des légendes des Indiens car il est bien conscient que la tradition du déluge chez les Indiens est combattue par les savants qui l'attribuent à la chaleur de l'imagination des missionnaires. Il cherche alors dans les prescriptions et les interdits un fondement possible au rapport qu'il propose

entre Juifs et Peaux-Rouges. Par exemple, il note que le Chipewyan, lorsqu'il tue un animal, recueille le sang et l'apporte à une certaine distance pour l'enterrer ou le couvrir de neige comme le prescrit le Lévitique: "Quiconque aura pris à la chasse une bête sauvage...qu'il répande son sang et le couvre de terre" (MOMI, 1867, p. 514). Le Chipewyan suit aussi les prescriptions judaïques en ce qui a trait à la femme qui relève de couches, au traitement des morts et à de nombreuses autres pratiques.

Malgré ces rapprochements avec la Bible, Petitot n'est pas encore prêt à soutenir la thèse de l'origine hébraïque des Peaux-Rouges. Il présente seulement ses données, dit-il, pour contribuer au travail des savants. Il ne peut pas voir encore quand et comment les Indiens sont arrivés en Amérique car la diversité des langues crée l'énigme. A la suggestion que c'est l'arrivée par vagues successives qui peut expliquer la variété des langues, Petitot suggère que la "scission des tribus" et la "radiation autour d'un centre" est plus conforme au mode de propagation des Indiens et que, par conséquent, c'est là qu'il faut trouver la cause des divergences des dialectes. En somme, il revient à son idée première, c'est-à-dire que la langue peut livrer le secret de l'origine des peuples d'Amérique pourvue que, par la cueillette des données linguistiques de tous les dialectes, on puisse rebâtir la langue souche qui pourra par la suite se comparer avec les langues anciennes d'Asie (MOMI, 1867, pp. 519-527).

Quelques années plus tard, cette patiente étude des langues commençait à porter fruit. C'est ce que confirme la suite de son "Etude sur la nation montagnaise" où il parle d'une découverte singulière qu'il vient de faire et qui le confirme dans la "douce illusion que ces peuples pourraient bien être de race juive" (MOMI, 1870, p. 271).

Sa découverte, c'est le rôle des consonnes qui, elles seules, sont des préfixes et qui ne changent ni dans les différents mots d'un même ordre d'idée ni dans les différents dialectes. Seules les voyelles, qui sont des affixes, changent dans les mots pour former les différents dialectes, soit montagnais, flanc-de-chien, esclave, ou loucheux. De plus, chacune des voyelles se rattache à un des éléments et à ce qui s'y rapporte: "a" exprime l'air, "e" la terre, "i" le feu, "o" exprime l'eau, et le "u" se confond avec le "o." Par exemple: l'obstacle, le frottement, et l'immobilisation s'expriment par le "z": *koza*, obstacle; *kozo*, givre, frimas; *kozi*, somnolence. De même, la modification des voyelles sert à exprimer le même sens mais dans un dialecte différent. Ainsi le mot terre en chipewyan se dit *ni*, en esclave *né*, et en loucheux, *nan*. Or Petitot constate que les mêmes

phénomènes linguistiques se retrouvent dans le rapport entre l'hébreu et l'égyptien, le syriaque, le chaldéen, le samaritain, et le phénicien "de telle sorte," dit-il, "que chacun de ces peuples pouvait, en suppléant aux voyelles manquantes, lire les Saintes Ecritures dans sa propre langue" (MOMI, 1870, p. 279). Non seulement cette particularité linguistique indique-t-elle un rapport entre la formation des langues hébraïques et la formation des langues américaines, mais elle renforce la conviction de Petitot que les Peaux-Rouges sont d'origine juive et que l'étude approfondie de la langue montagnaise (Chipewyan) permettrait d'établir la langue souche des Déné et de faire ainsi le lien entre les langues des deux continents.

Après avoir envoyé son étude sur les Montagnais (Chipewyan), Petitot tente à plusieurs reprises d'évangéliser ses "chers Esquimaux, les plus délaissés et les plus reculés de tous les peuples" (MOMI, 1870, p. 64). Chaque fois, il doit s'avouer vaincu par l'hostilité de ce peuple mais chacun de ses voyages lui permet de continuer à dresser ces cartes géographiques, à corriger celles de ses devanciers, Franklin, Richardson... à découvrir rivières et lacs auxquels il donne les noms de personnes qu'il estime, de ses collègues et même le sien. De plus, ses contacts avec les Esquimaux lui permettent d'apprendre la langue, d'étudier leurs traditions, de noter leurs légendes, et de dresser un dictionnaire de leur langue.

De ces tournées, en dépit des échecs, il tire profit. Il s'aperçoit que les "savants de cabinet" qui ont écrit au coin du feu ont tracé un portrait des Esquimaux rempli d'"ineffabilités" et il croit que son devoir est de les rectifier. Il s'aventure alors à émettre une hypothèse sur l'origine de ce peuple:

Quoi que j'ai pu avancer précédemment, je crois pouvoir affirmer que les Esquimaux ne sont pas venus de l'Orient, et partant qu'ils ne sont point des Scandinaves comme l'ont affirmé plusieurs savants, mais qu'ils ont émigré de l'Occident par les îles Aléoutiennes, très probablement en fuyant leurs ennemis, car ils sont un peuple remuant, tracassier et pillard. Cette théorie peut se prouver:

- 1) par la connaissance qu'ils ont du singe...;
- 2) par la forme de leur langage, dont le génie s'éloigne diamétralement de celui de leurs plus proches voisins les Dénés [*sic*] et les Dindjié, pour se rapprocher de celui des insulaires du Pacifique et des Japonais...;
- 3) par la similitude de leur danse avec celles des

Polynésiens...;

- 4) par les traits de leur visage (MOMI, 1870, pp. 203-204).

Un mois après, dans une lettre du 18 août 1869, il annonce au Père Rey qu'il peut établir plusieurs rapports entre les Esquimaux et les anciens Egyptiens à partir de certains usages et à partir de la forme de plusieurs ustensils et outils des Esquimaux. Mais il doit remettre à plus tard l'exposé de ses preuves (MOMI, 1870, p. 294).

Petitot passera encore plusieurs années à parcourir le Grand Nord, à consolider ses thèses et à les développer dans ses écrits. En 1875, il aura même l'occasion de les soutenir publiquement lorsque, de retour en France pour faire publier ses dictionnaires, il s'arrêtera à Nancy, au congrès international des américanistes qui regroupait les savants les plus éminents. Il se présenta à la fin du congrès et tout indiquait que les savants étaient parvenus à démontrer l'autochtonie des Indiens d'Amérique. Petitot demanda alors la parole et s'opposa à cette conclusion. Par une permission spéciale du président du congrès, appuyé avec enthousiasme par les spectateurs, on accorda à Petitot la possibilité d'exposer ses théories le lendemain. Toute la soirée et tard dans la nuit, il se prépara. A la suite de son intervention, il avait réussi à renverser les conclusions provisoires du congrès.¹³

Ce que Petitot présenta à Nancy, c'est en somme les théories qu'il avait élaborées depuis 1870 et qu'il continuerait à développer par la suite. Il affirmait alors que les Indiens sont les restes des tribus d'Israël emmenés en captivité. Il soutenait que l'ensemble des traditions déné constitue un tout qui est le récit biblique tel quel; que les traditions secondaires trouvées chez les Indiens s'expliquent par leurs séjours chez des nations étrangères; que la pratique généralisée de la circoncision au huitième jour après la naissance, la célébration d'une cérémonie exactement semblable à la Pâque des Juifs, et l'évidence de phénomènes linguistiques similaires dans les langues déné et hébraïques, qu'en somme, tous ces faits ne lui permettaient plus de douter de l'origine juive des Indiens (MOMI, 1870, pp. 373-375).

Pour ce qui est des Esquimaux, dans sa *Monographie des Esquimaux Tchiglit du Mackenzie et de l'Anderson* et *De l'origine asiatique des Innoït ou Esquimaux*, Petitot développera sa thèse et expliquera les éléments de civilisation égyptienne qu'on trouve chez eux. Il soutiendra alors que l'arrivée des Esquimaux s'est faite par

les îles Aléoutiennes en passant par la péninsule du Kamchatka et en longeant le sud de la Chine. Avec eux, dit-il, ils ont apporté des croyances qui les lient aux Egyptiens. D'abord la croyance en la métempsychose, originaire d'Egypte. Aussi, la croyance manichéenne en un bon et en un mauvais principe telle qu'elle se retrouve en haute Asie. Et enfin, le mythe lunaire qui fait de la lune l'époux incestueux de sa soeur le soleil; mythe qu'on trouve en Inde, venant de la Mésopotamie, puis transmis par les Egyptiens aux brahmanes qui se fixèrent en Inde. En somme, ces croyances, auxquelles s'ajoutent des coutumes et des traditions se rattachant à la civilisation égyptienne, justifient aux yeux de Petitot la thèse du lien entre Esquimaux et Egyptiens.

Indiens et Esquimaux, deux peuples différents, deux héritages culturels différents mais issus d'une même souche conformément au récit de la Bible. Voilà la conclusion à laquelle Petitot était arrivé, conclusion qui soutient l'unité de la race humaine, ce que la science n'est pas encore en mesure de confirmer à cette époque.

Petitot ne soupçonnait pas en quittant la France qu'il mettrait la religion au service de la science. Il s'était adonné à l'étude des peuples de son nouveau pays comme bien d'autres missionnaires tels Mgr Taché et le Père Végreville. C'était au départ un défi que de comprendre leurs langues, leurs coutumes et leurs traditions pour mieux oeuvrer au milieu d'eux. Mais bien vite l'étude était devenue une mission, un devoir, et même une passion. Il s'agissait de participer à un des débats scientifiques de l'époque; il s'agissait de venir à la défense de la Bible qui était remise en cause. Les deux missions se rejoignent et Petitot les a même perçues comme faisant partie intégrante de l'oeuvre du missionnaire.

Notes

1. Joseph Fabre, "Lettre du Supérieur-Général à tous les membres de la congrégation," *Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie-Immaculée*, Marseille: Typographie Veuve Marius Olive, 1862, pp. 1-5. Noter: Les numéros de 1863 et suivants seront publiés à Paris par Hennuyer. La revue des oblats sera désignée dorénavant par l'abréviation MOMI.

2. MOMI, 1866, pp. 73-108, 145-211, 342-375, 532-568.
3. MOMI, 1869, pp. 6-85, 113-154, 217-286, 329-423.
4. François Gagnon, "Le thème médiéval de l'homme sauvage dans les premières représentations des Indiens d'Amérique" dans *Aspects de la marginalité au Moyen Age*, Guy-H. Allard (édit.), Montréal: L'Aurore, 1975, p. 83.
5. René Baudry, *Marc Lescarbot*, textes choisis et présentés, Montréal: Fides (coll. Classiques Canadiens), 1968, p. 82.
6. Ibid., p. 73.
7. Emile Petitot, *Autour du Grand lac des Esclaves*, Paris: Albert Savine, 1891, pp. 49-50.
8. Emile Petitot, *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest*, 1886; réimpression, Paris: G.-P. Maisonneuve (Larose (coll. Les littératures populaires de toutes les nations), 1967, t. XXIII.
9. Ibid., Introduction, p. III.
10. A. Vacant, E. Manganat, E. Amann, *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris: Letouzey (Ané, 1939, t. 14, pp. 2877-2878.
11. Petitot parle de son goût pour les études ethnologiques mais, avoue-t-il, "J'étais si dépourvu de tout esprit de système, de controverse ou de contradiction, que je soutins même il y a dix ou douze ans, l'autochtonie des Peaux-Rouges." *Dictionnaire de la langue Déné-Dindjié*, Paris: Ernest Leroux, 1876, p. XXVII.
12. MOMI, 1867, pp. 484-547.
13. Cf. Mgr E. Grouard, MOMI, 1875, pp. 397-409; *Souvenirs de mes soixante ans d'apostolat dans l'Athabaska-Mackenzie*, Lyon: Oeuvre apostolique de M.I., 1923, pp. 156-160.



D'hier    demain: rites de passage

par
R  al Girard

J'avertis les g  n  rations futures: s'ils veulent avoir l'histoire, la vraie, c'est    dire la v  rit  , dans toutes choses, il faut conna  tre le commencement. L'histoire de n'importe quoi, c'est toujours le commencement qui est la base. Sinon,   a ne veut rien dire.

Albert Gaudet
Plamondon, 22 f  vrier 1975

Ce travail est le r  sultat d'une recherche effectu  e pour la Soci  t   H  ritage Franco-Albertain de St-Paul. C'est   galement le sujet que j'ai trait   lors du colloque de Saskatoon, en octobre 1985, et qui avait pour th  me "H  ritage et Avenir des Francophones de l'Ouest."

Cette pr  sentation est aussi un extrait d'un document de 70 pages (introduction) qui accompagne une collection d'interviews, de vid  os, de documents   crits et photographiques.

Ce document est aussi une "exp  rience personnelle" de chercheur, situ  e dans un milieu g  ographique, sociologique et historique bien pr  cis, celui du Nord-Est-albertain.

Voici donc l'histoire de la recherche sur les "rites de passage."

Elle commence    Plamondon, le 18 septembre au soir. Je connaissais ce petit village surtout pour en avoir beaucoup entendu parler par mon p  re qui venait y travailler vers les ann  es 1966, pour le mouvement coop  ratif. Je me souviens qu'il avait toujours   t     tonn   et surpris par l'hospitalit   des gens de Plamondon, de leur esprit coop  ratif, et de leur respect de la conservation du patrimoine francophone et catholique de leur communaut  . Comme le dit Albert

Plamondon, fils du fondateur, "C'est un village qui ne veut pas mourir."

J'avais aussi pris connaissance des documents d'histoire et des interviews sonores et vidéos qu'Héritage avait recueillis en 1981, (collection RAM, Raymonde Ménard) conservés en archive: l'histoire de la famille fondatrice de Plamondon-ville et d'autres communautés environnantes comme Avenir; l'historique du 50^e anniversaire du village, écrit par Delamen Plamondon, fille du fondateur. Je savais donc que les premières familles à prendre des homesteads dans cette région étaient d'origine franco-américaine, plus précisément du Michigan. C'était des anciens "Canadiens" émigrés au 19^e siècle.

A Plamondon, je me suis installé à l'hôtel Pélican, endroit populaire où j'ai rapidement fait connaissance avec des gens de la classe travaillante. J'ai commencé comme ça mes recherches, un peu à bâtons rompus, en m'informant auprès de tous ceux que je rencontrais, des noms de personnes susceptibles de me donner de l'information sur les traditions des Canadiens français. J'ai commencé à aller visiter ces personnes, leur expliquant le but de ma visite et leur demandant de m'accorder des interviews. Je suis allé rencontrer le curé de la paroisse, M. l'abbé Sicotte, qui m'a accordé le droit de consulter les documents des archives paroissiales, entreposées dans une chambre du sous-sol du presbytère.

Mme Emilie Chévigny et M. Arthur Girard de l'école de Plamondon m'ont également fait connaître une foule de documents photographiques, généalogiques, historiques et d'intérêt archivistique, déposés à la bibliothèque communautaire de l'école. Ainsi, je me suis trouvé devant un potentiel très grand de personnes à interviewer, et de documents à consulter. L'information provient de personnes de tous âges, de la génération des pionniers de 1888.

Mon premier interview a été fait auprès de M. Arthur Gingras, un homme âgé que je voyais tous les jours à la salle à manger de l'hôtel Pélican. Quand j'ai vu qu'il parlait français, je me suis présenté, et il a semblé tout de suite intéressé à parler du temps passé. Il s'est proposé pour me faire visiter la vieille mission du Lac La Biche, à une dizaine de kilomètres à l'est de Plamondon. Il semblait fasciné par l'ancienneté de ce site perdu dans un décor fascinant. J'ai refait avec lui la vieille route par où passaient, en 1908, les enfants des pionniers pour aller à l'école. Et cet enfant de Donatville (nommé d'après son oncle Donat) me parla de tous ces Métis français, établis là depuis la moitié du 18^e siècle: Ladouceur, Lavallée,

Lapoudre, etc. Pour préserver tout cet héritage, M. Arthur Gingras avait été l'un des instigateurs d'une Société de préservation de la mission Lac La Biche, pour sa signification géographique et historique, et pour son pouvoir économique et culturel dans l'histoire nationale canadienne du 18^e siècle.

Je découvrais la présence d'une société de tradition française en sol albertain, d'une souche ancienne, et je faisais la connaissance de descendants des Ladouceur et des Lapoudre, et par eux, des Mercredis d'une région plus au nord, fort Chipewyan. Ceci m'a semblé des plus intéressants, puisque ma recherche sur les rites de passages me faisait établir des liens avec des traditions datant d'aussi loin que 1780, et davantage.

Ceci changeait un peu l'idée que je m'étais faite du concept franco-albertain. Car pour moi, franco-albertain remontait au plus tard vers le début du 20^e siècle, à l'époque de la colonisation. Il fallait maintenant prendre en considération, que les colons francophones des années 1890-1900, s'établirent souvent près d'une communauté francophone déjà existante avec tout un système économique et culturel en place depuis plus de 100 ans. Dans l'étude des rites de passages et du calendrier religieux, nous verrons comment les traditions des deux groupes ne variaient que très peu, et s'interfluencèrent.

Ce sujet m'a semblé d'une importance telle que j'ai cru nécessaire d'en faire le sujet d'un chapitre de ce mémoire, "le paradis des fourrures," pour briser le mythe d'une tradition franco-albertaine qui voudrait se limiter au 20^e siècle. Il faut sans faute corriger les erreurs du passé et tenir compte d'une tradition franco-albertaine qui remonte au 18^e siècle. Il faut aussi tenir compte que la mission du Lac La Biche est l'une des premières colonies francophones de tout l'Ouest nord-américain.

Sur l'histoire des tous débuts de la région du Lac La Biche, près duquel est situé Plamondon, il faut mentionner l'excellent centre d'archives à l'hôtel de ville de Lac La Biche, monté par M. Mike Maccagno: photos, documents, manuscrits, enregistrements, artefacts; le chercheur peut trouver là une foule de renseignements précieux pour l'origine des traditions franco-albertaines.

Sur l'histoire de la paroisse de Plamondon, dans les "cahiers de populations," les "notes d'assemblées," et les papiers divers de 1917-1920, on trouve également des renseignements précieux qui étaient le modèle de conduite principal des sociétés franco-albertaines.

Du point de vue personnel, ou comme "chercheur," mes

premiers contacts avec les gens de Plamondon ont été chaleureux. Même socialement, j'ai été vite impliqué en tant que personne-ressource dans l'organisation d'un comité chargé d'écrire un livre d'histoire sur Plamondon. C'est ainsi que j'ai souvent fait le trajet St-Paul - Plamondon avec Soeur Lavina Duperron, l'enfant d'une famille franco-américaine pionnière de cette région. Nos conversations m'ont fourni des renseignements précieux sur les étapes importantes de la vie dans une communauté franco-albertaine, durant la première partie du 20^e siècle.

Comme je l'ai mentionné ultérieurement, j'ai entrepris cette recherche sans connaissances universitaires en techniques d'histoire orale, mais avec quelques expériences en histoire locale, avec l'histoire de Bonnyville (*Echos d'Autrefois*); et avec la biographie photographique de Charles Liretté Jr., qui sera publié sous peu par le Musée national de l'homme à Ottawa. Comme outil de base, j'avais un questionnaire appelé "Liste de base à l'élaboration d'un questionnaire d'enquête," préparé pour un cours de premier cycle de l'université Laval sur les "Coutumes populaires du Canada français."

J'ai trouvé qu'il était toujours difficile d'aborder les interviews "à travers ce questionnaire"; il fallait beaucoup de temps pour effectuer un enregistrement centré sur le questionnaire, avant d'arriver à faire dire aux gens les choses qu'on voudrait entendre. Mais je me suis aperçu plus tard, qu'une analyse plus profonde des interviews conduit souvent à saisir des choses passées inaperçues lors de l'interview.

Une réaction fréquente chez les informateurs, quand on leur demande un interview, c'est de croire qu'ils n'ont pas assez de mémoire pour vous procurer l'information désirée. Ils vous réfèrent à une autre personne qui est censée avoir beaucoup plus "la mémoire" du passé. Et finalement, la dernière personne réagit comme la première. La majorité des informateurs et informatrices réagit négativement au magnétophone et au microphone. Il faut encore là beaucoup de temps et de patience, et il faut se reprendre souvent pour établir un contact de confiance entre vous, le chercheur, et la personne qui vous communique l'information. Une fois le processus engagé, ce sont les informateurs qui cherchent à communiquer leurs connaissances du passé pour transmettre l'héritage.

Au mois de janvier 1985, je me suis rendu dans une région très différente, située à une soixantaine de kilomètres de la capitale albertaine, celle des communautés francophones de Morinville et Legal. Mes premières personnes contacts ont été le Père Fernand Croteau,

curé de Morinville et M. l'abbé Armand Beaupré, curé de Legal. J'ai obtenu d'eux le nom de plusieurs pionniers habitant presque tous dans des foyers d'âge d'or. J'ai même été invité au "Château" de Legal par l'Abbé Beaupré, ce qui a facilité les premières approches.

Enrichi de neuf semaines de recherches sur le terrain à Plamondon, j'ai entrepris celles de Morinville et Legal avec une meilleur compréhension du questionnaire, du genre de questions à poser aux informateurs et informatrices. J'ai choisi aussi une approche différente. Plûtôt que de chercher plusieurs informateurs, j'ai choisi quelques personnes que j'ai questionnées plus longuement. Parmi ces personnes (voir la liste des informateurs), je cite particulièrement une personne de 99 ans (centenaire au mois d'août 1986), M. Ovide Auger. Possédant une mémoire extraordinaire du passé, il s'est fait un plaisir de raconter sa vie, en l'accompagnant de nombreuses anecdotes d'autant plus intéressantes qu'elles concernent des personnages aussi légendaires et différents que Sir Wilfrid Laurier et Buffalo Bill. L'Ouest l'avait attiré à cause de ses oncles qui s'y étaient rendus vers la moitié du 19^e siècle.

J'ai aussi consulté, comme source d'information sur les rites de passage à Morinville et Legal, les 25 interviews effectués en 1981 par Irène Tremblay et qui sont à la disposition des chercheurs aux archives d'héritage franco-albertain.

En étudiant ces documents et en interviewant des pionniers de la région de Morinville et Legal, j'ai été frappé encore une fois du rôle primordial joué par les communautés métis-francophones dans le domaine des rites de passage à caractère religieux et éducationnel. Dans ce cas-ci, il s'agit des communautés de St-Albert (établi à la fin du 19^e siècle, de même que le Lac la Nonne et le Lac Ste Anne, centre de pèlerinage réputé déjà au début du 20^e siècle).

La ville de Morinville possède plusieurs monuments historiques et un livre d'histoire en photographie d'une valeur inestimable pour la compréhension visuelle des moments privilégiés de la vie, que sont les rites de passage, en plus d'une foule d'autres renseignements utiles sur l'architecture, les vêtements, les fêtes populaires ou religieuses, éléments intrinsèques aux rites de passage, dans l'héritage franco-albertain.

Durant mon séjour dans la région de Morinville et Legal, j'ai fouillé les archives provinciales d'Edmonton, où j'ai consulté quelques documents écrits sur les Franco-albertains, sous le titre de "French Canadian." On y trouve des documents sur les municipalités concernées, des rapports de différents ministères et des dossiers de

Justice. Il y a quelques dossiers de familles individuelles, d'organismes francophones (ACFA et Alliance française). On trouve également des notes intéressantes sur l'indexation des journaux francophones de l'Alberta par le Père Durocher, qui a été l'un de mes professeurs d'histoire au collège St-Jean d'Edmonton. Les archives de l'Alberta possèdent quelques interviews de pionniers francophones enregistrés en français.

Une autre source d'information intéressante sur les rites de passage chez les Franco-albertains se trouve cachée dans un coffre-fort du vieux presbytère de Legal (monument architectural d'une grande valeur). Il s'agit des cahiers d'annonces du Curé Guertin, datant des années 1921 à 1932-33. L'abondance des détails qu'il y écrit donnent des renseignements plus qu'utiles sur la vie presque quotidienne d'une communauté franco-albertaine, sur une assez longue période de temps dans son histoire.

Calendrier religieux

Calendrier du pionnier franco-albertain, tel que nous pouvons le voir d'après le cahier d'annonces de la paroisse de Legal, datant de 1921.

janvier

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | Jour de l'An: | période de vente des bancs
d'églises |
| 6 | Epiphanie (Les Rois):
Recensement paroissial: | quête, abolition de l'esclavage
265 familles, 1370 âmes, 980
communiant, 390 non-communiant |
| | Elections syndicales: | pour le syndic-école et les
francs-tenanciers. |
| | Les dimanches soirs: | parties de "euchre" à la salle
paroissiale (sous-sol d'église)
suivies de chant et de musi-
que, de râfles, etc.... |

27 Septuagésime

février

- | | | |
|---|-------------|-------------------------|
| 1 | Sexagésime: | bénédiction des cierges |
| 4 | Cendres: | début du Carême |

- 11 Quatre-Temps: dimanches soirs: soirée amateur, concert musical, séance dramatique

mars (mois de St-Joseph, patron du Canada)

- 1 Premier vendredi du mois: Ligue du Sacré Coeur
 10 Fête de St-Joseph: vente de palmiers et rameaux (.10\$, .25\$)
 17 Retraite pascale: confessions, collecte pour le prédicateur

avril

- 4 Pâques: salut après grand-messe
 11 Quasimodo: partie de "euchre," mariage 1re classe 15\$.
 18 Solennité St-Joseph: quête séminaire, partie de "euchre"
 24 St-Marc: bénédiction des grains

mai (mois des rogations et des biens de la terre)

- Mois de Marie: chant par les dames et demoiselles
 Premier vendredi du mois: confessions
 Fête de Dollard des Ormeaux (Club Dollard)
 7 Pentecôte: assemblée syndicale
 21 Fête-Dieu: procession et reposoir

juin

- premier vendredi du mois
 24 St-Jean Baptiste: messe et sermon de circons-
 stance, banquet et discours,
 balle au camp, souper, séance
 dramatique et musicale

18 Annonce du pèlerinage du
Lac la Nonne
Immaculée conception: à la grotte de N.D. de
 Lourdes

25 Semaine des Enfants de
Choeur

juillet

7 Pique-nique: salut et soirée amusante
14 Pique-nique polonais: retraite ecclésiastique
21 Catéchisme: pour la Première Communion
28 Pèlerinage: au Lac St-Anne, train spécial

août

2 (premier vendredi du mois): confessions
11 Première communion: réception du St-Scapulaire,
Club LaVérendrye

septembre

8 Pèlerinage: du Lac la Nonne
15 Quatre-temps: canonisation de Mère
d'Youville, sortie du journal
Le Patriote

octobre (mois de la visite paroissiale par le curé)

27 La Toussaint: confessions, vente à l'enchère,
quête pour les morts

novembre (mois des morts)

17 Avent: confessions

décembre

1 quête: pour enfants souffrants

8	Immaculée Conception:	vente de paniers, indulgences (prières, confessions, communion)
11	St-Joseph:	patron
15	Grande soirée familiale:	partie de "euchre," distribution de prix, paniers sur le théâtre, vues animées
22	Quête pour les missions	
25	Noël:	messe de minuit, réveillon

Rites de passage

Naissance...de la grossesse aux relevailles

- La femme savait qu'elle était enceinte en comptant 10 jours du premier jour qu'elle avait eu ses menstruations.
- Elle enlevait son corset et portait désormais des robes plus amples.
- Elle se mettait "à manger pour deux."
- Parfois seule, ou avec l'aide de sa mère, elle préparait le trousseau de l'enfant durant les premiers mois, à cause du moulin à coudre à pédale. Il fallait une grande robe, des jupons, une chemise de laine, la bande, ou moins une douzaine de couches, des piqués, des petites couvertes et les langes.
- Plus tard, quand ça commençait à paraître, il y en avait qui se risquaient à prédire ce que serait le sexe de l'enfant: "Si elle porte haut, c'est un garçon: si elle porte bas c'est une fille." Ou encore: "pointu, c'est un garçon: rond, c'est une fille."
- On dira peut-être, au village, "elle s'est fait attraper." On disait aussi qu'elle s'attendait.

- Dans ce temps-là, la majorité des femmes accouchaient à la maison. Quelques semaines avant l'accouchement, la nouvelle mère pouvait avoir l'aide d'une voisine, ou d'une soeur, ou de sa mère.
- L'accouchement arrivait au moment prévu, sauf si la lune n'était pas pleine, alors a pouvait retarder deux semaines.
- S'il y avait d'autres enfants à la maison, le père allait les mener chez les grands-parents, ou encore chez un oncle ou une tante. Ce pouvait être aussi chez un voisin, s'il n'y avait pas de parenté. On leur disait que "Les Sauvages viendraient...."
- S'il n'y avait pas de médecin assez proche, on allait chercher une sage-femme (parfois la mère, dans certains cas le mari lui-même, des sages-femmes métis avec leur médecine populaire; ou des sages-femmes avec des remèdes obtenus des médecins).
- Le père voyait aussi à ce que tout soit prêt pour l'événement: préparer du bois pour chauffer le poêle car il fallait de l'eau bouillante, des bassins, des draps blancs désinfectés (pour placer sur le matelas).
- Parfois, tout de suite après la naissance du bébé, on l'ondoyait, c'est-à-dire qu'on le baptisait sous-condition, en cas qu'il meure sans le baptême.
- Le baptême est une priorité, après la naissance. Dans la majorité des cas, le père apportera l'enfant dès le lendemain, soit à la mission ou au village, pour qu'il soit baptisé et inscrit dans les registres de la paroisse.
- On aura choisi scrupuleusement le parrain et la marraine: si c'est une première fille, ce sont les grands-parents maternels; un premier garçon, les grands-parents paternels. Ensuite ce sera un oncle et une tante du bord de la mère, ou du père alternativement. Dans le cas des familles nombreuses, les derniers enfants auront certainement leurs aînés comme parrain et marraine. Après le baptême, le parrain donne 1\$ au curé pour faire sonner la cloche.

- De retour à la maison, on ramène le bébé à sa mère qui restera neuf jours dans son lit, avec des oreillers et des draps en dentelle crochetée car elle est une grande dame, et si c'est l'été, elle aura la visite de la parenté et des voisins. Pendant cette période, il lui faudra utiliser un bassin de lit.
- Le jeune bébé pourra coucher dans un ber (souvent le même pour toute la famille), et même parfois dans un tiroir de bureau. La mère nourrit l'enfant pendant les trois premiers mois, puis elle commencera à lui donner des bouillis et du lait avec du "corn-starch."
- Pendant un ou deux mois, la famille aura une "fille engagée" (selon le nombre d'enfants ou la santé de la mère).
- Lorsque les autres enfants seront revenus à la maison, après l'accouchement, souvent on leur dira que c'est "le petit Jésus qui a apporté ce beau petit bébé-là."
- Le dimanche après l'événement, le père annoncera fièrement aux autres paroissiens la nouvelle, en passant un cigare si c'est un garçon, et des jelly-beans si c'est une fille.
- Lors du baptême, l'enfant portera des vêtements spéciaux, tout blancs (que ce soit un garçon ou une fille); il sera utilisé par tous les enfants et parfois il passera d'une génération à l'autre.
- La mère ne pourra pas remettre son corset avant quelque temps, car elle est encore un peu grassette.
- Tous les garçons porteront le nom de Joseph avec celui d'un saint (si ça s'adonne à être le jour de cette fête), et un autre nom pour rappeler un grand-père, et même le nom de son père s'il est l'aîné. Pour une fille, ce sera le nom de Marie, ajouté au nom d'une sainte et d'une grand-mère.
- Il y avait d'autres méthodes de choisir un nom, par exemple de choisir des noms qui commencent tous par la même lettre, comme la mère Odila appellera sa fille Odina.

- Dans certaines famille on utilisera davantage des sobriquets, comme Ti-Coq, Ti-Chou, Ti-Blond, Ti-Gars, etc....
- Le nouveau-né portait une bande pour son cordon ombilical pendant trois mois.
- Autrefois, le bébé était lavé sur la porte du fourneau du poêle à bois, durant l'hiver, pour bien le réchauffer. Autrement, il est presque toujours bien emmaillotté, ce qui l'empêche de bouger les jambes.

Enfin, tous ces gestes rituels constituaient en général un événement très heureux pour toute la famille. A part cela, personne ne questionnait beaucoup sur l'origine biologique du nouveau-né, qui commençait ainsi sa vie, sous la protection de ses parents, et en tant que baptisé, sous la protection d'un ange gardien qui lui était personnellement assigné. Et puis on n'avait pas grand-chose à dire, car dans le temps, "On prenait ça comme ça venait."

Enfance...de la famille à l'école

- Le petit Franco-albertain ou la petite Franco-albertaine commence sa vie sociale avec la famille vers les quatre mois, quand elle peut se joindre à la table, dans la chaise haute. L'apprentissage social (tenir une cuillère, etc.) commence.
- La mère remarque bien les événements comme le premier sourire, le premier pas, pour en parler avec les autres mères et comparer.
- On ne coupait pas les cheveux avant un an et on conservait une mèche de cheveux.
- Les premiers mots étaient 'pa-pa,' 'man-man' et 'Jé-sus.' Et assitôt que l'enfant pouvait parler un peu, on lui montrait ses prières. A cinq ou six ans, l'enfant savait ses prières par coeur, même le "Je crois en Dieu."
- Les premiers jouets de l'enfant seront ceux accrochés au-dessus de son ber, la plupart du temps, c'est un jouet de fabrication artisanale.

- Quand il sera en mesure de sortir de son petit “clos,” l’enfant apprendra à jouer dehors avec des petites voitures, des poupées artisanales aussi. Les jeux se transformeront avec l’âge: jouer au cheval (s’attacher comme eux); jeux d’imitation des parents; jeux de glissade l’hiver (les filles doivent rentrer pas plus tard que 20h); le jeu de la canne; attacher des traîneaux à la queue du cheval et se faire tirer; lorsqu’il fallait jouer dans la maison, on utilisait souvent les catalogues Simpson, Eaton et Dupuis Frères (pour découper ou reconstituer la société adulte).
- En général, l’enfant devait commencer l’école vers six ans. Dans le cas des Franco-albertains, si l’école ne dispense pas l’enseignement du français, cette tâche revient aux parents. Comme il n’y a pas de télévision à cette époque-là, on faisait ses devoirs en revenant de l’école, et on devait aussi aider les parents à la maison et sur la ferme, ou encore au commerce des parents, quand ils habitaient au village.
- Les anniversaires de naissance des enfants étaient parfois soulignés, avec un gâteau, des chandelles, et parfois d’autres enfants étaient invités.
- Les premières années d’école coïncidaient aussi avec deux rites à caractère religieux de la plus haute importance chez les Franco-albertains: il s’agit de la première communion et de la confirmation.
- A six à sept ans, les enfants “marchaient au catéchisme” pendant trois semaines durant l’été, pour apprendre les prières et les principes religieux de base pour pouvoir communier. Ils refaisaient la même chose quelques années plus tard pour la confirmation. Parfois les deux cérémonies coïncidaient puisque l’évêque qui devait administrer la confirmation passait dans les paroisses tous les trois ans.
- Pour ces rites, la petite fille s’habillait tout en blanc avec une couronne et un voile. Les garçons portaient un habit bleu foncé avec un brassard. Les soeurs distribuaient des images saintes et des médailles.
- Pour l’école, la majorité des enfants avaient des sacs d’école

en étoffe de salopette, et une petite chaudière de sirop de trois livres comme boîte à lunch.

- En général on arrêtait l'école à la 9e année, ou plus tôt, selon le degré de connaissances et la situation financière de la famille. Quand l'enfant montrait des signes d'intelligence supérieure, on trouvait les moyens de lui faire poursuivre ses études jusqu'au niveau universitaire.
- La plupart des livres étaient achetés par les enfants, sauf les livres de lecture fournis par le département de l'Éducation.
- L'assiduité à l'école avait moins d'importance parce que beaucoup d'enfants devaient voyager à cheval, avec des chiens, ou encore marcher de longues distances. Il n'y avait pas d'école durant les gros mois d'hiver.
- Il y avait les grosses vacances d'été, une semaine à Pâques, deux à Noël.
- Il y avait une distribution des prix à la fin de l'année.
- Durant l'année, les professeurs et institutrices organisaient les concerts de Noël et de Pâques, pour ramasser de l'argent pour l'église.
- Comme punition, on tapait les doigts avec une règle ou une "strappe"; ou encore on faisait mettre à genoux dans le coin; ou encore on faisait baiser la terre.
- Au début, les enseignants ont été des laïques qui venaient surtout du Québec, du Nouveau-Brunswick, ou encore des États-Unis (franco-Américains). Ils seront graduellement remplacés par des communautés de sœurs enseignantes.
- Au tout début, plusieurs enfants fréquentent les écoles des missions, et même les couvents dans les plus grosses villes. Dans certains cas, les parents font retourner un enfant dans l'est du pays pour continuer des études avancées.
- Plusieurs filles n'ont pu fréquenter l'école longtemps afin de

rester aider la mère à la maison; ou les garçons pour aider leur père sur la ferme.

Adulte... du travail au mariage

- A la sortie de l'école, (parfois à 13 ans, jusqu'à 16 à 17 ans) les garçons ont le choix entre plusieurs emplois: ferme, moulin à scie, trappe et pêche, construction, transport, et toute une gamme de commerces. Les filles pourront travailler dans des familles, dans les hôpitaux, dans les commerces en ville, ou simplement se marier et prendre la responsabilité de commencer une famille.
- Autour de 17 ans (parfois 14 ans pour les filles), c'est le temps de trouver un ou une partenaire, même si la mère peut s'exclamer: "Tombe pas en amour, t'es trop jeune."
- Car c'est vers cet âge-là qu'on commence à aller danser, les fins de semaine, chez le voisin, et plus tard à la salle communautaire. Les filles doivent être accompagnées au moins d'un frère, ou d'une soeur. Et il faut qu'elles reviennent à la maison tout de suite après la danse.
- Il y avait toujours les musiciens locaux pour faire passer une bonne soirée. On chantait "la bonne chanson."
- Les rencontres pouvaient aussi se faire durant les soirées organisées par l'église, pendant une vente de paniers ou de cravates.
- Une fois leur choix arrêté, une période de fréquentation commençait. Le garçon allait veiller chez la fille, généralement une fois par semaine, le dimanche. Souvent c'était loin et il devait faire le trajet à cheval.
- Les jeunes amoureux devaient rester en présence des parents (ou d'un chaperon). Lorsqu'il était assez tard, la mère s'arrangeait pour faire un peu plus de bruit, comme un signal de départ. Pendant ce temps, le père se berce en fumant la pipe.

- Un bon jour, le cavalier arrivera un peu plus “endimanché,” et il fera la demande au père pour épouser sa fille. C’est généralement accepté.
- Il faut se fiancer (sans “diamant”) et faire les annonces d’usage à l’église trois semaines avant le mariage.
- Dans certains cas, on fera un enterrement de vie de garçon et de fille, tout simplement en se réunissant garçons et filles séparés, pour une bonne veillée.
- Il n’y aura pas de cartes d’invitation car tout le monde saura qu’il y a des noces.
- Le grand jour venu, la mariée s’habille chez elle, avec son père et sa mère, et puis ils partent pour l’église, avec les autres frères et soeurs qui suivent. Là, le père amène sa fille par le bras jusqu’en avant de l’église. Le futur époux entre de la même façon avec son père qui l’amène rejoindre sa fiancée. Tous les deux ont une certaine crainte en pensant à cette promesse qu’ils vont faire, le serment qui doit durer jusqu’à la mort.
- Après la messe de mariage, dans une église toute décorée de fleurs artisanales, tous vont se rendre chez les parents de la mariée pour un bon repas. Et le soir il y aura une bonne veillée de danse.
- Parfois les amis s’arrangeront pour jouer un bon tour au nouveau couple, car ils ne vont jamais passer leur premier soir de noces très loin.
- Si la fille est très jeune, les parents pourront exiger que le nouveau couple cohabitent avec eux pendant quelques années.
- Ce n’est pas tellement d’usage de faire des cadeaux pour cette occasion. S’il y en a, ce seront des objets pratiques d’abord.
- Chaque conjoint recevra de ses parents une dot, qui se veut “une partance.” Ce peut être une vache, 12 poules, une truie avec ses petits cochons. Parfois la fille en a plus que le garçon.

Une nouvelle génération commencera sans trop tarder et les nouveaux parents Franco-albertains referont les mêmes rites (ou à très peu de choses près) avec leur famille qu'ils commencent. Leurs parents sont maintenant grands-parents. Pendant qu'ils raconteront les mêmes histoires que leurs parents leur racontaient les soirs, en les berçant, pour les endormir, à travers les mêmes gestes quotidiens, les années du "calendrier religieux" traditionnel de la francophonie albertaine, conduiront lentement le jeune couple vers la vieillesse.

Vieillesse...de la retraite à la mort

- Autrefois, les vieux parents étaient assurés d'être pris en charge par l'un des enfants.
- Aujourd'hui, la majorité peuvent profiter de tout un réseau de "foyers de l'âge d'or."
- Plusieurs couples qui habitaient à la campagne, se sont construit des maisons dans le village, pour être plus près des services dont ils ont besoin.
- Plusieurs grands-parents sont encore actifs et aident de plusieurs façons leurs enfants (garder, tricoter, etc.).
- Autrefois, les vieillards ne jouissaient d'aucune pension, contrairement à aujourd'hui.
- Quand la mort venait enfin faire son oeuvre de délivrance, les voisins aidaient à faire un cercueil en bois (une tombe), et le corps du défunt ou de la défunte était exposé dans la maison, pendant quelques jours (deux nuits). Toute la parenté et la communauté venaient "veiller" le corps, jour et nuit, en disant des chapelets. Il fallait donner des repas, mais chacun aidait.
- Après les funérailles à l'église, le corps était déposé au cimetière. En hiver, on mettait le cercueil dans une petite chapelle (cabane en bois dans le cimetière), parce qu'il était trop difficile de creuser une fosse dans la terre gelée.
- Pour les plus fortunés, il y aurait peut-être eu un autre voyage

avant le dernier voyage, comme un retour au village de leur enfance, quelque part dans l'est, dans le Bas-Canada, ou aux Etats, ou en Europe...car personne n'aura oublié sa "terre" d'origine. Mais leur dernier repos est dans la terre albertaine, symbole de l'enracinement du peuple franco-albertain.

Informateurs primaires
or signifie origine

Florence (Powder) Ladouceur: Plamondon, Alberta (or. Métis)	REG 26
Delamen (Plamondon) Chevigny-Proulx: Wandering River (or. E-U)	REG 22
Arthur Gingras: Lac La Biche (Donatville) (or. Québec)	REG 12
Noé St-Jean: Plamondon (or. E-U)	REG 13
Sylvia (Gagnon) Dubé: Plamondon (or. E-U)	REG 19
Odina (Bourassa) Côté: Plamondon (or. Québec)	REG 14
Emile (Gladys Plamondon: Plamondon (or. Can-amér.)	REG 16-18
Soeur Lavina Duperron: St-Paul (or. E-U)	REG B-006
Aristide et Zéa (Plamondon) Germain: (or. Québec et Nord de l'Ont.)	REG 24-25
Angéline Boulanger: Athabasca (or. Québec)	REG 21
Laura Ladouceur: Plamondon (or. Métis)	REG B-004
Modeste Ladouceur: Athabasca (or. Métis)	REG 20
Alphonse Langevin: Riv. aux Hibous (or. Québec)	REG 25

Anna (Grenier) Girard: Lac des Oeufs (or. Québec)	REG 15
Sophie (Lalancette) Girard: Bonnyville (or. Québec)	REG B-006
Henri-E. Bourgoin: Bonnyville (or. Québec)	REG 37-46
Antoinette (Chrétien) Tellier: Bonnyville (or. Sask.)	REG B-006
Paul Richard: Plamondon (or. Nord de l'Ont.)	REG B-006
Dolphis Powder: Plamondon (or. Métis)	REG B-006
Emilie (Dubé) Chévigny: Plamondon (or. Nord de l'Ont.)	REG B-006
Rose-Béatrice (Bourque) Coutney: Lac La Biche (or. Métis)	REG 28
Authur Germain: Plamondon (or. Québec)	REG 28
Laura (Duperron) Chévigny (or. E-U)	REG 28
Edgar Ladouceur: Lac La Biche Mission (or. Métis)	REG H-1
Françoise Ladouceur: Avenir (or. Métis)	REG H-1
Roland et Zéa (Chévigny) Piquette: (or. Québec et Nord de l'Ont.)	REG 27
Claudette (Gauthier) Dubé: Plamondon (or. Nord de l'Ont.)	REG B-006
Ovide Auger: Legal (or. Québec)	REG 31-36
Elizabeth (Chiasson) Houle: Legal (or. Nouvelle Ecosse)	REG 29-30
Alice (Dussault) Vallée: Bonnyville (or. Québec)	REG 47
Labonté: Plamondon (or. E-U)	



Les fonds français aux Archives de la Saskatchewan

par
Ruth Dyck Wilson

Les Archives de la Saskatchewan sont une institution publique qui a pour mandat de trouver, décrire, préserver la documentation concernant l'histoire de la Saskatchewan, et en faciliter l'accès. Elle est ouverte à toute personne désirant faire de la recherche sur l'histoire de la province. Les archives ont été fondées en 1945 par une loi de la législature provinciale. Cette loi a créé un conseil des Archives de cinq membres, dont deux nommés par le gouvernement, un nommé par chacune des deux universités, et le bibliothécaire de la législature — pour diriger l'administration des archives. Les Archives de la Saskatchewan ont deux bureaux — un à Saskatoon sur le campus de l'université de la Saskatchewan près de la bibliothèque, et l'autre à Regina près de l'université de Regina.

Comme toutes archives, celles de la Saskatchewan ont quatre tâches principales: premièrement, acquérir des fonds d'archives concernant l'histoire des personnes, des groupes, des sociétés, des associations, et des gouvernements de la Saskatchewan; deuxièmement, traiter et décrire ces fonds; troisièmement, conserver des fonds pour qu'ils soient disponibles, non seulement maintenant, mais aussi à l'avenir; et, quatrièmement, faciliter l'accès à cette documentation. Je voudrais discuter de ces quatre buts ou mandats en ce qui

concerne les fonds d'archives françaises aux Archives de la Saskatchewan.

Donc, en quoi consiste le fonds d'archives qui traitent des franco-Canadiens dans la province? Quelles sortes de documents ont été acquis? Les dépôts d'archives à Regina et à Saskatoon conservent les fonds du gouvernement provincial. Quoique ces fonds ne traitent pas seulement ou particulièrement des francophones, quelques collections ont rapport à leur histoire et d'autres sont nécessaires pour expliquer le milieu dans lequel ils vivent. Je voudrais simplement en mentionner deux. Par exemple, une collection du ministère de l'Agriculture traite des "homesteads" dans la province documentant toute propriété, d'un quart de section ou plus, allouée par le Dominion Lands Act, et la législation provinciale correspondante depuis 1930. Les dossiers portent le nom du premier occupant, la date de son arrivée, et les charges et les devoirs à accomplir pour obtenir le droit de propriété. Certains dossiers donnent aussi la nationalité, le lieu de résidence ou d'origine. Les documents originaux sont conservés à Saskatoon et des copies sur microfilm sont disponibles à Regina. Importants pour les généalogistes et pour les communautés qui écrivent leur histoire locale, ces dossiers sont aussi utiles pour ceux qui voudraient étudier en détail l'histoire de la colonisation française.

La collection du ministère de l'Éducation inclut des dossiers sur les districts scolaires régionaux. Plus de cinq mille dossiers comprennent le nom des contribuables, la correspondance, et les documents établis durant l'incorporation, ainsi que quelques documents administratifs. Ces dossiers facilitent la recherche de l'histoire locale. Des renseignements sur les relations entre les gouvernements successifs et les franco-Canadiens en ce qui concerne l'éducation et la langue française se trouvent dans les dossiers administratifs du ministère et dans les dossiers des ministres de l'éducation. Par exemple, il y a des dossiers comme "French Schools," qui traitent d'une inspection spéciale des écoles françaises en 1919; ou d'autres comme "Amendments to the School Act" de 1911 à 1930, et "Department of Education Committee on Instruction in Languages other than English" de 1965-66, mis sur pied pour faire un rapport sur l'enseignement, particulièrement en français.

Les archives ont conservé, sous forme originale ou sur microfilm, tous les journaux quotidiens, hebdomadaires et mensuels publiés en Saskatchewan après 1943. Plusieurs journaux publiés avant cette date, dont les séries ne sont pas nécessairement complètes,

ont aussi été conservés. Nous avons sur microfilm, *Le Patriote de l'Ouest* depuis sa création en 1910 jusqu'à 1941, ainsi que beaucoup de numéros de *La Liberté et le Patriote* qui l'a remplacé. Pour ce journal il existe un index des sujets traités mais pour 10 années seulement. D'autres journaux publiés en Saskatchewan comme *L'Etoile de Gravelbourg*, *L'Etoile de Willow Bunch*, et *L'Eau Vive* de Regina font partie de cette collection. Parmi les journaux publiés en dehors de la province, je mentionnerai seulement *Le Défenseur du Canada catholique et français* publié à Lille, en France, pour encourager l'immigration au Canada.

Je vais discuter plus en détail des documents offerts aux archives par les particuliers, les groupes, les associations françaises de la province, et les fonds d'archives qui ont été acquis grâce à la collaboration étroite entre les archives et la Société historique de la Saskatchewan. L'association officielle entre les deux fait partie de la constitution de la société afin de réaliser une partie de son mandat qui est de "tenter de retrouver et de photocopier ou transcrire tous documents ayant trait à l'histoire des francophones de la province...s'organiser avec les archives provinciales afin d'avoir un dépôt pour ces documents." Donc, selon la constitution de la société, les documents rédigés par elle et ceux qu'elle retrouve ou acquiert sont déposés aux archives. Un professionnel des archives siège sur le conseil d'administration de la société servant de lien entre celle-ci et les archives. Le premier grand projet qui a eu lieu en 1980 était de repatrier le patrimoine culturel fransaskois pour constituer un fonds d'archives aux archives provinciales pour fins de préservation, conservation, transmission, et accessibilité aux nombreux chercheurs de tous les paliers. Ce projet a connu un succès inespéré. Mme Claudette Gendron a été employée pour rechercher des documents, et elle a parcouru la province pendant les premiers six mois de l'année. Une subvention du Secrétariat d'Etat à Ottawa a permis de financer ce projet de janvier à la fin mars et les archives ont ensuite repris le projet à leur compte en assumant les frais de salaire et des dépenses jusqu'à la fin des travaux.

Parmi les documents obtenus, on compte des papiers personnels comme ceux, par exemple, de la famille Denis arrivée en Saskatchewan vers 1905. Clotaire Denis a pris un homestead près de St. Denis et il a travaillé la terre dans la région pendant plus de 50 ans. Il était aussi commissaire et secrétaire du district scolaire, conseiller de la municipalité rurale, président de la compagnie rurale de téléphone, et directeur et président de la Radio-Prairies-Nord Ltée.

De nombreux détails sur toutes ces activités apparaissent dans la collection. Raymond Denis, frère de Clotaire, a écrit ses mémoires en quatre volumes décrivant son rôle dans les luttes nationales qui se sont livrées en Saskatchewan de 1910 à 1950. De telles collections sont indispensables pour écrire des biographies ou pour faire des généalogies, mais elles contribuent aussi à décrire les buts, les intérêts, et les activités de la communauté franco-canadienne. Parmi les collections, on compte des journaux intimes qui décrivent la vie de tous les jours, comme celui de Joseph Brassard, fermier, secrétaire-trésorier des districts scolaires et membre actif dans L'Association catholique franco-canadienne (ACFC), qui est venu du Québec à Victoire, puis à Prince Albert en 1918. Il y a aussi celui de Joseph Fournier, fermier et trappeur au nord de la province, ainsi que le journal de Louis Riel. Écrit en 1885, entre la fin mars et la mi-mai, ce journal décrit les événements quotidiens et il renferme aussi les révélations spirituelles de l'auteur et ses visions pour le peuple Métis.

Il serait bon de parler aussi des documents qui traitent du travail des organisations et des associations établies pour encourager et coordonner des activités culturelles, de celles établies pour sauvegarder les droits et les privilèges des franco-Canadiens de la province, et pour préserver leur langue. Je suis heureuse de pouvoir vous dire que nous possédons des documents sur un grand nombre des plus importantes associations de la province. Il y a, par exemple, deux grandes collections de l'ACFC, à partir de sa fondation en 1912 jusqu'à nos jours. Les archives ont longtemps eu les fonds de Radio-Prairies-Nord (CFNS) et de Radio-Gravelbourg (CFRG). Afin de témoigner de la puissance énorme de la radio française qui devait servir un but éducatif, il est nécessaire de retracer le développement des deux postes et leur acquisition finale par la Société Radio-Canada en 1973.

Parmi les institutions scolaires de la province, le collège Mathieu à Gravelbourg, incorporé en 1917, a joué un rôle sans parallèle. Une grande partie de ses documents se trouve aux Archives de la Saskatchewan. On doit aussi reconnaître le rôle de l'église catholique et française dans la colonisation et dans la préservation de la langue et de la culture. Aux archives se trouve la documentation sur plus de 50 missions et paroisses françaises commençant par les rapports de la mission de St-Laurent de 1872. Les renseignements disponibles varient de paroisse en paroisse mais on trouve des *codex historicus*, des registres paroissiaux, de la correspondance, des livres de prêches,

des notes et des livres historiques. Notre but est aussi de documenter le rôle joué par les ordres religieux. C'est grâce à Soeur Mélanie Raymond des Filles de la Providence que nous possédons les fonds d'archives de cet ordre français établi dans la province à l'invitation de Mgr Pascal à Prince Albert en 1897. Une thèse, des notes, et des livres historiques décrivent le travail des Soeurs de la Présentation de Marie depuis leur arrivée. Les archives ont dans leurs fonds d'enregistrements sonores plus d'une centaine d'entrevues de francophones de la province ainsi qu'un certain nombre de bandes audiovisuelles enregistrées en français. Les archives possèdent quelques émissions de radio du CFRG et CFNS, une collection augmentée par une entente signée avec la Société Radio-Canada il y a six ans.

Les archives possèdent la technologie qui permet de copier des documents de tout genre. La plus grande partie de la collection française a été prêtée aux archives qui l'a copié pour que les originaux puissent être remis aux donateurs. Donc une grande partie de la collection est disponible sur microfilm, ou sous forme de photocopies. Pour qu'elles soient accessibles au public, toutes les collections doivent être traitées et décrites. Il y a un fichier qui identifie les numéros des catalogues, les titres des collections, les genres de documents, les descriptions sommaires des collections, et une désignation, s'il le faut, des restrictions mises sur la consultation des collections. Ce fichier est en anglais. Nous avons aussi des répertoires détaillés qui incluent, entre autres, des notes historiques sur la personne, ou sur l'organisation, suivies d'une liste, et souvent d'une description, de chaque dossier dans la collection. La plupart de ces répertoires sont en français.

Enfin, il y a le *Guide des sources historiques des francophones aux Archives de la Saskatchewan* publié en 1983 par les archives et subventionné par le programme fédéral-provincial "Bilinguisme en éducation" par l'entremise du Bureau de la minorité de langue officielle, le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, et le Secrétariat d'État du Canada. Ce guide est un résumé de l'étendue et du contenu de toutes les collections conservées, ce qui accélère les travaux de la majorité des chercheurs, tant amateurs qu'universitaires. Le guide est divisé en 10 sections suivies d'un index afin de faciliter une recherche générale. Le guide, le premier dans notre série de référence, a été distribué à toutes les écoles désignées et secondaires, à toutes les bibliothèques en Saskatchewan et à beaucoup d'archives, bibliothèques et associations en Saskatchewan et hors de la province pour que le plus grand nombre de personnes possible puisse

y avoir accès.

Notre but est de permettre l'accès aussi rapide que possible aux documents. Donc, toute personne désirant faire de la recherche sur l'histoire des francophones est la bienvenue. Les deux bureaux sont ouverts de 8h30 à 17h heures du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Des archivistes sont disponibles pour répondre aux questions posées. La plus grande partie des collections françaises se trouve au bureau de Régina et c'est là qu'on peut recevoir des services en français. Dans le bureau à Saskatoon il y a plusieurs collections et des copies de toutes les fiches et les guides. Certaines collections peuvent aussi être transférées d'un bureau à l'autre avec deux semaines de préavis. Comme dans presque toutes les archives, la documentation consultée ne peut quitter les lieux des archives. Le chercheur peut toutefois obtenir des photocopies, des microfilms ou des copies de photographies, à un prix déterminé, et la plupart des documents sur microfilm peuvent être loués par prêt entre institutions. Les chercheurs peuvent aussi contacter les archives soit par écrit soit par téléphone.

Depuis notre grand projet d'acquisition en 1980, un grand nombre de personnes ont utilisé les archives pour faire de la recherche. Le public recherche particulièrement l'histoire des familles et des communautés. Récemment, par exemple, à Régina, nous avons reçu plusieurs visites des chercheurs de Gravelbourg. Des professeurs comme MM. Quenneville, Wilhelm, et Lalonde viennent faire leurs recherches pour écrire leurs articles et leurs livres. Les journalistes de la Société Radio-Canada font de la recherche pour préparer leurs documentaires et leurs émissions et je voudrais les remercier des efforts qu'ils font pour faire connaître les archives. Les écrivains utilisent des documents pour écrire leurs pièces de théâtre et leurs livres. On doit encore une fois souligner que la Société historique, avec des chercheurs comme André Lalonde, Lucille Tessier, Richard Lapointe, Nicole Blackburne, est en train d'écrire des livres sur l'histoire des franco-Canadiens de la Saskatchewan, basés en grande partie sur des collections des archives. Il faudra aussi mentionner le manuscrit de René Rottiers intitulé "Les Fransaskois parlent" basé sur des entrevues de notre collection de bandes sonores. Ces livres seront très importants parce qu'ils seront disponibles dans les écoles françaises et ils permettront aux jeunes d'apprécier leur propre histoire.

Beaucoup de collections traitant des franco-Canadiens sont inaccessibles au public sans la permission écrite de la personne ou de

l'association en question. Il est très important de le savoir parce qu'il faut quelquefois un certain temps avant d'obtenir l'autorisation. Quant aux documents des paroisses, ils sont accessibles en ce moment sauf les registres paroissiaux des naissances, des sépultures, et des mariages. Il faut une permission spéciale pour les consulter.

Les archives ont été actives aussi en donnant des séminaires sur l'histoire orale, sur l'histoire locale, et sur l'administration des documents dans les organisations bénévoles. Les archivistes sont prêts à aider les nouveaux bureaux d'archives. J'ai passé, par exemple, quelques journées avec Soeur Ouellet du diocèse de Prince Albert qui organise là-bas des fonds d'archives très intéressants.

J'ai réservé les bonnes nouvelles pour la fin. Les services en français aux Archives de la Saskatchewan s'amélioreront avec l'arrivée d'une archiviste francophone, Marie-Louise Perron. Originnaire de la Saskatchewan, elle a fait des études à l'université de la Saskatchewan ainsi qu'en France et plus récemment à l'université Laval où elle a fait une maîtrise en ethnologie. Sa thèse porte sur les groupes francophones en Saskatchewan et leurs chansons, soulignant l'héritage culturel et l'adaptation au nouveau lieu d'implantation. Son engagement a été rendu possible grâce au programme fédéral-provincial "Bilinguisme en éducation."



Origines et développement de la collection d'histoire de l'église catholique canadienne

par
Brian Hogan

La collection d'histoire de l'église catholique canadienne a commencé son existence il y a environ 15 ans. Le R.P. Alphonse de Valk CSB, historien au Collège Saint-Thomas More, avait alors observé que plusieurs institutions catholiques de l'Ouest canadien étaient sur le point de cesser leurs opérations et qu'en conséquence beaucoup de matériaux d'archives devenaient disponibles.

Grâce aux efforts du père de Valk, plusieurs journaux, brochures et revues furent alors récupérés et catalogués sommairement. Au cours de la décennie de 1970 à 1980, le père de Valk put ainsi publier quatre plaquettes faisant valoir cette collection. En plus de ce matériau public, la collection contient aussi un recueil d'archives sur différents individus et organisations.

Le manque de fonds rendait la tâche de cataloguer tous ces matériaux extrêmement difficile. Tout était conservé mais d'une façon peu organisée. L'accessibilité aux matériaux était très difficile et la collection devenait peu pratique.

Dès le début, l'accès à la collection accentuait les sujets se rapportant à l'histoire de l'église dans l'Ouest canadien, puis à ceux concernant l'église au Canada anglais, et finalement les publications concernant l'église au Québec.

Il est reconnu que l'église aussi bien que l'état a consacré de grands efforts dans le but de préserver l'héritage culturel et religieux au Québec. Le reste du Canada, de son côté, a déployé beaucoup moins d'efforts à préserver l'héritage de l'église catholique romaine et malheureusement certaines régions ont été sérieusement négligées.

Mon intérêt pour ce sujet s'est développé alors que je faisais des recherches sur l'église catholique en Ontario, 1931-1961. Bien que chaque diocèse conserve des archives, peu parmi celles-ci sont bien conservées ou suffisamment développées. Les communautés religieuses elles aussi possèdent des archives, mais ces archives sont souvent moins bien entretenues qu'on voudrait le voir. Parmi les nombreuses institutions religieuses en Saskatchewan, seulement quelques-unes sont actuellement engagées à collectionner et à développer leurs dossiers historiques.

Les collections de journaux et de revues publiées sont malheureusement incomplètes de sorte que seulement deux des journaux catholiques publiés dans la province sont disponibles sur microfilm. Au cours des dix dernières années je me suis engagé à la préparation d'une bibliographie actuelle sur l'histoire de l'église catholique canadienne pour les *Sessions d'étude* de la Société d'histoire de l'église catholique canadienne. Ce travail m'a aidé à apprécier le volume de recherches et de rédaction qui se font actuellement à ce sujet.

A mon retour au Collège Saint-Thomas More, à l'automne de 1983, j'ai été nommé directeur du projet de la collection d'histoire de l'église catholique canadienne. Peu de progrès avaient été accomplis dans le développement de la collection depuis le départ du père de Valk, et aucun des livres n'avait été catalogué.

En octobre 1983, l'évêque de Prince Albert, Mgr. Blaise Morand, donna à la collection la bibliothèque de chancellerie de son diocèse. Le nombre de livres et de revues à cataloguer augmentait ainsi de trois ou quatre mille articles. Ce fond de bibliothèque remis à notre collection contenait en majorité des matériaux venant de France ou du Québec et existait depuis le 19^e siècle.

Au printemps de 1984, Mlle Joanne Weber qui complétait alors sa maîtrise en "science de bibliothèque" à l'Université de l'Alberta, s'est jointe à nous à temps partiel. Déjà, depuis Noël 1983, l'Association des Alumni du Collège Saint-Thomas More/Newman Club avait adopté comme projet "la Collection historique." C'est ainsi qu'au cours de l'été de 1984 Mlle Weber et Mme Margaret Sanche, assistées de deux autres bénévoles, se sont consacrées à assembler et à

organiser les matériaux à cataloguer.

Madame Sanche a continué, à temps partiel, son travail sur la collection durant toute l'année 1984-85. Elle fut aussi chargée de préparer une demande de subvention auprès du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, en vue d'obtenir une allocation destinée spécifiquement au développement de trois catalogues décrivant le contenu de notre collection. Un avis favorable à notre demande fut reçu en juin 1985. C'est ainsi que 113 000\$ seront utilisés au cours des deux prochaines années. Le projet de catalogage a commencé au mois de septembre 1985.

Une bibliothécaire aidée de deux assistantes à temps partiel va établir les catalogues qui faciliteront l'accès à la collection. La subvention nous a permis en outre l'achat d'un ordinateur qui non seulement aide à établir les catalogues mais qui permet déjà un système de renvoi parmi les titres groupés selon les divers sujets traités à travers la collection toute entière.

Dans son état actuel, la collection comprend environ 5000 livres, dont la plupart portent sur la religion catholique: histoire, individus particuliers, organizations, institutions, ordres religieux. En plus, on y trouve environ 198 revues et journaux catholiques canadiens. Certaines de ces publications sont en séries complètes, d'autres malheureusement ne le sont pas. Parmi les titres de journaux de langue française on reconnaît:

- *L'Action catholique canadienne*
- *L'Eglise de Québec*
- *L'Action nationale*
- *Ami du foyer*
- *Les Cloches de St. Boniface*
- *Semaine religieuse de Québec*
- *Vie française*
- *Le Franco-Albertain* (1972, 1973, 1975)
- *Le Soleil* (1972 - 1974)
- *Le Patriote*

A l'automne de 1984, nous avons aussi inauguré un projet de coupures de journaux actuels. Des volontaires découpent régulièrement des articles d'intérêt pour l'histoire de l'église catholique paraissant dans les grands quotidiens des villes de l'Ouest du Canada et, dans une mesure moindre, ceux des villes de l'est du pays.

Notre collection inclut aussi à peu près 5000 brochures: histoire de paroisses, renseignements sur des activités paroissiales, hôpitaux,

écoles, universités, ordres religieux, organisations laïques, pratiques religieuses, problèmes théologiques ou sociaux. Ces monographies constituent une ressource importante pour les recherches qui pourraient se faire sur des thèmes religieux, ethniques et culturels dans notre pays.

Permettez-moi d'ajouter une dernière remarque. J'attache beaucoup d'importance à ceci: si vous connaissez d'autres dépôts ou collections ayant trait à l'histoire de l'église catholique au Canada, de grâce, faites tout en votre pouvoir pour assurer leurs abri et protection. A défaut, faites-le-nous savoir. Nous sommes toujours prêts à recevoir et à bien soigner de telles pièces précieuses de notre héritage.



Le régime de réglementation à l'ouest du Manitoba après 1870: "La Petite République de St-Laurent."

par
J.G. Quenneville

Les Métis, grands chasseurs de bison et nomades des plaines, s'étaient très tôt donné des lois régissant leurs grandes chasses collectives, mais ils ne s'étaient pas donné un gouvernement ou des règles précises pour leur conduite le reste de l'année. Ces "gens libres," très individualistes de caractère, ne voulaient pas s'embarrasser de procédures politiques superflues. Ainsi donc, aussi longtemps que les grandes chasses s'étaient déroulées depuis la rivière Rouge et la Prairie du Cheval Blanc, ils s'étaient contentés de la gouverne plutôt relâchée du conseil d'Assiniboia, sous les auspices de la Compagnie de la baie d'Hudson.

Les chasses s'étaient depuis déplacées de plus en plus vers l'ouest; quelques "familles patriarcales de Métis"¹ commencèrent à "hiverner en prairie," en des endroits offrant des aménités égales ou supérieures à celles que pouvait leur offrir le Manitoba. Ces encampements se transformèrent en villages permanents et l'agriculture y fit ses premières apparitions.²

C'est à St-Laurent, sur la branche sud de la rivière Saskatchewan, qu'une importante colonie métisse reconnut pour la première fois les avantages de se donner des lois et règlements pour la vie séden-

taire. C'est alors que se développa ce que certains ont appelé "la petite république de St-Laurent" durant les années 1873 à 1875.³

Sous l'autorité de Gabriel Dumont et avec l'encouragement du Père André, un gouvernement local fut établi pour palier à l'absence dans la région d'une autorité canadienne effective. C'était une organisation provisionnelle "pour administrer la justice et juger les différends qui peuvent s'élever au milieu d'eux."⁴ A cet effet, une assemblée générale des Métis de la région de St-Laurent fut convenue le 10 décembre 1873.

Les Métis réunis en cette assemblée constituante se mirent d'accord sur l'élection d'un "conseil" et acceptèrent de se conformer aux lois et règlements qui en émaneraient. Gabriel Dumont fut alors élu, pour un an, président du "conseil," et huit conseillers — Alexandre Hamelin, Baptiste Garriépy, Pierre Garriépy, Abraham Montour, Isidore Dumont, Jean Dumont, Moyse Walet, et Baptiste Hamelin — étaient élus pour le même terme. Le Père André administra aux élus l'assermentation "d'accomplir fidèlement leur devoir et de juger dans la droiture de leur conscience sans acceptation de personne, les causes qui seraient déferées à leur tribunal."⁵ L'assemblée constituante adopta aussi un code de "lois et régulations pour la colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan."⁶

Les articles de ce code réglementent presque toutes les principales activités de la colonie de St-Laurent. Les articles de 1 à 7 prévoient des rencontres mensuelles du président et de son conseil, fixent les amendes et punitions pour l'absence aux réunions, le refus ou la non-performance des ordres du conseil, et pour outrage au nouveau gouvernement. Les articles 8 à 13 déterminent les frais et coûts de l'adjudication. Les articles 16 à 18 réglementent les contrats. Les articles 15, 21, 22, et 23 prévoient les punitions appropriées aux voleurs de chevaux, aux séducteurs, aux calomniateurs, et pour ceux qui auraient laissé des feux de camp allumés en prairie. L'article 24 fait une distinction entre les gens se servant d'un traversier pour se rendre à l'église le dimanche et ceux qui traversent la rivière le dimanche pour d'autres raisons. Dans le premier cas le passage est gratis alors que dans le second cas il faut payer comme sur semaine. Les articles 25 et 26 rendent les propriétaires responsables des dommages causés par leurs chevaux et leurs chiens. Les articles 27 et 28 gouvernent les relations entre "engagés" et "bourgeois." La mise en vigueur de ces lois et règlements était laissée aux soins du président et de ses conseillers qui auraient sous leurs ordres des "capitaines" et "soldats" choisis selon la tradition de la grande chasse aux bisons.

Les décisions du tribunal composé du président et de son conseil étaient finales. Il était de plus stipulé à l'article 19, que

toute affaire décidée devant le conseil établi à St-Laurent ne pourra être rappelée par aucune des parties devant un autre tribunal quand le gouvernement du Canada aura placé des magistrats réguliers dans le pays, et toutes les personnes qui plaident le font avec la connaissance qu'ils promettent de ne jamais rappeler des décisions données par le conseil établi à St-Laurent, et personne n'est admis à jouir des privilèges de cette communauté qu'avec la condition expresse de se soumettre à cette loi.⁸

Pour prévenir à toute accusation d'avoir établi un état dans l'Etat, l'assemblée avait approuvé le texte suivant:

Il est entendu qu'en faisant ces lois et règlements, les habitants de St-Laurent ne prétendent nullement constituer pour eux un état indépendant; mais la situation actuelle du pays où ils vivent les oblige à prendre quelques mesures pour maintenir la paix et l'union parmi eux, sachant qu'une société aussi large que la leur ne peut exister sans une organisation quelconque, pour se sauvegarder mutuellement leurs droits. Mais en formant ces lois ils se reconnaissent les sujets loyaux et fidèles du Canada et sont préparés à abandonner leur propre organisation et à se soumettre aux lois de la Dominion, aussitôt que le Canada aura établi au milieu d'eux des magistrats réguliers avec une force suffisante pour maintenir dans le pays l'autorité de la loi.⁹

Cependant, comme il n'est pas possible de tout prévoir dans un code du genre, quelques mois plus tard, soit le 10 février 1874 une autre assemblée fut convenue à St-Laurent pour créer un mécanisme applicable à des sujets de disputes non prévus au code établi. A cette occasion, l'assemblée autorisa le conseil à créer une "commission spéciale" composée de "trois hommes compétents" pour faire une enquête sur des sujets non spécifiquement prévus par les lois et réglementations établies. Dans les cas où il faudrait avoir recours à ces trois "commissaires spéciaux," des frais de cinq shillings par jour seraient à la charge du parti perdant à l'adjudication. Six articles se rapportant à la propriété privée des terres furent approuvés et ajoutés au code à l'occasion de cette assemblée spéciale.¹⁰

Le 10 décembre 1874, soit un an après l'établissement du premier conseil et l'approbation des lois et réglementations de St-Laurent, Gabriel Dumont et ses conseillers, arrivés à la fin de leur mandat, soumièrent leur démission à l'assemblée générale annuelle. Une nouvelle élection eut lieu, et Gabriel Dumont et sept conseillers étaient élus pour un mandat d'un an. Plus précisément, les conseillers furent tous réélus à l'exception de Baptiste et de Pierre Garriépy qui furent remplacés par Baptiste Boyer.¹¹ Les mesures qui avaient été prises par le conseil durant l'année furent ratifiées par l'assemblée et le conseil nouvellement réélu fut assuré de l'entier support de toute la communauté.¹²

Ce deuxième conseil s'attaqua aux problèmes de l'éducation pour les enfants de la région. Ainsi trouve-t-on une résolution unanime, en date du 27 janvier 1875, établissant une taxe pour la construction d'une maison-école en la paroisse de St-Laurent. Cette résolution se lit comme suit:

La nécessité d'une école se faisant grandement sentir dans la paroisse de St-Laurent, tous les chefs de famille de la dite paroisse sont taxés un Louis (one pound) de contribution pour bâtir la maison d'école; cette contribution sera payée en argent, en vivres, en ouvrage selon la volonté et la commodité de chacun; mais personne n'est exempt de cette contribution, à moins qu'il vienne prouver devant le conseil l'impossibilité de payer. Un mois est alloué à chacun pour venir remettre sa contribution à Mr. Moyse Vallet [Moise Ouellette] qui est chargé de recevoir les contributions pour l'érection de la maison d'école.¹³

Durant ce même terme, un autre projet d'importance fut entrepris par le conseil, celui de la refonte et de la codification des lois et réglementations traditionnelles gouvernant la chasse aux bisons. Cet effort de codification produisit un code comprenant 25 articles.¹⁴ Aucune innovation sérieuse n'était faite, sauf peut-être à l'article 23. Il est fort difficile d'établir ce que prévoyaient exactement les lois et réglementations traditionnelles. Cependant, il semble certain que l'article 23 élargissait le contrôle déjà considérable de la "grosse caravane" de chasse sur les individus et les groupes avoisinant cette "grosse caravane" mais n'en faisant pas partie. Le "nouveau code" spécifiait que

si quelque parti sous prétexte d'indépendance et de vivre

en toute liberté vivait dans le voisinage de la 'grosse caravane,' le conseil du gros camp avertira d'abord les gens de ne pas courir les animaux en dehors du temps fixé par le conseil du grand camp, s'ils enfreignent cette défense, le conseil du grand camp prendra les mesures pour obliger les gens à se joindre à leur camp, s'ils ne veulent pas de bonne volonté, ils les obligeront de force.¹⁵

Une "note" cependant faisait mention que cette provision ne s'appliquait pas aux Indiens. Il faut cependant remarquer qu'en codifiant les lois et réglementations de la chasse traditionnelle et en incluant cette codification à l'intérieur des "lois et réglementations pour la colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan," non seulement cette colonie prétendait-elle à la succession de l'autorité sur la chasse aux bisons — ce qui aurait pu être mis en doute par les colonies métisses de Lebreton et de Willow Bunch — mais il semble qu'il y ait eu une volonté d'étendre l'autorité de St-Laurent sur tout le territoire de la chasse.

Dès le printemps de 1875, les prétentions du conseil de St-Laurent furent mises à l'épreuve par un groupe de "chasseurs libres," effectivement des agents de la Compagnie de la baie d'Hudson, envoyés par cette compagnie pour entraver le bon déroulement de la chasse organisée par le conseil de St-Laurent.¹⁶ Ces "chasseurs libres" partis avec 10 jours d'avance sur "la grosse caravane" auraient en effet bien pu éloigner les troupeaux de bison et ainsi transformer ce qui aurait pu être une chasse prospère en un désastre économique pour la colonie. Une telle éventualité aurait sans doute déstabilisé le contrôle politique de St-Laurent sur la chasse pour plusieurs années.

Gabriel Dumont et le conseil de St-Laurent ne pouvaient tolérer une telle éventualité et durent prendre les moyens appropriés, tels que prévus à l'article 23 -- nouveau code de la chasse. Ainsi, le 17 juin 1875, un messager était envoyé aux dissidents portant le message suivant:

My friends, we are not satisfied that you go so before us and you are hunting in our country, therefore all the people of the Métis of Carlton pray you to come all at once to our camp, if that agree not to yourselves, all the cavaliers will go and bring you to our camp and if you cause damage to ourselves you will pay, that concerns especially the Métis of your camp.

We write to you as friends to advise you, if you will not believe us certainly you will pay all cavaliers who will go and bring you.

We are well — your servants, all the people Métis of Carlton encamped on the plains. Gabriel Dumont¹⁷

Devant le refus des dissidents à se joindre à la "grosse caravane," Gabriel Dumont avec 40 de ses "soldats" se lancèrent à leur poursuite et les interceptèrent avant qu'ils aient commencer leurs efforts d'éloigner les troupeaux de bisons par leur chasse non réglementée. Sans molester les non Métis du groupe de dissidents, Gabriel Dumont et ses hommes prélevèrent une amende de 25\$, soit en argent ou en marchandises, des charrettes de chacun des Métis parmi les dissidents.¹⁸ Cette amende frappait donc Baptiste Primeau, Alexandre Cadien (ou Cayen), et Théodore Covenant qui tous faisaient partie de la nation métisse et étaient sous la promesse générale faite lors des assemblées de 1873 et de 1874.¹⁹ Les autres dissidents, ne faisant pas partie de la juridiction du conseil de St-Laurent, étaient laissés indemnes mais se voyaient forcés de s'en retourner à Fort Carlton. Il s'agissait de Peter Ballendine, de William Whiteford, et de quelques autres "half-breeds" et Indiens qui se rendirent, dès leur retour à Fort Carlton, faire un rapport à Lawrence Clarke des événements qui étaient survenus.²⁰

Lawrence Clarke fit aussitôt parvenir un rapport alarmiste et exagéré des événements à Alexandre Morris, le lieutenant-gouverneur pour les Territoires du Nord-Ouest. Ce rapport ne faisait aucune mention des lois et régulations gouvernant la chasse traditionnelle. De plus, aucune distinction n'y était faite entre les Métis se gouvernant par l'entremise du conseil de St-Laurent et les "half-breeds" et Indiens qui n'étaient pas sous cette juridiction. En fait, son rapport mentionnait que:

[The Métis] have assumed for themselves the right to enact laws, rules and regulations for the Government of the Colony and adjoining Country of a most tyrannical nature, which the minority of the Settlers are perforce bound to obey or be treated with criminal severity....

This court pretends further to have the power to enforce their Laws upon all Indians, Settlers and Hunters who frequent the Prairie country in the lower section of the Saskatchewan, and have levied by violence and robbery large sums of money of inoffensive persons who

resort to the Buffalo country for a livelihood.²¹

En sa qualité de juge de paix et de "Chief Factor" de la Compagnie de la baie d'Hudson, Lawrence Clarke se voyait sans pouvoir réel face à la situation de fait à Fort Carlton et dans la grande région de St-Laurent. Il représentait l'impotence d'une autorité nominale canadienne qui n'avait pas su s'allier les gens du pays et qui jusque-là ne s'était pas dotée de lois et de policiers pour la région. Il y avait bien un nouveau corps de policiers, la Gendarmerie royale, mais ce corps policier n'avait pas encore fait acte de présence dans la région. Il est aussi probable que la présence à Fort Carlton du Commissaire en Chef de la Compagnie de la baie d'Hudson, James A. Grahame, au moment de la déconfiture de Ballendine, Whiteford, et les autres, ait eu une influence sur l'attitude et la réaction de Lawrence Clarke à ce qu'il a dû considérer comme une mise en question de son autorité de juge de paix. L'éclipse de l'autorité de la Compagnie de la baie d'Hudson est aussi un facteur à considérer.

Le Lieutenant-Gouverneur Morris, de son côté, ne voulant prendre les risques de se trouver en face d'une situation similaire à celle de la Rivière-Rouge en 1870, fit immédiatement rapport au ministre de l'Intérieur, et porta même le sujet à l'attention du Major-Général Sir E. Selby-Smythe, le commandant des milices canadiennes, qui était alors à Swan River en tournée, accompagné du commissaire de la Gendarmerie royale, George Arthur French. Sur réception du message du lieutenant-gouverneur, ces deux militaires accompagnés d'une escorte de 50 policiers quittèrent Swan River pour Fort Carlton "afin d'observer la situation de près."²²

La troupe d'observation se déplaçant à marche forcée compléta le trajet de Swan River à Fort Carlton, soit 270 miles, en seulement huit jours. Il arrivèrent à Fort Carlton le 8 août 1875. Sir Selby-Smythe et le Commissaire French se rendirent compte, presque aussitôt leur arrivée, qu'il ne s'agissait que d'un incident ne nécessitant aucunement leur intervention. Ces militaires continuèrent donc leur tournée d'inspection vers Fort Edmonton ne laissant à Fort Carlton que l'Inspecteur Crozier et une douzaine de gendarmes.²³

Ce n'est que le 20 août 1875, après quelques pourparlers, que l'Inspecteur Crozier accompagna Lawrence Clarke à une rencontre organisée à St-Laurent où ils se firent expliquer comment fonctionnait la gouverne locale. A cette rencontre, Gabriel Dumont fit valoir qu'il était prêt à s'excuser et à faire des réparations en autant qu'on lui démontrerait en quoi il avait eu tort. Crozier, de son côté, s'ef-

força de faire valoir à Clarke qu'il n'y avait pas eu matière à procès et qu'il suffisait d'enjoindre à Dumont et à la population locale de rester loyale et d'observer les lois du Canada dont la possibilité d'application était désormais évidente dans la présence de policiers de la Gendarmerie royale.²⁴

Il semble qu'il y ait eu une entente tacite entre Gabriel Dumont et l'Inspecteur Crozier à l'effet qu'en autant que le conseil de St-Laurent cesserait de se réclamer une autorité et une juridiction distincte, la Gendarmerie ne ferait pas objection à ce que les lois et réglementations traditionnelles gouvernant la chasse aux bisons demeurent en vigueur. La disparition des grands troupeaux de bisons quelques années plus tard et les désastres de la Rébellion de 1885 mirent fin pour longtemps aux rêves d'un gouvernement autonome des Métis à l'intérieur de la souveraineté canadienne. La résurgence contemporaine de demandes pour une autogouverne par les peuples métis et indiens du Canada ne peut que nous rappeler la courte existence de la petite république de St-Laurent.

Notes

1. Lettre de Adams G. Archibald au secrétaire d'Etat pour les provinces, Government House, Fort Garry, le 6 mars 1872, faisant valoir des éléments du rapport de William Butler, en 1870, surtout l'insubordination des Indiens et Métis de la région de la Saskatchewan. Aussi: notes "Preliminaires" sur la mission de St-Laurent au registre de la mission de "Batoche" (mission St-Antoine de Padoue). Aussi: lettre du père Fourmond, en date du 15 décembre 1879, *Missions des O.M.I.*, vol. XVIII, 1880, p. 261.
2. Registre de la mission de Batoche, "Petite Chronique pour l'année 1875," feuillet 138, "Moyse Ouellet cultive plus que les autres."
3. George Woodcock, *Gabriel Dumont, The Métis Chief and his Lost World*, Edmonton: Hurtig Publishers, 1975, pp. 93-103. Aussi: Norman Fergus Black, *History of Saskatchewan*, vol. 1, Regina: Saskatchewan Historical Company, 1913, pp. 167-168.

Aussi: John Peter Turner, *The North-West Mounted Police, 1873-1893*, Ottawa: King's Printer, 1950, pp. 239-240.

4. *Copie des lois et régulations établies pour la colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan* (original aux Archives nationales: une copie de langue anglaise est aux archives de la G.R.C.). Voir aussi "Petite Chronique."
5. *Copie des lois....* Aussi: "Petite Chronique."
6. *Copie des lois*, p. 2
7. Ibid., pp. 1-5.
8. Ibid., article XIX.
9. Ibid., p. 1, préambule.
10. Ibid., pp. 5-6.
11. Ibid., pp. 6-7.
12. Ibid., p. 7.
13. Ibid., p. 8.
14. Idem.
15. Ibid., pp. 10-11.
- 15a. Ibid., p. 11.
16. Envoi du Lieutenant Colonel French au Lieutenant Gouverneur Morris du 17 août 1875. "Petite Chronique," feuillet 137. Aussi: "Extrait" d'une lettre du Constable de la Gendarmerie du Nord-Ouest en poste à Shoal Lake, en date du 4 août 1875.
17. Memorandum de Blake, en date du 9 octobre 1875. Aussi: George Woodcock, *Gabriel Dumont*, p. 104. Aussi: Envoi de Lawrence Clarke au Lieutenant Gouverneur Morris du 10 juillet, 1875.

18. George Woodcock, *Gabriel Dumont*, p. 105. Envoi de Lawrence Clarke au Lieutenant Gouverneur Morris en date du 10 juillet, 1875. "La Petite Chronique," feuillets 136B et 137.
19. George Woodcock, *Gabriel Dumont*, p. 104. Aussi: "La Petite Chronique," feuillets 136B et 137.
20. "La Petite Chronique," feuillets 136B et 137. Envoi de Clarke à Morris, le 10 juillet 1875.
21. Idem.
22. Envoi de Selby-Smyth à Blake, le 27 juillet 1875 et de French à Blake, le 6 août 1875.
23. Envoi de Selby-Smyth à Blake, le 6 août 1875.
24. "La Petite Chronique," feuillets 137 et 137B.

**Louis Riel
et l'opinion française
spectrographie d'un
phénomène
de communication**

*par
Raphaël Pierson*

L'année 1985 a marqué, on le sait, le centenaire du soulèvement métis dans la région de Batoche, et de son tragique dénouement par la pendaison de son chef, Louis Riel. Nul ne trouvera surprenant que dans notre ère des media, la presse et plus encore la radio et la télévision aient consacré beaucoup de place à cet anniversaire et, du fait même, pris une part prépondérante dans l'hommage quasi unanime rendu au défenseur d'une cause si injustement méconnue.

En revanche, c'est généralement avec étonnement que les Canadiens, et parmi eux parfois des historiens apprennent que toute l'affaire a eu un retentissement considérable dans la presse française de l'époque et a déclenché en faveur du condamné un mouvement d'opinion dont les échos se sont prolongés dans de longs articles de revue, dans des brochures, dans des écrits très divers parmi lesquels se trouvent des ouvrages de fiction et même encore plus de dix ans plus tard dans des conférences.¹

Parallèlement à ces répercussions sur la place publique, les archives des Affaires étrangères à Paris livrent des notes d'information sur le conflit et ses suites, adressées au Quai d'Orsay, par les

consuls français à Québec, à New-York, et à Chicago. Malgré un décalage certain, par rapport à la presse, dans le ton et la perception des événements, dû, on s'en doute, à la différence des genres et aux fonctions officielles des interlocuteurs, on y relève cependant un substrat commun, celui du nationalisme, qui en définitive fournit la clef du sens caché de toutes ces réactions. Au surplus les deux strates de ce phénomène se rejoignent curieusement dans une dépêche chiffrée du préfet de Marseille, datée du 22 octobre, informant le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires étrangères que Salisbury, le premier ministre britannique s'était renseigné auprès du consul anglais de ce grand port sur "l'effet produit dans la région...par l'ajournement de l'exécution du canadien Riel."²

Compte tenu de la situation géographique du conflit, de la faiblesse numérique des insurgés, de leur appartenance à ce groupe ethnique techniquement peu avancé, malgré aussi la proximité de tribus indiennes plus nombreuses, mais que l'on sait mal équipées et affaiblies par une famine endémique, un intérêt si immédiat, si universel, et si constant semble confiner au paradoxe. Pour en accentuer l'étrangeté il suffit de noter qu'au même moment l'actualité en France est particulièrement chargée tant en politique intérieure qu'extérieure: l'Angleterre et la Russie s'affrontent aux frontières de l'Afghanistan que traverse la route des Indes d'une importance vitale pour l'Empire britannique. L'Allemagne et l'Espagne se disputent les Îles Carolines. Dans les deux cas on parle de guerre, l'*ultima ratio* de cette époque. La France a engagé ses troupes coloniales dans l'expédition du Tonkin dont l'issue paraît tellement incertaine que le premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jules Ferry, est obligé de démissionner. En politique intérieure on s'achemine vers des élections générales qui pourraient mettre en péril le régime républicain encore mal affermi. Au mois de mai la disparition de la grande figure de Victor Hugo relègue pendant un moment à l'arrière-plan tous les autres centres d'intérêt. Et l'énumération pourrait continuer.

Aucun de ces événements néanmoins ne réussira à détourner l'attention des journalistes, si peu que ce soit, de l'affaire Riel. Il y a à cette attitude des raisons essentielles, au demeurant faciles à discerner pour peu qu'on se place dans une juste perspective inspirée de la sociologie plus que de l'histoire. S'il y a paradoxe, comme on le verra plus loin, ce n'est pas celui qu'on croit déceler au premier regard. Ces raisons tiennent les unes à la conjoncture internationale; les autres ont leur source dans les transformations profondes qu'ont

produites le progrès technique et l'évolution sociale dans le domaine des communications.

La marque de cette fin de siècle c'est un extraordinaire élan d'expansion coloniale. Les grandes puissances européennes qui alors dominent le monde, toutes avides d'étendre sous cette nouvelle forme leur empire, se surveillent les unes les autres, à la fois dans les régions du globe où leurs entreprises sont directement concurrentes et partout ailleurs où percées nouvelles aussi bien que difficultés risquent de les fortifier ou de les affaiblir les unes par rapport aux autres. C'est exactement pour cette raison que le soulèvement des Métis, puis l'agitation provoquée par la condamnation à mort de son chef devaient être *suivies* par les chancelleries et les gouvernements des grandes puissances et très particulièrement par la République française, la grande rivale de l'Angleterre sur le terrain colonial.

Quant à la naissance d'un vaste mouvement dans l'opinion française, il faut pour l'expliquer le placer dans le cadre plus général d'un phénomène de communication et l'analyser en recourant aux concepts élaborés par Pierre Nora dans l'étude qu'il a consacrée aux transformations que les media ont fait subir à la notion d'événement.³

L'événement tenait naguère son statut du travail patient de l'historien qui, pour le placer dans une chaîne continue de causes et d'effets et le doter du fait même d'intelligibilité, devait nécessairement le reléguer dans le passé. Le processus de sa production est exactement l'inverse depuis l'avènement de la presse, de la radio et de la télévision qui ne sont pas seulement des moyens pour faire connaître l'événement mais bien souvent la condition même de son existence. Moins spectaculaire quand il s'agit d'une conjoncture qui se développe pendant des mois, l'opération n'en est que plus intéressante car elle permet de suivre la lente gestation de l'événement soumis par rapport à sa source à une complète métamorphose éminemment révélatrice de l'inconscient collectif d'un groupe social et d'une époque déterminés.

C'est ce que l'on peut observer si on suit l'évolution de la presse française tout au long du déroulement du conflit, pendant la période des combats, puis surtout dans sa phase judiciaire jusqu'à l'exécution et les derniers remous qu'elle a provoqués. Dans la première phase de la rébellion *La Croix* qualifie Riel de "personnage habile jusqu'à la perfidie." Lorsque après deux sursis survient la pendaison, elle la condamne avec une vigueur extrême, teintée d'une très nette anglophobie. Elle rejoint ainsi *Le Petit Parisien*, organe de gauche, qui dès le mois de mai fait de Riel un héros et un personnage de

légende, en le comparant au “Bas de Cuir ” de Fenimore Cooper, et accusera l'Angleterre d'avoir commis un crime. Elle se retrouvera aussi aux côtés du prêtrephobe Paul Berti — comme elle le nomme — personnalité politique importante de gauche qui, pour tenter de sauver Riel, se range aux côtés de son avocat irlandais Fitzpatrick, en lançant un appel à une union entre “les Celtiques, intimement unis par le lien religieux.” D'autres vont évoquer Jeanne d'Arc et même Vercingétorix. Quand arrive le mois de septembre et la perspective d'une exécution imminente le ton devient lyrico-épique dans “La chronique du diable” du quotidien *L'Événement.*, fondé par des amis de Victor Hugo. Le grand poète, disparu le 22 mai, ne désavouerait pas le tableau émouvant où est peint la dernière soirée et la dernière nuit du condamné et la scène grandiose de ses adieux à ses compagnons de combat, le montrant offrant volontairement sa vie, certain de faire triompher sa cause par son martyre.

Finalement c'est dans un concert de voix unanimes, à peine modulé de quelques nuances, que l'on dénonce de la gauche à la droite, en passant par le centre, “l'inhumanité,” “la cruauté,” “l'instinct sanguinaire,” et chez les plus modérés, “la grave faute politique,” qui entache l'exécution, appelée par certains “crime de lèse-justice” ou de “lèse-humanité.”

La victime n'est plus alors un métis ni un canadien, c'est un frère de sang, un compatriote que tous les Français, sans distinction d'opinion, veulent arracher au bourreau.

Ainsi au moment même où triomphe le positivisme scientifique apparaissent des forces cachées que libèrent les modes nouveaux de communication. Elles vont désormais exercer leur pouvoir, en grande partie à l'insu de ceux qui en sont les artisans et du grand nombre qui en subit l'influence.

Notes

1. A. L'affaire Riel et la presse française en 1885

Journaux dépouillés du 30 juillet au 30 novembre, sauf indication différente:

Journaux de droite: *La Croix* (25 mars-30 déc.), *Le Moniteur universel*, *La Patrie* (12 avril - 17 mai), *Le Pays*, *Le Soleil*, *l'Univers*, *le Gaulois*.

Journaux du centre: *Le XIXe siècle*, *l'Echo de Paris*, *l'Événement* (26 mars-30 novembre), *Le Figaro*, *La France*, *Le Journal des débats* (25 mars-14 déc.), *La Liberté*, *Le Matin*, *Le Petit Journal*, *Le Temps*.

Journaux de gauche: *La Bataille*, *Le Cri du Peuple*, *La Dépêche de Toulouse*, *L'Intransigeant*, (16 sept. - 30 nov.), *La Lanterne* (17 sept. - 1er oct.), *Le Petit Parisien* (24 mars - 3 janvier), *Le Rappel*, *Le Siècle*, *Le Voltaire*.

Nombre total d'articles du 30 juillet au 30 novembre
.....494

Nombre d'articles parus à la une:

Gauche		37	dans 10 journaux
Centre		84	dans 13 journaux
Droite		30	dans 30 journaux

Nombre maximum d'articles du 26
mars au 30 décembre dans un seul
journal:

La Croix 89

Nombre minimum d'articles: *Le Petit Journal* 2

Nombre d'articles parus dans: *Le Journal des débats* 72

Nombre d'articles surmontés par
une manchette

(titre en gros caractères):	Gauche		4
	Centre		3
	Droite		1

Nombres d'articles documentaires sur

les métis ou les causes du

soulèvement:

Gauche 7

Centre 7

Droite 7

B. L'affaire Riel et les revues en 1885 et 1886

Revue socialiste déc. 1885: dans rubrique "Revue du mois" par Eugène Fournière

Où le mercantilisme féroce et la rapacité inexorable de l'aristocrate anglosaxon se donne sur-tout libre carrière, c'est au Canada.... Riel est un martyr auquel les Anglais ont fait expier cruellement la peur qu'il leur a causé.

Revue politique et littéraire, dite *Revue bleue*, "Politique coloniale: Le Canada," 2e semestre 1885.

Fait l'éloge de la politique coloniale de l'Angleterre, assimile la révolte des Métis à une sorte de jacquerie, mais:

les coureurs de bois français ont souvent été des héros ...les coureurs de bois anglais, eux, ont toujours mérité le nom de Rowdies...les Indiens, n'en déplaie aux poètes, sont une race inférieure.... Mais il faut compter sur la puissance irrésistible de la civilisation. Il faut surtout être humain et juste.

Revue française de l'étranger et des colonies, avril 1887, novembre 1888, article de 24 pages, modéré et équilibré. On y trouve affirmé que les injustices à l'égard des Métis et des "Peaux-Rouges," jointes à l'imprévoyance du gouvernement fédéral sont la cause du soulèvement. L'exécution est qualifiée d'acte inhumain et impolitique. L'hostilité du "parti anglais," orangiste, à l'encontre de "l'élément français" est nettement affirmée.

Revue britannique (revue française, publiée à Paris) publie dans sa livraison de novembre-décembre 1885, sous la plume d'Eugène Forgues un article de 27 pages intitulé: "Louis Riel et l'Insurrection des Métis canadiens."

L'auteur affiche un parti, fortement souligné, d'objectivité critique d'abord à l'égard de la presse qu'il accuse "d'indifférence," sous le prétexte qu'aucun journal n'a jugé bon de dépêcher sur place un correspondant, puis en ce qui concerne les opérations militaires, envers le général Middleton et Louis Riel, accusant le premier de graves erreurs de tactique et le second de ne pas avoir su en profiter, reproche fondé dans les deux cas, puisque Middleton avait commis l'imprudence de diviser ses forces et que Riel refusant les conseils judicieux de Gabriel Dumont voulant mener la nuit des opérations de guerilla. Pour E. Forgues, cependant, l'insurrection est la manifestation de l'hostilité entre deux "races," l'anglaise et la française, l'exécution un acte de vengeance.

Revue des deux mondes publie en mars 1886 sous la plume de C. de Varigny un article de 29 pages intitulé "Louis Riel et l'insurrection canadienne." C'est une épopée où les actes de bravoure et les prouesses se succèdent des deux côtés, avec effet de suspens répété, puisqu'à plusieurs reprises mais alternativement l'un des deux partis semble sur le point de l'emporter. Dans l'épilogue l'auteur évoquant John Brown, le héros de la lutte anti-esclavagiste s'écrie:

Comme John Brown, Riel est-il un précurseur?
C'est ce qu'un avenir prochain nous apprendra.
En tous cas, sa tentative et sa mort sont
destinées à produire au Canada des consé-
quences graves et à précipiter une rupture désor-
mais inévitable entre la métropole et la colonie.

Quelques autres revues ont aussi publié des articles, mais moins caractéristiques et beaucoup plus courts, sauf une exception.

2. Document en annex

3. Pierre Nora, "Le retour de l'événement" dans *Faire de l'histoire: Nouveaux problèmes*, sous la direction de Jacques Le Goff et Pierre Nora, Paris: Gallimard, 1974, pp. 210-222.

Ministère
des
Affaires Étrangères

Reçu le 22 8bre
à 4 H 40 0

90782.60

(Dépêche Télégraphique).

Marseille, le 22 8bre 2 H 50 1885

Préfet
à l'Intérieur
et Affaires Étrangères
Paris

(Chiffre)

Je reçois communication d'une lettre de
Salisbury au consul britannique Marseille,
lui faisant connaître que l'exécution de
Canadien Riel a été ajournée au 26
courant, et demandant quel effet l'apour-
nement du supplice a produit dans
notre région. Le Consul répond
en date du 20 que l'apournement
a causé une certaine satisfaction et que
cette satisfaction deviendrait immense
si la presse faisait pleinement usage
de sa prérogative royale de surseoir.

J'ai cru devoir, vu les dates, vous
envoyer ces informations télégraphiquement.





Profil démographique des Canadiens français de la Saskatchewan: 1885-1985

par
A.B. Anderson

Origine ethnique

Au début de la décennie de 1880, il y avait moins de 3000 personnes se réclamant d'origine française répandues à travers tous les Territoires du Nord-Ouest (qui comprenaient alors tout l'Ouest canadien, à l'exception de la Colombie-Britannique et une petite portion centrale du Manitoba, agrandi en 1881, en plus du nord de l'Ontario et du Québec, et le Labrador, tout autant que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest contemporains, voir Tableau 1).

De plus, d'après certaines estimations, à peu près la moitié de la population totale des Territoires aurait probablement été partiellement francophone, étant donné que le français — ou tout au moins un mélange de français avec diverses langues autochtones — était généralement parlé par les Métis que l'on retrouvait un peu partout.

En 1882 un Arrêté-en-Conseil avait créé les districts provisionnels d'Assiniboia, Saskatchewan, Athabasca, et Alberta dans les portions ouest des Territoires du Nord-Ouest. La partie sud — ou des prairies de la Province de la Saskatchewan contemporaine — occupe la majeure partie des districts de la Saskatchewan et d'Assiniboia. (Ce dernier district à son tour était divisé en deux pour raisons de

recensement: Assiniboia-Est et Assiniboia-Ouest.) En 1891, un peu plus de 900 résidents des districts de Saskatchewan et d'Assiniboia étaient nés au Québec, alors que presque 100 étaient émigrés directement de France.

Durant les 10 années qui suivirent, l'immigration du Québec continua avec la fondation de centres francophones à travers les plaines. En 1901, le nombre des Québécois avait triplé et représentait presque 2800. Cependant, l'immigration directe venant de la France n'était encore qu'au compte-goutte — 167 au tournant du siècle. Un courant plus considérable venant de l'Europe francophone — de la France et de la Belgique, et un de moins d'importance du Luxembourg et de la Suisse — arriva durant les 10 années suivantes amoindrissant la prépondérance québécoise. En effet, plusieurs des 30 colonies francophones de la nouvelle province de la Saskatchewan (établie en 1905) furent établies surtout, sinon exclusivement, par des immigrants francophones arrivés directement d'Europe.¹ En 1911, près de 3000 (12,6%) des quelque 23 000 personnes se réclamant d'origine française étaient nées en France, alors que presque l'ensemble (82,6%) des 1500 personnes se réclamant d'origine belge étaient émigrées de la Belgique. (Celles-ci cependant n'étaient pas nécessairement des francophones; certains avaient le flamand comme langue maternelle.)

Trente années plus tard, en 1941, les données statistiques indiquent qu'une forte proportion (87%) des 50 530 personnes se réclamant d'origine française en Saskatchewan (excluant les 4250 se réclamant d'origine belge) étaient nées au Canada (Tableau 2). La migration en Saskatchewan depuis les autres provinces canadiennes, les Etats-Unis, et l'Europe avait presque entièrement cessé. Ainsi l'information révèle que presque les deux tiers (63%) des Canadiens français de la Saskatchewan étaient nés en cette province, à comparer avec à peu près 14% qui étaient émigrés du Québec, près de 6% des autres provinces de l'Ouest canadien (surtout du Manitoba), et juste un peu plus de 4% de l'Ontario et des autres provinces de l'est du pays. Cependant, une portion importante (à peu près 13%) mais allant en diminuant était formée d'immigrants venus d'Europe et des Etats-Unis.

Avant le recensement de 1981, les personnes répondant à la question sur leur origine ethnique ne pouvaient se réclamer que d'une origine ethnique unique, celle de la lignée mâle. Ainsi la population canadienne-française de la Saskatchewan, par exemple, se composait alors de personnes ayant un père français (donc ayant un nom de

famille français), sans tenir compte si la mère, ou aucune autre des aïeules, était ou non française. D'autre part, les personnes qui avaient une mère française mais dont le père n'était pas français ne pouvaient se réclamer d'une origine française. Il était donc possible que d'une part la population canadienne-française de la province soit sous-estimée, car les mariages mixtes n'avaient pas été pris en considération. Le recensement de 1981 représente un effort d'ajustement de cette situation en permettant aux gens de se réclamer d'origines ethniques multiples (Tableau 3).

Presque 47 000 personnes se réclamaient entièrement d'origine française, plus un nombre de 3000 Belges, plus de 1000 Suisses, et un petit nombre de Luxembourgeois. (Il faut noter cependant que dans ces trois derniers pays le français n'est pas la langue maternelle de la majorité des gens.) Quinze mille autres personnes se réclamaient d'origine métisse; cependant il n'est pas clair combien de ces gens étaient principalement d'origine franco-métisse; ou parlant un dialecte franc-métis tel le méchif. (Bien que la majorité des Métis de la Saskatchewan soit probablement d'origine partiellement française, une proportion considérable peut être d'une autre ethnicité euro-canadienne partielle.) Des plus de 22 000 personnes estimées d'origine française partielle (à part ceux qui se réclament seulement d'origine métisse), le plus grand nombre — plus de 9000 — se réclamaient aussi d'origine britannique en plus d'autres origines non-autochtones. Peu, à peine plus de 1000, représentait des gens qui ne se réclamaient pas exclusivement être Métis, se réclamaient d'origine partiellement française et partiellement autochtone.

Quand nous additionnons toutes ces informations, nous arrivons à un maximum absolu pour la population française ou partiellement française de presque 89 000. (Cela inclut les personnes d'origine belge, les Suisses, les Luxembourgeois, et les Métis.) Il est évident qu'un nombre beaucoup inférieur à celui-ci représente les parlants français.

La croissance de la population canadienne-française de la Saskatchewan

En 1901, il n'y avait que très peu de gens d'origine française, et encore moins de Belges, dans ce qui allait bientôt devenir la Province de la Saskatchewan (Tableau 4). Cependant, au cours de la première décennie de ce siècle, ces populations françaises et belges allaient décupler, et doubler à nouveau durant la décennie suivante. Une forte partie de cette croissance rapide était due à la forte migra-

tion de francophones venant du Québec et des autres provinces canadiennes ainsi que des colonies françaises déjà établies dans les États américains tel le Minnesota, et en particulier venant de presque toutes les régions de France et, à un degré moindre, des régions francophones de Belgique et de Suisse. Cette migration se ralentit durant les années 1920, et due à la Dépression et aux sécheresses répétées un exode des colonies françaises de la Saskatchewan eut lieu. La population française de la Saskatchewan est demeurée statique après 1931, bien qu'elle atteignit un sommet de seulement 65 000 en 1961, pour ensuite décroître à nouveau.

Urbanisation

Durant les décennies récentes, l'urbanisation de la population française de la Saskatchewan a été dramatique. Alors qu'en 1941, 70% de cette population vivait en milieu rural, en 1981 la proportion en était tombée à 45%. De plus, la plupart de ces familles étaient des fermiers en 1960, alors qu'aujourd'hui la plupart sont des familles rurales non-agricoles (Tableau 5). Une question importante est de savoir si l'identité et la culture française peut être mieux préservée en milieu urbain ou dans un contexte rural.

La proportion française dans les communautés rurales

En 1971 (le dernier recensement pour lequel une information détaillée, complète quant à l'ethnicité des communautés rurales est disponible), il y avait 39 communautés incorporées en Saskatchewan où les francophones représentaient au moins 10% de la population totale de la communauté (Tableau 6). Cependant une majorité francophone existait seulement dans 13 de ces communautés. Dans huit autres de ces communautés, les francophones ne représentaient que du tiers à la moitié de la population, dans sept autres de ces communautés, de 20% à un tiers, et de 10% à 19% dans les 11 autres. Alors que les gens d'origine ethnique française représentaient la majorité dans 15 communautés, de 33% à 49% dans 11, de 20% à 32% dans six, et de 10% à 19% dans six autres (excluant une communauté pour laquelle l'information nous manque). Bien entendu, la différence entre ces deux sets d'information est dû au fait que ce n'est pas tous les Français d'origine de ces communautés qui parlent encore le français comme langue première. Il y a même des contrastes surprenants: Dans cinq communautés, l'information nous révèle un pourcentage supérieur de parlants français à la proportion française

(à noter, cependant, que la population totale de chaque communauté est habituellement donnée de manière différente dans le bulletin référendaire sur la langue et dans celui sur l'origine ethnique. Ceci peut expliquer une bonne partie de la différence.) La différence la plus considérable entre le nombre de parlants français et le nombre d'origine française se trouve dans l'information sur Benson, où 42,1 % se réclamaient d'origine française alors que seulement 11,8 % se réclamaient de langue maternelle française. Le petit village de Ferland avait, lui, la proportion la plus considérable de français d'origine (94,1 %) et de parlants français (90,9 %). La communauté la plus nombreuse où le français prédomine était Gravelbourg.

Tendances dans la population de communautés francophones choisies

Les informations sur la population totale en 1971, 1976, et en 1981 furent examinées pour 30 centres et villages francophones, deux petits centres urbains (Gravelbourg et Radville) et une communauté rurale (Lac Pelletier), dans le but de déterminer si ces communautés avaient grandi ou décliné durant les années récentes (Tableau 7). Nous avons conclu que 17 de ces communautés étaient en constant déclin, bien que leur taux de déclin variait de lent à rapide. La plupart de ceux qui sont en déclin rapide se trouvent dans la région du sud-ouest lourdement frappée par la sécheresse. Cependant les 16 autres communautés vont en grandissant; ici aussi on peut noter une variance considérable. Etant donnée cette variance, toute tendance générale pour la population entière est difficile à établir. On peut démontrer cependant que les sept plus petites communautés (de moins de 100 habitants) sont en déclin, et ne seront probablement bientôt que des communautés fantômes. Et ce sont toutes des communautés incorporées; nous ne possédons pas d'information exacte sur les nombreuses communautés représentant de petits villages non-incorporés ou des hameaux (dont plusieurs ont au cours des ans été rayés de la carte de la Saskatchewan). Il est donc clair, du moins, que le nombre de communautés françaises de la Saskatchewan a été en diminution continue.

Exemples de l'usage linguistique

La proportion de la population d'origine française en Saskatchewan parlant français comme langue première a baissé de façon marquée au cours des décennies passées. Alors qu'en 1921, 91,7 %

de la population d'origine française âgée de plus de dix ans parlait français, en 1961, à peine plus de la moitié de la population française avait le français comme langue maternelle (Tableau 8). Cependant, cette proportion est restée à peu près la même depuis lors. Ainsi il se peut que l'assimilation linguistique ait été arrêtée depuis les deux dernières décennies par la disponibilité de la radio et de la télévision, des journaux, et des écoles en langue française.

Comment la situation en Saskatchewan se compare-t-elle quant à la langue utilisée par la minorité, avec la situation des minorités françaises des autres provinces hors Québec? En 1971, la proportion des parlants français comme langue maternelle en Saskatchewan était un peu plus élevée que pour les quatre provinces de l'Ouest prises collectivement, mais un peu plus basse que pour l'ensemble des trois provinces des prairies (Tableau 9). La proportion de ceux qui parlent le français à domicile en Saskatchewan (un tiers de la population française) était substantiellement plus élevée qu'ailleurs dans les provinces des prairies ou celles de l'Ouest prises collectivement, mais moins élevée que pour l'ensemble de toutes les provinces hors Québec prises collectivement. Et la proportion de ceux qui en Saskatchewan parlent seulement le français (4,3%) était plus élevée que pour l'ensemble des provinces des prairies ou de l'Ouest combinés, mais moindre que pour l'ensemble des provinces hors Québec prises collectivement.

L'analyse de l'information linguistique sur la Saskatchewan pour 1981 révèle qu'à l'intérieur de la population qui se réclame d'origine française unique, pour chaque personne parlant français à domicile, il y en a quatre qui parle l'anglais (Tableau 10). A peu près la moitié de ceux qui se réclament d'origine française sont bilingues; l'autre moitié parlent seulement l'anglais. De plus, presque les deux-tiers de la population bilingue d'origine française unique préfèrent parler anglais à domicile.

Pareillement, de la population francophone totale (de langue maternelle française) de la Saskatchewan, près des deux-tiers préfèrent parler anglais à domicile (Tableau 11). Une personne sur dix de ceux qui se réclament de langue maternelle française rapporte qu'elle ne parle que l'anglais; la grande majorité est bilingue; très peu — quelques centaines seulement — ne peuvent parler que le français. D'un autre côté, il y a presque 800 personnes dans la province se réclamant de langue maternelle anglaise, qui cependant se servent surtout du français à domicile. Il est très intéressant de noter qu'avec l'expansion rapide du nombre de programmes d'immersion en langue

française à travers la Saskatchewan, il y a maintenant presque deux fois autant de personnes bilingues en français et en anglais qu'il y a de Canadiens français bilingues. Il semble que la familiarité de la langue française augmente rapidement parmi les non-Canadiens français, bien qu'il n'y ait encore qu'une minime portion des non-Canadiens français qui soient bilingues en français et en anglais. Alors qu'il y a moins de la moitié des gens se réclamant d'origine française qui soit francophone, à cette population de parlants français d'origine française vient s'ajouter une population de 2000 (ou plus) de parlants français comme langue maternelle qui sont partiellement d'origine française, ou belge, luxembourgeoise, suisse, ou autochtone (Tableau 12).

Est-ce que c'est en zone urbaine ou rurale que la proportion du français parlé par des personnes d'origine française est la plus élevée? Il est clair que les Canadiens français en zone rurale (surtout la population agricole) ont régulièrement été susceptible de garder son français (Tableau 13). De plus, une plus grande proportion de la population rurale francophone (42,5%) parle encore le français à domicile que c'est le cas pour les francophones en zone urbaine (29,9%) (Tableau 14). Cependant, étant donné le transfert de la population canadienne-française de la zone rurale à la zone urbaine, il y a actuellement plus de francophones (d'origine française) en zone urbaine qu'en zone rurale (Tableau 15), bien qu'il y ait plus de gens qui se servent du français à domicile en zone rurale qu'en zone urbaine, en nombres absolus (Tableau 16).

La structure d'âge

Les différences d'âge et de génération et la rétention de la langue ethnique en Saskatchewan, même parmi les Canadiens français, ont été analysées dans plusieurs des publications récentes de cet auteur.² La conclusion générale tirée de ces études est que la rétention, et surtout l'utilisation courante, de la langue maternelle française a diminué de façon marquée depuis la première à la troisième et quatrième génération, et pour les cohortes d'âges des plus vieux aux plus jeunes.

La structure d'âge pour la population canadienne-française de la Saskatchewan représente une distribution balancée, à la fois en zone urbaine et en zone rurale (Tableau 17). Cependant, les exemples de l'usage de la langue ne l'est pas. Des proportions beaucoup plus considérables représentent l'utilisation du français à la maison, et

l'usage exclusif du français chez les cohortes des plus jeunes (prématernelle) et chez celles des plus vieux (à la retraite) (Tableau 18). Plus précisément, en zone urbaine, la plus grande proportion des gens qui parlent le français à la maison, et qui ne parlent que le français, est composée de la cohorte d'âge des plus jeunes, mais pas nécessairement de la cohorte d'âge des plus vieux (Tableau 19). Alors qu'en zone agricole cette proportion se retrouve à la fois à la cohorte des plus jeunes et à celle des plus vieux (Tableau 20).

Finalement, il y a très peu de différence entre les sexes en ce qui concerne le français parlé à la maison (Tableau 21).

Un commentaire en ce qui concerne le futur

Les tendances démographiques décernées dans cette étude ne démontrent pas une forte survivance de la minorité française en Saskatchewan. Passons brièvement les faits en revue: l'origine ethnique va continuer à être de plus en plus compliquée, les mariages entre ethnies se continuant; le nombre de gens se réclamant être d'origine française unique va baisser progressivement. La proportion de la population canadienne-française résidente en zone urbaine va continuer à augmenter, aux dépens de la population en zone agricole, et c'est en zone urbaine que le plus grand déclin dans l'utilisation de la langue française parmi ces gens a eu lieu. Il n'y a que quelques communautés à prédominance francophone en Saskatchewan, qui ont un statut de centres ou de villages incorporés (seulement 13), et la moitié des communautés incorporées ayant une majorité francophone ou une minorité substantielle (plus de 10%) sont en déclin, quelques unes très rapidement. Il y a eu un déclin dramatique pendant les décennies passées dans la proportion de gens d'origine française et parlant encore le français comme langue maternelle. Aujourd'hui seulement la moitié des Canadiens français de la Saskatchewan parlent le français, et de ces francophones seulement le tiers se servent couramment du français en tant que langue principale à domicile.

Le glissement soutenu vers l'utilisation de la langue anglaise peut être — surtout, mais pas exclusivement — relié à l'urbanisation et au mariage entre ethnies. L'assimilation linguistique a peut-être été ralentie récemment, peut-être même renversée, étant donnée la disponibilité de programmes de langues et de cours d'immersion dans les écoles et universités, la radio et la télévision, les journaux en français, et le fait que des activités organisées avaient lieu en français.

Cependant, l'étude de la structure d'âge et de l'utilisation de la langue semble indiquer que la jeune génération de Canadiens français en Saskatchewan ne réussirait probablement pas à renverser la tendance vers la perte de la langue d'une manière importante ou pour longtemps. On peut remarquer, par exemple, que parmi les jeunes adultes qui se disent francophones, un seul sur cinq parle le français plus fréquemment que l'anglais à domicile.

Il serait donc approprié de conclure qu'il y aura probablement un noyau de Canadiens français dédiés à se servir du français; cependant, ces gens ne représentent qu'une petite minorité — probablement moins que le quart — de la population totale des Canadiens français de la Saskatchewan. Bien sûr, la familiarité avec la langue française a augmenté parmi la population non française, cependant, la grande majorité des gens de la Saskatchewan demeurent complètement ignorants de la langue française, ce qui est vrai aussi de la moitié des gens qui se réclament d'origine française. A cette conjoncture il faudrait un immense effort pour renverser cette situation. Augmenter la proportion des Canadiens français en Saskatchewan capables de parler le français serait chose difficile, peut-être improbable, mais pas encore complètement impossible.

Notes

1. A.B. Anderson, "French Settlements in Saskatchewan: Historical and Demographic Perspectives," report no. 5, Research Unit for French-Canadian Studies, University of Saskatchewan, October 1985.

A.B. Anderson, "Ethnic Identity Retention in Francophone Communities in Saskatchewan," report no. 6, Research Unit for French-Canadian Studies, University of Saskatchewan, October 1985.

2. A.B. Anderson, "Ethnic Identity in Saskatchewan Bloc Settlements; A Sociological Appraisal," Howard Palmer, ed., *The Settlement of the West*, Calgary: University of Calgary, 1977.

A.B. Anderson, "Linguistic Trends Among Saskatchewan Ethnic Groups," Martin L. Kovacs, ed., *Ethnic Canadians:*

Culture and Education, Regina: Canadian Plains Research Center, 1978.

A.B. Anderson, "The Survival of Ethnolinguistic Minorities: Canadian and Comparative Research," Howard Giles and Bernard St. Jacques, eds., *Language and Ethnic Interaction*, Oxford: Pergamon Press, 1979.

A.B. Anderson, "Appendix: French Ethnicity in North Central Saskatchewan," Jean L. Elliott, ed., *Two Nations, Many Cultures: Ethnic Groups in Canada*, Scarborough, Ontario: Prentice-Hall of Canada, 1979.

A.B. Anderson, "Generation Differences in Ethnic Identity Retention in Rural Saskatchewan," *Prairie Forum*, vol. 7, no. 2, 1982.

Tableau 1: Notes sur les origines de la population "française" dans les Territoires du Nord-Ouest, 1881, 1891, et 1901; et dans la Province de la Saskatchewan, 1911.

		population d'origine française:	--et née en France:
1881	Terr. du Nord-Ouest	2,896	27
		--née au Québec:	--née en France:
1891	Dist. Assiniboia-Est	461	68
	Dist. Assiniboia-Ouest	264	10
	Dist. Saskatchewan	184	21
		"origine Française":	"nationalité française":
1901	Dist. Assiniboia-Est	1,339	94
	Dist. Assiniboia-Ouest	235	1
	Dist. Saskatchewan	1,118	67
		"origine française":	--née en France:
1911	Province de la Saskatchewan	23,251	2,940
		"origine belge":	--née en Belgique:
		1,538	1,371

Source: Recensements du Canada de 1881, 1891, 1901, et 1911

Tableau 2: Lieu de naissance de la population d'origine française en Saskatchewan, 1941.

De la population totale d'origine française (=50,530-):

44,201 née au Canada (87.47%)	
32,029 Saskatchewan (63.39%)	
2,842 dans les autres provinces de l'Ouest (05.62%)	-- Manitoba 2,272
	Alberta 497
7,213 Québec (14.27%)	Col. Br. 73
1,812 Ontario (03.59%)	
305 dans les Provinces Maritimes (00.62%)	(sans 10 en Terre-Neuve)

moins 4,250 d'origine Belge

source: Recensement du Canada de 1941.

Tableau 3: Population de la Saskatchewan selon origine ethnique française et origines ethniques correspondantes, par sexe, 1981

Origine ethnique	--totale:	--hommes:	--femmes:
Origines uniques:			
Français	46,915	23,500	23,415
Belge	2,720	1,470	1,255
Luxembourgeois	110	80	30
Suisse	1,225	660	560
Métis	15,070	7,350	7,725
Origines multiples:			
Français/ Britannique	9,095	4,500	4,595
Français/ autres	8,320	4,130	4,200
Français/ Britannique/ autres	4,430	2,270	2,155
Français/ Indien inscrit	200	95	105
Français/ Britannique/ Indien inscrit	95	45	50
Français/ Indien non-inscrit ou Métis	395	175	215
Français/ Britannique/ Indien non-inscrit ou Métis	315	165	155
grand total	88,890	44,440	44,450

source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 4: L'accroissement de la population d'origine française et belge en Saskatchewan, 1901-1981.

	Origine française:	Origine belge:	Total:
1901	2,634	156	2,790
1911	23,251	1,538	24,789
1921	42,152	3,477	45,629
1931	50,700	4,458	55,158
1941	50,530	4,250	54,780
1951	51,930	4,079	56,009
1961	59,824	5,464	65,288
1971	56,200	3,555	59,755
1981	46,915*	2,720**	49,635

* en 1981, ce chiffre signifie "français seulement"
 ** "belge seulement"

Source: Recensements du Canada de 1901-1981.

Tableau 5: Proportion de la population totale d'origine française concentrée dans les régions urbaines et rurales en Saskatchewan, 1941-1981.

	Population urbaine:	Population rurale totale:	Population rurale non-agricole:	Population rurale agricole:	Population totale d'origine française:
1941	14,975 (29.6%)	35,555 (70.4%)	---	---	50,530 (100%)
1951	12,611 (24.2%)	39,319 (75.7%)	14,448 (27.8%)	24,871 (47.9%)	51,930 (100%)
1961	22,687 (37.9%)	37,137 (62.1%)	17,310 (28.9%)	19,827 (33.2%)	59,824 (100%)
1971	27,605 (49.1%)	28,595 (50.9%)	14,895 (26.5%)	13,700 (24.4%)	56,200 (100%)
1981	25,605 (54.6%)	21,315 (45.4%)	12,090 (25.8%)	9,220 (19.7%)	46,915* (100%)

* en 1981, ce chiffre signifie la population affirmant être d'origine française seulement

Source: Recensements du Canada de 1941-1981.

Tableau 6: Villes et villages constitués en Saskatchewan ou plus de 10% de la population parlent le français comme langue maternelle, 1971.

	communauté:	pop. totale(a):	pop. franco- phone:	%:	pop. tot.(b):	pop. d'origine française:	%:
majorité	Ferland	110	100	90.9	85	80	94.1
frano-	Zenon-Parc	345	250	72.5	410	360	87.8
phone	Ponteix	790	535	67.7	795	595	74.8
	St-Louis	385	235	61.0	450	240	53.3
	Willow Bunch	480	290	60.4	510	365	71.6
	Debden	340	205	60.3	305	205	67.2
	St-Victor	85	50	58.8	70	35	50.0
	Gravelbourg	1,430	825	57.7	1,425	925	64.9
	Domremy	210	120	57.1	215	155	72.1
	Storthoaks	175	100	57.1	170	90	52.9
	Duck Lake	585	325	55.6	570	330	57.9
	St-Brieux	365	185	50.7	285	170	59.6
	Vawn	120	60	50.0	115	50	43.5
33-49%	Makwa	125	60	48.0	120	70	58.3
franco-	Dollard	95	45	47.4	85	50	58.8
phone	Cederre	165	75	45.5	---	---	---
	Leoville	400	175	43.8	410	250	61.0
	Marcelin	305	110	36.1	295	125	42.4
	Montmartre	510	180	35.3	490	195	39.8
	Val Marie	305	105	34.4	300	140	46.7
	Vonda	255	85	33.6	240	110	45.8
20-32%	Prud'homme	260	80	30.8	240	95	39.6
	Cadillac	215	60	27.9	230	85	37.0
	Antler	115	30	26.1	100	25	25.0
	Kadville	1,020	240	23.5	1,020	375	36.8
	Redvers	845	180	21.3	880	200	22.7
	Fdam	335	70	20.9	360	95	26.4
	Forget	120	25	20.8	120	30	25.0
10-19%	Alida	230	45	19.6	235	75	31.9
	Spiritwood	720	135	18.8	755	180	23.8
	Lafleche	715	115	16.1	715	270	37.8
	Meyronne	140	20	14.3	155	60	38.7
	Kennedy	265	35	13.2	250	30	12.0
	Neota	235	30	12.8	205	35	17.1
	Leask	440	55	12.5	485	90	18.6
	Benson	85	10	11.8	95	40	42.1
	Paradise Hill	345	40	11.6	325	50	15.4
	Lebret	280	30	10.7	320	55	17.2
	St. Walburg	655	65	10.0	640	100	15.6

Source: Les statistiques pour population totale (a) et population francophone sont dans le Bulletin spécial sur "Population: certaines langues maternelles - divisions et subdivisions de recensement"; et pour population totale (b) et population d'origine française sont dans le Bulletin spécial sur "Population: certains groupes ethniques - divisions et subdivisions de recensement", Recensement du Canada de 1971.

Tableau 7: Population totale des communautés francophones de la Saskatchewan, 1971, 1976, et 1981

Communauté:	Population 1971:	1976:	1981:	% changement 1976-1981:
Alida	235	163	169	+03,7
Cadillac	230	203	173	-14,8
Coderre	---	115	114	-00,9
Debden	305	381	403	+05,8
Dollard	85	71	62	-12,7
Domremy	215	188	209	+11,2
Duck Lake	570	683	699	+02,3
Edam	360	348	384	+10,3
Ferland	85	73	71	-02,7
Forget	120	74	70	-05,4
Gravelbourg	1,425	1,326	1,338	+00,9
Lac Pelletier (RM)	680	670	586	-12,5
Lafleche	715	639	583	-08,8
Lebret	320	268	274	+02,2
Leoville	410	404	393	-02,7
Makwa	120	107	115	+07,5
Marcelin	295	273	238	-12,8
Mazenod	75	70	43	-38,6
Mevronne	155	98	69	-29,6
Montmartre	490	534	544	+01,9
Ponteix	795	760	769	+01,2
Prudhomme	240	239	222	-07,1
Radville	1,020	1,008	1,012	+00,4
Sedley	225	289	373	+29,1
Spiritwood	755	841	926	+10,1
St-Brieux	285	362	401	+10,8
St-Louis	450	394	448	+13,7
St-Victor	---	81	54	-33,3
Storthuaks	170	152	142	-06,6
Val Marie	300	253	238	-05,9
Vawn	115	97	81	-16,5
Vonda	240	311	313	+00,6
Willow Bunch	510	417	494	+18,5
Zenon Parc	410	313	273	-12,8

Source: Recensements du Canada de 1971, 1976, et 1981.

Tableau 8: Proportion de la population d'origine française qui parle le français comme langue maternelle, en Saskatchewan, 1921-1981.

	Population d'origine française:	Population parlant français comme langue maternelle:	%:
1921	42,152 (29,582)*	(27,115)*	(91.7)*
1931	50,700	37,799	74.6
1941	50,530	38,089	75.4
1951	51,930	33,685	64.9
1961	59,824	32,604	54.5
1971	56,200	31,605	56.2
1981	46,915**	25,325	54.0**

* (ces chiffres entre parenthèses pour 1921 indiquent la proportion de la population d'origine française moins de dix ans d'âge qui peuvent parler français)

** les chiffres pour 1981 sont pour origine "française seulement"

Source: Recensements du Canada de 1921-1981.

Tableau 9: Proportion de la population d'origine française parlant français dans la Saskatchewan, les prairies, et toutes les provinces hors le Québec, 1971.

	Population d'origine française:	Pop. parlant français - -comme langue maternelle:	-à la maison:	-seulement:
Saskatchewan	56,200 (100%)	31,605 (56.2%)	15,935 (28.4%)	1,824 (3.3%)
Total: Prairies	237,380 (100%)	138,655 (58.4%)	78,230 (33.0%)	10,150 (4.3%)
Total: l'Ouest	333,930 (100%)	176,690 (52.9%)	89,740 (26.9%)	11,924 (3.6%)
Total: hors Québec	1,417,265 (100%)	924,795 (65.3%)	675,205 (47.6%)	210,110 (14.8%)

Source: Recensement du Canada de 1971.

Tableau 10: Analyse de la langue parlée par la population de la Saskatchewan d'origine française uniquement, 1981.

De la population d'origine française uniquement (46,920):

--	8,845 parlent français à la maison	(18.9%)
	38,050 " anglais " " "	(81.1%)
--	23,100 sont bilingues en français et anglais	(49.2%)
	23,215 parlent anglais seulement	(49.5%)
	600 " français "	(01.3%)

Des 23,100 qui sont bilingues:

--	8,245 parlent français à la maison	(35.7%)
	14,840 " anglais " " "	(64.2%)

De la population d'origine française uniquement et francophone (22,300):

--	8,470 parlent français à la maison	(38.0%)
----	------------------------------------	---------

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 11: Analyse de la langue parlée par la population francophone (avec français comme langue maternelle) de la Saskatchewan, 1981.

De la population francophone (la langue maternelle est le français) (25,325):

--	9,180 parlent français à la maison	(36.2%)
	16,045 " anglais " " "	(63.4%)
--	21,925 sont bilingues en français et anglais	(86.6%)
	2,765 parlent anglais seulement	(10.9%)
	625 " français "	(02.5%)

De la population totale de la Saskatchewan (956,440):

--	10,090 parlent français à la maison (790 ont l'anglais comme langue maternelle, mais parlent français à la maison)	
--	710 ne parle que français (660 à la maison)	
--	43,650 sont bilingue en français et anglais (et de cette population bilingue, 9,430 parlent français à la maison)	

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 12: La population de la Saskatchewan qui parle français comme langue maternelle, par origine ethnique, 1981

Origine ethnique:	Population de cette origine:	Population qui parle français comme langue maternelle:
Français (unique)	46,920	22,300 (47.5%)
Français/Britannique	9,095	500 (05.5%)
Français/autre	8,325	310 (03.7%)
Français/Britannique/autre	4,425	30 (00.7%)
Belge ou Luxembourgeois	2,830	485 (17.1%)
Suisse	1,225	45 (03.7%)
Autochtone	54,720	455 (00.8%)
Autochtone/autre	4,480	65 (01.5%)

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 13: Proportion francophone de la population d'origine française dans les régions urbaines et rurales en Saskatchewan, 1951-1981.

	Urbaine:	Rurale non-agricole:	Rurale agricole:	Totale:	Population d'origine française:
1951	73.9%	72.0%	78.9%	70.9%	51,930
1961	41.6	58.2	65.8	54.5	59,824
1971	46.3	66.0	65.7	56.2	56,200
1981*	48.8	60.2		54.0	46,915*

Note: les statistiques pour 1981 sont pour la population d'origine française uniquement

Source: Recensements du Canada de 1951-1981.

Tableau 14: L'utilisation de langue parmi des francophones dans les régions urbaines et rurales de la Saskatchewan, 1981

	-- population francophone --	
	urbaine:	rurale:
Totale:	12,485 (100%)	12,830 (100%)
Français à la maison:	3,730 (29.9%)	5,450 (42.5%)
Français seulement:	240 (01.9%)	380 (03.0%)
Bilingue:	10,680 (85.5%)	11,240 (87.6%)

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 15: La population d'origine française (uniquement), selon régions urbaines (par groupe de nombres) et rurales (agricole et non-agricole), en Saskatchewan, 1981.

Population totale d'origine
française (uniquement):
46,915 (100%)

Pop. fr. urbaine:	Pop. du communauté:	Pop. française:
25,605 (54.6%)	100,000 et plus	12,310
	30,000-99,999	4,990
	10,000-29,999	2,465
	5,000- 9,999	1,205
	2,500- 4,999	1,845
	1,000- 2,499	2,780
Pop. fr. rurale:	Pop. - agricole française = 9,220 (19.7% de la pop fr. tot.)	
21,315 (45.4%)	- non-agricole " = 12,090 (25.8% de la pop fr. tot.)	

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 16: La population francophone de la Saskatchewan selon régions urbaines (par groupe de nombres) et rurales (agricole et non-agricole), 1981.

	Français seulement:	Bilingue:	Français à la maison:
De la popula- tion totale francophone	705	43,650	10,090
Pop. franco- phone urbaine	295	26,245	4,300
100,000 +	125	14,880	1,575
30,000-99,999	85	4,245	1,140
10,000-29,999	20	2,060	365
5,000- 9,999	--	860	45
2,500- 4,999	5	1,840	335
1,000-2,499	60	2,350	835
Pop franco- phone rurale	405	17,410	5,785
agricole	155	7,325	2,690
non-agricole	250	10,090	3,100

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 17: Population d'origine française de la Saskatchewan, par groupe d'âge, régions urbaines et rurales, 1981.

Age:	Pop. fr. totale:	urbaine:	rurale:
total	46,915	25,605	21,315
0-14	9,845	4,745	5,100
15-19	4,390	2,480	1,905
20-24	5,100	3,490	1,615
25-29	4,505	2,655	1,850
30-34	3,885	2,250	1,640
35-39	5,300	2,975	2,325
45-54	4,775	2,255	2,525
55-59	2,180	1,000	1,180
60-64	2,100	1,100	1,005
65 +	4,830	2,650	2,175

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 18: Structure par âge de la population francophone de la Saskatchewan, 1981.

Age:	Pop. franco. totale:	Français à la maison:	Français seulement:	Bilingue:
total	25,320	9,180	620	21,920
0-14	2,730	1,520	260	1,970
15-19	1,715	695	10	1,395
20-24	2,010	685	15	1,810
25-29	2,140	495	35	1,875
30-34	2,030	425	15	1,865
35-39	1,640	370	10	1,490
40-44	1,625	475	10	1,450
45-49	1,635	520	10	1,480
50-54	1,865	620	10	1,655
55-59	1,795	650	5	1,635
60-64	1,695	675	10	1,520
65 +	4,450	2,050	245	3,760

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 19: Structure par âge de la population francophone dans les régions urbaines de la Saskatchewan, 1981.

Age:	Pop. france. urbaine totale:	Français à la maison:	Français seulement:	Bilingue:
total	12,485	3,735	245	10,685
0-14	1,090	605	105	840
15-19	760	260	---	580
20-24	1,300	440	5	1,150
25-29	1,145	280	20	990
30-34	1,080	230	5	990
35-39	860	170	---	765
40-44	840	185	10	705
45-49	765	125	---	660
50-54	825	180	10	700
55-59	720	145	---	635
60-64	810	250	15	720
65+	2,280	850	75	1,945

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 20: Structure par âge de la population francophone dans les régions rurales de la Saskatchewan, 1981.

Age:	Pop. france. rurale totale:	Français à la maison:	Français seulement:	Bilingue:
total	12,835	5,450	380	11,240
0-14	1,645	915	160	1,135
15-19	955	435	5	815
20-24	710	240	10	660
25-29	990	215	10	885
30-34	955	190	5	870
35-39	780	205	10	730
40-44	785	295	---	745
45-49	870	390	10	825
50-54	1,040	440	---	955
55-59	1,070	500	---	1,000
60-64	875	420	---	800
65+	2,165	1,200	170	1,820

Source: Recensement du Canada de 1981.

Tableau 21: Population parlant français comme langue à la maison, par sexe, en Saskatchewan, 1981

Pop. totale	10,085	(100%)
masc.	4,860	(48.2%)
fem.	5,225	(51.8%)

Source: Recensement du Canada de 1981.



Le statut et l'avenir de L'éducation française en Saskatchewan

par
Louis Y. Julé

Dans un premier temps, nous traiterons du statut de l'éducation française en Saskatchewan en brossant un bref aperçu historique des événements majeurs de 1965 à 1985, suivi d'une description du statut juridique actuel de l'enseignement du français en Saskatchewan. Un résumé de l'état de la situation des écoles désignées — de concert avec un exposé du mandat, des objectifs, des réalisations, et des projets du Bureau de la minorité de langue officielle — complétera cette première partie de notre exposé.

Dans un deuxième temps, nous nous permettrons de spéculer sur l'avenir de la langue et de l'éducation française à la lumière des grandes tendances des années 80, soit à l'échelle internationale, nationale, provinciale, et locale.

Un bref aperçu historique de l'éducation française en Saskatchewan se lit comme suit:

1965 — Des parents de la ville de Saskatoon gardent leurs enfants à la maison pour appuyer leur demande d'enseignement en français.

- 1966 — La commission Tait recommande certains élargissements de la Loi scolaire concernant l'enseignement des langues autres que l'anglais.
- Le ministère de l'Education crée le poste de superviseur des programmes de français.
- 1967 — La Loi scolaire est amendée en vue de permettre une heure d'enseignement en français par jour.
- 1968 — Une révision de la Loi scolaire permet l'établissement d'écoles désignées où le français est utilisé comme langue d'enseignement pour une partie de la journée scolaire.
- 1972 — Le ministère de l'Education nomme un deuxième conseiller pédagogique.
- 1976 — La commission Ready présente des recommandations pour l'enseignement des langues dans les écoles de la Saskatchewan.
- 1978 — La Loi scolaire garantit le droit d'accès à l'éducation française à tous les citoyens de la province.
- 1979 — Les règlements découlant de la Loi scolaire établissent une distinction entre un programme de Type A (80% d'enseignement en français) et de Type B (50% à 79% d'enseignement en français).
- 1980 — le ministère de l'Education met sur pied le Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO).
- 1981 — Une révision des règlements découlant de la Loi scolaire facilite l'accès à l'éducation française en prévoyant l'établissement de conseils de parents, stipulant les obligations des commissions scolaires régionales en matière de demandes de désignation, de besoins supplémentaires, de transport, et de compte rendu au public.
- 1983 — Lancement du programme pour la formation initiale des enseignants et des enseignantes des écoles désignées, soit à

l'Université de Régina.

1984 — Création au sein du BMLO des postes de directeur de l'éducation pour la minorité française et de directeur des programmes d'études et du développement professionnel.

Ce bref aperçu historique nous permet de signaler les éléments majeurs que voici:

- Le rôle clé de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC).

Au cours de ses 73 années de dévouement et de travail, l'ACFC est demeurée le porte-parole ainsi que l'organe d'intervention principal auprès des autorités politiques tout en retenant sa priorité à l'endroit de l'éducation française. Les amendements apportés à la Loi scolaire sont, en grande partie, le résultat de pressions exercées par l'ACFC. Les publications intitulées: *Soixante-cinq années de luttes... esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC*¹ et *L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan: un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-34*² l'attestent d'une façon claire, éloquente, et convaincante.

- Ententes fédérales-provinciales pour promouvoir le bilinguisme en éducation.

Suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme,³ le gouvernement fédéral met sur pied en 1970 une série de programmes concernant les langues officielles dans l'enseignement sous l'autorité du Secrétariat d'Etat. Aux termes de ces accords fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue de la minorité (français en Saskatchewan). Cette aide financière est versée d'une part sous forme de paiements formulaires calculés à partir des inscriptions et du coût moyen de l'enseignement et, d'autre part, par le biais de programmes hors formules.

- Déclaration des premiers ministres des provinces et garantie du droit d'accès à l'éducation française (1978).

La révision de la Loi scolaire garantissant le droit d'accès à l'éducation française a devancé la déclaration des premiers ministres de février 1978, réaffirmant "leur volonté de s'efforcer pleinement d'offrir l'enseignement à leurs minorités francophones ou anglophones et, afin d'assurer une prestation adéquate des services, ils conviennent également des principes suivants relativement à la disponibilité de même qu'à l'accessibilité de ces services:

- Chaque enfant de la minorité francophone ou anglophone dans chacune des provinces a le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue dans les écoles primaires et secondaires, partout où le nombre d'élèves le justifie.
- Il est entendu, en raison de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation et aussi des vastes différences culturelles et démographiques, qu'il appartient à chaque province d'interpréter comme elle l'entend la définition du paragraphe précédent.
- Les autorités ministérielles ont opté pour apporter des réformes à la Loi scolaire en procédant par étapes. Voici quelques raisons qui tentent d'expliquer cette façon de procéder:
 - Une intensification massive des efforts sur le front de la langue d'enseignement pourrait aboutir à des résultats néfastes, soit un gaspillage inutile d'énergie, soit le danger d'une résurgence de l'hostilité de la majorité anglophone dans ce domaine.
 - Une possibilité d'aggraver la polarisation générale que nous vivons depuis dix ans.
 - La majorité anglophone semble avoir atteint son rythme de croisière et il serait utopique et même dangereux de prendre des mesures destinées à en arriver sans plus de délai à accorder le contrôle total de l'éducation française à la minorité de langue officielle.
 - La scène fédérale ne correspond pas nécessairement à la scène provinciale. En Saskatchewan, les francophones représentent environ trois pour cent de la population; il est donc impossible d'aborder la question linguistique de

la même façon que fait le gouvernement fédéral, qui doit tenir compte des attentes d'une minorité beaucoup plus nombreuse et importante.

- Les dispositions régissant l'enseignement en français dans les écoles de la Saskatchewan sont énoncées dans la Loi sur l'éducation et les règlements qui en découlent. La Loi scolaire donne accès à l'éducation (180).³

Dans le cadre des règlements en vigueur, il existe deux types d'écoles dans lesquelles le français est la principale langue d'enseignement, à savoir:

- Type A** Programme d'enseignement en français. Toutes les matières sont enseignées en français, sauf l'anglais. Ce programme est conçu pour satisfaire aux besoins de la minorité francophone.
- Type B** Programme bilingue/d'immersion. Entre 50% et 79% du temps est consacré à l'enseignement en français. Ce programme vise à enseigner le français aux élèves anglophones.

En 1981, les règlements avaient été modifiés en fonction des quatre objectifs suivants:

1. Permettre la formation de comités de parents jouant un rôle consultatif auprès des commissions scolaires urbaines (celles-ci n'ont pas le mécanisme de commissions scolaires locales pouvant permettre aux parents de participer). Ces comités composés des parents et tuteurs des élèves inscrits ou devant s'inscrire à des programmes désignés ont pour rôle de préparer des pétitions demandant la mise en place de programmes désignés et de jouer un rôle consultatif auprès de leur commission scolaire régionale.
2. Obliger les commissions scolaires régionales à présenter au ministre de l'Éducation un plan définissant les modalités de mise en oeuvre des projets de programmes désignés, les ressources provinciales qui seront fournies et la structure administrative prévue.
3. Confier aux commissions scolaires régionales la tâche de tenir compte de la nécessité d'affecter un supplément de personnel, d'équipement, et de matériel aux projets de program-

mes désignés et de prendre à leur charge les frais de transport des élèves inscrits au programme désigné d'une école située à l'extérieur de leur zone scolaire.

- 4 . Imposer aux commissions scolaires régionales dispensant des programmes désignés la préparation annuelle d'une déclaration comptable concernant l'utilisation de tous les fonds qui leur sont versés selon la formule de calcul des subventions afin de s'assurer qu'ils sont dépensés conformément aux règlements.

Les écoles de la Saskatchewan dispensent deux genres de programme d'enseignement dans la langue de la minorité: les programmes des écoles désignées et les cours de français supérieur. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les programmes désignés peuvent être de Type A ou de Type B. En ce qui a trait aux cours de français supérieur comprenant la langue et la littérature françaises, ils visent en premier lieu les élèves francophones de la 9^e à la 12^e année des communautés francophones n'ayant pas d'école désignée à ce niveau. Le programme, qui est dispensé à raison d'une heure par jour, donne droit à six crédits au niveau du 4^e cycle.

Au niveau des inscriptions aux écoles désignées, nous consignons les constatations que voici:

- Une augmentation de 6592 élèves entre 1970-71 (628) et 1985-86 (7220) soit une moyenne de 559 élèves par année scolaire.
- Au cours des 15 dernières années, la plus grande augmentation s'est effectuée au 1^{er} cycle (moyenne de 150 élèves par année) et la plus petite au 4^e cycle (moyenne de 12 élèves par année).
- Au rythme de croissance des cinq dernières années, il y aura quelque 18 000 élèves en 1990-91, soit environ 9% des inscriptions totales de la province.
- Les inscriptions se maintiennent bien de la 1^{re} à la 8^e année, avec un désistement annuel moyen de 50 élèves au cours des 10 dernières années.
- Au cours des six dernières années, le nombre d'élèves inscrits en 1^{re} année a augmenté de 108 élèves en moyenne, ce qui veut dire que de plus en plus d'élèves se rendront au moins jusqu'à la 8^e année.

En ce qui a trait aux écoles désignées servant une clientèle majoritairement francophone en 1985-86, voici un tableau synoptique:

Conseil scolaire	Ecole	Année désignée	Nombre d'élèves
Arcola	Bellegarde	Mat-12e	87
Borderland	Willow Bunch	Mat- 8e	78
Corporation du Collège Mathieu	Collège Mathieu	8e-12e	117
Gravelbourg	Ecole élémentaire de Gravelbourg	Mat- 7e	119
Parkland	Ecole Canadienne-française de Debden	Mat- 7e	16
Prince Albert (catholique)	Valois	Mat- 6e	36
Régina (catholique)	Mgr Laval	Mat- 8e	66
Shaunavon	Ponteix	Mat- 8e	43
Saskatoon (catholique)	Ecole Canadienne-française de Saskatoon	Mat- 7e	60
Saskatoon-East	Ecole Providence de Vonda	Mat-10e	96
Tisdale	Zenon Park	Mat- 9e	89
Wakaw	Bellevue	Mat- 8e	99
Wood River	Ferland	1re- 9e	28
			<u>934</u>

Constatations:

- A l'exception de trois, ces écoles désignées sont situées en milieu rural.
- Les écoles mentionnées ci-dessus englobent 15% de la somme totale des inscriptions dans les écoles désignées pour 1984-85.
- Le nombre d'écoles suivant une clientèle majoritaire francophone a doublé de 1970-71 à 1984-85, ainsi que les inscriptions, mais le pourcentage des inscriptions dans les écoles désignées a chuté de 56 à 16.
- Dans certaines écoles, les faibles inscriptions obligent les administrateurs à combiner deux années ou plus dans une même salle de classe.
- En marge du nombre d'élèves au 4e cycle, il devient de plus en plus difficile de recruter des enseignants et enseignantes qui soient en mesure d'enseigner plusieurs matières en français.

En août 1980, le ministère de l'Éducation a créé le Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO), dont le mandat est de gérer tous les aspects de l'éducation française en Saskatchewan, en fonction des 12 objectifs suivants:

1. Définir des principes directeurs dans le domaine de l'éducation française.
2. Conseiller le ministre sur les désignations des programmes français et sur tout ce qui concerne l'application de législations et l'implantation de principes directeurs en éducation française.
3. Implanter des programmes français désignés et d'immersion bilingue.
4. Elaborer des programmes d'études français appropriés en tenant compte des programmes d'études de la province.
5. Identifier, élaborer, évaluer et autoriser des manuels scolaires et du matériel d'appui.

6. Promouvoir l'essor des programmes d'études français dans les écoles.
7. Offrir des services consultatifs et des services de surintendance pour les programmes désignés.
8. Elaborer et implanter un programme de recherche et d'évaluation dans le domaine de l'éducation française.
9. Négocier des ententes fédérales-provinciales sur le bilinguisme en éducation afin de pouvoir offrir du soutien financier aux programmes français.
10. Offrir un service de liaison entre les enseignants et les programmes de perfectionnement professionnel afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et le nombre d'enseignants de langue française.
11. Conseiller le gouvernement sur une variété de questions concernant la langue et la culture françaises.
12. Offrir des services de liaison dans le domaine de l'éducation française aux autres ministères et agences gouvernementaux, et à tout gouvernement ou groupe intéressé.

Les réalisations majeures à partir du mois d'octobre 1980 jusqu'à septembre 1985 peuvent se résumer de la façon suivante:

- **Personnel cadre du BMLO:**
En cinq ans le personnel est passé de deux postes permanents et un prêt de service à six postes permanents, cinq prêts de service, et trois contractuels.
- **Programmes d'études:**
Les concepteurs ont élaboré 20 programmes d'études, soit de français, sciences humaines, mathématiques, sciences naturelles, maternelle, hygiène, éducation physique, et pédagogie des carrières.
- **Entente fédérale-provinciale pour promouvoir le bilinguisme en éducation:**
La direction du BMLO a obtenu une augmentation substantielle dans le cadre de cette entente, ce qui a permis au BMLO de financer un bon nombre de projets d'ordre éducatif et culturel.

- Education initiale et permanente:
 - Mise sur pied d'un nouveau programme B.Ed. pour la formation initiale des professeurs des écoles désignées — lancement en septembre 1983 à l'Université de Régina.
 - Sondage auprès des professeurs en exercice quant à leurs besoins et attentes.
 - Organiser et/ou prévoir des ateliers et des stages de perfectionnement.
 - Offrir des bourses pour permettre aux professeurs de suivre des cours d'été, de participer à des stages de perfectionnement en Belgique et en France, et d'assister à des congrès, colloques, séminaires.
 - Fournir des services consultatifs à partir de Gravelbourg, Régina, et Saskatoon.
- Evaluation:

Le Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a préparé une trousse d'évaluation de compétences orales et écrites, à l'intention des élèves des écoles désignées des 3e, 6e, et 9e années.
- Guide administratif à l'intention des commissions scolaires:

Le BMLO a préparé un guide administratif à l'intention des cadres des commissions scolaires en vue de faciliter leur travail de planification.
- *La Chronique*:

Publication mensuelle du BMLO contenant des renseignements et des articles de fond à l'intention des enseignants et enseignantes.
- Règlements découlant de l'article 180 de la Loi scolaire:

Etude systématique de ces règlements en vue d'effectuer une mise à jour en fonction des développements antérieurs.
- Formation initiale et permanente:

Le BMLO continue à travailler en étroite collaboration avec l'Université de Régina et l'Université de la Saskatchewan en vue d'offrir un nombre suffisant de cours et de stages de qualité avec bourses à l'appui.
- Collaboration avec les organismes francophones de la Saskatchewan:

Association culturelle franco-canadienne

Association jeunesse fransaskoise:

- concours oratoire
- festival théâtral provincial
- publication d'un manuel de production et catalogue de pièces de théâtre

Commission culturelle fransaskoise:

- tournée d'artistes dans les écoles
- ateliers à l'intention d'enseignants et d'enseignantes Société historique de la Saskatchewan:
- réalisation et publication de documents didactiques

Publications fransaskoises:

- projets scolaires

Commission des écoles fransaskoises:

- projets de contrôle des écoles

Voici les projets majeurs du BMLO pour 1985-86:

- Faire avancer le dossier des écoles fransaskoises.
- Procéder à la révision des règlements pour faciliter l'implantation des programmes dans les écoles fransaskoises et d'immersion.
- Etablir un contact personnel entre le BMLO et tous les enseignants et enseignantes du français de base et des écoles désignées.
- Rencontrer tous les directeurs et directrices de l'éducation au mois de septembre et octobre pour leur présenter les services et les projets du BMLO pour 1985-86.
- Augmenter la quantité de programmes d'études et de matériel didactique élaboré. Il s'agit de l'élaboration de

huit programmes et de l'implantation de quatre. Nous comptons, avec la collaboration des commissions scolaires, élaborer 15 troupes de matériel didactique.

- Mettre l'accent sur la formation des enseignants et enseignantes et sur le développement professionnel.
- Faciliter un effort collégial des agences impliquées, telles que la Fédération des enseignants, l'Association des commissaires scolaires, les deux universités, la Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation et le ministère (BMLO) pour résoudre les problèmes en éducation française.
- Négocier avec les responsables fédéraux une entente fédérale-provinciale qui répond aux besoins en éducation française.

Il va sans dire que l'Article 23 de la *Charte des droits et libertés* continue à avoir un impact sur les décisions judiciaires qui en découleront dans les années à venir.

Tout en connaissant que si le nombre le permet, les minoritaires peuvent exiger l'enseignement dans leur langue et la création d'une école homogène, on ne peut en déduire d'une façon explicite qu'ils peuvent exiger une administration scolaire homogène. Certains diront que l'emploi des mots "établissements d'enseignement de la minorité linguistique" plutôt que "établissements d'enseignement pour la minorité linguistique" semble indiquer que la minorité en question détient le contrôle de ces établissements et que le texte anglais est neutre à ce propos ou ne contredit aucunement le texte français.⁵

Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan continuera à rechercher un équilibre sain et juste entre les aspirations de la minorité francophone et la réalité d'ordre politique, économique, social, et démographique — un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est acceptable. En somme, il s'agira de trouver une solution "faite en Saskatchewan."

Nous devons envisager l'avenir de la langue et de l'éducation française à la lumière des grandes tendances des années 80, telles que décrites par John Naisbitt dans son oeuvre intitulée *Megatrends*,⁶ à savoir:

- d'une société industrielle à une société axée sur

l'informatique

- d'une économie nationale à une économie mondiale
- du court terme à du long terme
- de la centralisation à la décentralisation
- de l'indépendance à l'interdépendance
- de la démocratie représentative à la démocratie de participation
- des hiérarchies à l'établissement de réseaux de contact
- des pays du nord au pays du sud
- d'un choix obligatoire à des options multiples
- de la technologie asservissante à la technologie libératrice

Le consensus le plus courant soutient la thèse qui veut que le français soit en plein développement. Il se répand dans les organisations internationales et gouvernementales dont le nombre ne cesse d'augmenter. De pair avec ce développement quantitatif, nous devons souligner l'élargissement qualitatif de la langue grâce à l'invention continue de nouveaux mots et expressions.

Le développement de la langue française a lieu dans trois secteurs interdépendants, à savoir:

- 1 . La langue des affaires et du travail: les financiers, les ingénieurs, les administrateurs, et les hommes d'affaires font de plus en plus d'efforts pour s'exprimer spontanément et correctement en français.
- 2 . La langue des sciences et des techniques: le mythe d'une seule langue scientifique universelle a été dissipé. L'usage d'au moins une deuxième langue est indispensable aux scientifiques sérieux tout en reconnaissant qu'ils peuvent tout dire en français s'ils le veulent.
- 3 . La langue de communication et de culture: ce secteur prend de plus en plus d'importance et d'ampleur en marge de la coopération des pays francophones. Que ce soit des ouvrages édités, des dictionnaires scientifiques et techniques, des manuels scolaires, des enregistrements de traditions orales

— le tout est en pleine expansion. Le projet de création d'une université mondiale francophone de télé-enseignement est une heureuse initiative à surveiller de près.

Dans le contexte canadien, la *Charte des droits et libertés* de 1981 enchâsse de nouveaux droits constitutionnels en matière d'éducation en langue minoritaire. Les jugements portant sur l'interprétation de la Charte ont été beaucoup plus utiles aux groupes anglophones du Québec dans leur lutte pour conserver des institutions en place qu'ils ne l'ont été dans l'établissement de conditions appropriées pour l'éducation des francophones à l'extérieur du Québec n'ayant guère d'institutions semblables. De plus, les cours rendent jugement quant au statut "officiel" de la langue française en Saskatchewan et en Alberta.

Quelques questions nous viennent à l'esprit: que vaudront les droits à l'éducation en langue officielle minoritaire si les instances gouvernementales ne facilitent guère la création d'un environnement qui permette aux minorités de conserver leur langue? Puisque le Canada ne sera probablement jamais un tout homogène en matière de droits linguistiques — la géographie, la politique, l'histoire, la démographie s'y opposent — ne reste-t-il pas à la minorité anglophone du Québec et à la minorité francophone hors Québec à travailler ensemble en vue d'accélérer le processus de reconnaissance des droits linguistiques de part et d'autre? La reconnaissance dans les faits, dans le vécu ne doit-elle pas accompagner la reconnaissance de principe, en théorie, sinon le tout est voué à un échec monumental?

Le développement de centres communautaires fransaskois axés sur l'école fransaskoise et regroupant des organismes du secteur social, culturel, et économique est sans doute une réponse valable, viable, et prometteuse à la première question portant sur la création d'un environnement susceptible de permettre aux minoritaires de conserver leur langue.

L'école fransaskoise joue pour ainsi dire un rôle clé quant à la coordination et la liaison depuis la garderie, la prématernelle, le centre culturel, jusqu'à l'éducation des adultes. L'école se mêle à la communauté fransaskoise, et la communauté fransaskoise à l'école.

En ce qui a trait à la collaboration entre les deux minorités officielles, nous croyons que celle-ci va aller en se solidifiant. De plus, elle ira de pair avec une consultation, de plus en plus importante, avec les minorités francophones hors Québec et les autres minorités, tels les autochtones et les groupes ethniques. Il serait sans doute

négligent de notre part de ne pas souligner le rôle important que vont jouer les organismes composés de majoritaires anglophones qui tentent de promouvoir l'enseignement en français. Nous comptons que les inscriptions dans les écoles désignées augmenteront de 7228 en 1985-86 à 18 000 en 1990-91. Cette augmentation sera due en grande partie aux anglophones de la province, qui sont un allié important dans la lutte pour la reconnaissance des droits linguistiques.

La Saskatchewan accepte ses responsabilités en matière d'obligations linguistiques relevant de la compétence de chaque province. L'article 180 de la Loi scolaire de 1978 reconnaît le droit d'accès à un enseignement en français pour les anglophones et une éducation française pour les Fransaskois. Le processus d'autogestion des écoles fransaskoises a été entamé dans le cadre de l'entente entre le Conseil de parents de l'Ecole canadienne-française de Saskatoon, le Conseil des écoles catholiques de Saskatoon, et le ministère de l'Éducation. Qu'advienne le jour où les Fransaskois auront le contrôle complet de leurs écoles, ils réaliseront qu'il faut établir un système de droits linguistiques qui aille au-delà des droits à l'enseignement en français relevant de chaque province. Il faudra une structure constitutionnelle de l'état fédéral obligeant toutes les provinces à suivre le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Il va sans dire que le Bureau de la minorité de langue officielle au sein du ministère de l'Éducation de la Saskatchewan continuera à rechercher un juste équilibre entre les aspirations légitimes des Fransaskois et la réalité politique, économique, sociale et démographique, soit un équilibre sain entre ce qui est souhaitable et ce qui est acceptable.

Nous profitons de cette occasion pour souligner le travail assidu et le dévouement inlassable du Professeur Jean-Guy Quenneville, directeur de l'Unité de recherches pour les études canadiennes-françaises, à l'Université de la Saskatchewan, et de son équipe de collaborateurs, en marge de l'organisation de ce colloque qui s'est avéré des plus intéressants.

En terminant, nous tenons à souligner l'importance et la richesse de nos langues officielles, en citant le commissaire aux langues officielles:

"Dans 29 pays du monde on parle français, dans 48 pays du monde on parle anglais; les Canadiens peuvent parler à bien du monde."

Notes

1. Rottiers R., *Soixante-quinze années de lutte...esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC*, 1977.
2. *L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan: un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-34*, traduit et adapté de l'anglais par René Rottiers, les Publications Fransaskoises Ltée.
3. *Rapport de la Commission royale d'enquete sur le bilinguisme et le biculturalisme: Livre II, "l'Education,"* 1968.
4. *L'Etat de l'enseignement dans la langue de la minorite dans les provinces et les territoires du Canada*, Council of Ministers of Education of Canada (CMEC), 1983.
5. *La Charte des droits et libertés: Guide à l'intention des Canadiens*, Publications Canada, 1982.
6. John Naisbitt, *Megatrends: Ten New Directions Transforming Our Lives*, Warner Books, 1984.



Gestion scolaire pour les Fransaskois

par
Gustave Dubois

Question de justice

La lutte des Fransaskois pour l'obtention de leurs droits est une question fondamentale de justice, non seulement de justice légale mais aussi de justice humaine. Lors de son discours à Winnipeg, le 16 septembre 1984, Jean-Paul II rappelait les paroles prophétiques de Jean XXIII à cet effet:

Les meilleurs intérêts de la justice sont servis par les pouvoirs publics qui font tout ce qui est possible pour améliorer la condition des membres des minorités ethniques, surtout en ce qui concerne leurs langues, leurs cultures, leurs coutumes ainsi que leurs activités et leurs entreprises économiques (Pacem in Terris, AAS 55, 1963, p. 283).¹

Qu'en est-il de la condition des membres de la communauté fransaskoise?

Selon le dernier recensement, le taux d'assimilation de la minorité canadienne-française de la Saskatchewan était l'un des plus

élevés au pays. Entre 1971 et 1981, le nombre de personnes de langue maternelle française est tombé de 19 pour cent tandis que celui de personnes parlant cette langue au foyer a chuté de 37 pour cent, passant de 16 000 environ à quelque 10 000.

Dans son rapport annuel de 1983, le commissaire aux langues officielles, Max Yalden, sonne l'alarme:

A ce rythme et quelle que soit l'importance à cet égard des effets de la migration, la population fransaskoise pourrait littéralement disparaître d'ici cinquante ans.²

C'est pour combattre cette tragédie humaine de la perte de son identité culturelle que les Fransaskois, par l'entremise de leurs associations, revendiquent depuis plusieurs années des institutions et plus particulièrement des institutions scolaires pour maintenir et développer leur langue et leur culture.

Parmi ces institutions, la plus importante est sans aucun doute l'école. Il n'est point besoin d'armée pour contrôler un peuple; il suffit de contrôler l'éducation de ses jeunes.

Rappel historique

Les législateurs comprennent bien l'importance du contrôle du système scolaire. Déjà en 1888, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest obligeait les commissaires d'écoles à dispenser un cours primaire en anglais. En 1892, l'anglais devenait la langue d'enseignement dans toutes les écoles quoiqu'on laissât aux commissaires l'option de dispenser un cours primaire en français. L'on peut croire que le français était la langue couramment employée dans les écoles et que ces ordonnances voulaient assurer la primauté de la langue anglaise.

En 1901, la loi permit à la commission d'un district scolaire d'embaucher une personne pour faire l'enseignement d'une langue autre que l'anglais, pourvu que les parents en assument les coûts. En 1918, on abolit cette disposition en réaffirmant que l'anglais était la seule langue d'enseignement. On concéda cependant aux francophones la possibilité d'utiliser le français comme langue d'enseignement en première année après quoi il fallait enseigner le français comme matière seulement et pour pas plus d'une heure par jour. C'est en 1918 que les francophones mirent sur pied l'Association des commissaires d'écoles franco-canadiennes de la Saskatchewan (ACEFC) pour défendre leurs droits en matière d'éducation.

Fondée en 1912, l'Association catholique franco-canadienne suivait de près ces développements. En l'absence de services en éducation française, l'ACFC décida, en 1925, de mettre sur pied son programme d'enseignement du français dans les écoles. C'est ce programme d'enseignement qui a assuré la relève fransaskoise jusqu'à l'avènement des écoles désignées au début des années 1970.

Au lendemain de son élection en 1929, le gouvernement Anderson enleva les crucifix des écoles et prohiba le port de l'habit religieux dans les écoles publiques. En 1931, il abolit l'enseignement en français en première année mais n'osa pas supprimer l'heure de français.

Ensuite, sous prétexte d'efficacité, les législateurs centralisèrent, en 1944, l'administration scolaire en formant les grandes unités. Ce faisant, ils enlevèrent aux communautés fransaskoises l'autonomie relative dont elles avaient joui jusqu'à ce moment-là en assimilant leurs écoles aux autres écoles anglophones de la région. Les îlots culturels qui avaient pu résister jusque là se sont fait engloutir par la mer anglophone.

Pendant tout ce temps — depuis 1918 jusqu'à 1967 — il était illégal, selon la loi, d'enseigner en français dans les écoles de la Saskatchewan. Le changement de 1967 fut à l'origine de plusieurs autres changements en 1968, 1973, 1978, et 1979 qui aboutirent à la mise sur pied d'écoles où l'on peut maintenant enseigner toutes les matières en français excepté l'anglais.

Malgré les changements législatifs, la plupart de nos communautés ont dû se battre pour mettre sur pied les écoles dites désignées pour se rendre compte bientôt que ces écoles — quoique plus subtilement — conduisaient elles aussi leurs jeunes à l'inévitable assimilation. C'est à ce moment que les chefs de file de la communauté fransaskoise ont poussé plus loin leurs revendications. Ils ont commencé à demander qu'on donne à la communauté fransaskoise le contrôle et la gestion de ses écoles.

Déjà en 1981, l'ACEFC, de concert avec l'ACFC, avait présenté un mémoire au gouvernement du temps à propos de la mise sur pied d'une commission scolaire fransaskoise.

En 1983, l'ACEFC devint la Commission des écoles fransaskoises (CEF) et, de concert avec les comités de parents, continua à élaborer le projet de rapatrier entre les mains des francophones la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Je dis bien "rapatrier" car nous estimons qu'avant 1888 les francophones des Territoires du Nord-Ouest géraient les quelques écoles qu'ils avaient comme ils l'entendaient.

Au mois de février 1984, la CEF, accompagnée de l'ACFC, présenta un autre mémoire au gouvernement actuel dans lequel elle décrivit en assez grands détails le projet d'une commission scolaire fransaskoise. Le 11 avril 1985, le Premier Ministre Grant Devine écrivait à monsieur Liguori Leblanc, président de l'ACFC, pour lui faire savoir que son gouvernement n'avait pas l'intention de changer quoi que ce soit au système scolaire pour accorder aux Fransaskois leur juste place:

En plus d'une évaluation de votre proposition par les ministères de l'éducation et de la justice, le cabinet a étudié cette proposition ainsi que les autres options, à deux occasions. Suite à notre discussion la plus récente, l'Honorable Patricia Smith a indiqué, le 26 février dernier, au Président de la CEF, monsieur Raoul Granger, et au Comité consultatif sur la minorité des langues officielles auprès de la ministre, que l'administration actuelle n'était pas prête à envisager la proposition de la CEF ni aucune des options proposées qui entraîneraient des transformations à la structure administrative scolaire en place.

Notre administration est toujours prête à étudier des moyens d'impliquer les Fransaskois plus directement dans l'éducation de leurs enfants. Mais comme l'Honorable Patricia Smith l'a indiqué, ce gouvernement n'est pas prêt à établir de nouvelles structures éducatives. Nous restons convaincus que nous pouvons ensemble trouver le moyen de résoudre le problème de l'assimilation tout en restant dans les limites du système actuel.

Le système, instrument d'assimilation

Il semble bien évident que le premier ministre ne comprend pas le processus de l'assimilation. Résoudre le problème de l'assimilation à l'intérieur du système actuel, c'est un peu comme le fermier qui insisterait à garder le renard dans son poulailler en tentant de l'éduquer à ne pas manger les poules. Laissez-moi vous donner un exemple:

J'écrivais tout récemment aux directeurs d'écoles fransaskoises leur demandant de nous faire parvenir une liste des parents de leur école dans le but de leur faire parvenir, par l'entremise de *L'Eau Vive*, une copie du *Bulletin* de la CEF. Un des directeurs me répon

dit qu'après consultation avec le surintendant de sa division scolaire, il avait été décidé qu'il s'agissait là d'information confidentielle qu'il ne pouvait pas nous faire parvenir. Et en plus, aurions-nous la courtoisie, à l'avenir, de faire parvenir à monsieur le surintendant copie de toute correspondance adressée à l'école. Ai-je besoin d'en dire plus long sur l'importance du rôle que joue le système scolaire dans notre assimilation? Vous êtes capables vous-mêmes de déceler la précarité de la position des enseignants dans nos écoles qui doivent à tout moment équilibrer les attentes de la communauté francophone et les intérêts du "boss" anglophone.

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), dans son rapport portant sur l'examen des politiques nationales d'éducation du Canada en 1976, situe bien, à notre avis, le problème:

S'il ne reçoit pas un soutien particulier, celui-ci (le français) est donc menacé, et les Canadiens de langue française ont de bonnes raisons de réclamer une protection particulière....Le principe est que si l'on essaie d'intégrer deux systèmes dont l'un est plus faible que l'autre, le déséquilibre des rapports bilatéraux fera que le processus d'intégration affaiblira encore la plus faible des deux parties. Elle finira, le cas échéant, par se fondre dans une structure économique, sociale et culturelle peu différente de celle de la partie la plus forte.³

Dans son rapport annuel de 1983, le Commissaire aux langues officielles, Max Yalden, faisait écho à la mise en garde de l'OCDE:

On ne peut parler de justice linguistique au Canada sans tenir compte de certaines inégalités fondamentales et culturelles. Presque par définition, la minorité linguistique se trouve en position de faiblesse pour négocier. Quand elle revendique la reconnaissance de ses droits et la prestation de services d'une qualité équivalente à ceux de la majorité, ce n'est pas son importance numérique qui justifie sa démarche, mais les principes mêmes qui inspirent notre société et qui interdisent la discrimination contre les groupes moins nombreux et moins puissants.⁴

Les revendications scolaires, à base de principes

C'est justement à partir de certains principes directeurs que la

CEF a élaboré son projet de commission scolaire fransaskoise. Les voici:

1. *Rechercher une structure administrative dans le domaine scolaire qui sauvegarde l'identité linguistique et culturelle des Fransaskois:*

Tous les changements à la loi scolaire depuis 1968, aussi louables qu'ils puissent être en soi, ne changent vraiment rien au résultat. Ils sont autant pour le bénéfice des anglophones que pour celui des francophones. Il n'y a rien de prévu dans la législation pour protéger comme tel les Fransaskois. Aussi, ce serait une aberration que de confier cette "protection particulière" dont parle l'OCDE au système même qui rend nécessaire cette protection.

2. *Favoriser l'intégration harmonieuse des Fransaskois à l'originalité de la société de la Saskatchewan:*

La volonté de se maintenir et de se développer en tant que collectivité distincte n'implique en aucune façon un rejet de la majorité en place et de ses institutions. Au contraire, les Fransaskois sont fiers d'avoir contribué à la fondation et au développement de cette province et comptent poursuivre leur participation à tous les niveaux. A cette fin, ils sont soucieux de s'approprier toutes les habilités nécessaires pour fonctionner dans une société majoritairement anglophone et multiculturelle comme c'est le cas en Saskatchewan. Pour ce faire, cependant, il ne devrait pas être nécessaire, estiment-ils, d'abandonner leur propre identité linguistique et culturelle.

3. *Développer une organisation scolaire qui respecte l'autonomie locale et assure la coordination et la rentabilité des services spécialisés:*

Dans l'élaboration de leur système, les Fransaskois doivent tenir compte de deux choses: leur dispersion et leur petit nombre. Il faut donc une structure centrale capable de donner les services que les communautés locales ne sont pas en mesure de se permettre parce qu'il y a trop peu d'étudiants. Il faut aussi que les communautés soient suffisamment autonomes pour prendre les décisions qu'une autorité centrale n'est pas en mesure de faire adéquatement parce qu'elle est trop éloignée.

Le mécanisme pour assurer l'autonomie des communautés dispersées est déjà en existence. Nous avons déjà dans quelques centres ruraux une commission scolaire locale sur laquelle ne siègent que des francophones. Et dans les villes, nous avons déjà des comités de parents francophones qui jouent à peu près le même

rôle qu'une commission scolaire locale.

4. Prévoir des mécanismes de concertation avec la majorité pour les objets d'intérêt provincial et la réduction des coûts:

Dans la même veine que le deuxième principe cité ci-haut, nous prévoyons collaborer avec les institutions en place sur nombre de points d'intérêt commun. Nous voulons, cependant, le faire d'égal à égal comme il convient à de véritables partenaires.

A partir de ces principes, nous avons proposé un modèle de la commission scolaire minoritaire du Nouveau-Brunswick et du modèle de la commission scolaire protestante anglophone du Québec. Si, au Nouveau-Brunswick et au Québec, on a jugé qu'il était essentiel pour la minorité de langue officielle d'avoir ses propres commissions scolaires pour s'assurer d'avoir accès à des écoles véritablement françaises et véritablement anglaises, pourquoi serait-ce différent pour la minorité de langue officielle dans les autres provinces? Il n'y aura jamais en Saskatchewan d'écoles véritablement françaises aussi longtemps que la gestion de ces écoles restera entre les mains des anglophones.

Les revendications scolaires, à base de droits acquis

Passons maintenant de l'expérience vécue des communautés fransaskoises au palier des droits acquis. Vous vous souviendrez que c'est en 1982 que le Canada adoptait la nouvelle *Charte des droits et libertés*.

A l'intérieur de cette Charte, il y a un article, l'article 23, qui devait enfin assurer aux minorités de langue officielle le droit à une instruction dans leur langue et à un établissement d'enseignement là où le nombre le justifiait:

Droits à l'instruction dans la langue de la minorité

Langue d'instruction

(1) Les citoyens canadiens

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruc-

tion est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

Continuité d'emploi de la langue d'instruction

- (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

Justification par le nombre

- (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:
- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
 - b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.⁵

Toutes les provinces canadiennes à l'exception du Québec signèrent l'accord constitutionnel. C'est donc dire que la province de la Saskatchewan accepte les responsabilités incluses dans l'article 23. Cependant, lors du dépôt d'un Livre blanc sur la conformité des lois de la Saskatchewan avec l'article 15 de la *Charte des droits et libertés* à l'automne 1984, aucune mention ne fut faite de la législation scolaire.

Le 19 novembre 1984, des représentants de l'ACFC et de la CEF se présentèrent donc devant le Ministre de la Justice, monsieur Gary Lane, pour lui rappeler le nouvel ordre des choses établi en 1982. Dans une lettre du 14 juin 1985, l'Honorable Gary Lane confirmait ses propos du 19 novembre 1984

Your understanding is correct that the Government does not believe that any of the laws of Saskatchewan violate section 23 of the Charter which deals with minority language education rights. Accordingly, the Government does not feel that it is required, as a matter of constitutional law, to amend any of its existing education laws.

Une jurisprudence déjà établie

Le gouvernement de la Saskatchewan a adopté cette position en dépit du jugement du 19 juin 1984 de la Cour suprême de l'Ontario. Il s'agit d'un jugement unanime rendu par cinq juges anglophones et qui reconnaît essentiellement à la minorité de langue officielle de l'Ontario, c'est à dire aux Franco-Ontariens, le droit de gérer leurs propres écoles. Permettez-moi de citer quelques passages clés de ce jugement.

Au sujet de la relation entre le manque de contrôle et l'assimilation:

Les données historiques mentionnées auparavant démontrent que leur manque de contrôle véritable sur l'instruction en langue française et sur les établissements d'enseignement a entraîné une assimilation rapide des francophones en Ontario. Il n'est pas sans intérêt ni sans pertinence de souligner que, même avant 1867, la gestion et le contrôle de leurs propres conseils scolaires avaient été les principaux facteurs qui avaient assuré aux minorités confessionnelles la protection de leurs droits.⁶

Au sujet du système actuel:

On ne peut laisser à la discrétion absolue des conseils scolaires existants, si compétents et bien intentionnés soient-ils, le pouvoir de restreindre les droits à l'instruction dans la langue de la minorité.⁷

Les strictes limites géographiques imposées aux conseils scolaires et, par conséquent, les restrictions géographiques s'appliquant à leur obligation de fournir des établissements d'enseignement en français, sont incompatibles avec l'article 23 de la Charte.⁸

Au sujet du nombre suffisant:

Il faut se rappeler que l'article 23 impose à la législature l'obligation de dispenser l'enseignement dans la langue

de la minorité "partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant." Puisque le critère du nombre doit être appliqué dans la province selon le contexte local, toute limite qui serait fixée arbitrairement et s'appliquerait dans toute la province sans restriction ou exemption serait difficilement justifiable.⁹

Au sujet du rôle de l'école française:

L'école française se présente comme un milieu dans lequel les élèves francophones ont davantage de chances d'apprendre à connaître, à affermir et à développer leur culture et leur patrimoine.... L'école tient une place centrale dans la vie culturelle de la minorité linguistique. Les écoles de langue française doivent vraiment être des écoles au service de la communauté, facilement accessibles à l'ensemble de la population appartenant au groupe linguistique pour lequel elles ont été créées....¹⁰

Au sujet de l'établissement de la minorité de langue officielle:

A la lumière de l'article 27, 1., al., 23 (3b) doit être interprété comme signifiant que les enfants de la minorité linguistique doivent recevoir leur instruction dans des établissements dont l'environnement scolaire sera celui de la minorité linguistique. C'est seulement dans ce cas que l'on sera justifié de dire que les établissements reflètent la culture de la minorité et qu'ils sont propres à cette minorité.¹¹

Les droits que cet article confère à l'égard des établissements de la minorité linguistique imposent à la législature l'obligation de fournir des établissements d'enseignement qui, vus de façon objective, peuvent être décrits comme étant ceux de la minorité linguistique ou destinés à celle-ci, dans le sens qu'ils peuvent être considérés comme faisant partie de la structure sociale et culturelle de la minorité. La qualité d'instruction dispensée à la minorité doit être de même qualité que celle dispensée à la majorité.¹²

Au sujet du droit des francophones à gérer leurs écoles:

Ces représentants [francophones] devraient avoir [le

droit] exclusif de prendre des décisions relatives à la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité et d'établissements; ce pour dispenser cet enseignement dans les limites de leur territoire, notamment quant à l'affectation des fonds prévus pour l'enseignement et les établissements ainsi qu'à la nomination et la direction des personnes responsables de l'administration des services d'enseignement et des établissements scolaires.¹³

Finalement, les juges reconnaissent clairement que la protection des droits des francophones est l'objet principal de l'article 23. Ils citent, à cet effet, les propos même de monsieur Jean Chrétien, ministre de la Justice du temps:

C'est que nous voulons, une fois pour toutes, protéger les droits à l'éducation des francophones hors Québec. C'est cela qui est l'initiative et ce que nous recherchons, c'est de donner aux francophones hors Québec à peu près l'équivalent de ce que les Anglophones ont ou avaient au Québec autrefois.¹⁴

Les juges ne se sont cependant pas prononcés sur la modalité selon laquelle les francophones pourraient exercer ce pouvoir exclusif de contrôle et de gestion sur leurs écoles. Les représentants de la communauté franco-ontarienne sont présentement à négocier avec le gouvernement ontarien ces modalités.

Encore plus récemment, il y a eu en Alberta le jugement *Purvis* qui réaffirme, dans la cause de l'Association *Georges et Julia Bugnet*, le jugement de l'Ontario quant au droit exclusif des Franco-Albertains de gérer et de contrôler leurs propres écoles. Malheureusement, le juge procède, par la suite, à élaborer une série d'arguments qui viennent à toutes fins pratiques vider de tout son sens cette affirmation.

L'Association canadienne-française de l'Alberta, dans un communiqué, le 22 juillet dernier, dit avoir plusieurs préoccupations et questions concernant ce jugement. Celles-ci proviennent tant des questions non résolues que de certaines considérations que l'on retrouve dans le jugement, en voici quelques exemples:

- Qu'entend-on par "là où le nombre le justifie"?
- Les coûts comme facteur pertinent dans l'offre des services.
- La faveur accordée à la formule "représentation garan-

tie de la minorité sur un conseil scolaire'' pour la gestion et le contrôle

- L'affirmation que les services d'éducation française n'ont jamais été vraiment refusés en Alberta
- L'avertissement voilé que les enfants francophones ne doivent pas devenir les pions de leurs parents.
- L'étanchéité de l'article 15 (égalité) par rapport à l'article 23
- La constatation que l'application de l'article 23 progresse d'une façon satisfaisante en Alberta
- La proposition qu'il incombe aux parents de déclencher l'offre active de services
- Le manque de distinction entre les réclamations de l'ACFA et celles de l'Association Bugnet.

Le 21 août dernier, en conférence de presse, l'Association Georges et Julia Bugnet annonçait qu'elle donnerait suite au jugement de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta relatif aux droits de la minorité linguistique en matière d'éducation. Lors de la conférence de presse, on a annoncé qu'un des derniers gestes du secrétaire d'Etat, monsieur Walter McLean, avant le remaniement ministériel du 20 août, a été d'octroyer au groupe l'assurance du gouvernement canadien d'un support financier à la cause au niveau de la Cour d'appel comme d'ailleurs cela avait été le cas en première instance.

Les Fransaskois font appel aux tribunaux

La voie juridique en est une qui est coûteuse et qui prend du temps; et même les jugements les plus avantageux risquent toujours de demeurer lettre morte s'il n'existe pas chez les gouvernements une volonté politique de leur donner suite. C'est pourquoi les représentants de la communauté fransaskoise auraient bien aimé négocier un accord avec les représentants du gouvernement Devine, un accord qui aurait respecté l'esprit et la lettre de l'article 23 et qui aurait répondu aux besoins de nos communautés.

Dans une lettre adressée à monsieur Raoul Granger, président de la CEF, le 25 juillet 1985, le Premier Ministre du Canada, monsieur Brian Mulroney, lui-même indiquait qu'il avait "demandé au secrétaire d'Etat, qui s'intéresse particulièrement aux questions linguistiques et éducationnelles, de communiquer avec madame Smith, vous-même et monsieur LeBlanc, président de l'ACFC, dans le but d'examiner la question du respect de la lettre et de l'esprit

de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*."

La CEF n'est pas consciente qu'il y ait eu des suites à cet énoncé du Premier Ministre. Cela confirmait une fois de plus que le gouvernement de la Saskatchewan n'était pas intéressé à changer quoi que ce soit au système scolaire pour répondre aux besoins des Fransaskois.

A son congrès du 16 février 1985, la CEF recevait le mandat d'emprunter la voie judiciaire pour faire reconnaître aux Fransaskois le droit de gérer leurs écoles. Quelques mois plus tard, l'ACFC vint appuyer les démarches de la CEF en lui accordant des fonds pour initier la démarche juridique.

C'est ainsi que ce 10 octobre dernier, la CEF appuyée par onze autres codemandeurs, dont l'ACFC, déposa, à la Cour du Banc de la Reine au centre juridique de Régina, un exposé de la demande dans lequel elle initie une action contre le gouvernement de la Saskatchewan. La CEF demande essentiellement deux choses à la Cour:

Premièrement, une déclaration à l'effet que certaines dispositions de la Loi scolaire et de ses règlements ne sont pas conformes à la *Charte des droits et libertés* et donc sans force et effet.

Deuxièmement, une déclaration à l'effet que le projet d'une commission scolaire fransaskoise tel que proposé par la Commission des écoles fransaskoise répond aux exigences de la Charte.

Pour financer cette action qui risque d'être coûteuse, car on estime qu'elle aboutira éventuellement en Cour suprême du Canada, la CEF a fait appel au programme de contestation judiciaire mis sur pied par l'ancienne administration libérale. Monsieur Benoît Bouchard, qui succédait récemment à monsieur Walter McLean comme secrétaire d'Etat, annonçait, le 25 septembre dernier, que le programme de contestation judiciaire serait élargi et que son administration serait confiée au Conseil canadien de développement social, un organisme privé sans but lucratif. La CEF estime que sa cause rencontre tous les critères évoqués et qu'elle sera en mesure de recevoir une réponse positive du Conseil dans les semaines à venir.

Pour terminer, rappelons la présentation faite par monsieur Wilfrid Denis, professeur de sociologie à l'université de la Saskatchewan, lors du troisième colloque du Centre d'études franco-canadien de l'Ouest, tenu à Régina, les 25 et 26 novembre 1983. Monsieur Denis affirmait au début de son exposé que, "Les données historiques montrent que si la minorité française n'a pas réussi à protéger sa langue, c'est en grande partie à cause des lois votées par la majorité anglaise depuis 1892 en vue de restreindre l'enseignement

du français dans les écoles.”¹⁵ A la fin de son exposé, il proposait que, “Pour survivre, ce groupe linguistique [les Fransaskois] doit pouvoir compter sur des enclaves, sur un ensemble complet d’institutions et sur un sens d’identité puissant, afin de compenser sa faiblesse numérique, son impuissance politique, et son éparpillement”.¹⁶

C’est justement l’objectif qui est visé dans les démarches visant à obtenir le contrôle et la gestion de nos écoles. L’avenir de l’héritage des Fransaskois pourrait bien se jouer au cours des prochains mois. Si on nous redonne enfin le contrôle sur l’éducation de nos enfants, il nous sera alors plus facile non seulement de transmettre notre héritage mais de le vivre et de le développer. Peut-être y aura-t-il alors moins raison dans un prochain colloque de mettre en doute l’avenir de notre héritage.

Notes

1. Jean-Paul II au Canada, *Tous les discours*, Montréal: Les éditions Paulines, 1984, p. 209.
2. Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel 1983*, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1984, p. 19.
3. OCDE, *Examens des politiques nationales d’éducation*, Canada, Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 1976, p. 123.
4. Commissaire aux langues officielles, op. cit., p. 17.
5. Gouvernement du Canada, *La Charte des droits et libertés*, ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982, p. 23.
6. *Renvoi à la Cour d’Appel conformément à la Loi sur les gestions constitutionnelles*, LRO 1980, c. 86, par le décret 2154/83 portant sur la Loi sur l’éducation, LRO 1980, c. 129, et sur les droits à l’instruction dans la langue de la minorité, Cour d’Appel de l’Ontario, 29 juin 1984, Lacourcière, Blair, Cory, Robins et Tarnopolsky, JJA non rapporté. Rapporté depuis

comme Référence re Education Act of Ontario and Minority Language Education Rights (1984), 47 O.R. (2d) 1, 4 OAC 321 (CA).

7. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 48.
8. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 53.
9. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 51.
10. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 65.
11. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 66.
12. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 75.
13. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 75.
14. Cour d'appel de l'Ontario, op. cit. p. 39.
15. "La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest," *Les actes du troisième colloque du CEFCO*, Université de Régina: Institut de recherche du Centre d'études bilingues, 1984, p. 75.
16. *Les actes du troisième colloque*, op. cit. p. 93.

**Projet d'évaluation des
maternelles
franco-manitobaines
1985**
par
Hermann Duchesne

La maternelle n'a pas pris racine et ne s'est pas développée au cours des dernières décennies dans un vacuum, pas plus qu'elle ne fonctionne actuellement dans un vacuum. Dans son état actuel d'évolution, la maternelle est à la fois héritage et avenir. Elle est héritage dans la mesure où ses façons particulières d'aborder l'éducation des jeunes enfants sont largement influencées par les grands penseurs de notre siècle dans les domaines de la pédagogie et de la psychologie. Pour ne mentionner que quelques grands noms, les Montessori, Decroly, Dewey ont créé des approches pédagogiques fondées sur l'expérience vécue, sur les intérêts de l'enfant dans l'ici et le maintenant, sur l'interaction directe avec l'environnement physique et humain, sur la recherche de solutions à des problèmes concrets et significatifs. Ils ont vu le rôle de l'enseignant comme celui d'un guide qui supporte, encourage, et enrichit l'expérience de l'enfant, plutôt que comme un maître qui planifie chaque instant de la classe et décide de tout. Pour leur part, les Gesell, Erikson, Piaget ont identifié et décrit les séquences de développement normal sur les plans moteur, social, émotif et cognitif, tout en faisant ressortir l'importance du jeu et de l'action pour favoriser ce développement.

Enfin, Rogers a justifié l'importance des relations interpersonnelles chaleureuses, dans un climat de libre expression et d'acceptation mutuelle.

Ces influences font maintenant partie intégrante de la philosophie des programmes de maternelle et forment en quelque sorte la toile de fond sur laquelle s'évalue la qualité des pratiques éducatives à ce niveau.

Mais la maternelle est également orientée vers l'avenir. Il n'est un secret pour personne que la maternelle est la première étape du projet éducatif global que notre société s'est donné dans le but de former des citoyens créatifs et responsables qui prendront une part active dans les affaires politiques, économiques, scientifiques, sociales et autres, et qui contribueront non seulement au maintien, mais plus encore au développement et à l'enrichissement de leur culture. Il va sans dire que le fait pour la maternelle d'être la première étape de ce processus lui confère une importance tout à fait particulière. Et c'est ici que le projet d'évaluation des maternelles franco-manitobaines prend tout son sens, puisqu'il s'agit de voir, très globalement, dans quelle mesure la maternelle utilise son héritage pour remplir ses fonctions éducatives auprès des jeunes générations.

Les propos qui suivent s'attachent à décrire les démarches effectuées pour répondre à cette question pour le moins épineuse, dans le contexte manitobain et franco-manitobain. Après avoir présenté les caractéristiques générales du programme d'évaluation, nous en verrons les principales composantes méthodologiques telles que les instruments de cueillette de données et les procédures de recherche, qui à maints égards, s'avèrent originales.

Les caractéristiques générales du programme

Au cours de l'année 1985, le gouvernement du Manitoba s'engage résolument à prendre une part active dans l'évolution de la maternelle en instituant un programme provincial d'évaluation. Celui-ci se compose de deux études parallèles dont l'une porte sur les programmes anglophones, les programmes dits "Heritage Language" et les programmes d'immersion. La seconde se concentre sur les programmes franco-manitobains. Cette division en deux études parallèles constitue un précédent dans l'histoire de l'évaluation des programmes scolaires au Manitoba. Alors que les programmes antérieurs reconnaissaient le fait français par un effort de traduction, le programme d'évaluation des maternelles place les faits français et anglais sur un pied d'égalité pour l'ensemble du processus,

indépendamment des nombres impliqués. Il faut certainement reconnaître ici la responsabilité politique du gouvernement manitobain, et rendre hommage au ministre de l'Éducation, l'Hon. Maureen Hemphill, pour une telle décision.

Pour revenir au programme, celui-ci s'est déroulé selon les étapes habituelles, c'est-à-dire la définition des dimensions spécifiques à évaluer, leur opérationnalisation par l'élaboration des instruments de mesure, la détermination des procédures et la cueillette des données, la compilation et l'analyse des résultats conduisant à la formulation des recommandations. Toutefois, étant donné la nature particulière du programme de maternelle, plusieurs adaptations de cette méthodologie générale ont dû être apportées.

Une première concerne la définition des dimensions à évaluer. L'absence de curriculum formel pour la maternelle au Manitoba rend impossible l'évaluation des objectifs terminaux du programme. Il existe bien un document de base qui présente la philosophie générale de la maternelle (*Early Childhood: a Time for Learning, a Time for Joy*, Manitoba Education, 1979), mais il s'agit d'un énoncé de principes à valeur indicative et non d'un curriculum. De plus, la version française de ce document n'est pas encore officiellement disponible. Il a donc fallu faire appel à des connaissances à la fois théoriques et pratiques de ce que devrait être un programme de maternelle pour identifier les dimensions importantes à évaluer à ce niveau. C'est ainsi que des dimensions telles que 1) l'environnement physique de la maternelle, 2) les pratiques reliées à la gestion de la classe, 3) la nature et le déroulement des activités, 4) les méthodes d'évaluations, 5) le rôle du personnel 6) la diversité socio-culturelle et 7) certains aspects administratifs — sont tous devenus les principaux objets d'évaluation.

On aura certainement remarqué, à ce stade, qu'en aucun moment il n'a été question d'évaluer la performance ou le rendement des enfants. C'est ici une seconde adaptation majeure du programme d'évaluation des maternelles qui le distingue des autres programmes du même genre. On sait que pour les autres programmes scolaires, qu'il s'agisse de mathématiques, de sciences, etc., la presque totalité du processus d'évaluation est basé sur le rendement des élèves à la fin du programme. En maternelle, comme il n'existe pas d'apprentissage précis à réaliser, il va de soi qu'il n'y a pas, non plus, de performance ou de rendement précis à évaluer.

Ainsi, on peut dire que les caractéristiques générales du programme d'évaluation des maternelles franco-manitobaines sont: une

étude parallèle à une étude anglophone, réalisée entièrement en français et une étude qui porte sur la nature même du programme, plutôt que sur ses effets chez l'enfant. Voyons maintenant de quelle façon cette étude s'est réalisée en portant notre attention vers l'élaboration des instruments de cueillette de données.

L'instrumentation

L'élaboration des instruments utilisés dans cette étude résulte d'un travail en étroite collaboration entre, d'une part, un comité technique consultatif composé de spécialistes et de praticiens de l'éducation à la petite enfance, et d'autre part, les contractuels, c'est-à-dire Mme Anne Deines, pour l'étude anglophone, et moi-même, pour l'étude francophone sous la coordination du Dr. Conrad Sigurdson. Cette étroite collaboration avait pour objectif les deux études. Son intérêt vient du fait d'un apport complémentaire, certains instruments ou certaines parties d'instruments étant élaborés d'abord en français, puis traduits et adaptés en anglais, et vice-versa. Les instruments en langue française ne peuvent donc pas être considérés comme une traduction pure et simple de la version anglaise, mais plutôt les deux versions s'enrichissent mutuellement.

Au total, quatre instruments ont été élaborés. En premier lieu, on retrouve un instrument d'observation dont une partie porte sur l'environnement physique et matériel, l'autre, sur l'organisation et le déroulement de la classe. Dans la partie *Environnement physique*, les préoccupations vont de l'observation des éléments architecturaux de la classe, tels que la grandeur de la salle, la disposition des portes et des fenêtres, l'éclairage, l'électricité, le chauffage, la ventilation, l'insonorisation, etc., en passant par les éléments à caractère plus ou moins permanents, tels que les tableaux, les panneaux d'affichage, les espaces de rangement, l'ameublement, la décoration, jusqu'au matériel de support pédagogique et de jeu tels que les équipements audiovisuels, d'éducation physique, les instruments de musique, et les jeux divers. Cette partie contient également des questions sur les différents locaux de l'école accessibles à la maternelle (gymnase, salle de jeu, bibliothèque, etc.) et sur les arrangements relatifs à la cour de récréation.

Dans la seconde partie de l'instrument d'observation, l'intérêt se porte sur les périodes de classe, leur nature et le temps qui leur est consacré, de même que sur la réglementation, les types d'interventions de l'enseignant, et la participation des enfants. Le rôle des enseignants spécialisés, des paraprofessionnels, des adultes et étu-

dians bénévoles y est aussi examiné. Il s'agit ici d'une observation multidimensionnelle qui demande, en plus de décrire les diverses activités, leur organisation et leur séquence, de les regrouper selon le nombre d'enfants impliqués (activités de grand groupe, de petit groupe, ou de jeu ou d'ateliers), d'en préciser les objectifs premiers en rapport avec les dimensions de la personnalité de l'enfant qui sont touchées (cognitive, sociale, émotive, physique, etc.) et de les qualifier en termes d'activités ouvertes ou fermées, préplanifiées ou spontanées, obligatoires, ou facultatives, et ainsi de suite.

On se rend compte, suite à cette brève description de l'instrument d'observation, qu'il s'agit d'un instrument extrêmement vaste et englobant qui se caractérise par le souci du détail.

Un deuxième instrument consiste dans un questionnaire d'entrevue structuré à l'intention de l'enseignant. Cette entrevue reprend tout d'abord les aspects inclus dans l'observation de l'environnement physique et vise à connaître la satisfaction de l'enseignant en rapport avec la qualité, et lorsque cela s'applique, la quantité de l'équipement, du matériel disponible, des locaux, etc. L'entrevue s'intéresse ensuite à l'horaire de la maternelle, au système d'entrée progressive, au personnel, à l'utilisation des programmes et ressources proposés par Education Manitoba, à la planification des activités, aux méthodes d'évaluation des enfants, à la communication avec les parents, aux sorties, voyages, excursions, à la diversité socio-culturelle, et à quelques autres aspects.

Cette entrevue se complète par un questionnaire écrit destiné encore une fois à l'enseignant. Dans ce troisième instrument, l'attention se porte vers la fréquence d'utilisation de divers genres d'activités de grand groupe et d'activités de jeu ou d'ateliers, ainsi que vers la fréquence d'utilisation du matériel et de l'équipement tout au cours de l'année.

Enfin, le quatrième et dernier instrument consiste d'une entrevue avec le directeur d'école. Composée de questions en majorité ouverte, cette entrevue vise à faire ressortir les dimensions du leadership pédagogique, des arrangements administratifs spéciaux à la maternelle, et de l'allocation des budgets.

Comme on peut le voir, la diversité des instruments élaborés tout autant que la diversité de leur contenu permet de croire que la majorité des dimensions importantes du programme de maternelle ont été touchées.

Les procédures de cueillette de données

Si l'on s'attarde maintenant aux procédures de cueillette de données, il convient d'apporter quelques précisions sur l'échantillon, sur la constitution et l'entraînement de l'équipe d'observateurs et d'interviewers, et sur le moment choisi pour procéder à la cueillette.

Alors que dans l'étude anglophone, l'échantillon se situe aux environs de 10% des classes de maternelle, l'échantillon franco-manitobain dépasse quelque peu le 50% des classes. Ceci est dû au fait que le Manitoba compte une vingtaine de classes françaises et qu'un minimum de 10 classes s'avérait nécessaire pour obtenir des résultats tant soit peu valables. De plus, la répartition de la population francophone dans les milieux urbains et ruraux a été respectée, résultant dans l'ajout d'une classe en milieu urbain, pour un total de 11 classes. Ces classes ont bien sûr été choisies au hasard en fonction de leur milieu respectif. Sans doute, la représentativité de cet échantillon est difficilement contestable.

La constitution des équipes d'observateurs et d'interviewers a demandé un examen sérieux. Il faut signaler ici que le recours à des observateurs est une pratique qui n'a été utilisée que très rarement, sinon jamais, dans l'évaluation de programmes. Il n'existait donc pas de modèle éprouvé pour l'utilisation d'observateurs, autre que le modèle provenant de la recherche empirique, lequel insiste sur les procédures d'entraînement intensif et sur l'objectivité des observations telle que mesurée par un coefficient d'accord entre les observateurs.

S'il fut relativement facile de constituer une équipe d'observateurs composée de spécialistes et de praticiens dans le domaine de la petite enfance, des problèmes importants se sont faits jour au moment de l'entraînement. Parmi ceux-ci, il faut mentionner ceux causés par l'ampleur des instruments d'observation, par le nombre d'observateurs et par l'absence de classe équipée pour un entraînement collectif. Les solutions apportées à ces problèmes ont été de consacrer deux journées et demie à l'entraînement collectif, complété par un entraînement individuel. Une première journée fut donc consacrée à l'étude du contenu des instruments d'observation en insistant sur la définition opérationnelle des termes et en répondant aux questions des observateurs. Ces derniers se sont ensuite rendus dans une classe de leur choix (en excluant celles faisant partie de l'échantillon) pour préexpérimenter les instruments. Les difficultés rencontrées au cours de la préexpérimentation ont été revues et discutées au cours d'une seconde rencontre de groupe. Les clarifications supplémentaires ont

été apportées et chaque fois que possible, la formulation des items mêmes de l'instrument a été retouchée pour en augmenter la précision et la clarté. Enfin, une dernière demi-journée a été consacrée à la révision des dimensions qualitatives de l'observation, plus susceptibles de porter à interprétation, à l'aide d'exemples concrets enregistrés sur vidéo.

Suite à cet entraînement, et comme il s'est avéré impossible de calculer un coefficient d'accord entre les observateurs, deux précautions supplémentaires ont été introduites. Chaque classe a été visitée par une équipe de deux observateurs qui, suite à leurs observations indépendantes, devaient se mettre d'accord et fournir un rapport conjoint. En plus, différentes équipes se sont réparties la tâche d'observation. Pour les classes franco-manitobaines, trois équipes ont participé à l'observation. L'ensemble de ces précautions permet de croire que les biais liés à la subjectivité des observateurs ont été réduits et que les données sont dans l'ensemble conformes à la réalité.

Un dernier point relatif à la cueillette des données concerne le moment choisi. La visite des classes s'est faite dans les deux dernières semaines de mai 1985. L'observation a été limitée à une demi-journée de classe, soit l'avant-midi, soit l'après-midi, selon un horaire contrôlé. L'autre demi-journée fut consacrée aux entrevues. L'analyse des résultats et la rédaction des rapports sont actuellement en cours. L'analyse se fait d'une manière globale et aucune classe ou groupe de classes n'est singularisé.

Malheureusement, il est impossible en ce moment de donner un aperçu des résultats, puisqu'un certain nombre de vérifications et de consultations doivent encore être faites avant de rendre les résultats publics. Toutefois, ceux-ci devraient être connus dans les premiers mois de l'année 1986.

En conclusion, si l'on tourne vers l'avenir de ce programme d'évaluation, deux directions principales se dessinent.

Tout d'abord, une meilleure connaissance des programmes de maternelle actuels permettra probablement aux instances gouvernementales de mieux jouer le rôle qui leur revient dans la promotion de services éducatifs de qualité au niveau de la petite enfance. De même, les divers paliers administratifs pourront y puiser un éclairage nouveau leur permettant de prendre des décisions bien ancrées dans la réalité. On peut même concevoir que les milieux universitaires s'attaqueront à la tâche d'améliorer leurs programmes de formation et de développement professionnel destinés aux praticiens qui se dirigent vers l'éducation des jeunes enfants. Sans doute, ce

mouvement devrait résulter dans une éducation toujours plus adaptée aux besoins de nos enfants.

La seconde direction touche aux possibilités offertes par la méthodologie développée au cours de ce programme d'évaluation. Il est à espérer, entre autres, que le modèle d'études parallèles sera reconnu à sa juste valeur et appliqué à d'autres programmes. Dans le même sens, il est aussi à espérer que les instruments élaborés inspireront d'autres recherches du même genre. Pour se faire convaincre du potentiel considérable de ces instruments, il faudra cependant attendre la publication des résultats de cette étude, dans les mois à venir.



L'Apprenant adulte du français langue seconde en Saskatchewan: à la recherche de son héritage ou en route vers l'avenir?

*par
Joan Boyer*

“Un Canadien sur cinq, âgés de 17 ans ou plus, a suivi au moins un cours d'éducation des adultes.” Telle a été la conclusion d'une enquête menée en janvier 1984 par Statistique Canada et la Direction générale de l'aide à l'Education du Secrétariat d'Etat.¹ L'éducation des adultes est définie comme l'ensemble des activités scolaires qui ne se déroulent pas dans le cadre d'un programme d'études à plein temps. On n'a qu'à regarder les graphiques pour faire un portrait de ce Canadien fictif, ou plutôt cette Canadienne fictive, parce que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de s'inscrire à des cours. D'après les statistiques, cette Canadienne fictive habite à Calgary ou à Edmonton. Elle a à peu près 30 ans. Elle est célibataire, anglophone, et Canadienne de naissance. Elle est diplômée universitaire comme ses parents, et elle travaille dans le secteur de l'administration ou des services publics, le plus souvent dans l'enseignement.

Dans quel genre de cours et pour quelles raisons s'inscrit-elle? Si notre Canadien fictif était un homme il se serait inscrit probablement dans un cours ayant trait à son travail. Mais puisque c'est une femme, elle choisit aussi souvent des cours d'enrichissement ou d'intérêt personnel, et des cours récréatifs ou d'artisanat, dont elle doit payer elle-même les frais de scolarité. Son cours est offert le plus souvent par un établissement d'enseignement et dure en moyenne 61 heures.

Si on rétrécit le champ d'étude aux cours de français offerts au Centre d'enseignement des langues secondes à l'université de la Saskatchewan, on voit un profil² qui ressemble de près à celui de l'enquête nationale. On peut préciser que notre Canadienne fictive est motivée pas un besoin d'enrichissement personnel et qu'elle veut apprendre, avant tout, à communiquer oralement avec des francophones. En plus, elle s'est vite aperçue qu'elle apprend mieux dans une ambiance détendue où elle a beaucoup d'occasions de s'exprimer.

Cependant, l'uniformité rassurante des statistiques est décevante. Si un soir on entrait dans une de nos salles de classes, c'est la diversité et non pas l'uniformité qui nous frapperait. Un jeune homme de 20 ans, plombier, parle avec une mère de famille qui s'est aperçue que sa fille en immersion rapporte des devoirs à la maison qu'elle, la mère, ne peut pas lire. Une secrétaire qui va déménager à Ottawa travaille avec un homme et sa femme, qui ont hébergé un jeune Québécois lors d'un échange et qui se sont trouvés incapables de l'accueillir dans sa langue maternelle. S'il y a 43% des étudiants qui ressemblent à notre Canadienne fictive, il y a quand même 57% qui n'ont pas forcément les mêmes besoins.

Alors, changeons de perspective un moment. Examinons le détail plutôt que la silhouette. Dans les 57% qui se sont inscrits pour des raisons autres que celle de l'intérêt personnel, on trouve 25% qui vont voyager dans une région francophone, 15% qui ont besoin du français pour avancer dans leur carrière, 10% qui ont des enfants en immersion, 4% qui ont un époux ou une épouse francophone, et 3% qui poursuivent des études universitaires en français.

Parmi ceux qui sont là par intérêt personnel, on pourrait peut-être deviner l'origine de cet intérêt d'après leurs noms. En parcourant les listes de présence on trouve des Anderson, des Solowski, des Wong, mais aussi des noms comme Marcotte, Toutsaint, Desautels, et en assez grand nombre. Pas moins de 8% des étudiants qui sont inscrits en automne 1985 ont des noms d'origine française. Sont-ils à la recherche de leur héritage, de leurs ancêtres, ou encore veulent-

ils sauvegarder les restes de leur langue maternelle qui n'ont pas succombé à l'assaut quotidien de l'anglais?

Même dans la diversité on distingue deux grandes lignes dont l'une est écrite en gros et l'autre en plus fin. Il y a ceux, peu nombreux mais pas négligeables quand même, qui sont peut-être d'origine française et dont la motivation vient du passé. Et ceux, en majorité, qui ont les yeux fixés sur l'avenir, que ce soit l'avenir de leur mariage, de leurs enfants, de leur carrière ou — ce qui est plus banal mais tout aussi important — un avenir tout proche sous forme d'un petit voyage au Québec ou en France. Ils sentent tous le besoin de communiquer oralement mais pour les uns c'est avec leur fils, leur mari, ou leur beau-père; pour les autres c'est avec un client, un propriétaire d'hôtel, ou un professeur.

En plus des raisons qui poussent l'étudiant à s'inscrire dans un cours de français, il y a ce qu'on peut appeler son bagage langagier. Qu'est-ce qu'il a déjà appris? Quelle a été son expérience antérieure à l'apprentissage du français? La majorité des étudiants qui se trouvent dans les salles de classe du Centre d'enseignement des langues secondes ont suivi des cours de français à l'école secondaire, souvent il y a 15 ou 20 ans, donc au moment de la méthode grammaire-traduction. Il y a cependant des étudiants, de plus en plus nombreux, qui ont étudié le français pendant l'époque des méthodes audiovisuelles, et qui ont une formation assez différente des autres. Ils ont tous l'impression, souvent négative, de ne pas avoir fait grand-chose. Ils se souviennent surtout de ce qu'ils n'ont pas appris. Ils n'ont pas appris à parler. Ils n'ont pas appris à comprendre un Français ou un Québécois qui parle. Ils n'ont surtout pas appris à communiquer en français.

Il leur reste de cette expérience des idées assez claires sur ce qui est important dans un cours de langue. En premier lieu, c'est la communication, suivie de près par divers aspects de la langue orale — comprendre, se débrouiller en situation réelle, bien prononcer, avoir un bon vocabulaire, et, en dernier lieu, bien connaître la grammaire. Viennent ensuite la capacité de lire, écrire et, chose intéressante, en tout dernier lieu, connaître la culture, que ce soit celle du Canada français ou celle de la France et d'autres régions francophones du monde.

A un certain moment, on retrouve ces étudiants, tout homogènes et tout divers qu'ils soient, réunis dans une même salle de classe, triés par niveau, dictionnaires en main, prêts à se lancer dans cette grande aventure qui est l'apprentissage d'une langue. Comment

réconcilier leurs besoins langagiers qui sont aussi uniformes et aussi variés que les étudiants eux-mêmes? Vous aurez remarqué peut-être que la première partie de cette communication se composait de quelques tendances et de beaucoup de questions. Je vais maintenant essayer de vous esquisser, non *la* réponse, mais *une des réponses possibles*, celle qu'on a mise en place au Centre d'enseignement des langues secondes pour répondre à ces besoins souvent divergents. Le seul mot qui convient à cette tâche c'est le mot "compromis" — compromis entre ce que les étudiants veulent et ce qui est possible, entre des habitudes acquises à l'école et une nouvelle approche.

En gros, l'approche utilisée dans les cours du soir au Centre est ce qu'on appelle l'approche communicative, c'est-à-dire que le contenu du cours, le "quoi" enseigner, ainsi que la méthodologie, le "comment" enseigner, ont été choisis en fonction du premier besoin des étudiants, le besoin de communiquer. Puisqu'on n'a pas trouvé dans le commerce un manuel qui répondait à ce besoin et qui reflétait le contexte de l'Ouest canadien, on a développé des programmes taillés pour nos étudiants.

Les cours sont basés sur des fonctions langagières organisées par thèmes. Par exemple, dans une leçon sur le thème des voyages, on apprend à faire des réservations, à demander des renseignements dans la rue et à comprendre les indications données, ou bien à exprimer ses préférences sur les moyens de transports ou sur les genres de vacances. A un niveau plus avancé, ce même thème pourrait donner des fonctions telles que se plaindre du service dans un hôtel ou dans un restaurant, raconter des vacances vécues ou imaginer un voyage idéal. Ces mêmes fonctions pourraient se transférer à d'autres thèmes et à d'autres situations de la vie de tous les jours. Il y a, en plus, des aperçus culturels, des présentations plus ou moins traditionnelles des règles de grammaire et des principes de prononciation ayant rapport avec le thème, et des activités destinées à développer des stratégies d'apprentissage chez l'étudiant.

La méthodologie est fondée sur le principe qu'on apprend à faire ce qu'on fait en classe. C'est-à-dire que l'étudiant qui passe son temps à faire des exercices de transformation apprendra à faire cela, et non pas à communiquer en français. On essaie, donc, de faire en classe des activités qui obligent l'étudiant à communiquer avec ses collègues. La classe est centrée sur l'étudiant, qui travaille le plus souvent dans un groupe de trois ou quatre personnes. Plus naturelles que des activités centrées sur le professeur, ces activités en groupe ont l'avantage de donner le maximum de temps à la pratique de la langue. Le

professeur passe de groupe en groupe pour donner une aide éventuelle, noter des problèmes communs, et encourager les timides.

Mais il n'y pas que des exigences d'ordre pédagogique qui entrent en jeu. Il y a aussi des questions pratiques. Pendant combien d'heures par semaine, où et quand aura lieu la classe? Combien d'étudiants pourrait-on admettre dans une classe? En principe le nombre minimum d'heures pour faire du progrès dans une langue, c'est quatre heures par semaine, c'est-à-dire deux soirs. Mais la plupart des étudiants sont incapables ou ne sont pas prêts à consacrer deux soirs par semaine à une classe de français. Donc, en plus des deux heures et demie de cours, on les encourage à travailler en dehors de la classe, que ce soit en écoutant des cassettes, en lisant des contes avec leurs enfants, ou en regardant la télévision française. Pour profiter au maximum des deux heures et demie de classe, le professeur parle français le plus possible, se servant de gestes, de mimiques, de dessins et de tous les autres moyens à la disposition d'un bon professeur de langue pour se faire comprendre.

A côté des contraintes de temps il y a des problèmes d'espace. Nous avons tous une image de la salle de classe idéale — meubles confortables qu'on peut déplacer facilement, équipement audio-visuel à portée de la main, laboratoire de langues à deux pas. Mais la plupart des salles de classe dont on dispose au Centre d'enseignement des langues secondes sont petites, peu confortables, et ne sont pas bien équipées. Comment créer cette ambiance détendue si propice à l'apprentissage? On fait sortir les tables, essentielles aux cours de mathématiques qui ont lieu le jour dans ces salles, mais peu utiles pour un cours oral. On met les chaises en cercle pour encourager la conversation. On laisse dans le placard le projecteur, trop bruyant pour une petite salle, en faveur du magnétoscope.

Un autre facteur entre en jeu dès qu'on offre un cours du soir pour des adultes. La plupart de nos étudiants travaillent le jour, arrivent en classe fatigués, et ont d'autres soucis que l'accord des adjectifs. La seule façon de les "garder," de corps et d'esprit, est de rendre la classe aussi intéressante que possible. Donc, on fait une variété d'activités tant pour éviter l'ennui que pour des raisons pédagogiques. Chacun a sa méthode pour apprendre; avec des activités variées, on a plus de possibilité de trouver la bonne méthode pour tout le monde. D'ailleurs, il y a des étudiants qui sont là uniquement pour s'amuser par un soir d'hiver — c'est un besoin aussi valable qu'un autre.

Il y a, quand même, des groupes dont les besoins sont trop par-

ticuliers pour les mettre ensemble avec la clientèle de base. Les groupes auxquels on a offert des cours spécialisés au Centre sont les suivants: des parents qui ont des enfants en immersion française, des avocats ou des professeurs de droit, des hommes ou des femmes d'affaires, et des professeurs de français.

Le groupe des parents ressemble le plus aux autres étudiants. Tout ce qu'il leur faut de spécial, ce sont des jeux et des chansons qu'ils peuvent partager avec leurs enfants, et des activités de compréhension écrite. Ces dernières visent à développer chez les parents des stratégies de compréhension qui leur permettront de comprendre, au moins en gros, les manuels et les devoirs que leurs enfants rapporteront chez eux.

Le cours de français des affaires n'est pas un cours formel d'affaires, mais plutôt un cours de français oral au niveau intermédiaire pour ceux qui travaillent ou qui s'intéressent au monde des affaires. Les thèmes, les fonctions langagières, le matériel, tout a été choisi en fonction de cet intérêt. Ce cours comprend, lui aussi, un élément de français écrit, la compréhension de la lettre d'affaires, dont le style, on le sait tous, est bien particulier.

Notre cours de français juridique est un cas très intéressant du point de vue des besoins langagiers des étudiants. Un groupe de professeurs de droit a demandé au Centre un cours de français qui serait semblable au cours des affaires, mais dont les thèmes et le matériel seraient choisis dans le domaine du droit. Ce qu'ils voulaient surtout, c'était du français qui leur permettrait de communiquer avec leurs collègues francophones lors des congrès nationaux. Le cours a été développé en vue de cet objectif et a été offert non seulement aux professeurs et aux étudiants du Collège de droit, mais aussi aux avocats en ville. Finalement, ce sont ces derniers qui se sont inscrits en grande majorité. Mais on a découvert que leurs besoins étaient nettement différents de ceux de leurs collègues enseignants. Ce qu'ils voulaient, eux, c'étaient un vrai cours de français juridique. La morale de cette histoire, c'est de ne jamais faire de présomptions au sujet des besoins des étudiants.

Le dernier groupe dont les besoins particuliers exigent des cours spécialisés, c'est celui des professeurs de français de base. Encore une fois, il y a, à l'intérieur de ce groupe, deux sous-groupes, celui des professeurs de français à temps plein, et celui des professeurs qui sont obligés d'enseigner le français malgré un manque de formation dans ce domaine et, plus grave, qui ont peu de connaissances de la langue. Les premiers ont besoin de programmes qui leur feront

connaître de nouvelles méthodes et activités, et en même temps, qui leur donneront l'occasion de parler français dans une situation autre que celle de la salle de classe. La loi des langues est implacable: on perd ce qu'on n'utilise pas. Les professeurs de langue n'en sont pas exempts.

L'autre groupe a des problèmes plus graves et souffre des mêmes contraintes de temps que le premier. On a été obligé de faire d'une pierre deux coups, d'enseigner aux professeurs-étudiants le français avec des activités et des méthodes qu'ils pourraient ensuite utiliser dans leurs propres classes. On donne à ces professeurs l'occasion d'utiliser le vocabulaire et les structures qu'ils seront obligés d'enseigner et d'employer dans leurs propres cours. En plus, on fait des exercices intensifs de prononciation, puisqu'ils serviront de modèle à leurs propres élèves. On essaie aussi de leur fournir un répertoire de moyens pour se faire comprendre sans beaucoup de vocabulaire, et un aperçu des ressources disponibles dans la province.

Les récompenses personnelles du travail avec les adultes sont nombreuses. Cependant, c'est en travaillant avec ce dernier groupe, les professeurs de français, qu'on se sent le mieux récompensé, pas seulement parce que leur besoin est si immédiat, mais aussi parce qu'on a vraiment l'impression de travailler pour l'avenir. Avec un corps enseignant de qualité dans nos écoles, il est possible que les adultes de demain puissent suivre des cours de français, non pas pour combler les lacunes d'un apprentissage incomplet, mais pour passer au-delà, pour aller plus loin sur la voie du bilinguisme.

Notes

1. M.S. Devereaux, *Une Personne sur cinq: enquête sur l'éducation des adultes au Canada*, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1985, p. 1
2. Il faut préciser que les statistiques sur les cours au Centre d'enseignement des langues secondes n'ont pas été recueillies ni analysées de façon strictement scientifique.



Support pédagogique pour le francophone isolé: l'enseignement à distance

par
William Walter Bostock

Le français, issu du gaulois, du latin vulgaire et d'autres langues, est l'une des rares langues que l'on puisse décrire comme étant internationale et non pas régionale.

Comme on peut le voir nettement sur la carte, le français est répandu dans le monde entier mais il est impossible de déterminer de façon formelle le nombre total de francophones; d'autre part nous ne désirons pas dans cette communication, nous pencher sur des problèmes de démographie linguistique.

Il est probable que le nombre total de francophones s'élève aux environs de 90 millions¹ bien que le total en soit peut-être moindre:

Le nombre réel de francophones y compris ceux vivant en France n'atteint probablement pas 90 millions, ce qui est peu, comparé au 350 millions d'anglophones, aux 200 millions d'hispanophones, aux 120 millions d'arabophones et aux 116 millions de lusophones.²

Salon³ estime qu'il y a 69 520 000 francophones de langue maternelle, 15 920 000 francophones d'éducation, le total s'élevant donc à 85 440 000 personnes, chiffre moins élevé que celui de 100

millions cité par Deniau.⁴ Un autre auteur, Malka⁵ suggère qu'il pourrait y avoir un nombre très important de personnes utilisant le français comme deuxième langue portant le chiffre total de francophones à 180 millions; mais si l'on utilise ce critère, Deniau suggère un total de 264 millions soit 6,5% de la population mondiale alors qu'un autre chercheur, M.D. Turcotte, de l'université Laval,⁶ suggère un chiffre de 100 millions pour toutes les catégories comprenant la langue maternelle, la deuxième langue, et le français comme langue étrangère.

Il est possible d'obtenir des statistiques valables en Europe et en Amérique du Nord mais pour les pays en voie de développement il n'existe que des chiffres approximatifs, et nous devons ainsi nous fier à des estimations personnelles et approximatives.

Le français, langue internationale, a subi un déclin au 20^e siècle comme par exemple lors de la signature du traité de Versailles rédigé en anglais et en français. Pendant la fondation des Nations Unies à San Francisco en avril et juin 1945 l'anglais, l'espagnol, et le russe furent proposés comme seuls outils de travail; ce ne fut qu'après une longue série de protestations que le français fut inclus comme langue de travail et avec une majorité d'une voix seulement.⁷

Depuis cette époque, le français a fait une remontée impressionnante, résultant d'un effort international concerté monté par des gouvernements, des organismes internationaux, des associations privées et même des individus. Le mouvement supranational, qui s'ensuit et qui s'appelle la Francophonie, est un modèle pour des mouvements semblables.

La menace qui pèse sur la langue française n'est pas seulement au niveau international mais aussi au niveau de l'individu chaque fois qu'un francophone devient assimilé linguistiquement. La langue française a disparu de certaines communautés comme au Vietnam, au Laos, au Kampuchea et en Indochine et est presque inexistante dans les îles anglo-normandes. (Cependant il faut noter que le Vietnam est membre de l'Agence de coopération culturelle et technique, l'un des organismes vitaux de la francophonie.)

En Amérique du Nord une certaine configuration émerge. Au Québec il y a eu un accroissement de personnes dont la langue maternelle est le français passant de 80,7% en 1971 à 82,1% actuellement, mais hors du Québec le pourcentage de la population francophone utilisant le français au foyer est en déclin. Il semblerait que plus la distance qui sépare les francophones des concentrations

régionales francophones est grande, plus le processus d'anglicisation est rapide. Gauthier a décrit en ces termes ce processus:

La vitesse d'assimilation est inversement proportionnelle à la concentration de francophones dans la région.⁸

Il est donc clair que l'individu qui quitte un environnement francophone pour s'établir en permanence dans un environnement non-francophone se place dans une situation où les risques d'assimilation sont énormes pour lui et ses descendants; pour ceux dont les parents ont quitté les emplacements de concentration francophone pour s'installer dans une autre région les risques sont tout aussi grands. En tous les cas, même si l'héritage est très puissant, le futur est incertain. La survivance linguistique dépend non seulement de la bonne volonté de l'intéressé mais aussi du support que les institutions peuvent lui prêter. On ne sait pas, à l'heure actuelle, si des études ont été faites examinant la force relative du désir de maintenir le français comme langue chez les francophones originaires de France, de Belgique, de Suisse, du Québec ou d'ailleurs.

Cependant il est clair que, dans un monde affecté par des crises économiques graves, le besoin d'émigrer est très vif. La mobilité des jeunes d'aujourd'hui a provoqué l'accroissement des mariages mixtes.

Mougeon⁹ a montré que les mariages mixtes à Welland, Ontario, augmentent et que la majorité des enfants issus de ces mariages sont éduqués en anglais. Pour ma part, j'ai observé que parmi les francophones natifs vivant en Tasmanie, 80% veulent passionnément maintenir l'usage de la langue française chez leurs enfants bien que vivant hors d'une région francophone, et je pense que l'on peut trouver une situation semblable dans d'autres parties du monde. La plupart de ces francophones sont intégrés dans divers réseaux de maintien linguistique et culturel: associations, Alliance Française, cercles français, groupes informels, clubs, échanges de cassettes vidéos, livres, magazines, films, et des activités telles que voyages organisés dans le pays natal ou dans les pays francophones adjacents.

Au niveau tertiaire il y a un manque de facilités. L'éducation francophone à distance pourrait pallier à ces lacunes.

Enseignement à distance dans le monde entier

L'enseignement à distance, terme qui entend non seulement les cours par correspondance mais les cours qui utilisent des media électroniques et écrits intégrés dans des programmes d'instruction où

les étudiants reçoivent des corrections et des évaluations faites par les professeurs, existe depuis très longtemps dans de nombreux pays. Le but de ces institutions est de donner une éducation à ceux qui demeurent loin des institutions traditionnelles et ainsi un plus grand nombre d'étudiants peuvent en bénéficier.

L'étudiant isolé du point de vue géographique et l'étudiant qui a des responsabilités professionnelles ou familiales peuvent profiter de ces facilités. Les critères d'admission sont parfois plus faciles que dans les institutions traditionnelles mais les standards d'examen ne sont généralement pas inférieurs.

De plus, le coût par étudiant étant moins élevé (dans les universités à portes ouvertes britanniques le prix de revient ne s'élève qu'à la moitié des cours traditionnels),¹⁰ ce mode d'enseignement est particulièrement bien approprié aux pays en voie de développement.

En Chine, par exemple, la plus grande université de télé-enseignement du monde, l'université par radio et télévision de Chine, a débuté en 1979 et compte aujourd'hui plus de 500 000 étudiants qui étudient pendant trois ans pour passer leurs diplômes en science et technologie, en langue chinoise, ou en économie.¹¹ A la fin de cette décade on envisage que près de deux millions d'étudiants y seront inscrits. L'université de Chine est la plus grande, certes, mais des facilités comparables existent dans d'autres pays comme l'Australie, la Belgique, la Grande-Bretagne, La France, le Canada, le Japon, l'Afrique du Sud, la Suède, la république fédérale d'Allemagne, les Îles Fidji, la Thaïlande, les Etats-Unis; et dans d'autres pays existent à l'état expérimental des facilités similaires sans mentionner les initiatives d'ordre privé. Les possibilités de dissémination de l'information par la télévision, les cassettes vidéo, les réseaux téléphoniques ont donné de l'élan à ce que l'on peut appeler la révolution de l'enseignement à distance. Cependant comme dans toutes les révolutions, il y a de nombreuses questions qui n'ont pas encore été résolues, comme par exemple, la comparaison des standards, les frais pour les organisateurs et les étudiants. En ce qui concerne les prix de revient des cours, il semble que la plupart soient réservés aux habitants ou aux résidents permanents du pays à partir duquel les cours sont diffusés, les gouvernements ne pouvant justifier l'emploi des impôts pour éduquer des étrangers. Un autre problème qui reste à résoudre est la durée des stages que les étudiants doivent faire sur place au campus universitaire.

Dans le contexte d'un monde dans lequel beaucoup de personnes émigrent pour chercher du travail, un monde dans lequel la

mobilité est telle que les jeunes s'établissent dans des endroits différents, mais dans lequel les communications sont rapides, efficaces et de moins en moins coûteuses, il est évident que l'enseignement à distance a un rôle fort important à jouer dans la formation continue des francophones expatriés. Nous ne savons pas exactement combien de personnes sont dans ce cas, mais il a été reconnu que plus d'un million de personnes de nationalité française vivent hors de France, et à ce nombre nous devons ajouter plusieurs milliers d'autres francophones vivant hors de leur pays d'origine. Nombreux sont ceux qui enseignent le français et qui doivent continuer à se perfectionner et à obtenir d'autres diplômes. Il faut aussi considérer les nombreux francophones qui ne sont pas d'origine francophone et qui ont besoin d'un support pédagogique.

Pour toutes ces raisons, pour aider les francophones isolés aussi bien que la francophonie, même le mouvement mondial visant à créer un système d'enseignement francophone à distance est d'importance vitale.

L'enseignement francophone à distance: facilités déjà établies

Bien que des facilités limitées pour l'éducation francophone à distance existent parfois dans le pays de résidence du francophone isolé, les développements majeurs ont eu lieu dans les trois pays suivants: la Belgique, la France, et le Canada.

Belgique

La communauté française de Belgique, une des deux communautés officielles, offre un bon système d'enseignement à distance mais qui, en fait, est limité aux personnes résidant en Belgique.

Le ministère de l'Education nationale ne reconnaît pas les institutions privées de cours par correspondance, leurs diplômes n'ayant aucune valeur légale en Belgique.

Ne peuvent être inscrits que les étudiants qui peuvent fournir l'adresse en Belgique d'une personne servant d'intermédiaire et n'importe qui peut s'inscrire. Les cours préparent les étudiants soit au niveau secondaire soit au niveau tertiaire. Le Jury d'état de l'Enseignement secondaire inférieur offre deux programmes: le programme 'E' pour les étudiants qui se sont arrêtés après l'école primaire et ont abandonné l'école depuis plus de cinq ans, et le programme 'J' pour ceux qui ont suivi avec succès deux ans d'études secondaires il y a moins de cinq ans. Les titres délivrés par le Jury d'état de l'Enseignement moyen supérieur comportent le Certificat

d'études moyennes supérieures (études complètes d'humanité) et le Diplôme d'aptitude à l'enseignement supérieur nécessaire pour entreprendre des études supérieures.

D'autres cours préparent aux concours et examens de recrutement et d'avancement du personnel administratif.

Les élèves doivent seulement payer le coût des enveloppes et des feuilles spéciales fournies par le service, les frais d'envoi et leurs fournitures y compris les livres. Généralement les frais s'élèvent entre 800FB et 1 700FB.¹²

Ainsi ce cours visent les étudiants qui résident en Belgique ou qui du moins ont des contacts personnels en Belgique, et aboutissent à des diplômes utiles en Belgique même, mais n'ayant pas une grande valeur internationale.

France

La France a créé un système très complexe d'enseignement à distance aux niveaux primaire et secondaire par le truchement du Centre national d'éducation par correspondance, visant essentiellement à éduquer les enfants de diplomates, d'administrateurs coloniaux, et d'hommes d'affaires.

Ce Centre national d'enseignement par correspondance (le CNEC), établissement public national placé sous la tutelle du ministre de l'Education nationale, a pour mission de diffuser un enseignement à distance conforme aux programmes officiels. Dirigé par un administrateur délégué, nommé par décret du président de la République, l'établissement public comporte:

- un service central à Paris, chargé de la coordination pédagogique, administrative et financière de l'ensemble des activités du Centre
- des centres d'enseignement (qui s'appelaient avant la création de l'établissement public, Centres nationaux de télé-enseignement — CNTE) entre lesquels sont réparties les différentes formulations
- des délégations académiques chargées de l'information sur les enseignements dispensés par le CNEC (Antilles, Guyane, Fort-de-France, Ajaccio, Marseille, Lille)
- des antennes ou des permanences tenues par des enseignants du CNEC dans la plupart des académies

Les droits d'inscription annuelle pour la France métropolitaine s'élèvent de 241F à 600F selon la préparation demandée; pour l'étranger de 520F à 1 345F selon les continents et les préparations.

Les ensembles de formation proposés comprennent des cours spécifiques pour chaque matière et des soutiens audio-oraux sur cassettes.

Dans l'enseignement élémentaire (primaire) les cours (à Toulouse et à Lyon) préparent les élèves d'âge scolaire au cours préparatoire, au cours élémentaire 1e et 2e années. Certains cours (à Toulouse) simplifiés et assez brefs sont réservés aux adultes; ils peuvent aussi s'inscrire aux cours préparant au Certificat de formation générale (CFG).

Dans l'enseignement secondaire les élèves d'âge scolaire peuvent s'inscrire au premier cycle (collèges) pour faire les cours de la 6e à la 3e y compris la classe préprofessionnelle de niveau (à Rouen).

Les adultes peuvent s'inscrire également (à Toulouse) et se préparer au Brevet des collèges avec toute une gamme de cours allant de la 6e à la 3e.

Les élèves peuvent aussi s'inscrire aux cours de second cycle court (lycées d'enseignement professionnel) et de second cycle long (lycées) préparant au Baccalauréat de l'enseignement du second degré.

L'enseignement supérieur permet aux étudiants de préparer les examens spéciaux d'entrée dans les universités ou dans les grandes écoles, de faire des études en droit, en comptabilité ou des études d'ingénieur, et de préparer aussi de nombreux concours, administratifs et professionnels.¹³

Au niveau tertiaire un système est en opération.¹⁴ En 1963-64, cinq radios-propédeutiques, devenues par la suite radios-universités puis centres de télé-enseignement universitaires (CTU), avaient la responsabilité de l'enseignement à distance ou télé-enseignement universitaire (TEU). Au début, ces centres n'offraient des cours que pour les deux premières années d'université ou Diplôme d'études universitaires générales (DEUG). Aujourd'hui il y a 18 CTU avec 25 000 inscrits offrant les cours de DEUG, de licence, maîtrise, et doctorat dans une gamme de matières (langues vivantes, droit, économie, mathématiques, musique, et physique). Les méthodes d'enseignement utilisent tous les media et la chaîne régionale de télévision FR3 diffuse de nombreux cours. Pour passer les examens les étudiants doivent se présenter à l'université concernée et les diplômes sont identiques à ceux obtenus par candidature normale.

Les étudiants d'outremer et les étudiants étrangers sont acceptés comme étudiants, mais les étrangers doivent payer un taux plus élevé de frais d'inscription. La France est également prête à exporter des programmes éducatifs et certains des cours utilisés par la Télé-université du Québec ont été développés en France.

Il est fort probable que des échanges éducatifs seront assurés avec d'autres universités francophones en particulier avec celles situées dans les pays en voie de développement.¹⁵ La France a donc déjà fait beaucoup dans ce contexte d'enseignement à distance, mais néanmoins la stratégie suivie a été d'utiliser des universités existantes plutôt que de créer des facilités spécialisées comme en Grande-Bretagne, par exemple, ou il existe l'université à Portes-Ouvertes, ou comme en Chine où l'université de radiotélévision est de plus en plus utilisée ou comme au Canada avec la Télé-université de l'Université du Québec ou l'Université d'Athabasca.

Il est difficile de déterminer à priori quelle stratégie sera la meilleure. Le système français de télé-enseignement existe dans les universités suivantes: Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux III, Caen, Clermont-Ferrand II, Dijon, Grenoble II, Lille III, Montpellier III, Nantes, Nancy II, Paris I, Paris III, Paris VI, Paris X, Reims, Rennes II, Rouen, Strasbourg II, et Toulouse II. Pour avoir le droit de s'inscrire les étudiants doivent posséder le baccalauréat ou une équivalence, et/ou doivent être sélectionnés par un jury. En 1985 il y a 25 000 inscrits mais on ne connaît pas le pourcentage des non Français. Ces personnes doivent faire une demande près du conseiller culturel de l'ambassade de France dans le pays où ils résident.¹⁶ Le système français encourage les étudiants à assister aux cours magistraux et aux séminaires. Ainsi étant si étroitement lié au système universitaire conventionnel, ce système manque de flexibilité et n'offre pas véritablement de soutien aux francophones isolés. Les experts de l'enseignement à distance ont souligné l'importance des systèmes de soutien pour ceux qui veulent suivre des cours à distance et effectivement la Télé-université de l'Université du Québec a créé un système de moniteurs-animateurs qui, sans être nécessairement des spécialistes universitaires, offrent aux étudiants l'équivalent des "mentors" américains ou des tuteurs-conseillers britanniques.¹⁷ Il est fort probable que des développements identiques auront lieu dans le système français.

La France offre aussi un nombre de possibilités dans l'enseignement à distance qui, bien que ne desservant pas véritablement le francophone isolé en tant que tel, montre clairement une prise de cons-

science de l'importance de ce mode d'enseignement. On pourrait citer, par exemple, la création de centres d'enseignement à distance pour les cultures et langues basques, occitanes, corses, et catalanes. Contrairement à la pratique habituelle du gouvernement français, l'inscription dans ces centres est gratuite.¹⁸ La France a donc totalement vu l'importance de l'enseignement à distance dans le maintien de la langue française et des autres langues.

Canada

Au Canada il existe des cours d'enseignement à distance dans les universités anglophones, francophones, et bilingues¹⁹ mais ici nous n'allons considérer que les cours offerts en français.

L'Université d'Athabasca offre aux étudiants qui résident au Canada des cours d'introduction à la littérature canadienne-française et des cours de "Français pour tous et pour tout," mais aussi des cours scientifiques (le corps humain), et de psychologie (psychogénèse de l'enfant) donnés en langue française.

L'Université Laurentienne offre des cours en français (le droit et la justice, problèmes éthiques contemporains, crime et société, théories sociologiques contemporaines, l'expérience religieuse d'Israël, etc.).

L'Université de Montréal offre un cours par correspondance (CAFE, le Cours autodidactique de français écrit) pour les francophones qui aimeraient améliorer leur français écrit. Les étudiants désireux d'obtenir une mention peuvent passer des examens à la fin de chaque semestre. Chaque section du cours coûte 25\$.

L'Université d'Ottawa offre des cours par correspondance et des cours télédiffusés permettant à chacun d'apprendre chez soi. Un lien est assuré entre les étudiants et leurs professeurs. Les cours englobent essentiellement les mêmes éléments de base que les cours identiques offerts sur place. L'étudiant qui termine un cours est censé avoir la même compétence que l'étudiant qui a suivi le même cours au campus de l'université. Les frais de scolarité varient entre 232\$, et 872\$ pour les étrangers.

Les cours par correspondance offerts par l'Université d'Ottawa sont limités à des unités de valeur formant la licence, une en classique, trois en littérature française, et deux en psychologie; il est probablement possible de terminer une licence francophone. Les frais sont de 231\$ pour les étudiants canadiens et de 872\$ pour les non canadiens.

L'institution la plus importante pour l'enseignement à distance

canadien francophone est la Télé-université, partie intégrante de l'Université du Québec. Etablie expérimentalement en 1972, elle a reçu un statut permanent en 1974. L'Université du Québec est une université à campus multiples, qui a été fondée en 1968 par la Province de Québec; elle regroupe un nombre de centres universitaires de recherches, des centres d'enseignement et la Télé-université. Le but de la Télé-université est d'apporter l'enseignement tertiaire aux personnes qui sont physiquement et psychologiquement éloignées de l'université. Avec un bureau principal dans la ville de Québec et une annexe à Montréal la Télé-université n'a pas de campus en tant que tel, pas de semestres ni trimestres, donc fonctionne continuellement toute l'année.

Pour pouvoir s'y inscrire l'étudiant doit avoir un diplôme d'études collégiales (DEC), une équivalence ou une expérience pertinente et doit être âgé d'au moins 22 ans. En 1980-81, 18 000 étudiants inscrits dont 2 627 à temps complet.

La Télé-université a principalement développé et consolidé le programme de certificat de premier cycle en connaissance de l'homme et du milieu (CHEM) dans le cadre de la concentration qualifiée de formation sociale et culturelle (FSC). D'autres programmes ont été implantés: un certificat de premier cycle en culture scientifique et technologique dans le cadre d'une autre concentration de formation autonome en science et en technologie (FAUST). La Télé-université offre des activités assurant le développement des travailleurs, individus ou groupes, par une compréhension, un savoir-faire et un contrôle optimal de leur travail.

Environ 95% des étudiants qui sont maintenant inscrits viennent de la Province de Québec mais les étudiants qui habitent en dehors du Québec ou du Canada sont acceptés. Les frais s'élèvent à 60\$ par cours.²⁰

La Télé-université offre donc des services de support pour la médiatisation de l'enseignement selon des formules diverses d'enseignement à distance.

Conclusion: Le besoin de créer une université internationale pour un enseignement à distance et en français

Jusqu'à maintenant nous avons vu que la francophonie doit continuer à être un mouvement actif et progressif, et que de nombreux individus francophones — peut-être deux millions — vivent isolés loin des centres établis de francophonie. Leur survivance en tant que francophones et celle de leurs descendants dépend d'abord de leur

propre bonne volonté mais aussi d'un support institutionnel.

En ce moment il y a toute une gamme de facilités pédagogiques destinées à cette fin-là, mais certains problèmes n'ont pas encore été totalement résolus; ces problèmes comportent, par exemple, des manques d'information quant à la possibilité de s'inscrire à certains cours, des manques de données montrant les standards atteints, des lacunes d'information relatives aux inscriptions; il y a aussi le problème des frais d'inscription et les types disparates de diplômes offerts aux étudiants.

La réponse à ces maints problèmes est la coordination et le contrôle à un niveau supranational. Tout comme il y a des organismes qui supervisent et contrôlent la planification linguistique parmi les nations francophones, il est nécessaire d'établir des contrôles similaires pour l'enseignement francophone à distance. On pourrait envisager la création d'une nouvelle université internationale, mais une solution moins coûteuse pourrait prendre la forme d'une université centrale coordonnant tous les cours offerts par les autres institutions et qui serait créée en plusieurs phases:

- Phase 1: dissémination de l'information sur les critères d'admission, la nécessité de faire un stage sur le campus, les cours offerts, les diplômes pouvant être préparés
- Phase 2: standardisation des critères d'admission, des méthodes d'enseignement et des types de diplômes
- Phase 3: standardisation du coût partagé entre les universités, les états et les étudiants, avec des réductions offertes aux pays moins favorisés

Ce type d'organisation résoudrait les problèmes qui sont actuellement présents dans l'enseignement offert en Belgique où l'on peut obtenir des diplômes qui sont trop spécialisés et réservés aux résidents belges ou à ceux qui peuvent donner une adresse en Belgique; en France où le système offre toute une gamme de diplômes dans des universités conventionnelles mais sans soutien pédagogique et qui, de plus, demande que les étudiants se présentent aux examens à l'université même, et au Canada où on offre un choix limité de diplômes qui de plus sont souvent réservés aux personnes résidant au Canada.

Ainsi la technologie et l'organisation pédagogiques pourraient compenser les tendances assimilatrices du monde moderne et le francophone isolé pourrait devenir une ressource inestimable, un ambassadeur des pays francophones, et resterait à jamais l'agent porteur des fruits de la francophonie.

Notes

1. Claude LeGentil, "Ici on parle français," *France Information*, no. 96, Septembre 1978, pp. 8-13.
2. Roger Cans, "Qui parlera français en l'an 2000?," *Le Devoir*, 10 décembre 1979, cité par Colin Old, "Québec's Relations with francophonie: a Political Geographic Perspective," *Carleton Geography Discussion Papers*, vol. I, 1984, pp. 12-13.
3. Albert Salon, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Collection francophonie Fernand Nathan, 1983
4. Xavier Deniau, *La Francophonie, que sais-je?* Paris: Presses universitaires de France, 1983, p. 45
5. Victor Malka, "Talking about the French Language," *Le Courrier Australien*, Octobre 1980.
6. Dans une communication personnelle en 1984.
7. Peter Rickard, *A History of the French Language*, London: Hutchinson, 1974, pp. 150-151.
8. H. Gauthier, "Les Francophones hors du Québec: est-ce qu'ils ont un avenir?," *Langue et Société*, no. 8, 1982, p. 8.
9. Raymond Mougéon, "French Language Replacement and Mixed Marriages: the case of the Francophone Minority of Welland, Ontario," *Anthropological Linguistics*, vol. 19, no. 8, 1977, pp. 368-377.

10. J. Horlock, "The Open University after 15 years," article non publié, Université de Tasmania, faculté de l'Education, 1985.
11. John S. Daniel, "L'enseignement à distance et l'apprentissage des langues," *Langue et Société*, no. 13, 1984, pp. 25-28.
12. *Belgique: Enseignement à distance* (brochures) Bruxelles: Cité administrative de l'état, 1985.
13. France, CNCF, 1985.
14. Robert Lefranc, "France, Centres de télé-enseignement universitaire, école normale supérieure de Saint-Cloud" dans Peter Raggatt et Keith Harry, *Trends in Distance Education*, Milton Keynes: the Open University, 1984 pp. 47-52.
15. Ibid.
16. France, ministère de l'Education nationale de télé-enseignement universitaire, France, (brochure) SUP 85-86 - G - TEU 1985).
17. Brenda King, David Stewart, J. Eric Gough, *Support Systems in Distance Education*, Geelong: Denkin University, 1982, p. 15.
18. France, ministère de l'Education, circulaire ministérielle No. 82-21-1 du 21 juin 1982.
19. Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada (AEPUC), *Répertoire de l'enseignement à distance dans les universités canadiennes*, Ottawa: 1984.
20. Entrevue par téléphone avec M. Marceau, Télé-université, 25,9,85.